

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

Feuilles de présences du mercredi 16 novembre 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 4
Ordre du jour définitif	page 7
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 12 octobre 2016	page 15
Secteur présenté par M. PÉCHENARD – Sécurité	page 16
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 17
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 30
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 44
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 50
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 62
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 68
Secteur présenté par Mme VON EUW – Affaires européennes	page 77
Secteur présenté par M. SALINI – Finances	page 79
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 80
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 90
Secteur présenté par M. DIDIER – Logement et politique de la ville	page 95
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 101
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale et tourisme	page 105
Secteur présenté par M. BARIANI – Grand Paris	page 107
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 108
Annexes	page 126

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Anne CHAIN-LARCHÉ, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Faten HIDRI, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESE, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Benoît HAMON, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Jérémie REDLER, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Wallerand de SAINT JUST, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Marie-Carole CIUNTU, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Chantal JOUANNO, Florence PORTELLI.

Messieurs Didier BARIANI, Jean-Lin LACAPELLE, Julien PROFFIT, Roberto ROMERO, Rachid TEMAL, Yann WEHRLING.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016 APRÈS-MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Nadège AZZAZ, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Agnès ÉVREN, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Céline MALAÏÉ, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESE, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Frank CECCONI, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Jérémy REDLER, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Wallerand de SAINT JUST, Thierry SOLÈRE, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Anne CHAIN-LARCHÉ, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Christine FREY, Philippine LANIESSE, Brigitte MARSIGNY, Florence PORTELLI.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Benoît HAMON, Jean-Lin LACAPELLE, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Rachid TEMAL, Yann WEHRLING.

**MODIFICATIONS INTERVENUES
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2016**

ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

M. PÉCHENARD, M. KARAM, Mme ÉVREN, M. CHARTIER, M. BEAUDET, Mme CHAIN-LARCHÉ, Mme VON EUW, M. SALINI, Mme ADLANI, Mme HIDRI, M. DIDIER, Mme CIUNTU, M. NASROU, M. BARIANI, Mme JOUANNO

RAPPORTS RETIRÉS :

• **M. CHARTIER – Économie et emploi**

- **CP 16-614** : Chapitre 938 «Transports», code fonctionnel P810 «Services communs», programme HP 810 020 «Actions spécifiques en matière de tarification» - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : renouvellement de la convention entre la Région Île-de-France et le STIF pour 2017-2019
- **CP 16-612** : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-001 (191001) «Soutien à la création et au développement des entreprises», action 19100102 «Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement», chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-003 (191001) «Economie sociale et solidaire», action 19100301 «Soutien à l'économie sociale et solidaire» - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien au dispositif école régionale des projets
- **CP 16-589** : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 (191012) «Soutien à l'emploi» - partenariats pour l'analyse de l'économie et des entreprises en Île-de-France

• **Mme JOUANNO – Écologie et développement durable**

- **CP 16-546** : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau», chapitre 937 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau» - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides

• **Mme ÉVREN – Éducation**

- **CP 16-573** : Convention relative à la gestion des cités scolaires du second degré du département de Paris

• **Mme ÉVREN – Culture**

- **CP 16-543** : Chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», code fonctionnel 313 «Développement du patrimoine», programme HP 312-002 «Équipements culturels de diffusion et de création», programme HP 312-006 «Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques», programme HP 312-007 «Création et diffusion numériques», programme HP 312-008 «Construction et aménagement de médiathèques», programme HP 313-004 «Restauration, aménagement et accueil du public des monuments» - aménagement culturel en Île-de-France - cinquième affectation pour 2016

• **Mme ADLANI - Action sociale, santé et famille**

- **CP 16-540** : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématiques 2016 - soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France -cinquième affectation pour 2016
- **CP 16-562** : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - appel à projets thématiques 2016 - solidarité famille et enfants - accompagnement personnalisé pour des actions d'éducation et d'insertion sociale
- **CP 16-600** : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficultés - cinquième affectation pour 2016

RAPPORTS AJOUTÉS :

• M. CHARTIER – Économie et emploi

- **CP 16-524** : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme 91-002 «Appui au développement économique des territoires » Action 191002-01 « Immobilier d'entreprises» - Financement du pôle d'innovation dédié aux créateurs d'entreprises : le Liberté Living Lab à Paris (75) par la Sas Player in Paris
- **CP 16-650** : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», Code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-006 (111006) «Qualification par la formation continue», action 111 006 05 «Formations complémentaires», nature 65738 «Subventions» du budget 2016 - Soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournées vers l'emploi appel à projet «Le numérique au service de la formation professionnelle»
- **CP 16-651** : Chapitre 939 «Action économique», sous fonction 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 «Soutien à l'Emploi», action 191 012 03 «Fonds de transition» - Un nouvel engagement pour l'emploi affectation de subventions au titre du fonds de transition ESS 2016 avenant à la convention avec l'agence de services et de paiement (ASP)

• Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

- **CP 16-593** : Chapitre 937 et 907 - Plans de gestion des réserves naturelles régionales de la Boucle de Moisson (78) et du Marais de Stors (95) et affectations
- **CP 16-590** : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution», action 17300202 «Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles», chapitre 937 «Environnement» Sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique», action 17300203 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique» - Evaluation par Bruitparif de l'impact de la fermeture des voies sur berges rive droite sur le bruit

• Mme ÉVREN – Éducation

- **CP 16-623** : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222, programme HP 222-004 (122004) Action (12200401) - Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne renouvellement de l'avance en compte courant d'associés

• Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

- **CP 16-541** : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur» - CPER 2015-2020 : Construction des nouveaux locaux de l'université Paris 3 - Sorbonne nouvelle sur le site «Picpus - Nation» aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante : rénovation des amphithéâtres de la faculté de droit de Malakoff

• Mme CIUNTU – Administration générale

- **CP 16-474** : Subventions à divers organismes : soutien aux organisations syndicales

• M. NASROU - - Action internationale et tourisme

- **CP 16-652** : 900 services généraux - programme 04013 solidarité internationales - action 10401303 aide à la reconstruction - aide à la reconstruction des territoires haïtiens sinistrés par l'ouragan Matthew

MODIFICATIONS DE TITRES :

• Mme ÉVREN – Culture

- **CP 16-604** : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-009 (131009) «Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel», chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture » - aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 4^{ème} affectation 2016 - aide après réalisation - 4^{ème} affectation 2016 - fonds de soutien cinéma et audiovisuel - 4^{ème} affectation 2016 - dispositif d'aide à l'écriture de scénario - 2^{ème} et 3^{ème} affectations 2016 - désaffectation - éducation à l'image - convention de développement CNC - avenant financier 2016

- **Mme JOUANNO – Écologie et développement durable**

- **CP 16-581** : Chapitre 907, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme HP 72001 (172001) «Prévention et gestion des déchets», action «Optimisation de la gestion des déchets» (17200106), programme PR 72-001 (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention des déchets» (472001053), action «Optimisation de la gestion des déchets» (472001063), chapitre 937, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme PR (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention déchets» (472001053) - attribution de subventions - politique de prévention et de valorisation des déchets fonds propreté - 1^{ère} affectation 2016 - planification régionale «Déchets et économie circulaire» - approbation du «Contrat d'objectifs dynamique régionale déchets et économie circulaire» avec l'ADEME

CHANGEMENT DE SECTEUR :

- **M. BARIANI (anciennement Mme JOUANNO) – Grand Paris :**

- **CP 16-615** : Financement d'actions du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 - deuxième affectation

VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :

CP 16-425, CP 16-463, CP 16-474, CP 16-521, CP 16-541, CP 16-551, CP 16-557, CP 16-581, CP 16-590, CP 16-601, CP 16-604, CP 16-606, CP 16-611, CP 16-618, CP 16-627, CP 16-650, CP 16-651, CP 16-652

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-475 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-006 «Autres actions en faveur du développement économique», action 19100602 «Divers organismes du développement économique» - soutien et adhésion à divers organismes contribuant au développement économique et à l'emploi régional - syndicat mixte de la cité de la gastronomie - cellule économique régionale de la construction - Paris Europlace

CP 16-486 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle» - un nouvel engagement pour l'emploi - actions pour l'emploi des publics les plus fragiles 2016 - affectation de subventions chantiers école 2016 - expérimentations en faveur de l'emploi 2016 - passerelles entreprises 2016 - aide transitoire pour les plateformes locales de services à la personne

CP 16-525 : L'aide au recrutement d'apprentis pour 2016

CP 16-582 : Chapitre 901, sous-fonction 12 - attributions de subventions d'investissement dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - septième affectation

CP 16-606 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 12 «Apprentissage», programme «Qualification par l'apprentissage» - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (soldes), formations des personnels de CFA (subventions), subvention à l'ANAF, convention de partenariat pour l'enquête IPA 2017 (insertion professionnelle des apprentis) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-610 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 12 «Apprentissage» - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage - modification et renouvellement de conventions portant création de CFA - convention avec les structures employeuses des développeurs de l'apprentissage territoriaux, sectoriels et thématiques

CP 16-621 : Chapitre 931, code fonctionnel 12, programme HP 12-003 (112003), action 11200301, nature 657 - financement des CFA franciliens : solde de la subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 2016 et de la subvention définitive de fonctionnement pour 2015 - modification du coefficient de prise en charge régionale pour le financement des formations de certains CFA - subvention exceptionnelle pour sept CFA - convention avec un organisme de gestionnaire de CFA

CP 16-485 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme «Mesures d'insertion professionnelle» - service public régional de formation et d'insertion professionnelles dispositif régional avenir jeunes programme « Pôles de projet professionnel » : programmation 2017

CP 16-603 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle» - Encouragement à la validation des acquis de l'expérience - seconde reconduction du programme d'information, d'entretiens conseil et de promotion de la VAE - dispositif chèque unique validation des acquis de l'expérience 2017 - dispositif CAP VAE

CP 16-613 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-005 (1 11 005) «Mesures d'insertion professionnelle» - dispositif régional cap compétences - programme formations transversales programmation 2017

CP 16-614 : Chapitre 938 «Transports», code fonctionnel P810 «Services communs», programme HP 810 020 «Actions spécifiques en matière de tarification» - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : renouvellement de la convention entre la Région Île-de-France et le STIF pour 2017-2019 - **RETIRÉ**

CP 16-617 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme «Qualification par la formation continue» - soutien régional à l'organisation de sessions d'examen 2017

CP 16-635 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 10 «Services communs», programme HP10-002 «Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP11-006 «Qualification par la formation continue» - convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, le fonds de transition ESS, le règlement des subventions PM'up, TP'up et l'aide aux commerces de proximité en milieu rural

CP 16-639 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 10 «Services communs», code fonctionnel 12 «Apprentissage», chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales» - affectation d'autorisation d'engagement destinée à assurer la participation de la Région à différentes initiatives et à prolonger le marché du numéro azur - troisième affectation 2016

CP 16-359 : Chapitre 939, code fonctionnel 91, action 491006025, nature 657 du budget 2016 - soutien régional à l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Île-de-France (ARACT IDF) - programme d'activité 2016

CP 16-472 : Autorisation de mise en œuvre d'une aide économique par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur la gestion des déchets et la réalisation d'une nouvelle plateforme de traitement des déchets verts sur la commune de Bailly (78)

CP 16-473 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 (191012) «Soutien à l'emploi», action 19101201 «Accompagnement dans l'emploi», programme HP 91-002 (191002) «Appui au développement économique des territoires», action 19100203 «Soutien aux projets de développement économique locaux» - actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires

CP 16-596 : Grand Paris région up tome 1 - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM-up, INNOV-up et TP-up

CP 16-612 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-001 (191001) «Soutien à la création et au développement des entreprises», action 19100102 «Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement», chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-003 (191001) «Economie sociale et solidaire», action 19100301 «Soutien à l'économie sociale et solidaire» - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien au dispositif école régionale des projets - **RETIRÉ**

CP 16-619 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme 191003 «Economie sociale et solidaire», action 19100301 «Soutien à l'économie sociale et solidaire» - financement de l'économie sociale et solidaire : attribution de subventions dans le cadre de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie (ARSIE) - soutien à la filière stratégique insertion par l'activité économique

CP 16-620 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme 56001 «Aide au développement du territoire numérique», action 456001014 - aide aux projets d'infrastructure haut débit

CP 16-640 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 – «Technologies de l'information et de la communication», programme 56001 «Aide au développement du territoire numérique», action 15600102 «Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques» - politique régionale en faveur du développement numérique - soutien à l'e-administration

CP 16-642 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 53 «Espace rural et autres espaces de développement», programme HP 53-001 «Aménagement et équipement de l'espace rural», action «Espaces de travail collaboratifs», chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme : HP 56-001 «Aide au développement du territoire numérique», action 15600105 «Espaces de travail collaboratifs» - politique de soutien à la création de tiers lieux - dispositif espace de travail collaboratif - avenants

CP 16-643 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation» - soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement des pôles de compétitivité Astech Paris Région, Advancity Paris Région, Cap Digital Paris Région, Cosmetic Valley, Elastopole, Finance Innovation, Systematic Paris Région - 22^{ème} appel à projets du fonds unique interministériel (FUI) Régions

CP 16-644 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 94 «Industrie, artisanat, commerce et autres services», programme HP 94-001 «Soutien aux filières prioritaires», action 19400103 «Soutien aux entreprises des filières prioritaires» - soutien à la filière aéronautique francilienne dans le cadre du plan interfilières industries automobile, aéronautique et mécanique : salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) Paris-le Bourget 2017

CP 16-589 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 (191012) «Soutien à l'emploi» - partenariats pour l'analyse de l'économie et des entreprises en Île-de-France - **RETIRÉ**

CP 16-548 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 94 «Industrie, artisanat, commerce et autres services», programme 194002 «Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art», action 19400202 «Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art», chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme HP 56001 «Aide au développement numérique des territoires», action 15600104 «Appui aux acteurs de la société d'information et contribution à la réflexion stratégique» - aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales - promotion et développement des métiers d'art et de création

CP 16-524 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme 91-002 «Appui au développement économique des territoires» Action 191002-01 « Immobilier d'entreprises» - Financement du pôle d'innovation dédié aux créateurs d'entreprises : le Liberté Living Lab à Paris (75) par la Sas Player in Paris

CP 16-650 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», Code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-006 (111006) «Qualification par la formation continue», action 111 006 05 «Formations complémentaires», nature 65738 «Subventions» du budget 2016 - Soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournées vers l'emploi appel à projet «Le numérique au service de la formation professionnelle» - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-651 : Chapitre 939 «Action économique», sous fonction 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 «Soutien à l'Emploi», action 191 012 03 «Fonds de transition» - Un nouvel engagement pour l'emploi affectation de subventions au titre du fonds de transition ESS 2016 avenant à la convention avec l'agence de services et de paiement (ASP) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-528 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme PR52-001 «Territoires stratégiques», action 452001086 «Soutien aux dynamiques territoriales» - soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020 : convention-cadre avec le territoire de : Cœur d'Essonne agglomération - affectation de crédits d'études afférant

CP 16-629 : Rapports annuels des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales SEM 92 – SEMAPA – SEM Genopole – SEM énergies Positif – SAERP – exercice 2015

CP 16-598 : Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires urbains - troisième affectation 2016

CP 16-607 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001096 «Aménagement durable et innovation urbaine» - affectations de crédits relatifs aux projets «Nouveaux quartiers urbains»

CP 16-608 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001096 «Aménagement durable et innovation urbaine» - première session du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire : désignation des lauréats et affectations de crédits - reconduction du partenariat avec la maison de l'architecture en Île-de-France (MAIDF)

CP 16-609 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001076 «Cent quartiers innovants et écologiques» - première session des 100 quartiers innovants et écologiques : désignation des lauréats et affectations de crédits

CP 16-313 : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau», chapitre 937 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau» - affectation d'autorisations de programme et d'engagement en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides

CP 16-433 : Chapitres 907 et 937 «Environnement», code fonctionnel, programme 76 «Patrimoine naturel», «Protection des milieux naturels et des paysages» - attributions de subventions dans le cadre de la «Stratégie régionale pour la biodiversité» - affectation de Novembre 2016 - n° 1

CP 16-503 : Politique énergie-climat - troisième affectation 2016

CP 16-521 : Chapitre 937 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 71 «Actions transversales» - convention avec Ecofolio pour l'exemplarité régionale en matière de tri et recyclage des papiers - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (1^{ère} affectation octobre 2016) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-546 : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau», chapitre 937 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau» - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides - **RETIRÉ**

CP 16-560 : Chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», programme HP 71-007 «Soutien aux démarches de développement durable», action 17100701 «Soutien aux démarches de développement durable», chapitre 937 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», programme HP 71-008 «Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable» - action 17100803 «Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement», action 17100802 «Emplois d'insertion en environnement», code fonctionnel 72 «Actions en matière de déchets», programme HP 72-001 «Prévention et gestion des déchets», action 17200107 «Plan régional de prévention» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Jardins solidaires en Île-de-France» (seconde affectation - novembre 2016) - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Soutien aux structures du secteur de l'environnement» (seconde affectation - novembre 2016) - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Emplois d'insertion environnement» (troisième affectation - novembre 2016) - versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement (seconde affectation - novembre 2016)

CP 16-581 : Chapitre 907, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme HP 72001 (172001) «Prévention et gestion des déchets», action «Optimisation de la gestion des déchets» (17200106), programme PR 72-001 (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention des déchets» (472001053), action «Optimisation de la gestion des déchets» (472001063), chapitre 937, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme PR (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention des déchets» (472001053) - attribution de subventions - politique de prévention et de valorisation des déchets fonds propreté - 1^{ère} affectation 2016 - planification régionale «Déchets et économie circulaire» - approbation du «Contrat d'objectifs dynamique régionale déchets et économie circulaire» avec l'ADEME - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-601 : Chapitres 907 et 937 «Environnement», code fonctionnel, programme 76 «Patrimoine naturel» - attribution de subventions dans le cadre de la «Stratégie régionale pour la biodiversité» - affectation novembre 2016 - n° 2 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-636 : Politique énergie-climat quatrième affectation 2016

CP 16-593 : Chapitre 937 et 907 - Plans de gestion des réserves naturelles régionales de la Boucle de Moisson (78) et du Marais de Stors (95) et affectations

CP 16-590 : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution», action 17300202 «Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles», chapitre 937 «Environnement» Sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique», action 17300203 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique» - Evaluation par Bruitparif de l'impact de la fermeture des voies sur berges rive droite sur le bruit - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 16-501 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-005 «Liaisons tramways» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 – tramways

CP 16-538 : Chapitre 908 «Transports», code Fonctionnel 810 «Services communs», programme HP 810-001 «Accessibilité du réseau» - schéma directeur d'accessibilité - troisième affectation 2016

CP 16-579 : Chapitre 908 «Transports», code Fonctionnel 821 «Voirie nationale», programme PR 821-001 «Déviations d'agglomération» - déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger

CP 16-580 : Chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 78 «Autres actions», programme HP 78-001 «Circulations douces», chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 823 «Voirie départementale», programme HP 823-003 «Aménagement des infrastructures de voirie départementale» - requalification de la RD30 entre Plaisir et Élancourt

CP 16-624 : Aménagements de voirie visant à l'amélioration de la sécurité routière et suppression de passages à niveaux préoccupants

CP 16-630 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PR 812-013 «Lignes à grande vitesse» - ligne nouvelle Paris Normandie : travaux préparatoires dans le cadre du prolongement du RER E à l'ouest

CP 16-631 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme HP 812-010 «Grands pôles intermodaux», chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PJ 812-010 «Grands pôles intermodaux» - clôture d'opérations de transports en commun après réalisation d'audits grands pôles intermodaux

CP 16-632 : Projet Eurovelo 3 en France - avenant à la convention

CP 16-633 : Chapitre 908 «Transports», sous-fonction 810 «Services communs», programme HP 810-003 «Etudes et expérimentations», chapitre 938 «Transports», sous-fonction 80 «Services communs», programme HP 80-001 «Etudes générales» - attribution de subvention en faveur de l'écomobilité, de l'innovation et des actions pilote

CP 16-634 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 818 «Autres transports en commun», programme HP 818-014 «Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport» - plan local de déplacements de la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine

CP 16-638 : Code fonctionnel 885 «Liaisons multimodales», programme PR 885-003 «Développement du transport multimodal» - études relatives au Port Seine-Métropole Ouest (CPIER) et à la mise au grand gabarit Bray/Nogent (CPER)

CP 16-646 : Déplacements à vélo en Île-de-France - deuxième affectation 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-602 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - troisième affectation 2016

CP 16-622 : Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux - troisième affectation 2016

CP 16-626 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 53 «Espace rural et autres espaces de développement», programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action (15300105) «Sauvegarde des commerces de proximité» - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural - premières affectations 2016

CP 16-504 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-003 «Actions agriculture et environnement», action 19300204 «Agriculture périurbaine», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-004 «Actions agriculture et environnement», action 19300403 «Agriculture périurbaine» - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture périurbaine - 4^{ème} affectation 2016

CP 16-605 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP 93003 «Actions agriculture et environnement», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-004 «Actions agriculture et environnement», programme HP93-001 «Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire» - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture biologique - agriculture périurbaine - agriculture et filière - 5^{ème} affectation 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité

CP 16-551 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie», action «Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité» - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement des polices municipales - fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité - affectations 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-572 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Soutien à l'équipement en vidéo protection» - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement en vidéo protection - affectations 2016

CP 16-611 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Aide à l'implantation des forces locales de sécurité» - bouclier de sécurité - aide à l'implantation des forces locales de sécurité - affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes

CP 16-553 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 042 «Actions européennes», programme HP042-004 «Actions européennes» - actions européennes – subvention pour l'organisation du 2^{ème} forum des carrières de l'Europe

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances

CP 16-550 : Admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme - opérations comptables en matière d'amortissement

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-489 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - mise en œuvre du programme d'actions culturelles - année scolaire 2016-2017

CP 16-559 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-001 (122001) «Etudes générales lycées publics», action 12200101 «Etudes générales lycées publics», programme HP222-008 (122008) «Équipement des lycées publics», action 12200801 «Matériel pédagogique», action 12200802 «Transport», action 12200803 «Développement des TICE et des ENT», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP224-013 (122013) «Équipement des cités mixtes départementales», action 12201301 «Équipement des cités mixtes départementales», programme HP224-030 (122030) «Équipement des cités mixtes régionales», action 12203001 «Matériel pédagogique», action 12203002 «Transport», action 12203003 «Etudes liées aux cités mixtes régionales», action 12203004 «Développement des TICE et des ENT», chapitre 932 «Enseignement», programme HP222-017 «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», code fonctionnel 22 «Enseignement du second degré», action 12201703 «Maintenance des équipements et traitement des déchets» - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - huitième rapport de l'année 2016

CP 16-561 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 (128005) «Schéma des formations», action «Réussite des élèves» (12800501) - enrichissement des indicateurs d'insertion professionnelle des lycéens

CP 16-576 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) du budget 2016 - partenariat avec l'association PEP 75 pour l'accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie

CP 16-577 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - attribution de subventions aux fédérations de parents d'élèves franciliens - année scolaire 2016-2017

CP 16-578 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) - développer le lien entre les lycées et les entreprises - attribution d'une subvention au comité local école entreprise de Rambouillet (78) - attribution d'une subvention à l'association C.GENIAL

CP 16-583 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) - lutte contre le décrochage scolaire - «Dispositif phénix» - deuxième affectation pour l'année scolaire 2016-2017 - affectation relative au marché d'appels téléphoniques

CP 16-585 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 2^{ème} affectation 2016 - soutien aux établissements engagés dans une convention «Education prioritaire» avec l'institut d'études politiques de Paris - soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - 2^{ème} affectation 2016

CP 16-563 : Gestion foncière des établissements - demande de désaffectation et cession de deux parcelles du lycée du Gué à Tresmes à Congis-sur-Therouane

CP 16-564 : Logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement - valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2016 aux agents logés par nécessité absolue de service - conventions d'occupation précaire et conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2015/2016

CP 16-567 : Chapitre 932 «Enseignement» - dotations complémentaires pour les contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la région d'Île-de-France. Redéploiement des crédits au titre du fonds commun de fonctionnement 2016 - dotations pour la maintenance immobilière 5^{ème} rapport de l'année 2016 - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - marché de fourniture et acheminement de gaz dans les lycées publics franciliens - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE - avenants au titre de marché de maintenance des installations de chauffage

CP 16-568 : Chapitre 902 - travaux et sécurisation dans les EPLE de la Région Île-de-France - 8^{ème} rapport de l'année 2016

CP 16-569 : Chapitre 902 - travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France - 6^{ème} rapport de l'année 2016

CP 16-570 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-004 «Aide aux élèves de second cycle», action 12800401 «Aide régionale à la demi-pension», action 12800402 «Aide régionale à l'équipement des lycéens», action 12800403 «Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables», programme HP 28-009 «Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées», action 12800902 «Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS» - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à l'équipement - aide régionale à la demi-pension et tarification au quotient familial

CP 16-573 : Convention relative à la gestion des cités scolaires du second degré du département de Paris - **RETIRÉ**

CP 16-574 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : lycées Kastler et Sarcey à Dourdan (91)

CP 16-591 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 27 «Sécurité», programme 27001 «Sécurisation des lycées» - programme d'aide à la sécurisation des lycées privés sous contrat d'association

CP 16-558 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222-004 (12200401) «Rénovations des lycées publics» - opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti - lycée Flora Tristan à Noisy-le-Grand (93) - protocole transactionnel avec la société UTB

CP 16-565 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-004 (122004) «Rénovation des lycées publics» - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France relatif aux conventions de mandat n°185MD97, 217MD98, 245MD99 et conventions de maintenance 87DAS37 et 92.001DAS2000

CP 16-587 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222-004 «Rénovation des lycées publics», action «Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension des lycées» (12200401) - lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92) - restructuration d'ensemble - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec l'entreprise Rougnon

CP 16-523 : HP 222-004 «Rénovation des lycées publics» - habilitation de la présidente à engager les opérations de mise en accessibilité «Handicap» du budget 2016 et à signer une convention de mandat avec la SAERP pour sa conduite (2^{ème} rapport)

CP 16-556 : Chapitre 932, code fonctionnel 222, programme HP 222-018 - lycée hoche à Versailles - sculptures de l'artiste Philolaos affaire des Consorts Tloupas (enfants Philolaos) contre Région Île-de-France - approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la présidente à le signer

CP 16-649 : Attribution d'une subvention à la ligue de l'enseignement pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2016

CP 16-463 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 : «Schéma des formations» (128005), action «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) n°IRIS R0008736 - citoyenneté au lycée - transmission des valeurs fondamentales de notre république - année scolaire 2016-2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-623 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222, programme HP 222-004 (122004) Action (12200401) - Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne renouvellement de l'avance en compte courant d'associés

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 16-529 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités artistiques et culturelles», programme HP 312-006 «Aide à la création et la diffusion des arts plastiques», action 13100601 «Soutien aux manifestations d'art plastique», programme HP 312-007 «Soutien à la création et à la diffusion numérique», action 13100701 «Soutien à la création et à la diffusion numérique» - soutien aux arts plastiques / quatrième affectation pour 2016 - soutien aux arts numériques / quatrième affectation pour 2016

CP 16-530 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 «Développement de la permanence artistique» du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - nouveaux bénéficiaires - affectation pour l'année 2016

CP 16-531 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 «Développement de la permanence artistique» du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - évaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en novembre 2013 - affectations au titre d'une convention annuelle

CP 16-543 : Chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», code fonctionnel 313 «Développement du patrimoine», programme HP 312-002 «Équipements culturels de diffusion et de création», programme HP 312-006 «Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques», programme HP 312-007 «Création et diffusion numériques», programme HP 312-008 «Construction et aménagement de médiathèques», programme HP 313-004 «Restauration, aménagement et accueil du public des monuments» - aménagement culturel en Île-de-France - cinquième affectation pour 2016 - **RETIRÉ**

CP 16-555 : Chapitre 933, code fonctionnel 312, Programme HP 312-013 - fabriques de culture - troisième affectation 2016 - affectations au titre du soutien au fonctionnement de fabriques de culture

CP 16-588 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs (cinquième affectation pour 2016) : - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens affectation pour Avignon 2017

CP 16-592 : Chapitre 933 «Culture, sport et loisirs», politique régionale du livre, code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-008 «Aide au livre et à la lecture» - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre - quatrième affectation

CP 16-595 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités artistiques et culturelles» - soutien à la permanence artistique et culturelle 1^{ère} convention triennale - 3^{ème} année - 2^{ème} convention triennale - 2^{ème} et 3^{ème} années - 3^{ème} convention triennale - 3^{ème} année - 4^{ème} convention triennale - 2^{ème} année - troisième affectation pour l'année 2016

CP 16-604 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-009 (131009) «Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel», chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-015 (131015) «Fonds d'investissement pour la culture» - aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 4^{ème} affectation 2016 - aide après réalisation - 4^{ème} affectation 2016 - fonds de soutien cinéma et audiovisuel - 4^{ème} affectation 2016 - dispositif d'aide à l'écriture de scénario - 2^{ème} et 3^{ème} affectations 2016 - désaffectation - éducation à l'image - convention de développement CNC - avenant financier 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-549 : Chapitre 901 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 13 «Formations sanitaires et sociales», programme HP 13-001 «Formations sanitaires», action 11300105 «Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire» - formations sanitaires et sociales : - fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire - révision du programme triennal de qualification par la formation continue et avenant à la convention de partenariat 2016-2017 entre la Région Île-de-France et Pôle Emploi Île-de-France - proposition de désaffectation sur le budget 2014 - remises gracieuses - admissions en non-valeur

CP 16-540 : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématiques 2016 - soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France -cinquième affectation pour 2016 - **RETIRÉ**

CP 16-557 : Chapitre 904 «Santé et action sociale», sous-fonction 41 «Santé», programme HP 41-002 (141 002) «Renforcement de l'offre de soins», chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 41 «Santé», programme HP 41-001 (141 001) «Prévention et éducation à la santé» - la politique régionale de santé -attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - cinquième affectation - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-562 : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - appel à projets thématiques 2016 - solidarité famille et enfants - accompagnement personnalisé pour des actions d'éducation et d'insertion sociale - **RETIRÉ**

CP 16-566 : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales pour les personnes en situation de handicap - appel à projets thématiques 2016 - soutien aux aidants familiaux de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitifs ou de maladies neurodégénératives - cinquième affectation pour 2016

CP 16-575 : Chapitre 904 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-004 (142 004) «Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap», programme HP 42-003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire» - action sociale, handicap et familles -cinquième affectation pour 2016

CP 16-600 : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficultés - cinquième affectation pour 2016 - **RETIRÉ**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

CP 16-477 : Chapitre 934 «Développement social et santé», code fonctionnel 040 «Services communs», programme HP40-001 «Développement de la vie associative», action «Soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse enfance et développement social» - soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse - premières affectations pour 2016

CP 16-618 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 021 «Conseil régional», programme HP 021-005 «Jeunesse et vie associative», action 10200503 «Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles», chapitre 934 «Développement social et santé», code fonctionnel 040 «Services communs», programme HP 40-001 «Développement de la vie associative», action 14000101 «Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat» - troisième affectation 2016 - jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-509 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», sous-fonction 32 «Sports», sous-fonction 11 «Formation professionnelle» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France - conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - affectations 2016 - approbation des avenants n°1 aux conventions signées avec les ligues Île-de-France de motocyclisme et d'aïkido - approbation du protocole d'accord initiant de la création d'emplois par le biais du dispositif «Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France»

CP 16-554 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», sous-fonction 32 «Sports» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux événements sportifs - candidature JOP Paris 2024 (GIP Paris 2024)

CP 16-599 : Chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 32 «Sports», programme «Equipements sportifs d'intérêt régional», action «Equipements sportifs de niveau régional», code fonctionnel 33 «Loisirs», programme «Investissements dans les îles de loisirs», action «Aménagements», code fonctionnel 37 «Sécurité», programme «Sécurité dans les propriétés régionales», action «Sécurisation des îles de loisirs», chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 33 «Loisirs», action «Garanties de recettes Vaires-Torcy», action «Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances» - îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi (77), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Cergy-Pontoise (95), Créteil (94), Etampes (91) et pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts (93) - affectation d'autorisations de programme et d'une autorisation d'engagement pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre de courts séjours sur les îles de loisirs pour l'année 2016

CP 16-641 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 32 «Sport», programme HP 32-002 (132002) «Développement de la pratique sportive», action 13200201 «Soutien au mouvement sportif», chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-006 (111006) «Qualification par la formation continue», action 11100610 «Soutien à la formation du mouvement sportif» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France - conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - affectations 2016 - approbation de l'avenant n°1 à la convention signée avec le comité Île-de-France d'escrime

CP 16-571 : Attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France - dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - dispositif équipements sportifs d'intérêt régional modification de la convention tripartite type pour le dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées approbation de l'avenant n° 2 à la convention 15011363 signée entre la Région Île-de-France et la fédération française de handball

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 16-425 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur» - relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année universitaire 2016-2017 : - l'aide au mérite - l'aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-547 : Budget 2016 - chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation», programme HP92-001 «Soutien à la recherche hors DIM», action 19200103 «Soutien aux équipements de recherche», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation», programme HP92-006 «Soutien aux domaines d'intérêt majeur», action 19200601 «Soutien aux domaines d'intérêt majeur» - 1. Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux équipements scientifiques DIM et SESAME 2016 dont 23^{ème} appel à projets SESAME - 2. Avenant à une convention, DIM antérieure – 3. Evolution du projet GENETHON BIOPROD – 4. Prestation d'accompagnement pour la préparation du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

CP 16-637 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur», programme PR 23-001 «Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur» - Bibliorif : aménagement des espaces de consultation de la bibliothèque de l'université Paris 8 Saint-Denis

CP 16-541 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur» - CPER 2015-2020 : Construction des nouveaux locaux de l'université Paris 3 - Sorbonne nouvelle sur le site «Picpus - Nation» aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante : rénovation des amphithéâtres de la faculté de droit de Malakoff - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

CP 16-625 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville affectations pour l'année 2015 départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis

CP 16-627 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville affectations pour l'année 2015 départements : - des Yvelines - des Hauts-de-Seine - du Val-de-Marne - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-628 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville - affectations pour l'année 2015 - départements de : - Paris - l'Essonne - le Val d'Oise

CP 16-532 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 54 «Habitat - logement», programme HP 54-002 (154002) «Développement du parc locatif social», action 15400201 «Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires», action 15400202 «Aide à la création de logements locatifs sociaux», action 15400203 «Aide à la création de logements locatifs très sociaux» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - quatrième affectation pour 2016

CP 16-533 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-005 (154005) «Action en faveur du logement des jeunes», action 15400501 «Logements des étudiants» - aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - quatrième affectation pour 2016

CP 16-534 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-005 (154005) «Action en faveur du logement des jeunes», action 15400501 «Logements des étudiants» - aide en faveur du logement des étudiants - quatrième affectation pour 2016

CP 16-535 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-Fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-004 (154004) «Aide au parc privé», action 15400403 «Aide aux copropriétés en difficulté» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - quatrième affectation pour 2016

CP 16-539 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 54 «Habitat-logement», programme 154006 «Autres actions logement», action 15400601 «Divers organismes de logement» - subventions en faveur des associations PACT pour 2016 - première affectation pour 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-597 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 021 «Conseil régional», programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 16 novembre 2016

CP 16-527 : Chapitre 930/932 - admission en non-valeur et remises gracieuses - secteur ressources humaines

CP 16-552 : Approbation du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018

CP 16-526 : Cotisation en faveur de Régions de France

CP 16-474 : Subventions à divers organismes : soutien aux organisations syndicales- **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme

CP 16-584 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme», programme HP 95-001 «Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique», action «19500107» «FDTR» - affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du tourisme -attribution de subventions au titre du fonds de développement touristique régional - seconde affectation 2016 - approbation de deux avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de moyens des organismes associés dans le domaine du tourisme

CP 16-652 : 900 services généraux - programme 04013 solidarité internationales - action 10401303 aide à la reconstruction - aide à la reconstruction des territoires haïtiens sinistres par l'ouragan Matthew - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BARIANI – Grand Paris

CP 16-615 : Financement d'actions du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 - deuxième affectation

NB : - Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer aux votes s'y rapportant.

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 h 12.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Nous allons commencer la séance par le vote de l'urgence. Je vais donc vous demander de voter l'urgence sur les rapports 16 425, 463, 474, 521, 541, 551, 557, 581, 590, 601, 604, 604, 611, 618, 627, 650, 651 et 652.

Vote de l'urgence
POUR : LR, UDI, CD
ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la commission permanente du 12 octobre 2016.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 12 octobre 2016

Mme la Présidente – Le procès-verbal est mis aux voix.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 12 octobre 2016
POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG
ABSTENTION : S&R
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 16-551 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie», action «Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité» - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement des polices municipales - fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité - affectations 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous allons passer au secteur présenté par M. PÉCHENARD. J'ai au rapport CP 16-551 une demande de parole du Front National.

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous reparlerons de ces questions de sécurité assez longuement en plénière, et nous dirons que, malgré le glissement de la Région vers les fonctions régaliennes de l'État – qui est quand même un problème –, nous voterons favorablement. En ce qui concerne ces trois rapports, en Commission permanente, nous voterons favorablement mais ce glissement vers des fonctions régaliennes de l'État nous inquiète, pas tant de la part de la Région que de l'État lui-même. Voilà ce que je voulais exprimer ce matin. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. PÉCHENARD – C'est bien noté. Je pense que nous en reparlerons effectivement plus longuement pendant la plénière, mais il ne s'agit pas vraiment d'un glissement de fonctions de la Région vers l'État, mais plutôt d'une aide que la Région apporte à l'État ou aux collectivités territoriales, puisque tout se fait sous la forme de cofinancements. Merci.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix le rapport CP 16-551.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-551

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG

CONTRE : EELVA

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-572 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Soutien à l'équipement en vidéo protection» - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement en vidéo protection - affectations 2016

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-572

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG

CONTRE : EELVA

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-611 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 57 «Sécurité», programme HP 57-001 «Bouclier de sécurité», action «Aide à l'implantation des forces locales de sécurité» - bouclier de sécurité - aide à l'implantation des forces locales de sécurité - affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-611

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG

CONTRE : EELVA

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. PÉCHENARD. Nous passons au secteur présenté par M. KARAM, et au rapport CP 16-477.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

CP 16-477 : Chapitre 934 «Développement social et santé», code fonctionnel 040 «Services communs», programme HP40-001 «Développement de la vie associative», action «Soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse enfance et développement social» - soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse - premières affectations pour 2016

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai un certain nombre d'amendements. Nous allons les prendre un par un. D'abord, un amendement 48 du Front National.

Amendement n° 48 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. Notre amendement vise à modifier l'article 1 comme suit : « *décide de participer au titre du dispositif Fonds régional de développement de la vie associative au financement de neuf associations agréées d'éducation populaire, dont les programmes sont détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 300 000 euros.* » Nous souhaitons en effet supprimer la subvention à l'association la Ligue de l'Enseignement, car cette association est pro migrants et réclame une politique publique européenne de l'accueil des réfugiés et migrants. Elle propose également que le 21 juin, journée mondiale des réfugiés, soit un moment privilégié pour sensibiliser les populations à l'ensemble des questions migratoires. Madame la Présidente, vous avez déclaré dans une interview sur BFM, le 6 novembre 2016, qu'il y a aussi beaucoup de migrants économiques. Il s'agit là d'une question de souveraineté ; nous avons le droit de les refuser. Aujourd'hui, les places d'hébergement, vous le savez, sont saturées par les déboutés du droit d'asile et par les clandestins. Ceux-ci n'ont pas leur place dans la République. Ils sont dans l'illégalité. La République, c'est le respect de la loi et le renvoi des clandestins chez eux. M. VALLS et son gouvernement doivent s'engager rapidement dans cette politique. Madame PÉCRESSÉ, vous refusez l'accueil de ces migrants en situation irrégulière. C'est la raison de notre amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. J'en appelle au retrait, sinon au rejet de votre amendement, car nous finançons l'activité qui concerne l'éducation populaire en direction des jeunes. Je vous rappelle que la Ligue de l'Enseignement mobilise 2 500 associations, des dizaines de milliers de jeunes, et il serait dommageable de les pénaliser en enlevant la subvention. Les questions que vous traitez ne concernent absolument pas la subvention régionale.

Mme la Présidente – J'ajoute qu'il s'agit de 100 000 euros pour assurer la gratuité de l'accès des lycéens de Grande Couronne au Salon de l'Éducation, sachant que nous en sommes en Vigipirate rouge, et qu'il est difficile pour eux de prendre les transports en commun. Je pense que cet amendement doit être rejeté. Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il une explication de vote ? Madame MONVILLE-DE CECCO.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Evidemment, nous voterons contre. Je rappelle que cette association n'est pas pro migrants, mais pro humains ; elle réalise un travail à destination des êtres humains qui en ont besoin, d'où qu'ils viennent. En vertu du fait que nous soyons pro humains et humanistes, nous voterons évidemment contre cet amendement scandaleux.

Mme la Présidente – Voulez-vous le retirer, Madame GUIBERT ?

Mme GUIBERT (FN) – Je le maintiens, car cela constitue un appel d'air considérable. Nous aussi, Madame, sommes humanistes, mais nous souhaitons privilégier l'aide en faveur, par exemple, des SDF français, qui sont toujours dans la rue parce que les centres d'hébergement d'urgence sont à saturation. Je pense qu'il faut d'abord aider nos citoyens.

Mme la Présidente – Je vous rappelle – et j'essaie de recadrer le débat – qu'il s'agit ici de financer la Ligue de l'Enseignement pour emmener, en car, des lycéens au Salon de l'Éducation. Nous mettons aux voix cet amendement.

Vote de l'amendement n° 48 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG
ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 11 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement qui vous prend au mot, Monsieur le Vice-Président, puisque vous avez rappelé très justement que les associations têtes de réseau mobilisent et interviennent sur le terrain auprès de milliers de jeunes, comme la Ligue de l'Enseignement. Or nous déplorons des baisses. Par exemple, la Ligue de l'Enseignement était auparavant subventionnée à hauteur de 30 000 euros. Elle a subi une baisse de 5 000 euros. Les fédérations des centres sociaux et socioculturels, qui avaient une subvention de 110 000 euros, voient leur subvention divisée par plus de deux, à 50 000 euros. Il en est de même pour la Fédération des MJC en Ile-de-France. Il nous semble que la politique de soutien aux fédérations et têtes de réseau doit soutenir les fédérations et têtes de réseau qui sont pleinement implantées sur l'ensemble du territoire francilien, et qui déclinent cette implantation à toutes les échelles géographiques. Nous demandons donc que le soutien régional soit maintenu à même hauteur pour ne pas mettre ces têtes de réseau dans une situation difficile. Nous sommes au mois de novembre, ces fédérations et têtes de réseau attendent depuis plusieurs mois de connaître leur avenir, et elles ne le savent qu'au mois de novembre. Il leur est donc difficile de se retourner.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Madame MALAISÉ, tout en nuances, laissez-moi vous dire que j'ai reçu lundi ces dix têtes de réseau, qui étaient très heureuses d'avoir été retenues par la Région, parce que nous menons une politique active et volontariste d'accompagnement. Il n'y a pas eu de débat. Vous ouvrez un débat politique ; c'est votre choix. Je vous rappellerai simplement deux éléments. D'abord, puisque vous demandez aussi d'éliminer la subvention à l'IFAC, pourquoi avez-vous fait le choix entre des organisations d'éducation populaire ? Y aurait-il de bons réseaux associatifs et des mauvais, en fonction de ce que vous pensez être leur orientation politique ? Par ailleurs, pourquoi, lors de l'ancienne mandature, avons-nous dépassé le plafond qui est dédié au fonds régional de développement de la vie associative, qui est de 50 000 euros, par des subterfuges ? Nous rejoignons le droit commun, et nous limitons les subventions à hauteur de ce plafond, que votre précédente majorité avait voté. Je vous demande donc, Madame MALAISÉ, de retirer votre amendement, ou j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu, Madame MALAISÉ ?

Mme MALAISÉ (FdG) – Il est maintenu. Quelques mots sur l'IFAC : vous allez le voir, Monsieur KARAM, je me renseigne avant de proposer des amendements. L'IFAC a une gestion de personnel sur le moins disant social. Nous considérons qu'il n'appartient pas à une institution publique de soutenir une gestion de personnel qui est désastreuse.

Mme la Présidente – Nous n'allons pas rentrer dans ce débat. Je mets l'amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 11 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 43 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – M. DIDIER s'est exprimé lors de la dernière séance budgétaire, selon le PV que je cite : « *Par ailleurs, certaines dépenses comme celles liées au financement des centres de ressources ont budgétairement migré vers d'autres délégations, en l'occurrence celle de M. KARAM.* » Au terme de l'année 2016, les trois centres de ressources franciliens ne seront pas financés par la région Ile-de-France, comme M. KARAM l'a d'ailleurs confirmé lors de la dernière commission thématique en charge de ce secteur. L'année 2015, pourtant, avait vu le renouvellement pour un an des conventions d'objectifs et de moyens établies avec les trois centres de ressources politiques de la vie associative franciliens : le CRPVE (centre de ressources politiques de la ville en Essonne), Profession Banlieue en Seine-Saint-Denis, et le pôle de ressources Ville et Développement social du Val d'Oise. Ce désengagement risque évidemment de compromettre assez fortement les actions engagées par ces structures sur les territoires. Par ailleurs, 582 000 euros au total étaient affectés au total au titre du FRDVA en 2016, sur une ligne budgétaire très importante pour les associations, qui est passée dans le budget 2016 de 2,1 millions d'euros à 750 000 euros. Alors même que l'enveloppe du FRDVA a fondu aux deux tiers entre 2015 et 2016, il semble que vous ne soyez pas dans l'idée d'exécuter l'intégralité de la ligne budgétaire que vous avez vous-mêmes votée. Les 170 000 euros non affectés au titre du FRDVA ressemblent à une pratique que l'on peut qualifier de gel budgétaire, que vous ne

vous privez pas de critiquer. Pour toutes ces raisons, il est proposé d'adopter cet amendement, qui prévoit de financer les trois centres de ressources franciliens à hauteur de 35 000 euros chacun, correspondant au montant qui leur a été affecté en 2015.

Mme la Présidente – Merci Monsieur TRIGANCE. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Monsieur TRIGANCE, vous savez que l'année 2016, à la fois pour la politique de la Ville et pour tous les dispositifs régionaux de soutien aux associations, est une année particulière de transition. Pendant cette année, nous continuons à étudier finement la teneur des partenariats. Permettez-nous d'avoir notre propre vision de ce que nous voulons faire. Notre souhait est le sens de notre intervention régionale : privilégier le soutien d'actions concrètes menées sur le territoire, au simple financement de centres de ressources. J'ajouterai, s'agissant de ces centres de ressources politiques de la ville, que seuls trois départements sont concernés. Pourquoi trois et pas les autres départements d'Ile-de-France ? De plus, leurs instances de gouvernance sont particulièrement associées aux collectivités, ce qui ne permet pas de financement régional garant de l'équilibre régional. Pour ces raisons, Monsieur TRIGANCE, je vous demande de retirer votre amendement, ou j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 43 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 42 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – L'Union francilienne des Fédérations, Centres sociaux et Centres socioculturels est une tête de réseau associative importante pour un certain nombre d'actions qu'elle engage en faveur des jeunes, notamment dans le champs de la politique de la Ville. Pourtant, sa subvention passe de 110 000 euros, les années précédentes, au titre du FRDVA, à 50 000 euros cette année. Par ailleurs, 582 800 euros auront été affectés au titre du FRDVA en 2016, sur une ligne budgétaire très importante pour les associations, passée dans le budget 2016 de 2,1 millions d'euros à 750 000 euros. Alors même que l'enveloppe du FRDVA a fondu aux deux tiers entre 2015 et 2016, je ferai la même remarque que précédemment. Les 170 000 euros non affectés au titre du FRDVA ressemblent une fois de plus à une pratique de que vous prétendez dénoncer. Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'adopter cet amendement prévoyant de financer l'UFFCS à hauteur du montant affecté en 2015.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. M. TRIGANCE nous demande tout simplement d'être dans l'illégalité par rapport à nos règlements et délibérations régionales. Ce soutien s'inscrit dans le cadre du fonds régional de développement de la vie associative, et ce que votre précédente majorité avait voté est un plafond de 50 000 euros. Vous nous demandez de financer à hauteur de 11 000 euros, et de dépasser un plafond que vous-mêmes avez fixé lors du vote de cette délibération. Monsieur TRIGANCE, je vous demande d'être cohérent avec votre propre majorité antérieure, et de retirer votre amendement. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Je mets l'amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 42 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-477.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-477

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-618 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 021 «Conseil régional», programme HP 021-005 «Jeunesse et vie associative», action 10200503 «Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles», chapitre 934 «Développement social et santé», code fonctionnel 040 «Services communs», programme HP 40-001 «Développement de la vie associative», action 14000101 «Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat» - troisième affectation 2016 - jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai une motion de renvoi en commission du Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

Motion de renvoi en commission n° 2 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, il s'agit d'une motion de renvoi parce que le rapport qui nous est présenté pose différents problèmes. A notre sens, il s'oppose à la fois à l'esprit et à la lettre de la politique mise en œuvre de soutien à l'engagement citoyen. Il prend un mauvais pli. Nous refusons les baisses drastiques que subissent certaines associations dans ce rapport, mais le débat n'est pas nouveau entre nous. De plus, je tiens à vous mettre en garde sur les nouvelles attributions à des associations dans ce rapport. Je ne prendrai que trois exemples, qui sont significatifs de ce que représente l'engagement citoyen aujourd'hui pour la région Île-de-France.

D'abord, un soutien est attribué à l'Union des Serbes de France. Je me suis renseignée, et ai constaté qu'elle soutenait Jean Frédéric Poisson. Tel est son droit, dans le cadre des primaires de la droite. J'ai bien compris que ce n'était pas le choix d'une grande partie de l'exécutif régional. J'ai vu que l'Union des Serbes de France avait fait un déplacement très récent au Caire, avec la CREDO, en compagnie du Vice-Président, M. Patrick KARAM. Certes, cela peut être dans l'ordre du possible. En cherchant davantage les prises de position politiques de l'Union des Serbes de France, j'ai constaté qu'elle avait rédigé un mémorandum expliquant pourquoi le Kosovo ne peut rejoindre l'UNESCO, et qui explique que le Kosovo n'est pas un État. Il y a une véritable difficulté, suite à la prise de position diplomatique de la France : la Cour Internationale de Justice, saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'initiative de la Serbie, a conclu, le 22 juillet 2010, à la conformité au droit international de la déclaration d'indépendance du Kosovo, clôturant ainsi le volet juridique. Je vous mets donc en garde sur le fait que la Région Île-de-France, en soutenant l'Union des Serbes de France, qui a des prises de position politiques à l'encontre des dispositions constantes de la diplomatie française. Cela nous interroge sur la raison du soutien à l'union des Serbes de France. La question est de savoir si nous devrions, du point de vue de l'intérêt général et régional, soutenir ce type d'association.

Ensuite, s'agissant de la fondation Espérance Banlieues, celle-ci est un établissement hors contrat, qui entend remplacer l'Éducation nationale dans les quartiers populaires, et qui prône des principes éducatifs assez surprenants (port de l'uniforme, levée des couleurs par les élèves les plus méritants, présence de drapeaux français dans chaque classe). Tout cela se passe à Montfermeil, sous l'autorité du directeur de la Fondation, M. de SERRANT, qui intervient régulièrement à l'université de la Manif pour Tous. Je me suis renseignée davantage, pour ne pas m'arrêter aux préjugés stéréotypes. J'ai lu Claude LELIÈVRE, historien reconnu, qui indique, à propos de cette école : « *Ce type d'école, du redressement moral, ne peut pas être une réponse à la crise de l'école et du vivre ensemble.* » J'espère que vous partagez cette constatation. Il ajoute : « *Si l'on veut avoir un tas de petits ghettos, continuons comme ça.* » Il poursuit en disant que c'est un modèle implicitement totalitaire, pas loin de la secte. L'UFAL (l'Union des Familles Laïques) dénonce le statut d'utilité publique accordé en 2006 à la Fondation pour l'École, qui lui permet d'engranger des dons défiscalisés de particuliers. Cela revient en réalité à financer de façon déguisée, de la part de l'État et ici de notre collectivité territoriale, des écoles qui sont pour la plupart dans un prisme politique plutôt « catholique intégriste ».

Troisième exemple : vous décidez de nous proposer de subventionner la LICRA, en l'augmentant de façon conséquente – puisque la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) était déjà financée –, disant qu'il s'agira d'un des deux fers de lance de la campagne régionale en faveur de la laïcité, des valeurs de la République et de la citoyenneté. Or le Président actuel de la LICRA reprend campagne pour expliquer qu'il faut qu'un terme précis soit banni du vocabulaire public : le terme d'islamophobie. Que les choses soient claires : je n'ai aucune difficulté à reconnaître que la LICRA est née dans les années 1920, quand les Juifs étaient considérés comme un peuple de trop sur terre par une partie de l'échiquier politique, objet de haine et de dérision, a justement dénoncé le nouvel antisémitisme. Nous leur devons en grande partie la loi de 1972 contre le racisme, qui est un pilier du vivre ensemble. Ils défendent en outre les migrants de façon tout à fait juste. Je m'interroge cependant quand la LICRA milite de façon active pour que le mot « islamophobie » soit banni du vocabulaire public. Nous voulons, par ce rapport, faire en sorte que la LICRA soit un des fers de lance de la campagne en faveur de la laïcité, des valeurs de la République et de la citoyenneté, sans reconnaître qu'il existe un racisme contre les Musulmans.

Je n'ai choisi que trois associations financées, mais il y en a d'autres. Je vous mets en garde : certaines choses ne sont pas possibles de la part d'une collectivité publique.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président, j'interviendrai après.

M. KARAM – Les choses qui ne sont pas possibles, vous les avez allègrement dépassées les années précédentes. Nous n'avons cessé de donner des exemples, et nous pourrions encore en parler, et pour longtemps. Votre gestion des associations a été un anti-modèle et un vaccin pour nous tous. Madame MALAISÉ, lorsque vous intervenez, vous déniez à la région Ile-de-France le fait de pouvoir choisir sa nouvelle politique associative, de pouvoir financer de nouvelles associations, et souhaitez simplement que nous nous inscrivions dans la continuité de votre action régionale, qui était une continuité d'actions clientélistes. Telle est la vérité, Madame MALAISÉ. Les quelques centaines d'associations qui étaient financées étaient pour certaines directement liées à leur présence dans les cabinets, auprès des hommes politiques très proches de votre mouvement ou d'autres mouvements, et à des interventions très fortes faites par les uns et les autres. Seuls ces éléments faisaient qu'elles avaient été financées, et non l'intérêt général. Nous prétendons que seul l'intérêt général primera dans l'affectation de nos subventions.

Vous avez cité trois organisations. Permettez-moi d'y revenir. L'Union des Serbes de France est une tête de réseau nationale, avec un poids en Ile-de-France extrêmement fort. Elle existe depuis des dizaines d'années et regroupe toutes les associations des Français d'origine serbe de France. Nous les finançons comme nous finançons d'autres têtes de réseau, comme vous l'avez fait dans le passé, parce qu'il nous semble naturel d'aider des organisations à se structurer, d'autant qu'elles agissent dans un esprit totalement républicain. Vos appréciations sur leurs combats politiques sont votre problème. Ce que nous finançons est l'organisation, la structuration et l'aide à cette organisation et cette structuration. Vous parlez de la « Fondation Espérance Banlieues » en utilisant des termes extrêmement déplacés, quand vous parlez par exemple de couleurs ou d'uniforme, comme si aimer la France était un gros mot ou comme si être Français était une injure. Permettez-moi de vous dire, Madame MALAISÉ, que les Français ne sont pas en accord avec votre position. Restez lucide sur des questions qui sont aujourd'hui centrales pour notre identité et notre questionnement identitaire. Le troisième point concerne la LICRA. Elle fait partie, vous avez raison, des deux associations retenues dans le cadre du plan Laïcité, valeurs de la République et prévention de la radicalisation, tout simplement parce que la LICRA est le réseau le plus actif en matière de laïcité et de valeurs de la République auprès du mouvement sportif. C'est celui qui a passé le plus de conventions, qui est le plus référencé, et celui pour lequel le travail avec les réseaux sportifs a commencé et ne pose aucun problème. Ainsi, lundi, puisque je recevais les 10 têtes de réseau d'éducation populaire et de jeunesse, aucune d'entre elles ne m'a fait la moindre remarque sur la LICRA. Deux d'entre elles m'ont dit qu'elles travaillaient étroitement avec sur ces questions. S'agissant de ce déplacement en Egypte, quand je me rends en Egypte, j'y vais avec M. KALTEMBACH appartient-il à ma majorité ? J'y vais aussi avec M. **BAP?** Diriez-vous qu'il appartient à ma majorité ? J'y vais avec des parlementaires et des organisations qui travaillent sur un certain nombre de questions.

Mme la Présidente – Je souhaiterais ajouter un mot à ce sujet. Madame MALAISÉ, je suis désolée de vous dire que la fondation Espérance Banlieues est une fondation reconnue d'utilité publique par l'État, et la LICRA également. Il me semble que quand l'État retient une reconnaissance d'utilité publique à des organisations, ces organismes sont d'utilité publique. La Région a donc toute légitimité à les subventionner. Si ces associations avaient le moindre problème dans leur fonctionnement, je ne doute pas un seul instant que le gouvernement, que vous ne soutenez plus, je le sais, mais que vous avez permis de faire élire, retirerait l'utilité publique à ces associations. Le seul critère qui doit nous guider est donc l'utilité publique reconnue de ces structures. J'ajoute qu'avoir le drapeau français dans les classes ne me gêne pas. Je voudrais également dire que dans ce rapport, vous avez oublié de citer la « Brigade des Mères de la République », que nous allons financer, et « Ni putes ni soumises », qui est aujourd'hui mise à la porte de son local parce qu'elle a des dettes locatives. Cette dernière association nous appelle au secours pour que nous puissions la subventionner, parce que cette association n'a plus reçu de subventions, alors que nous savons tous le travail exceptionnel qu'elle a effectué pour les droits des filles et des femmes dans les banlieues. S'il vous plait, lisez le rapport jusqu'au bout, et respectez les reconnaissances d'utilité publique accordées par l'État.

Mme MALAISÉ (FdG) – J'ai quand même une question sur la diplomatie française et le fait que la région subventionne une association qui en va à l'encontre.

Mme la Présidente – Il s'agit d'une tête de réseau d'associations de solidarité en Ile-de-France, cela n'a rien à voir. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Une explication de vote, si vous le permettez, sur l'amendement qui, si je l'ai bien compris, est maintenu.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Madame MALAISÉ a tout de même soulevé un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas été répondu. Je vous entends au sujet de l'utilité publique, mais vous refusez des subventions à des associations d'utilité publique. Ce ne peut être le seul critère. Vous êtes en train de supprimer des subventions que nous accordions auparavant.

Mme la Présidente – Donnez-nous les noms. Les grands réseaux d'utilité publique sont tous éligibles aux subventions de la région.

M. SERNE (EELVA) – Eligibles, certes, mais ils ne les reçoivent pas forcément.

Mme la Présidente – Pratiquement tous, Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Il n'y a pas d'obligation de la Région à financer, qu'ils soient ou non d'utilité publique. Vous pourriez donc faire un tri différent. Il est du rôle de la Commission permanente de voter ou non, et d'un groupe d'opposition de poser des questions sur la pertinence du financement de certaines associations, fussent-elles d'utilité publique. Les questions qui ont été posées sont réelles. Le Vice-Président KARAM n'a pas nécessairement répondu à toutes ces questions. Vous avez vous-mêmes mis un critère, en début de mandature, consistant à dire que nous ne financerions plus d'association politique. Je suis au regret de devoir vous poser la question : nous avons été extrêmement surpris de recevoir récemment un mail nous appelant à voter contre Alain JUPPÉ à la primaire de la droite. J'aimerais avoir votre avis sur cet email envoyé par l'Association de Défense des Chrétiens d'Orient, avec une très belle biographie de M. KARAM, et appelant à voter contre Alain JUPPÉ, en disant qu'il défendait les Islamistes. Je me demande si nous ne pouvons considérer que c'est une association apolitique. J'aimerais connaître votre position sur la question. Si j'avais été une des parties prenantes de cette primaire, je l'aurais trouvé un peu saumâtre.

Mme la Présidente – Je suis très heureuse d'apprendre que M. SERNE se préoccupe du bon déroulement de la primaire de la droite. Soyez rassuré, nous serons tous unis après le deuxième tour pour gagner la Présidentielle.

Ce n'est pas une association financée par la région qui a envoyé cet e-mail. M. KARAM a sa liberté de vote et ses libertés de choix, comme nous tous ici. C'est la démocratie. Il n'y a pas que chez les Verts que la démocratie est turbulente. Nous allons mettre aux voix la motion de renvoi. Si M. SERNE arrive à me montrer des associations reconnues d'utilité publique qui n'ont pas de subventionnement de la région alors qu'elles ont des activités régionales, je suis prête à discuter de chaque subvention. A chaque fois que vous critiquez nos choix, nous en débattons d'ailleurs. Le sujet est le suivant : les associations font-elles du bon travail ? Je peux vous dire, qu'il s'agisse de la LICRA, sur les ligues sportives, ou d'Espérance Banlieues dans les quartiers, qu'elles effectuent un travail remarquable, notamment dans la prévention du décrochage. C'est tout ce qui doit nous préoccuper aujourd'hui. Monsieur de SAINT-JUST, voulez-vous une explication de vote ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Je voulais proposer une explication de vote. Nous voterons contre cette motion de renvoi, malgré le fait que le Front de Gauche se soit bien exprimé en ce qui concerne la LICRA. Nous pourrions aussi parler de ce que peut dire ou faire le MRAP à l'égard par exemple de la communauté juive. En ce qui concerne la fondation Espérance Banlieues, que vous avez prise dans votre collimateur, je répondrai comme on nous a répondu tout à l'heure que cette association s'occupe aussi d'être humains. En vertu de nos convictions humanistes, nous allons voter pour les subventions à cette association, et contre votre motion de renvoi.

Mme la Présidente – Je vais mettre cette motion de renvoi en commission aux voix.

Vote de la motion de renvoi en commission n° 2 (FdG)

POUR : EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 58 FN. Pour mémoire, l'amendement n° 59 a été retiré. Il s'agissait d'un doublon.

Amendement n° 58 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. La LICRA agite décidément le débat ce matin. L'amendement que nous vous proposons vise à supprimer l'attribution de subventions à la LICRA. Le Front National, vous le savez, s'est toujours positionné pour la défense des valeurs de la République, pour le principe de la laïcité et la prévention de la radicalisation, qui est un sujet bien évidemment crucial. Comment est-il encore possible de subventionner la LICRA, une association qui est politisée et sectaire ? En outre, la LICRA a fait réaliser et diffuser en 2012, en pleine campagne présidentielle, un clip contre un candidat officiel à l'élection présidentielle, en l'occurrence Marine Le Pen, sans que cela soulève d'indignation particulière, ni aucune sanction de la part du CSA. Il n'est pas du ressort de la Région de subventionner des mouvements politiques, ni de privilégier des associations partisans et éloignées de l'intérêt général. Je pense que, Madame la Présidente, vous allez soutenir notre amendement, puisque l'un de vos engagements de campagne était justement de ne pas subventionner d'associations politisées.

Mme la Présidente – Il s'agissait de ne pas subventionner d'associations politiques, ce qui est différent, vous le comprendrez, car toutes les associations ont le droit d'avoir des engagements politiques personnels, et c'est le cas de beaucoup d'associations en France, y compris les syndicats de salariés, que nous subventionnons aussi, et qui prennent parfois des positions dans les élections. En France, nous respectons le droit de chacun d'avoir des idées, notamment politiques. En revanche, des associations à but politique, qui

ne font que de la politique, n'ont pas vocation à être subventionnées. Une association politique est une association qui présente des candidats, qui elle-même s'inscrit dans le débat démocratique. Nous avons déjà répondu sur la LICRA. Je vois que le Front de Gauche et le Front National sont anti LICRA, mais nous soutenons la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Je demande donc le rejet de cet amendement, que je mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 58 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, S&R, EELVA, FDG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 21 EELVA.

Amendement n° 21 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Nous voulons vous interroger sur le fait que le GRAINE Ile-de-France, qui est reconnu d'intérêt général, et qui est une tête de réseau considérable dans l'animation et l'information sur la nature et l'environnement, puisqu'il regroupe 117 structures adhérentes franciliennes de l'éducation à l'environnement, s'est vu refuser la subvention qui vous avait été demandée pour cette organisation. Cet amendement vise donc à attribuer une subvention de 29 000 euros au GRAINE Ile-de-France pour un projet que le GREN a travaillé avec la région. La Région, jusqu'à peu, était engagée au côté du GRAINE. Elle s'est visiblement retirée au dernier moment, en refusant d'accorder sa subvention au GRAINE Ile-de-France qui, je le rappelle, est reconnu d'intérêt général.

Mme la Présidente – Je ne connais pas la reconnaissance d'intérêt général. La reconnaissance d'utilité publique, elle, est soumise au Conseil d'État et reconnue par le gouvernement. M. le Vice-Président va vous répondre.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Vous connaissez le titre de ma délégation : j'ai une délégation jeunesse, vie associative et éducation populaire. Or au sens noble du terme, cette association a comme objet principal, vous l'avez rappelé, d'œuvrer en matière de développement durable et d'environnement. D'ailleurs, les missions revendiquées par cette association sont présentées sur son site internet comme l'utilisation de différents supports pour favoriser l'échange de pratiques entre acteurs de terrain, faciliter le partage d'expérience, accompagner l'émergence de projets, susciter les actions communes et favoriser l'éclosion en matière de développement durable et d'environnement. En concordance avec ces missions, les adhérents de la structure sont donc pour l'essentiel des associations de défense environnementale ou des structures chargées de l'environnement de collectivité, à l'instar de l'Agence de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Paris, la Direction de l'Environnement de la Ville de Nanterre, etc. Ces sujets ne relèvent donc pas de ma délégation, et n'ont pas vocation à s'inscrire parmi les affectations de ce rapport. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sans quoi j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Je souhaiterais préciser quelque chose. Il était une pratique assez courante, dans la précédente mandature, de faire subventionner le même réseau associatif sur différents portefeuilles : l'environnement, la vie associative, la jeunesse, le lycée, etc. La même association revenait donc dans plusieurs rapports, à chaque fois pour engranger des subventions supplémentaires. Nous sommes aujourd'hui obligés de respecter strictement nos compétences et d'avoir une certaine vigilance sur les subventionnements associatifs. M. KARAM a donc reçu mission de subventionner strictement dans sa délégation, c'est-à-dire jeunesse, vie associative, lutte contre les discriminations et laïcité. Au sujet du GRAINE, c'est Mme JOUANNO qui vous parlera de la relation de la Région avec le GRAINE. Ce que je peux vous dire – et c'est ce qui me revient de la direction de l'Environnement, qui est la seule compétente pour subventionner le GRAINE –, c'est que l'association, à ce stade, n'a pas donné satisfaction sur deux plans. Elle était subventionnée, tout de même, à plus de 664 000 euros par la Région depuis 2008. D'une part, certaines des clauses auxquelles devait se soumettre l'association n'ont pas été respectées, comme le partage des outils qu'elle a élaborés à l'aide des subventions régionales. Nous lui avons accordé des subventions pour créer des outils, qui étaient censés être partagés ; ils ne le sont pas à ce jour. D'autre part, l'association aurait manqué de coopération – c'est l'avis de la direction de l'Environnement – avec les autres associations, et la Direction a le sentiment qu'il ne s'agit pas d'une tête de réseau fédératrice, mais qu'elle utilise plutôt les subventions pour son propre fonctionnement que pour la chose publique qui est indiquée dans son objet social. Tout cela conduit la direction de l'Environnement à jeter un regard très attentif sur la façon dont le GRAINE a utilisé les subventions régionales depuis quelques années. Nous vous tiendrons informée, Madame MONVILLE-DE CECCO, du regard que nous portons sur cet usage, mais tout ceci dépend de la délégation de Mme JOUANNO. Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'elle suit chaque association pour en contrôler l'effectivité. Elle les a bien entendu reçues. Nous avons donc demandé un certain nombre de comptes, et je suis désolée de vous dire que pour l'instant, nous n'avons pas ces comptes sur le respect par le GRAINE de ses engagements vis-à-vis de la Région, pris sous la précédente mandature, je le rappelle. Je vous devais cette explication franche et carrée, puisque nous avons besoin de vérifier comment sont utilisées les subventions de la région.

Votre amendement est-il néanmoins maintenu ?

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui, nous maintiendrons l'amendement. Si le GRAINE n'a pas donné satisfaction, nous voudrions des éléments objectifs plus probants que votre seule parole, même si je n'ai aucune raison de la remettre en doute. Ce n'est pas l'avis des associations qui me remontent du terrain, bien au contraire. Le GRAINE fait un formidable travail d'éducation à l'environnement. Si vous avez l'intention de ne plus le subventionner, qu'allez-vous faire à la place, en termes d'éducation à l'environnement et à la nature, sachant que c'est aujourd'hui un enjeu majeur pour notre région ? Autant de questions qui nous amènent à vouloir les auditionner, nous aussi, en tant que groupe régional. Nous voudrions faire cette demande d'auditionner à la commission, tous ensemble, le GRAINE, pour avoir un échange et une parole ouverte et franche sur les raisons qui vous ont amenés à ne pas reconduire cette subvention et ce partenariat. Nous pensons au contraire que le GRAINE fait un travail formidable, et qu'il faut évidemment continuer à le faire.

Mme la Présidente – Vous comprendrez bien qu'il existe un problème, s'il s'est engagé à mettre en place des outils ouverts mis à la disposition de tous, et si ces outils ne sont pas partagés. Il s'agit de l'argent public, des contribuables. Il a vocation à permettre des subventions d'utilité publique et à être partagé. Nous sommes favorables à l'éducation à l'environnement, bien évidemment, mais les outils doivent être mis à la disposition de tous. C'est un enjeu important pour nous.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Vous avez parfaitement raison ; c'est bien pour cela que nous voudrions pouvoir parler avec eux, tous ensemble. Une parole prise devant tout le monde a plus de sens. Il est important que tous les groupes politiques entendent, en même temps, cette association. Nous vous demandons donc de bien vouloir organiser cette rencontre.

Mme la Présidente – Mme JOUANNO choisira la procédure qui lui semblera la plus adaptée. De toutes les façons, vous pouvez bien entendu recevoir le GREN avant ou après la commission Environnement qui statuera sur sa subvention. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Puisque le débat est lancé sur une question qui sera abordée dans le secteur environnement, je me permets de dire que notre groupe soutiendra l'amendement de nos collègues des Verts. En ce qui concerne ce que vous avez avancé, Madame la Présidente, à savoir que la demande avait été faite de comptes sur le travail qui devait être engagé, les informations que nous avons après échange avec le GREN donnent plutôt à penser qu'ils n'ont jamais eu de commande précise de la part des services sur les clauses non respectées via le partage des outils et sur l'absence de coopération avec les membres du réseau. Ils n'ont jamais été informés de votre part et de la part des services de ces éventuels manquements. Je souligne là un problème de méthode, et nous y reviendrons, notamment avec Akibri qui a découvert, à l'occasion de la commission permanente, qu'ils étaient soit évincés, soit que le traitement serait différent. Il faudrait mettre en place un échange direct entre les directions des associations, leur président et les services de la région, pour les informer effectivement du sort qui sera le leur. A l'évidence, il existe un véritable manquement à ce niveau.

Mme la Présidente – Madame SARKISSIAN, permettez-moi de vous dire qu'il n'est de pire sourd qui ne veut entendre. L'association a été reçue, entendue et écoutée. Elle a à ce point entendu les critiques de la région qu'elle a fait des flyers et des stickers. Le sujet est donc simple. Ils ont tout à fait connaissance de ce que la Région leur demandait, et savaient très bien qu'elle était sceptique et réticente et allait procéder à une évaluation attentive de leurs actions. Je n'ai pas d'avis et ne connais pas personnellement l'action du GREN mais je soutiens la démarche de Mme JOUANNO, qui consiste à vérifier que les engagements ont été tenus, surtout quand 640 000 euros ont été reçus dans la dernière mandature.

Je mets l'amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 21

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Je vais mettre aux voix ce rapport, en ajoutant une chose que j'ai oubliée : dans ce rapport, un dossier me tient particulièrement à cœur. Nous n'avions pas réussi à le régler dans la dernière mandature, et il restait pendant. Il s'agit du financement de 50 000 euros pour la crèche Baby Loup, qui est selon moi un symbole en Ile-de-France, à double titre : d'abord, de la difficulté des crèches en horaires décalés à fonctionner, parce que les financements CAF ne sont jamais adaptés pour ces crèches, et ensuite un symbole de la laïcité en Ile-de-France. Je tenais à le dire. Monsieur de SAINT-JUST, avez-vous un amendement ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Non, une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. de SAINT-JUST (FN) – Je voudrais que nous puissions voter article par article, parce que nous avons des positions différentes, ou alors qu'il soit noté que nous votons contre les subventions à certaines associations.

Mme la Présidente – Vous allez faire un vote dissocié et le donner aux services. Il sera enregistré comme vote dissocié.

M. de SAINT-JUST (FN) – Le vote dissocié portera sur la LICRA et sur l'Union des Etudiants Juifs de France, qui est une association extrêmement politisée. Je voulais d'ailleurs dire que votre argumentation, Madame la Présidente, me paraît un peu tirée par les cheveux. Evidemment, nous ne pensons pas que vous allez subventionner ici Les Républicains, parti politique, mais il est clair que vous visiez les associations de droit commun qui versent dans la politique, voire même la politique politicienne ou la politique sectaire. La LICRA et l'Union des Etudiants Juifs de France sont l'exemple d'associations qui vont vers des dérives politiciennes, et c'est pourquoi nous voterons contre les subventions à ces deux associations mais pour les subventions à toutes les autres. Merci.

Mme la Présidente – Merci. Explication de vote de Mme MALAISÉ et M. SATOURI.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous allons faire un vote dissocié sur ce rapport, et le mettre par écrit. Puisqu'il est question de l'UEJF, je tiens à rappeler qu'elle a été hautement subventionnée suite aux attentats de janvier 2015. Je trouve dommage que la subvention diminue.

Mme la Présidente – Le Front de Gauche trouve que la subvention diminue, et le Front National que l'UEJF ne devrait pas être subventionnée. Nous devons être au milieu ; il y a donc une forme de cohérence. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Merci chers collègues, Madame la Présidente. Nous allons nous abstenir sur ce rapport, et je vais vous dire pourquoi. Votre position n'est pas claire, et j'ai l'impression que vos arguments sont au cas par cas. Vous nous dites d'un côté que vous ne subventionnez que les associations reconnues d'utilité publique. Vous avez raison, Madame la Présidente, la procédure d'utilité publique est très précise, et je pense que vous la connaissez très bien. Mais en réalité, le nombre d'associations reconnues d'utilité publique dans ce pays est très restreint. Dans ce rapport, vous financez un certain nombre d'associations – et de manière importante – qui ne sont pas reconnues d'utilité publique. Il y a donc un flou dans la règle que vous vous donnez. Sur l'association GREN, je vais reprendre quelques arguments sur l'échange que vous avez eu avec ma collègue. Notre argument est simple. Je ne remets pas en cause les paroles de la Vice-Présidence, les vôtres et ceux des services. J'estime que quand l'institution régionale a soutenu autant cette association pour les missions qui sont les leurs, et que vous nous donnez des arguments factuels précis, nous pouvons demander une audition officielle en commission Environnement pour pouvoir faire le point en présence de tous les groupes politiques (cela s'appelle la transparence) et des services et de la Vice-Présidence, sur ce dossier. Soit les arguments que vous avancez sont factuels et précis, et nous ne pourrions alors que les entendre, soit il se cache derrière ces arguments, procédures et évaluations, des décisions politiques, que nous sommes prêts à reconnaître. Vous êtes dans la majorité, et nous sommes dans nos positions. Je peux comprendre que vous refusiez de financer tout un panel d'associations qui étaient par le passé financées par l'ancienne majorité, parce que les objectifs politiques étaient différents, mais il faut le reconnaître. Je réclame donc de la transparence sur ces questions.

Je reviens sur la question de l'association politique. Lorsque nous avons débattu, Madame la Présidente, des associations et des réseaux d'associations LGBT, je n'ai pas cru comprendre que la définition que vous cachiez derrière le terme « association politique » était une association qui présentait des candidats aux élections. Il y a donc deux poids et deux mesures. Vous avez le droit de faire ce que vous voulez, vous êtes majoritaires, mais il faut une cohérence dans les règles. Merci.

Mme la Présidente – Bien. Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Merci Madame la Présidente. J'ai signalé au secrétariat général les associations sur lesquelles je ne prendrai pas part au vote dans le cadre du vote dissocié. Je souhaiterais aussi dire la position de mon groupe, qui votera pour ce rapport, et dire que la position du Front National ne nous étonne pas, puisqu'il n'aime pas les associations, celles qui ont une visée universaliste, celles qui sont solidaires, celles qui font du lien social. Je témoignerai notamment de ce qu'il se passe à Hayange ou Hénin-Beaumont, où les municipalités en place font la chasse au Secours Populaire ou à la Ligue des Droits de l'Homme. Vos positions sur l'UEJF ou sur la LICRA, dans la présente Commission, symbolisent une certaine idée que vous avez de la France et qui ne fait absolument pas de place à l'altérité.

Mme la Présidente – Je veux dire à M. SATOURI qu'il ne faut pas déformer ce que j'ai dit. J'ai dit que les associations qui étaient critiquées par Mme MALAISÉ étaient reconnues d'utilité publique. Je n'ai pas dit que toutes les associations reconnues d'utilité publique étaient systématiquement subventionnées par la Région, ni que nous ne subventionnions pas des associations non reconnues d'utilité publique. En revanche, j'ai dit à M. SERNE que s'il y avait une association reconnue d'utilité publique qui faisait un travail régional et n'était pas subventionnée, à tort, j'étais totalement prête à entendre que nous puissions les subventionner. Je l'ai d'ailleurs fait à plusieurs reprises dans cette Commission, où vous avez attiré mon attention sur des associations qui vous paraissaient excellentes et que nous n'avions pas nécessairement dans notre périscope.

Nous mettons ce rapport aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-618

POUR : LR, S&R, UDI, FN (sauf dossiers n° 16014165 et 16017111), CD, FdG (dossier n° 16017104 et 16016829), RCDE

CONTRE : FN (dossiers n° 16014165 et 16017111), FdG (dossier n° 16017104 et 16016829)

ABSTENTION : EELVA, FdG (dossiers n° 16014165, 16016785, 16016786, 17000023, 16011660 et 16016832)

NPPV : Mme AZZAZ

ADOPTION

CP 16-509 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», sous-fonction 32 «Sports», sous-fonction 11 «Formation professionnelle» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France - conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - affectations 2016 - approbation des avenants n°1 aux conventions signées avec les ligues Île-de-France de motocyclisme et d'aïkido - approbation du protocole d'accord initial de la création d'emplois par le biais du dispositif «Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France»

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-509

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-554 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», sous-fonction 32 «Sports» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux événements sportifs - candidature JOP Paris 2024 (GIP Paris 2024)

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-554. J'ai un amendement n°49 du FN.

Amendement n° 49 (FN)

M. LEGRAND (FN) – C'est notre amendement habituel pour M. KARAM, qui vise simplement à savoir pourquoi cette subvention est attribuée. J'ai cru comprendre que vous aviez avancé la subvention de 2017 en 2016, mais je n'ai pas compris dans quelle perspective. Pouvez-vous m'expliquer, afin que je retire l'amendement ? Merci.

Mme la Présidente – Monsieur KARAM.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Lorsque nous avons voté la première affectation de 50 000 euros à la CP de juin dernier, nous avons dit que c'était une première affectation et que nous allions affecter au total 200 000 euros à cette grande manifestation, qui est un des plus grands événements qui existent dans cette discipline, avec un retentissement extrêmement important pour un certain nombre de pays. Le fait qu'il y ait deux villes organisatrices, en France et en Allemagne, donne un écho très particulier et symboliquement très fort à cette manifestation. Pourquoi l'avons-nous avancée ? Tout simplement parce que la Fédération nous l'a demandé. Nous avons des crédits disponibles. Par ailleurs, en 2017, nous allons devoir financer toute une série de grands événements sportifs. Si nous ne prenons pas d'avance, nous aurons du mal à répondre aux demandes à la fois en termes de grands événements internationaux qui se dérouleront en France, et en matière d'événements nationaux, régionaux, voire locaux. Vous le savez, nous avons donné une priorité, dans nos financements, à des événements qui touchent les personnes en situation de handicap. Nous avons fait, cette année, beaucoup plus : de mémoire, 35 % d'événements de plus concernant des personnes en situation de handicap et des publics féminins. Pour ces raisons, nous souhaitons avoir davantage de marge de manœuvre, pour que 2017 ne nous contraigne pas à faire le choix de sacrifier certains publics cibles de notre politique régionale. Je pense que vous comprenez notre explication, et je vous saurais gré de retirer votre amendement.

L'amendement n° 49 (FN) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport 554.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-554

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

NPPV : S&R

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-599 : Chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 32 «Sports», programme «Equipements sportifs d'intérêt régional», action «Equipements sportifs de niveau régional», code fonctionnel 33 «Loisirs», programme «Investissements dans les îles de loisirs», action «Aménagements», code fonctionnel 37 «Sécurité», programme «Sécurité dans les propriétés régionales», action «Sécurisation des îles de loisirs», chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 33 «Loisirs», action «Garanties de recettes Vaires-Torcy», action «Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances» - îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi (77), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Cergy-Pontoise (95), Créteil (94), Etampes (91) et pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts (93) - affectation d'autorisations de programme et d'une autorisation d'engagement pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre de courts séjours sur les îles de loisirs pour l'année 2016

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-599

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-641 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 32 «Sport», programme HP 32-002 (132002) «Développement de la pratique sportive», action 13200201 «Soutien au mouvement sportif», chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-006 (111006) «Qualification par la formation continue», action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France - conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - affectations 2016 - approbation de l'avenant n°1 à la convention signée avec le comité Île-de-France d'escrime

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-641

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-571 : Attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France - dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - dispositif équipements sportifs d'intérêt régional modification de la convention tripartite type pour le dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées approbation de l'avenant n° 2 à la convention 15011363 signée entre la Région Île-de-France et la fédération française de handball

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport CP 16-571. J'ai un amendement n° 12 du Front de Gauche.

Amendement n° 12 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Monsieur le Vice-Président, c'est une demande assez récurrente de la part du groupe Front de Gauche sur la manière dont les rapports retenus l'ont été, et quels sont les critères. Vous nous avez répondu, depuis la Commission permanente de juin, deux types d'arguments. Selon le premier, vous prenez les dossiers qui restent sur la pile. Je pense donc que la pile a dû fondre au fur et à mesure. Selon le deuxième argument que vous nous aviez avancé, vous rééquilibreriez, comparativement à ce qui se faisait dans le mandat précédent. Nous avons donc reposé la question, puisque nous avons vu qu'il n'y avait quasiment unanimement que des collectivités de droite qui étaient subventionnées. Monsieur le Vice-Président KARAM, vous nous avez répondu, en commission Sport vie associative jeunesse, le 10 novembre 2016, qu'aucune commune qui n'appartient pas aux sensibilités politiques de la majorité régionale n'avait déposé de demande, ce qui nous semble pour le moins surprenant. Nous vous demandons donc, par le biais de cet amendement, de fournir pour la prochaine Commission permanente de décembre l'ensemble des demandes de subventions déposées par les collectivités territoriales franciliennes pour cette année 2016, c'est-à-dire depuis le début du mandat. C'est un amendement qui vise la transparence, afin que nous puissions comprendre quels sont les critères que vous appliquez pour subventionner les équipements sportifs.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ, permettez-moi de vous dire que vous avez tous les moyens, avec le groupe Verts, le groupe Socialiste et le groupe Front de Gauche, d'appeler tous les maires de votre sensibilité pour leur demander s'ils ont déposé des subventions et où celles-ci en sont. Si ces subventions existaient, je ne doute pas que vous auriez été saisis de leur part de demandes de les appuyer. J'ajouterai une chose : effectivement, il ne restait en stock que des villes de droite, et pour cause ; elles n'avaient pas

été subventionnées. Je rappelle aussi que la droite a gagné les élections de 2014, et qu'aujourd'hui, mathématiquement, en Ile-de-France, le rapport de force doit être de deux tiers contre un tiers. Il est donc logique, statistiquement, que deux tiers des demandes que nous recevons émanent de communes qui sont de la droite et du centre, puisque nous détenons deux tiers des communes d'Ile-de-France, voire peut-être même un peu plus. La majorité est de droite, dans les mairies en Ile-de-France, y compris en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Je suis désolée de vous le dire, mais c'est une donnée statistique, et non politique. Je souhaiterais simplement donner un autre chiffre, car je commence à entendre systématiquement les mêmes questions. Le premier département financé par la région en 2016, toutes associations et demandes de subventions confondues, était Paris. Le deuxième est la Seine-Saint-Denis (176 millions d'euros), le troisième est le Val-de-Marne, le quatrième les Hauts-de-Seine, puis cela s'égrène sur la Grande Couronne. Je tiens à le dire, car il est important de savoir qu'en réalité, là où les problèmes sont les plus cruciaux, et là où la densité est la plus grande, les subventions par habitant sont les plus importantes. Par habitant, le département le plus subventionné est la Seine-Saint-Denis. Cela mérite d'être dit, et nous vous ferons parvenir ce tableau statistique. Je connais les arguments, mais c'est la vérité des chiffres, et nous vous les présenterons au moment du compte administratif. Monsieur KARAM.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Mme MALAISÉ, c'est une obsession que j'aurais aimé voir s'afficher lors des précédentes mandatures auxquelles vous avez participé. Nous n'avons, à l'époque, cessé de vous interroger sur des demandes faites par des collectivités, que vous refusiez systématiquement, alors même que ces collectivités étaient éligibles aux dispositifs. Vous les refusiez à tel point que certaines collectivités ont dû saisir le TA. Bien sûr, elles ont perdu, parce que la décision d'attribution d'une subvention ne relève que de l'appréciation de la collectivité qui gère ces dotations, mais c'est vous dire à quel point la situation était crispée et inéquitable pour un certain nombre de communes et de citoyens, qui se sentaient exclus de toute l'action régionale, simplement parce qu'ils n'avaient pas la bonne couleur politique. Nous n'allons pas agir comme vous. Je l'ai dit en commission : aujourd'hui, nous n'avons pas de dossier de demande complet. Certaines collectivités ont déposé des dossiers ; tant qu'ils ne sont pas complets, ils ne peuvent être examinés. Je réitère donc ce que je vous ai dit : aujourd'hui, dans notre stock de dossiers, nous n'avons aucun dossier complet qui émane d'un courant politique vous revendiquez. Dans ce cas, nous le regarderions avec beaucoup d'attention en fonction de son intérêt, comme nous l'avons fait à l'époque pour le terrain de jeu synthétique de Montreuil. Vous vous étiez empressée de monter aux rideaux en évoquant la question du financement, alors que le dossier n'était pas complet. Quand le dossier a été complété, il a été financé. Dans la stratégie que nous avons, nous ne faisons pas de différence entre les bonnes et les mauvaises communes.

Mme la Présidente – Merci Monsieur KARAM, c'était très clair. Je mets donc aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n° 12 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole de l'EELVA.

M. SATOURI (EELVA) – La demande de parole concerne le projet de réalisation d'un centre de tir de Crespières. Vous connaissez suffisamment bien le territoire, Madame la Présidente, pour savoir que le projet de cette association est lié à un avis d'expulsion de Versailles et un projet de se réinstaller ailleurs, sur le territoire yvelinois. La difficulté que nous avons est liée au fait que ce centre de tir a pour projet de s'installer sur la zone d'entraînement de Frileuse, à la frontière de Crespières et de Beynes. Un certain nombre de riverains se sont constitués en association pour contester notamment le périmètre de l'étude d'impact, notamment sonore. Cette étude d'impact n'a concerné que la ville de Crespières. Pour ceux qui connaissent le territoire, le centre de tir est beaucoup plus proche et la densité des habitants est plus importante sur la commune de Beynes que sur celle de Crèpières. Les riverains disent donc que l'étude d'impact aurait dû concerner les deux communes. Il ne s'agit pas d'un tir de fléchettes mais d'armes lourdes, toute la journée et le week-end. L'association en question a beaucoup d'adhérents. Je trouve donc légitime l'inquiétude des riverains sur les nuisances futures que cela pourrait présenter. Deuxièmement, ce terrain est sur une zone ZNIEFF, et le projet demande le déclassement de ce terrain. Cela pose forcément la question de la protection de ces zones et de la vision régionale de ce territoire. Il nous semble, Madame la Présidente, qu'il serait judicieux de surseoir à ce projet et de soutenir la demande des riverains pour une étude d'impact plus large, avant de financer ou d'accompagner ce type de projet. Je tiens à votre disposition le dossier complet des riverains et de l'association, pour que vous puissiez vous-mêmes constater ce que je viens de vous dire.

Mme la Présidente – J'attends votre dossier sur les voies sur berge à Paris. Sur le périmètre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Monsieur SATOURI, n'ayez pas l'indignation sélective et restez assis quand vous m'interrogez et que je vous réponds sur le centre de tir. Le sujet est simple : nous avons un centre de tir régional, qui est extrêmement important, à Versailles. Pour des raisons incompréhensibles, parce que l'État n'a pas joué son jeu, ils sont expulsés de Versailles. Je peux vous dire que si nous avions été aux affaires à l'époque, cela ne serait jamais arrivé. Cette décision inique est en train de condamner une discipline sportive et un centre d'entraînement régional fréquenté aussi par nos militaires, nos gendarmes et nos policiers. Il est extrêmement important. Oui, il faut

trouver une solution. Dans le cadre du financement d'équipements d'intérêt régional à la demande des ligues ou des fédérations, nous avons répondu présents, comme l'État, ou comme le CNDS va le faire. Ce que nous allons faire pour ce centre de tir me semble aller dans le sens de ce qui est souhaitable pour l'Île-de-France. S'agissant du dossier que vous avez apporté à la Présidente, j'ai interrogé, même si ce n'était pas dans mes compétences et mes attributions, le porteur de projet. La réponse qui m'a été apportée allait dans le sens de la satisfaction donnée à vos riverains. Je considère donc que cette affaire doit se poursuivre. Le débat doit se poursuivre avec les riverains et les organisateurs. S'il faut des facilitateurs, je suis prêt à jouer ce rôle.

Mme la Présidente – C'est un dossier que j'ai connu dans une vie antérieure. Le déménagement du centre a été une sorte de psychodrame récurrent. Il s'agit d'un centre très important au niveau régional pour la discipline du tir. Quel que soit l'endroit où nous le mettrons, le sujet sera difficile, parce qu'il y aura toujours des riverains et du bruit. Nous nous sommes contentés de cofinancer un équipement sportif régionalement indispensable au vu de la décision prise par l'État. Le sujet de la protection des riverains, comme l'a dit M. KARAM, peut être traité à part. Nous pouvons prévoir des protections phoniques, et la Région pourra peut-être apporter son aide. J'entends l'inquiétude des riverains, et la comprends tout à fait parce que cette question se posait déjà lors de la précédente implantation du stand. Elle se posera à n'importe quel endroit en Ile-de-France. Si nous le mettons en zone rurale, on nous dira qu'il s'agit de zones protégées. Si nous le mettons en zone urbaine, on nous dira qu'il y a des habitants. Le sujet est donc, malheureusement, très compliqué. M. KARAM vous a fait une belle proposition. Au vu de cette proposition, je pense que vous devez être rassuré.

Nous allons mettre aux voix le rapport CP 16-571.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-571

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf dossier n° 16016835), CD, RCDE

CONTRE : EELVA (dossier n° 16016835)

ABSTENTION : FdG

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Patrick KARAM. Nous passons au secteur de Mme ÉVREN, sur l'éducation.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-489 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - mise en œuvre du programme d'actions culturelles - année scolaire 2016-2017

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole des groupes FdG et S&R.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous voulions souligner notre satisfaction de voir la subvention à l'association Chroma à hauteur de ce à quoi vous vous étiez engagée, sur un dispositif éducatif autour de la musique et notamment de la Marseillaise. Comme nous sommes rarement satisfaits, nous pouvons le dire puisque nous n'avons pas que des obsessions et ne faisons pas que monter au créneau, Monsieur KARAM. Nous souhaitons aussi vous expliquer que dans les années à venir cette association continuera son travail.

Mme la Présidente – Comme vous le voyez, nous sommes bien loin du sectarisme qui nous est parfois reproché sur vos bancs. Le groupe S&R avait aussi une demande de parole.

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, sur la question des médiateurs culturels, vous indiquez que, depuis votre communication de septembre au cours de laquelle vous avez donné un certain nombre de priorités, l'éducation artistique et culturelle reste selon vous une priorité centrale. Vous le savez, depuis plusieurs années, il existe un dispositif appelé « médiateurs culturels ». Leur mission consiste à initier, accompagner et renforcer les projets artistiques et culturels au sein des établissements scolaires. Ils contribuent au développement de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements, intervenant depuis un certain nombre d'années dans les lycées et dans deux universités. Or, sauf à avoir manqué un élément, pas une fois, en bientôt une année, nous ne vous avons entendue sur cette question. Il n'y est d'ailleurs même pas fait référence dans votre communication sur les orientations de votre nouvelle politique culturelle. Nous profitons donc de ce rapport pour vous demander ce qu'il advient de ce dispositif, porté par l'organisme Arcadi qui a vu ses financements régionaux sérieusement baisser cette année et qui n'a toujours pas, à ce jour – sauf si vous nous dites aujourd'hui le contraire –, de visibilité sur son budget 2017. Aussi que devons-nous comprendre sur le devenir des médiateurs culturels ?

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je voudrais d'abord répondre à Mme MALAISÉ et lui dire que, en effet, conformément à l'engagement que j'avais pris lors d'une commission culture et suite à un échange avec Mme AUTAIN, j'ai reçu l'association Chroma qui se trouve effectivement dans une situation fragile. Compte tenu de son action, notamment pour tout ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle, qui est tout à fait connue et reconnue, j'ai souhaité respecter cet engagement pour cette année. Nous verrons comment les choses évolueront mais vous pointez là un des sujets fondamentaux de notre stratégie culturelle, à savoir la sensibilisation de tous nos lycéens à l'éducation artistique et culturelle et, tout particulièrement, dans les temps troublés que la France connaît malheureusement. Concernant les médiateurs culturels, Monsieur TRIGANCE, je tiens à vous rassurer et vous dire qu'ils continuent évidemment à travailler sous l'autorité de Arcadi. Ils sont extrêmement actifs. Vous pointez une baisse en ce qui concerne cet organisme associé ; ce n'est pas une baisse car cet organisme avait un fonds de roulement extrêmement élevé. C'est la raison pour laquelle vous avez pu l'interpréter comme une baisse de subvention mais qui n'en est pas réellement une.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix le rapport n° CP 16-489.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-489

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-559 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-001 (122001) «Etudes générales lycées publics», action 12200101 «Etudes générales lycées publics», programme HP222-008 (122008) «Equipe ment des lycées publics», action 12200801 «Matériel pédagogique», action 12200802 «Transport», action 12200803 «Développement des TICE et des ENT», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP224-013 (122013) «Equipe ment des cités mixtes départementales», action 12201301 «Equipe ment des cités mixtes départementales», programme HP224-030 (122030) «Equipe ment des cités mixtes régionales», action 12203001 «Matériel pédagogique», action 12203002 «Transport», action 12203003 «Etudes liées aux cités mixtes régionales», action 12203004 «Développement des TICE et des ENT», chapitre 932 «Enseignement», programme HP222-017 «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», code fonctionnel 22 «Enseignement du second degré», action 12201703 «Maintenance des équipements et traitement des déchets» - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - huitième rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-559

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-561 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 (128005) «Schéma des formations», action «Réussite des élèves» (12800501) - enrichissement des indicateurs d'insertion professionnelle des lycéens

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-561

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-576 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) du budget 2016 - partenariat avec l'association PEP 75 pour l'accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-576

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-577 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - attribution de subventions aux fédérations de parents d'élèves franciliens - année scolaire 2016-2017

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-577. J'ai une demande de parole des groupes EELVA et FN. Les demandes de parole sont retirées.

Les demandes de parole sont retirées.

Mme la Présidente – Nous mettons donc aux voix le rapport n° CP 16-577.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-577

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-578 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) - développer le lien entre les lycées et les entreprises - attribution d'une subvention au comité local école entreprise de Rambouillet (78) - attribution d'une subvention à l'association C.GENIAL

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 3 du Front de Gauche.

Amendement n° 3 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, il s'agit d'un projet proposé par la fondation C.GÉNIAL et nous ne sommes pas enchantés par cette affaire. Il y a là encore une volonté de l'Exécutif d'immerger les professeurs dans le monde de l'entreprise, alors que c'est au corps enseignant de décider de l'immersion. Par ailleurs, la vie professionnelle ne se résume pas à l'entreprise telle que vous l'entendez. On peut aussi travailler dans une association, dans un hôpital, dans la fonction publique, territoriale ou d'État, ou même devenir artiste. Les voies sont variées. Nous avons donc un problème sur ce projet en lui-même que nous avons déjà dénoncé lors de précédentes commissions. Par ailleurs, nous sommes alertés par la composition du conseil d'administration de cette fondation : Nicolas SEYDOUX, Président de Gaumont, Yves MOREL, expert de Schlumberger, Camille OTTON pour Areva, Pierre GATTAZ du Medef, Didier LOMBARD, ex-président de France Telecom, siègent dans cette fondation. Nous nous disons qu'ils doivent avoir un carnet d'adresses leur permettant de trouver quelques fonds et que ces personnalités passent leur temps à critiquer des pouvoirs publics trop forts et revendiquent une réduction des dépenses publiques. Nous ne voyons donc pas très bien pourquoi, dans un moment de restriction budgétaire, cette fondation devrait être financée. Même si la capacité juridique des fondations ne diffère pas vraiment de celle des associations en termes de ressources, elle est en revanche élargie et plus attractive au plan patrimonial et au niveau de la gestion. C'est une différence suffisamment importante à nos yeux pour que les fondations ne soient pas traitées sur le même plan que des associations plus classiques. En outre, puisque cette structure bénéficiera d'une autre subvention de 25 000 euros lors de cette même Commission permanente (CP), nous estimons que cela fait beaucoup. C'est pourquoi nous proposons un amendement pour demander le retrait de cette fiche projet.

Mme la Présidente – Il est vrai que pour immerger les professeurs en entreprises, mieux vaut ne pas avoir de chefs d'entreprise.

Mme AUTAIN (FdG) – Ce n'est pas cela.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci, Madame la Vice-Présidente. Madame AUTAIN, il est vrai que, en vous écoutant, je me demande parfois sur quelle planète vous vivez. Je tiens à rappeler l'esprit de ce rapport qui vise à créer des passerelles entre deux mondes qui sont encore beaucoup trop éloignés : le monde de l'entreprise et les lycées. L'objectif, en effet, est de favoriser l'accès à l'entreprise, particulièrement pour des élèves qui n'ont pas de réseau et donc de les aider très tôt, dès le lycée, à prendre conscience qu'ils peuvent aussi avoir un parcours de réussite. Madame AUTAIN, vous l'avez d'ailleurs dit, je n'ose penser que c'est le nom de MM. GATTAZ ou SEYDOUX qui vous dérange, alors même que l'insertion professionnelle est un défi majeur en Ile-de-France, et nous nous attelons à le relever avec la Présidente. Je regrette que vous succombiez au syndrome des villages Potemkine, où tout irait bien dans le meilleur des mondes. Dois-je vous rappeler un chiffre ? Aujourd'hui, 18,5 % de nos jeunes sont au chômage et nous devons, tous ensemble, mobiliser toutes nos forces et notre énergie pour que ces élèves trouvent un emploi. Les choses sont aussi simples que cela, et ce volontarisme politique, la Présidente l'a prouvé, je le rappelle, avec les 100 000 stages. Par ailleurs, l'amendement précise que nous interviendrions à la place de l'Education nationale. Ce n'est pas le cas puisque l'objectif est uniquement d'intervenir en soutien de son action. Pour conclure sur la fondation C.GÉNIAL, comme beaucoup d'associations, sachez qu'elle a contacté l'Exécutif et les services pour présenter son projet. Il se trouve qu'elle travaille sur deux thématiques qui nous intéressent : d'une part, la sensibilisation des filles aux filières technologiques et techniques et d'autre part, le lien école-entreprise. Ce sont des professionnels expérimentés et engagés dans le travail auprès des jeunes, qui mettent en œuvre ce type d'actions et non pas les membres de son conseil d'administration. Il faut bien faire la nuance. Il n'est donc pas question pour nous de les écarter au motif que certains noms sonnent très mal à vos oreilles, en faisant fi d'un enjeu majeur : l'insertion professionnelle de nos jeunes. Je vous propose donc de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu, Madame AUTAIN ? Il est maintenu. Dans les noms qui ont été cités, il y a des chefs d'entreprise de droite et de gauche. Les chefs d'entreprise ont donc une large palette d'opinions politiques. Cela n'a rien à avoir avec des subventions politiques, contrairement à ce que vous dites. Nous mettons aux voix l'amendement. Une explication de vote de Mme MONVILLE – DE CECCO.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Je peux faire une explication de vote sur l'amendement de mes collègues du Front de Gauche et je ne vais pas m'en priver. Madame ÉVREN, je me demande dans quel monde vous vivez mais j'en ai une petite idée : vous vivez dans un monde correspondant en effet à ce monde ultra libéral que veulent nous imposer les entreprises, auxquelles vous permettez aujourd'hui d'accéder à des fonds publics, alors que ces mêmes personnes sont engagées pour la réduction des dépenses publiques, répètent à l'envi que l'État est beaucoup trop interventionniste, et veulent qu'il se rétracte sur ses fonctions régaliennes. Nous sommes en pleine contradiction. Je me demande au nom de quoi vous remettez en cause la liberté pédagogique des enseignants et au nom de quoi vous prétendez que les enseignants ne connaissent pas ce monde. Ils sont immergés dans notre Société comme les autres. Ils ont des maris, des femmes, des enfants qui sont confrontés comme les autres à la situation du marché du travail. Je rappellerai que ce ne sont pas les entreprises qui créent de l'emploi. C'est la Société qui a besoin de services et de biens, et les entreprises fournissent ces services et ces biens dont les humains ont besoin. Ces dernières perdent parfois ceci de vue et pensent pouvoir se substituer à leur fonction originelle, c'est-à-dire remplir une fonction sociale et non pas engranger des profits. Telle n'est pas la vision du monde de Pierre GATTAZ et c'est son monde que vous voulez nous imposer mais ce n'est pas le mien. Nous voterons donc pour l'amendement du Front de Gauche.

Mme la Présidente – Je ne reviendrai pas sur la formation des enseignants et des maîtres mais je n'en pense pas moins. Je pense que la formation continue est importante, y compris pour les enseignants. Nous mettons aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n° 3 (FdG)

POUR : EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport. Une explication de vote, Madame AUTAIN ? Rapide car je pense que nous avons compris votre point de vue.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme AUTAIN (FdG) – Je me permets juste deux remarques. Le patron de France Telecom s'y connaît bien en *burnout* et en suicides. Faisons donc attention à la façon dont nous appréhendons la connaissance de l'entreprise par le biais de ces grands patrons. Ce n'est pas tout à fait la façon la plus évidente de rencontrer le monde de l'entreprise. Surtout, la création d'emploi n'est pas simplement un problème de formation – même s'il faut former les jeunes – ou un problème de rencontre avec le monde de l'entreprise, c'est bien le solde entre le nombre d'emplois et de personnes qui cherchent un emploi qui ne convient pas. Partager les richesses et le temps de travail est aujourd'hui un impératif si nous voulons résoudre cette question.

Mme la Présidente – Je tiens à préciser que lorsque j'étais ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'ai créé le premier laboratoire de recherche sur le stress au travail, qui s'est déroulé dans une université parisienne. Le rapport n° CP 16-578 est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-578

POUR : LR, EELVA (sauf dossier n° 16016608), UDI, FN, FdG (sauf dossier n° 16016608), RCDE

CONTRE : EELVA (dossier n° 16016608), FdG (dossier n° 16016608), CD

ABSTENTION : S&R

ADOPTION

CP 16-583 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) - lutte contre le décrochage scolaire - «Dispositif phénix» - deuxième affectation pour l'année scolaire 2016-2017 - affectation relative au marché d'appels téléphoniques

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Pour ce rapport, nous avons un amendement n° 4 du Front de Gauche.

Amendement n° 4 (FdG)

Mme MALAISÉ – Il s'agit d'un amendement sur le décrochage scolaire dans le cadre de la discussion que nous avons eue sur le rapport relatif à la lutte contre le décrochage scolaire. Nous avons déjà refusé le fait de passer par un prestataire qui était proposé, et nous avons demandé à passer, afin de mieux identifier et prendre en charge les jeunes en situation de décrochage, directement par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Cet amendement réintègre cette demande car il nous semble qu'il faut un personnel formé et en capacité d'identifier des problèmes en tant que premier contact des élèves en situation de décrochage scolaire.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je rappelle d'abord le contexte et pourquoi il nous faut agir rapidement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : aujourd'hui, seuls 20 % des jeunes en situation de décrochage sont contactés par les plateformes de suivi et d'appel. Ces chiffres sortent du ministère de l'Éducation nationale et ont été confirmés par le rectorat lors de notre réunion sur les Assises régionales contre le décrochage scolaire. Je le redis, Madame MALAISÉ, parce que votre question a énormément de sens et qu'elle me permettra de clarifier les choses : nous voulons que ces plateformes se concentrent désormais sur leur cœur de mission, qui est de rechercher des solutions pour un retour vers l'emploi ou la formation de ces jeunes. La mesure que nous proposons vise à améliorer ce taux en nous appuyant sur l'accompagnement d'un prestataire qualifié sur la prise de contact téléphonique. Je précise que le Préfet de Région a donné son accord et qu'un travail très fin est en cours sur le marché avec les académies et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Auparavant, ils assuraient à la fois les appels téléphoniques, le suivi et l'accompagnement. Aujourd'hui, ils ne feront plus que de l'accompagnement vers l'emploi et la formation, puisque que ce marché permettra l'intervention d'un prestataire sur les appels téléphoniques.

Mme la Présidente – Il est donc proposé de le rejeter. Qui est pour cet amendement ? Madame MONVILLE - DE CECCO, souhaitez-vous une explication de vote ?

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous avons une demande de parole à ce sujet.

Mme la Présidente – Sur le même sujet ?

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Oui.

Mme la Présidente – Dans ce cas, allez-y.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – J'ai eu l'occasion de m'exprimer en commission éducation sur ce rapport et je rejoins ce qui vient d'être dit par le Front de Gauche. Vous aviez deux choix : soit renforcer les moyens des équipes travaillant aujourd'hui à ramener les jeunes qui décrochent vers l'école et vers des formations, soit faire ce que vous allez faire, c'est-à-dire un marché public que vous adressez à des entreprises privées, de manière à leur permettre de rendre ce service à la collectivité, moyennant rémunération. Vous avez fait un choix néolibéral qui est contradictoire avec l'intérêt des élèves. Les décrocheurs ont besoin de gens qui connaissent exactement ce qu'est le décrochage scolaire, qui sont des pédagogues et savent s'adresser à eux. Ils ont besoin d'autre chose que de personnes qui vont simplement leur téléphoner pour leur proposer un rendez-vous. Ils ont besoin de gens qui savent ce que cela veut dire que de ne plus avoir confiance dans l'école et qui pourront leur redonner cette confiance. Cela prend du temps et cela veut dire que nous avons besoin de professionnels de l'éducation et non de *call centers* qui se contenteront de passer des appels téléphoniques. Évidemment, cela est plus facile à évaluer car nous pourrions voir combien de personnes ils ont touchées. Cette politique ne mène nulle part, sinon permettre à des entreprises de gagner de l'argent avec des fonds publics. Elle n'aura aucun effet.

Mme la Présidente – Permettez-moi de vous dire que les chiffres sont inquiétants : 8 % seulement des décrocheurs sont contactés. Si nous ne les contactons pas, nous ne pouvons pas les réorienter vers des structures de rattachement.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Ce n'est pas vrai.

Mme la Présidente – Cette année, on nous a indiqué 20 %. Excusez-moi mais ce ne sont pas les chiffres qui étaient sur le site du rectorat il y a encore quelques semaines. Le gouvernement veut afficher de bons chiffres, je le comprends, nous sommes en année électorale. Permettez-moi de vous dire qu'il est quand même gênant que ces chiffres ne soient pas concordants avec le site du rectorat d'il y a trois semaines. Vous conviendrez comme moi que 80 % des jeunes laissés dans la nature justifient des plateformes d'appel. Nous allons mettre aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n° 4 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Le rapport est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-583

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 2), CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA (article 2)

ADOPTION

CP 16-585 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 «Schéma des formations» (128005), action «Réussite des élèves» (12800501) «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) - valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 2^{ème} affectation 2016 - soutien aux établissements engagés dans une convention «Education prioritaire» avec l'institut d'études politiques de Paris - soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - 2^{ème} affectation 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 5 du Front de Gauche et une demande de parole du groupe EELVA. S'ils portent sur le même sujet, nous pouvons peut-être les traiter ensemble.

Amendement n° 5 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Notre amendement propose de retirer deux projets. Nous sommes dans la continuité de ce dont nous avons parlé tout à l'heure, puisqu'il s'agit à nouveau de C.GÉNIAL. Je ne reviens pas sur les arguments concernant cette fondation. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas financer les lycées privés, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement ou dans le cadre des projets mis en place par les professeurs et élèves. Nous demandons donc le retrait de deux fiches projets.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO, votre intervention porte-t-elle sur le même thème ?

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Oui. Je voudrais en profiter pour vous dire que lorsque vous mettez en œuvre une politique de soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques, c'est très bien, mais à condition que vous soyez cohérents sur l'intérêt que vous affichez pour la science et que vous respectiez la capacité des scientifiques à décider eux-mêmes de ce sur quoi ils doivent effectuer des recherches. Vous qui avez été ministre de l'Enseignement supérieur, l'indépendance des scientifiques doit vous être chère. Elle me semble absolument essentielle, en particulier, lorsque nous disons que nous voulons privilégier ces carrières et y orienter le plus de jeunes possible.

Mme la Présidente – Je pense que tout a été dit sur C.GÉNIAL. Sur l'indépendance des scientifiques à travailler sur les sujets de leur choix, permettez-moi de vous dire que je ne peux être prise en défaut d'avoir enfreint leur indépendance. En revanche, je suis désolée de vous dire, Madame MONVILLE - DE CECCO, qu'il existe le mot « évaluation ». L'argent public n'a pas à aller vers des structures mal évaluées mais bien évaluées, car c'est l'argent du contribuable et qu'il existe un intérêt public à financer ces structures. C'est ainsi que je fonctionne. L'amendement n° 5 est mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 5 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Le rapport est mis aux voix.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous voudrions faire un vote dissocié sur ce rapport. Nous le communiquerons aux services.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-585

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (dossiers n° 16016343 et n° 16016605), CD,
FdG (dossiers n° 16016343 et n° 16016605), RCDE
CONTRE : EELVA (dossiers n° 16016343 et n° 16016605),
FdG (dossiers n° 16016343 et n° 16016605)

ADOPTION

CP 16-563 : Gestion foncière des établissements - demande de désaffectation et cession de deux parcelles du lycée du Gué à Tresmes à Congis-sur-Therouane

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-563

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-564 : Logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement - valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2016 aux agents logés par nécessité absolue de service - conventions d'occupation précaire et conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2015/2016

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-564

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-567 : Chapitre 932 «Enseignement» - dotations complémentaires pour les contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la région d'Île-de-France. Redéploiement des crédits au titre du fonds commun de fonctionnement 2016 - dotations pour la maintenance immobilière 5^{ème} rapport de l'année 2016 - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - marché de fourniture et acheminement de gaz dans les lycées publics franciliens - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE - avenants au titre de marché de maintenance des installations de chauffage

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-567

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-568 : Chapitre 902 - travaux et sécurisation dans les EPLE de la Région Île-de-France - 8^{ème} rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-568 avec un amendement n° 6 du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

Amendement n° 6 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Cet amendement vise à gager différemment les travaux de sécurité dans les lycées puisqu'ils sont gagés sur les grosses réparations. Les deux sont essentiels au bon fonctionnement de nos établissements. Par

conséquent, cet amendement vise à ce que nous gagions différemment, en changeant le gage et en le prenant sur les routes et voiries, afin de ne pas diminuer les subventions liées aux grosses réparations.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci, Madame la Présidente. La maintenance des lycées est évidemment une priorité de ce nouvel Exécutif et je vous rappelle que le budget grosses réparations n'a absolument pas baissé mais augmenté, car il était de 40 millions d'euros en 2015 et qu'il est de 44 millions d'euros aujourd'hui. Je vous précise que le transfert opéré nous permettra de financer pour un montant global de 195 000 euros des travaux urgents de sécurité à la suite des agressions qui ont eu lieu, comme vous le savez, dans deux établissements de Seine-Saint-Denis : le lycée Louise Michel à Epinay et Hélène Boucher à Tremblay-en-France. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre amendement, puisqu'il en va de la sécurité de nos lycéens en Seine-Saint-Denis.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 6 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport n° CP 16-568.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-568

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE, EELVA

ADOPTION

CP 16-569 : Chapitre 902 - travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France - 6^{ème} rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Nous en venons au rapport n° CP 16-569. Nous avons une demande de parole du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci. Nous souhaiterions des explications sur les grosses différences d'affectation de sommes en fonction des lycées pour les travaux dans les Cités Mixtes Régionales (CMR). Nous constatons que dans un certain nombre de lycées, que je qualifierai de prestigieux, les sommes sont considérables : Chaptal 75 000 euros, Janson de Sailly 120 000 euros, Henri IV 355 000 euros, Molière 110 000 euros, Montaigne 110 000 euros... Pour d'autres lycées des quartiers plus populaires de la Capitale, les sommes sont beaucoup moins importantes : Voltaire 18 000 euros, Ravel 26 000 euros, Hélène Boucher 12 000 euros. Nous avons donc des différences considérables, parfois de plusieurs centaines de milliers d'euros. Aussi voudrions-nous avoir des éléments expliquant ces différences qui me semblent vraiment très, voire trop importantes.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci. Vous dites que ce sont particulièrement des lycées prestigieux mais il faut dire qu'il y a effectivement 29 CMR à Paris et, parmi elles, beaucoup de lycées prestigieux. Vous faites des comparaisons qui, à mon avis, n'ont pas de sens car un million d'euros a été dépensé pour le lycée de Villeneuve-le-Roi qui est dans le Val-de-Marne. Nous ne pouvons donc faire des comparaisons qui ne tiennent pas la route, mais j'entends ce que vous dites et je vous ai répondu. D'une part, il y a 29 CMR à Paris – c'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de travaux – et d'autre part, les lycées parisiens sont pour la plupart prestigieux. C'est ainsi. Merci à vous.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-569

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-570 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-004 «Aide aux élèves de second cycle», action 12800401 «Aide régionale à la demi-pension», action 12800402 «Aide régionale à l'équipement des lycéens», action 12800403 «Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables», programme HP 28-009 «Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées», action 12800902 «Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS» - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à l'équipement - aide régionale à la demi-pension et tarification au quotient familial

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 8 du Front de Gauche.

Amendement n° 8 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Cet amendement ne vous étonnera pas, il s'agit de notre contestation du financement de lycées privés.

Mme la Présidente – Je pense que nous y avons déjà répondu. Je mets l'amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 8 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 570.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-570

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf aide au lycée privé d'Optométrie à Bures-sur-Yvette), CD, FdG (sauf aide au lycée privé d'optométrie à Bures-sur-Yvette), RCDE

CONTRE : EELVA (aide au lycée privé d'optométrie à Bures-sur-Yvette),
FdG (aide au lycée privé d'optométrie à Bures-sur-Yvette)

ADOPTION

CP 16-574 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : lycées Kastler et Sarcey à Dourdan (91)

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-574

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-591 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 27 «Sécurité», programme 27001 «Sécurisation des lycées» - programme d'aide à la sécurisation des lycées privés sous contrat d'association

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de la sécurité : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai une motion de rejet du Front de Gauche.

Motion de rejet n° 1 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, cette motion de rejet concerne la sécurisation des lycées privés sous contrat d'association. Le groupe Front de Gauche considère une fois encore que les lycées privés n'ont pas à être financés par les pouvoirs publics. Nous récusons donc cette nouvelle attribution consistant à participer à leur sécurisation. L'égalité de traitement prônée par le nouvel Exécutif – par vous, Madame la Présidente – ne serait fondée que sur une non-sélection des élèves et des budgets de fonctionnement qui seraient comparables. Or, les lycées privés cumulent au contraire tous les avantages : ils bénéficient d'aides

publiques, d'aides financières des parents, d'aides de certaines congrégations religieuses, éventuellement d'apports de capitaux, en participant qui plus est à une ségrégation scolaire accrue. Par ailleurs, dans la mesure où il existe une ligne budgétaire « sécurisation dans les lycées », qui est entièrement consommée dans le rapport n° CP 16-558 relatif aux travaux et à la sécurisation dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ), pour lequel il est déjà prévu un transfert de plus de 130 000 euros, le groupe Front de Gauche s'interroge sur la façon dont vont être financés ces 2 millions d'euros d'autorisation d'engagement (AE) prévus dans ce rapport. Nous n'avons pas d'information à ce sujet et cela nous interroge, a fortiori parce que des problèmes de légalité seront peut-être engendrés par cette décision. Pour toutes ces raisons, nous proposons une motion de rejet.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je suis désolée que nous entrons dans une telle polémique sur la sécurisation des lycées privés, alors que nous sommes en pleine menace terroriste et que tout le monde sait que les établissements scolaires sont des cibles potentielles qui nous imposent de protéger nos élèves, nos enseignants et nos agents. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer la sécurité des lycéens qu'ils aient fait le choix du privé ou du public. Par ailleurs, vous considérez que les lycées privés n'ont pas à être financés. Or, le Code de l'éducation prévoit certaines dépenses obligatoires comme le forfait d'externat. Je souligne que le montant global du budget éducation consacré au public s'élève à près de 600 millions d'euros sur un budget global de 666 millions d'euros. Pour finir, Madame AUTAIN, je tiens à vous rassurer sur le dernier point : le budget consacré à la sécurité des lycées est de 10 millions d'euros dont 2 millions pour les lycées privés. La disponibilité de ces crédits n'est absolument pas discutable. Le transfert que vous évoquez concerne en fait les lycées publics. J'en termine en remerciant M. PECHENARD avec qui nous effectuons un excellent travail dans le cadre de la sécurisation des accès aux lycées.

Mme la Président – Je peine à comprendre. Nous sommes en risque Vigipirate rouge, nous avons la responsabilité des lycées et nous payons pour tous les enfants. La sécurité est celle de tous les enfants de la région. Je souhaite profiter de ce rapport pour ajouter que, à la suite des très graves violences qui ont eu lieu en Seine-Saint-Denis, dans le lycée Louise Michel, et dans le lycée Hélène Boucher à Tremblay, nous avons débloqué deux enveloppes d'urgence : une de 90 000 euros pour le lycée d'Epinay et la création d'un sas sur le parvis et l'amélioration du système de vidéoprotection, ainsi qu'une subvention de 105 000 euros pour le lycée de Tremblay pour des travaux de mise à jour du système de sécurité et de vidéosurveillance et le renforcement de la sécurité du sas. Je tiens à vous dire que nous serons partout présents là où des lycéens seront en insécurité et là où il y aura des violences sur le territoire. Je mets aux voix la motion de rejet du Front de Gauche.

Vote de la motion de rejet n° 1 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

REJET

Mme la Présidente – J'ai deux amendements.

Amendement n° 23 (EELVA)

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Le premier amendement demande à ce que la rétroactivité des travaux éligibles soit limitée à 2016. Je voudrais dire ici que s'agissant des 2 millions d'euros que vous allez consacrer à l'amélioration des systèmes de sécurité des lycées privés, ce que nous contestons n'est pas que les enfants qui fréquentent ces lycées soient protégés, parce qu'il est évident que tous les enfants doivent l'être, mais le fait que la Région aide les lycées privés à le faire quand ils peuvent le financer sur leurs fonds propres. Certains lycées privés en ont et gagnent de l'argent avec l'éducation (ce ne sont pas des entreprises à but non lucratif), ils peuvent donc pourvoir à la sécurité des enfants qui y sont scolarisés. En outre, pour reprendre les exemples que vous avez cités, je crois qu'aucun système de vidéosurveillance ou sas de sécurité n'aurait protégé le proviseur auquel vous faites allusion de la violence de son élève. Ce ne sont ni les sas de sécurité ni les caméras de vidéosurveillance qui protégeront le personnel de l'Éducation nationale mais des politiques éducatives d'accompagnement des jeunes, de manière à les protéger du principal risque qu'ils courent à l'école, à savoir l'échec scolaire, dont on sait qu'il est en général la première étape vers des parcours de décrochage qui peuvent mener à de la délinquance et à des comportements violents. Nous avons besoin d'abord de politiques d'encadrement et d'accompagnement, et de politiques pédagogiques et sociales, bien plus que de politiques de sécurisation. Encore une fois, les lycées qui gagnent de l'argent devraient payer pour la sécurité de leurs élèves.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO, je tiens à préciser, pour vous rassurer, que 95 % des lycées privés franciliens sont des associations à but non lucratif. Nous allons mettre aux voix l'amendement n° 23.

Vote de l'amendement n° 23 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Amendement n° 24 (EELVA)

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – L'amendement n° 24 cible précisément ce pourcentage de lycées qui n'est pas à but non lucratif, ou bien ces lycées qui ont DES Centres de Formation d'Apprentis (CFA) avec lesquels ils gagnent de l'argent, quand leur structure lycée ou annoncée comme telle ne fait pas de bénéfice. Les structures finales, qui chapotent l'ensemble, sont les mêmes.

Mme la Présidente – Même réponse. Sur les CFA, nous sommes en train de mettre en place, avec le Vice-Président CHARTIER, un contrat de performance, afin d'ajuster nos subventions et permettre aux centres d'être à l'équilibre. Nous ne pouvons donc pas entendre cet argument. Je mets aux voix l'amendement n° 24.

Vote de l'amendement n° 24 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du groupe S&R.

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous sommes ici sur un rapport que vous présentez comme prioritaire et la question de la sécurité est évidemment une question prioritaire. Pour autant, nous voudrions profiter de ce rapport pour vous rappeler un certain nombre de réalités quant à vos responsabilités. Il y a une autre priorité dont nous n'entendons absolument plus parler depuis que vous êtes aux responsabilités : le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Vous nous avez annoncé une révision puis plus rien. Si des choses se passent, elles sont tellement secrètes que nous ne méritons pas, élus régionaux et a fortiori les commissaires de la commission lycées, d'en être informés. En un an, pas un mot n'a été émis sur cette question. L'opacité est totale, les élus ne sont absolument pas informés, la communauté éducative est dans l'expectative et dans une forme d'inquiétude. J'ai d'ailleurs posé cette question en commission et, Madame la Vice-Présidente, votre réponse n'était pas au niveau et était même particulièrement étonnante, pour ne pas dire choquante. Je répète vos mots : « *Nous travaillons, nous travaillons, merci de poser la question. Effectivement, il faudra que nous pensions à en parler.* » Voilà les propos que vous avez tenus, sur un sujet qui est loin d'être mineur. La question que nous vous posons est la suivante : sur ce PPI, où en sommes-nous ? Vous avez perdu une année. Plutôt que de vouloir déplacer le débat sur des sujets certes importants, il serait opportun que vous vous reconcentriez aussi sur ce qui constituent vos responsabilités et vos compétences régaliennes.

Mme la Présidente – Je vous rappelle que nous sommes en train d'exécuter votre PPI. Nous n'avons pas perdu un an. Nous avons décidé de la révision justement pour mettre un coup d'accélération. Pardon, Monsieur TRIGANCE, excusez-nous de défendre la valeur travail. Madame ÉVREN.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Monsieur TRIGANCE, vous proférez des mensonges. Je n'ai absolument pas dit que nous travaillions ; j'ai dit qu'il y avait actuellement une concertation technique avec les collectivités. J'ai même proposé, parce que je suis proactive, de revenir devant la commission pour parler essentiellement du PPI et faire une commission consacrée à celui-ci. Je vous rappellerai quelques vérités, Monsieur TRIGANCE. Pendant 17 ans, les lycées franciliens ont été abandonnés. Premièrement, il n'y a eu aucune anticipation du baby-boom, ce qui crée des difficultés d'accueil et pour sillonner le territoire, nous voyons des bâtiments démontables dans tous les lycées, ce qui nous coûte excessivement cher. Par ailleurs, soyez un peu modeste. Je vous rappelle que le budget d'investissement des lycées était en baisse de 25 % entre 2010 et 2015 avec des crédits de paiement (CP) passant de 370 millions d'euros entre 2006 et 2010 à 240 millions d'euros entre 2011 et 2015. De plus, trois chantiers sur quatre sont en retard. Comment osez-vous entrer dans une telle polémique avec un tel culot, pour dire que notre réponse n'est pas au niveau, alors que depuis 17 ans les lycées ont été abandonnés ? La première chose qu'ont faite les recteurs lorsque nous les avons rencontrés fut de nous demander d'investir dans les lycées, parce que leur état de vétusté n'est pas acceptable et qu'il est indigne de la première région économique de France. J'en ai assez de vos mensonges et de votre caricature, Monsieur TRIGANCE. Vous êtes ce que la politique produit de pire. Vous êtes décevant.

Mme la Présidente – Je pense que, à ce niveau de fatigue, il est préférable que nous arrêtons. Nous allons mettre aux voix le rapport, et je donne la parole au groupe S&R pour une explication de vote. Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Je crois, Madame la Présidente, que même si les positions sont orthogonales, les débats avaient été convenables jusqu'ici. La dernière phrase de Mme ÉVREN est insupportable. Je ne qualifie pas ce qui a conduit à votre élection, Madame ÉVREN, et je ne vous qualifie pas de « pire produit de la politique ». C'est un premier problème et j'aimerais que ces propos soient retirés car je crois que personne ici n'a jamais prononcé de tels propos. Deuxièmement, je prends la parole pour indiquer qu'un collaborateur d'un groupe de la majorité, qui vient de sortir, a applaudi le propos de Mme ÉVREN. Ce n'est pas le rôle de collaborateurs que d'applaudir les propos d'élus. Nous ne sommes pas ici dans une assemblée militante mais dans une enceinte de la République qui doit délibérer sereinement.

Mme la Présidente – Pardon, mais la charge de M. TRIGANCE contre Mme ÉVREN a été rude. Cette charge était très dure et très politique, et je comprends l'indignation de Mme ÉVREN qui, je tiens à le dire, travaille jour et nuit sur le PPI. Nous avons un nombre de lycées vétustes, de situations de travaux en retard que vous nous avez légués, ainsi que des dossiers indémêlables avec des cités scolaires, des Départements, des zones inondables. Mme ÉVREN fait de la concertation. L'accuser d'en manquer, Monsieur TRIGANCE, est soit une méconnaissance de son travail soit de la mauvaise foi. Permettez-moi de vous dire que la mauvaise foi n'est pas bonne conseillère.

M. DA SILVA (S&R) – Cela fait deux fois qu'un collaborateur de votre groupe politique s'en prend à un élu du groupe S&R. Un collaborateur a ici applaudi aux propos d'une vice-présidente de la majorité. C'est insupportable. Je vous demande, ainsi qu'aux présidents des groupes de la majorité, de faire cesser ces pratiques. C'est aussi simple que cela.

Mme la Présidente – Je n'ai rien vu et rien entendu mais je tiens à dire que nous devons aujourd'hui baisser d'un ton et travailler. C'est ce que fait Mme ÉVREN et c'est ce que nous allons tous faire aujourd'hui. Je mets aux voix le rapport n° CP 16-591.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-591

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-558 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222-004 (12200401) «Rénovations des lycées publics» - opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti - lycée Flora Tristan à Noisy-le-Grand (93) - protocole transactionnel avec la société UTB

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-558

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-565 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-004 (122004) « Rénovation des lycées publics » - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France relatif aux conventions de mandat n°185MD97, 217MD98, 245MD99 et conventions de maintenance 87DAS37 et 92.001DAS2000

Commission de l'éducation : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-565

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-587 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222-004 «Rénovation des lycées publics», action «Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension des lycées» (12200401) - lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92) - restructuration d'ensemble - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec l'entreprise Rougnon

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-587

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-523 : HP 222-004 «Rénovation des lycées publics» - habilitation de la présidente à engager les opérations de mise en accessibilité « Handicap » du budget 2016 et à signer une convention de mandat avec la SAERP pour sa conduite (2^{ème} rapport)

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du Front de Gauche.

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, c'est une question qui avait été posée en commission par mon collègue, M. COQUEREL, et qui n'a pas reçu de réponse. Il s'agit d'une autorisation à signer une troisième convention de mandat avec la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne (SAERP) à hauteur de 2 416 740 euros d'autorisation de programme (AP) pour l'opération concernant la sous-famille A5 de la Demande d'Admission Préalable (DAP), conduite de 24 opérations simples. La liste régionale des lycées par famille et sous-famille de lancement fixant les besoins est en page 37 du rapport voté en 2005, qui est la dernière trace que nous ayons retrouvée sur des engagements précis sur cette ligne. Celle-ci établissait la hauteur des besoins financiers à 13 562 143 euros. Nous ne comprenons pas l'écart de 11 145 403 euros. Comment répondrons-nous aux besoins affichés par rapport à ce qui était engagé ?

Mme ÉVREN – Dans cet agenda d'accessibilité programmée était précisé le montant global des opérations. Or, dans ce rapport, nous n'affectons que la partie études. C'est la raison pour laquelle le montant affiché est différent et c'est exactement pareil pour les opérations PPI, où nous affectons d'abord les études puis les crédits travaux dans un second temps.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix le rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-523

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-556 : Chapitre 932, code fonctionnel 222, programme HP 222-018 - lycée hoche à Versailles - sculptures de l'artiste Philolaos affaire des Consorts Tloupas (enfants Philolaos) contre Région Île-de-France - approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la présidente à le signer

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – J'ai une motion de rejet du FN.

Motion de rejet n° 4 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Merci, Madame la Présidente. Effectivement, nous proposons une motion de rejet de ce dossier. Lors des travaux du lycée Hoche à Versailles en 2006, deux statues fontaines de M. Philolaos avaient été retirées de l'établissement pour que les travaux puissent être réalisés. Ces deux fontaines étaient sous la surveillance de la Région. J'imagine donc qu'il y avait des assurances pour couvrir le vol ou les dégâts. Nous rejetons donc ce dossier dans la mesure où la Région n'a pas à payer avec les deniers publics des ayants droit qui demandent des indemnités. Cela relève du droit des assurances et non de la responsabilité de la Région.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – En effet, plutôt que d'aller au contentieux, nous sommes allés chercher une solution à l'amiable. Nous sommes dans l'application du droit contractuel et nous pouvons donc prendre des décisions qui ne seraient pas basées sur du droit. Concernant la disparition de l'œuvre que vous évoquez dans cette motion, la Région aurait pu tenter de se faire indemniser par son assurance. Toutefois, le montant de la franchise de 45 000 euros, était supérieur au coût estimé du préjudice. Il a donc semblé préférable de régler amiablement ce litige. Pour mémoire, l'indemnité transactionnelle prévue dans le protocole est de 18 000 euros tous préjudices confondus. C'est la raison pour laquelle je propose de retirer cette motion de rejet.

La motion de rejet n° 4 (FN) est retirée.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-556

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE, EELVA

ADOPTION

CP 16-649 : Attribution d'une subvention à la ligue de l'enseignement pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – J'ai encore une motion de rejet du groupe FN.

Motion de rejet n° 5 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Nous rejetons ce rapport car la Ligue de l'Enseignement, qui est pro migrants, réclame une politique publique européenne de l'accueil des réfugiés et migrants. Elle propose également que le 21 juin soit nommé journée mondiale des réfugiés, soit un moment privilégié pour sensibiliser les populations à l'ensemble des questions migratoires. Madame PÉCRESSE, vous avez déclaré sur BFM TV le 6 novembre dernier : « Il y a aussi beaucoup de migrants économiques, hélas. C'est une question de souveraineté. Nous avons le droit de les refuser. ». Aujourd'hui, les places d'hébergement sont saturées par des déboutés de droit d'asile et par des clandestins. Ceux-ci n'ont pas leur place dans la République. Ils sont dans l'illégalité. La République, c'est le respect de la loi et le renvoi des clandestins chez eux. M. VALLS et le gouvernement doivent s'engager rapidement dans cette politique. Comment ce projet, en contradiction flagrante avec les propos tenus par Mme PÉCRESSE, peuvent-ils coexister avec ce rapport ? Il existe pour nous une contradiction, c'est pourquoi nous proposons une motion de rejet.

Mme la Présidente – Je crois que nous avons déjà répondu sur la Ligue de l'Enseignement. L'Exécutif émet un avis défavorable. Je mets aux voix cette motion.

Vote de la motion de rejet n° 5 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport n° CP 16-649.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-649

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-463 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 28 «Autres services périscolaires et annexes», programme HP 28-005 : «Schéma des formations» (128005), action «Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations» (12800505) n°IRIS R0008736 - citoyenneté au lycée - transmission des valeurs fondamentales de notre république - année scolaire 2016-2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du Front de Gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – Ma prise de parole ne concerne pas un rapport. C'est une question sur la façon dont la commission s'est déroulée puisque nous arrivons à la fin du secteur. Il a été dit par la présidente de la commission, Mme LECOUTURIER, qui est également adjointe en charge des collèges dans le 16^e arrondissement de Paris, qu'elle se félicitait de l'aide pour l'achat des manuels scolaires, qui fonctionnait très bien, chose que j'approuve. Elle s'est aussi facilitée que cette aide qui était trop importante, ait pu servir dans une cité scolaire où elle siège en tant qu'élue régionale, à acquérir des manuels d'espagnol pour des collégiens. Cela a été dit et

pose un problème car l'aide régionale doit servir aux lycéens et elle relève de la responsabilité du Département pour les manuels de collège. Je voulais porter cela à la connaissance de la CP et j'aimerais avoir des précisions.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente, avez-vous des lumières sur cette déclaration ? N'est-ce pas juste un lapsus ?

Mme ÉVREN – Ce n'est pas du tout ainsi que j'ai perçu ce qui avait été dit par Mme LECOUTURIER. Nous le vérifierons dans le procès-verbal de la commission.

Mme la Présidente – Les services sont informés et nous allons le demander. Je pense qu'il doit s'agir d'un lapsus et qu'elle a dit « collégiens » au lieu de « lycéens ». Nous allons nous en assurer à votre demande et c'est tout à fait légitime.

Mme TROUSSARD (FN) – Mme LECOUTURIER n'a pas dit qu'elle se félicitait que ce soit une aide régionale mais que c'était une aide de l'État et non de la Région.

Mme la Présidente – Nous allons vérifier ce qui a été dit. Je vous remercie car je n'étais pas présente à cette commission. Cela m'étonnerait que nous utilisions l'argent de la Région pour les collèges de la Ville de Paris. Cela n'est pas objectif et nous n'y avons pas spécifiquement intérêt politiquement. Je mets aux voix le rapport n° CP 16-463.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-463

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

<p>CP 16-623 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222, programme HP 222-004 (122004) Action (12200401) - Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne renouvellement de l'avance en compte courant d'associés</p>

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-623

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme ÉVREN sur l'éducation, et la revois sur la culture. Nous en arrivons au rapport CP 16-531.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 16-529 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités artistiques et culturelles», programme HP 312-006 «Aide à la création et la diffusion des arts plastiques», action 13100601 «Soutien aux manifestations d'art plastique», programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique», action 13100701 «Soutien à la création et à la diffusion numérique» - soutien aux arts plastiques / quatrième affectation pour 2016 - soutien aux arts numériques / quatrième affectation pour 2016

Commission de la culture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-529

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-530 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 «Développement de la permanence artistique» du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - nouveaux bénéficiaires - affectation pour l'année 2016

Commission de la culture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-530

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-531 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 «Développement de la permanence artistique» du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - évaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en novembre 2013 - affectations au titre d'une convention annuelle

Commission de la culture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 45 de S&R.

Amendement n° 45 (S&R)

M. KIENZLEN (S&R) – Dans ce rapport qui concerne les permanences artistiques et culturelles, il est indiqué que sur 30 dossiers de demandes de renouvellement de conventions triennales examinées, trois font l'objet d'un avis défavorable avec une sortie progressive du dispositif sur trois ans. Aucun argument n'est avancé pour motiver cette décision. Nous aimerions en comprendre la raison, sachant que les fiches projets de ces compagnies présentent manifestement une dynamique et des perspectives de développement. C'est d'ailleurs un problème récurrent, Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente, puisque nous l'avons déjà évoqué lors de la dernière Commission permanente. Quelle est la cohérence de certaines baisses de dotations en subventions qui, il faut le dire, interviennent souvent dans des domaines comme la PAC et les arts de spectacle vivant ? En l'absence de motivations et d'explications, cet amendement 45 vise à rétablir le montant des subventions pour ces trois structures au niveau de ceux alloués l'an passé, à savoir une augmentation de 5 000 euros chacune. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je constate que vous préférez voir le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein. Vous ne relevez malheureusement pas les hausses et les nouveaux entrants dans le cadre de ces PAC. Puisque vous m'interrogez sur ces baisses, je vous rappelle que nous respectons – et c'est l'argument principal – l'avis de la commission qui, comme vous le savez, est composée de professionnels et d'élus de la majorité et de l'opposition. C'est vous-mêmes qui avez mis en place cette organisation en 2010, je vous le rappelle. Les baisses qui sont proposées sont tout simplement l'application stricte des avis de la commission PAC, qui s'est réunie le 10 octobre 2016 et qui a effectivement examiné 30 dossiers de demande de renouvellement de convention. Il est proposé de renouveler les conventions de permanence artistique pour 26 structures, en proposant des aides reconduites à l'identique

pour 22, une aide réévaluée à la hausse pour quatre structures et une sortie progressive pour trois structures. Je le redis, nous nous sommes tout simplement conformés au avis de la commission. Pour toutes ces raisons, j'en appelle au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 45 (S&R)

POUR : S&R, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : EELVA

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande d'intervention du Front de Gauche. Non ? Le rapport est donc mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-531

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-555 : Chapitre 933, code fonctionnel 312, Programme HP 312-013 - fabriques de culture - troisième affectation 2016 - affectations au titre du soutien au fonctionnement de fabriques de culture

Commission de la culture : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Pour le rapport CP 16-555, j'ai un amendement n° 9 du Front de Gauche.

Amendement n° 9 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Il s'agit des fabriques de culture. Il y a là aussi des conséquences immédiates à la baisse considérable de l'aide régionale dont font l'objet certaines des associations culturelles de ce rapport. Elles vont être mises en péril. Qu'il s'agisse de la PAC ou des fabriques de culture, nous sommes très inquiets de la baisse des subventions et du soutien régional aux spectacles vivants. Il s'agit ici d'un certain nombre de projets dont nous demandons de rehausser l'aide régionale, mais je voudrais faire une remarque annexe. Dans les arguments que vous donnez sur la baisse, il y a aussi l'idée du rééquilibrage : certes, la PAC et les fabriques ont une autonomie avec des élus de l'opposition, mais il y a une orientation de la majorité municipale, et un volant de subventions qui est accordé globalement, où il faut trier et faire des choix. Or il y a là une baisse, et il y a par ailleurs cette idée d'une pseudo égalité entre les territoires, sachant qu'auparavant, Paris et la Seine-Saint-Denis étaient particulièrement surdotés, dites- vous. Je voudrais insister sur la Seine-Saint-Denis et plaider en faveur de ce département. On ne peut, d'un côté, avoir un territoire où l'on nous parle d'apartheid, du fait qu'il y ait des discriminations et des ségrégations et, quand il y a un fleuron, qui est en l'occurrence sa vie artistique et sa capacité à développer du spectacle vivant de qualité, là où d'autres départements ont d'autres potentialités qui ne sont pas contestées, ne pas le soutenir. Je voudrais plaider, Madame ÉVREN, pour que la Seine-Saint-Denis ne se retrouve pas victime de ce choix qui se fait au nom de l'équité et qui peut conduire à détériorer la notion d'égalité véritable dans notre Ile-de-France.

Mme la Présidente - Madame ÉVREN.

Mme ÉVREN – J'entends ce que vous dites, Madame AUTAIN. Bien entendu, nous sommes pour un maillage territorial, mais il n'est pas question pour nous de délaisser la Seine-Saint-Denis, je vous rassure. Par ailleurs, je tiens à rappeler quelques chiffres sur le spectacle vivant pour que vous sachiez à quel point c'est une priorité forte de ce nouvel Exécutif. Comme vous le savez, la Région consacre non seulement 13 millions d'euros à la PAC, mais aussi 35 millions d'euros au spectacle vivant. C'est donc près de la moitié du budget consacré à la culture. Sur le montant des subventions, il faut reconnaître qu'il y a une nouvelle majorité, et que nous ne voulons pas faire exactement la même politique que la précédente, avec les mêmes montants de subventions, sans tenir compte du bilan d'activité de certaines structures concernées, notamment dans l'amendement que vous mentionnez. Aujourd'hui, nous évaluons le montant des subventions au regard de l'activité réelle. C'est précisément ce qu'ont fait les services, avec toutes les structures que vous mentionnez dans l'amendement, puisqu'elles ont toutes été reçues. Par exemple, Synesthésie, qui a connu une baisse assez légère, je dois dire, puisqu'il s'agit de 5 000 euros, a été vue. Cette fabrique a décidé de revoir son projet, qui est en phase de transition suite à l'arrivée d'un directeur et la mise en place d'un nouveau programme. C'est pourquoi cette baisse s'évalue à 5 000 euros. Nous pouvons continuer sur B3M, qui passe de 30 000 à 15 000 euros. Là aussi, le montant est à la hauteur de leurs besoins, puisque d'une part, leur action réalisée en 2016 est en baisse, et d'autre part, ils n'ont pas dépensé la totalité de leur budget prévisionnel. Par ailleurs, nous avons apporté un soutien financier en investissement, puisqu'ils vont se développer dans un nouveau lieu, qui est Seine-Port 77. Je

peux continuer avec le 6bis Fabrik, qui est en sortie progressive. La subvention, là aussi, a été ajustée en conséquence, puisque le projet présenté était très léger pour 2017. Il n'y avait en plus aucune dépense artistique et technique d'action culturelle. Sur le Théâtre du Soleil, qui est également mentionné dans l'amendement, la subvention proposée est de 100 000 euros. C'est un montant constant, depuis la mise en place de ce soutien en 2012. Par ailleurs, je vous informe que ce même bénéficiaire, à la Commission permanente de juillet 2016, a obtenu une aide à la rénovation du parc de matériel scénographique, qui a été votée pour un montant de 115 000 euros. Pour toutes ces raisons, Madame AUTAIN, je vous propose de retirer votre amendement. Sinon, naturellement, j'en appellerai au rejet. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Il est mis aux voix.

Vote de l'amendement n°9

POUR : S&R, FdG, RCDE, EELVA

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-555.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-555

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au CP 16-588.

CP 16-588 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-005 (131005) «Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs (cinquième affectation pour 2016) : - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens affectation pour Avignon 2017

*Commission de la culture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 10 du Front de Gauche et deux demandes de parole.

Amendement n° 10 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Il s'agit d'attributions de conventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant, encore une fois. Les rapports présentés en Commission permanente ayant un impact sur la politique régionale du spectacle vivant, et en particulier sur les musique actuelles, se succèdent, en enchaînant un grand nombre de baisses et de suppressions d'aides régionales. Nous sommes encore une fois particulièrement inquiets. Il devient indispensable que nous ayons un état des lieux précis sur l'attribution des aides, et qu'elles nous soient communiquées dans un souci de transparence. Nous constatons une baisse, et aimerions avoir un peu de transparence dans cette affaire. Il n'y a à notre connaissance eu aucun accord-cadre redéfinissant les priorités en la matière. Il y a eu des annonces, sur le fait que nous allions fondre fabriques et PAC, mais sur l'ensemble des dispositifs spectacle vivant, nous avons du mal à avoir une visibilité très claire. Compte tenu des taux très bas d'exécution du chapitre culture en fonctionnement, que nous ne connaissons pas encore précisément, il nous semble assez sidérant d'indiquer des baisses aussi considérables à nombre d'associations. C'est l'objet de notre amendement : éviter ces baisses considérables.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – En matière de transparence, nous pouvons difficilement faire mieux. Je vous invite à lire beaucoup plus attentivement le rapport, puisque tout y est. Par ailleurs, vous parlez de baisse considérable, or je ne vois pas à quoi vous faites allusion, puisque ce rapport propose une affectation de 771 000 euros. Vous me donnez l'occasion de saluer tous les nouveaux financements qui correspondent à notre orientation sur la politique culturelle que nous mettons en place : tout d'abord le Tremplin Rock dans les lycées, une nouvelle aide de 40 000 euros pour l'organisation d'un tremplin lycéen, puis le nouveau partenariat avec le Théâtre de la Ville à hauteur de 50 000 euros pour un programme d'action en direction de 35 lycées associés de Paris et d'Ile-de-France, en partenariat avec 20 théâtres à Paris et en Ile-de-France, et une nouvelle aide pour le Hall de la Chanson, de 20 000 euros, pour les journées « Immersion Chanson » organisées dans 10 lycées, deux en Essonne et huit lycées parisiens. Je ne comprends donc pas très bien, car si vous lisez bien, il n'y a pas de baisse dans ce rapport. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement, ou j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Merci. Il est mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 10 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole FN.

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Juste pour préciser que nous voterons pour ce rapport, mais que nous demanderons un vote dissocié pour retirer quelques fiches. Merci.

Mme la Présidente – Bien. S&R.

M. KIENZLEN (S&R) – Merci Mesdames la Présidente et la Vice-Présidente. En septembre, vous nous avez présenté une communication en guise de nouvelle politique culturelle. Force est de constater que depuis, il n'y a pas vraiment de rapport-cadre, comme l'a dit Mme AUTAIN, de nouvelle délibération ou de débat charpenté en matière culturelle. Or vous nous proposez notamment dans ce rapport une affectation financière conséquente, de 300 000 euros, pour un nouveau dispositif, Avignon en Ile-de-France, qui est un projet louable auquel nous pouvons souscrire, mais nous aurions aimé un peu plus que cinq lignes, une présentation ou une ébauche de projet. Nous parlons quand même de plusieurs centaines de milliers d'euros. Cette question en rejoint une autre, que nous avons posée en commission, concernant le projet « Boîte à Livres », qui là aussi est un projet auquel nous souscrivons. Aucune présentation, deux paragraphes dans un rapport de CP, mais 485 000 euros attribués. Pouvez-vous nous éclairer sur le projet « Avignon en Ile-de-France », et nous indiquer comment vous comptez travailler sur les nouveaux projets et dispositifs que vous comptez mettre en place ? Merci.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Sur le calendrier, dès le mois de décembre, nous allons évidemment revenir vers vous pour une refonte du dispositif, notamment sur le cinéma et l'audiovisuel. Cela arrive dès le mois de décembre. Comme nous l'avons toujours dit, vous aurez, dès le premier semestre 2017, la refonte du spectacle vivant, avec un nouveau dispositif qui permettra d'être encore plus opérationnel et efficace. Idem sur le patrimoine ; cela viendra dès le premier semestre 2017. Vous m'interrogez sur les Boîtes à Livres ; nous sommes en train d'y travailler. Je ne peux vous dire l'inverse. Nous travaillons notamment avec la SNCF. Il y aura une mise en œuvre en deux temps ; d'abord un premier temps d'expérimentation, avec une vingtaine de gares qui privilégieront la Grande Couronne, car c'était tout l'axe de notre stratégie (amplifier la culture en Grande Couronne), et dans un deuxième temps sur un plus grand nombre de gares, en fonction du bilan de cette expérimentation. Vous le voyez, les choses sont assez précises. Il y aura aussi un volet d'animation en réseau, part pour inscrire les Boîtes à Livres en cohérence avec les usages numériques, c'est-à-dire la géolocalisation, le parcours du livre échangé, avec la possibilité de partage d'avis des lecteurs. Sur le festival en Avignon, dès le mois d'août prochain, nous aurons la chance de pouvoir importer le Festival d'Avignon en Ile-de-France. C'est une fierté pour moi que de pouvoir porter ce projet, car nous avons des jeunes qui, malheureusement, n'ont pas accès au théâtre ou au spectacle vivant et qui ne partent pas en vacances. Ils auront la possibilité d'avoir la programmation du Festival en Ile-de-France, et vous devriez justement nous en féliciter. Merci.

Mme la Présidente – Je vais mettre aux voix le rapport CP 16-588.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-588

POUR : LR, S&R, UDI, FN (sauf dossiers n° 16000068, 16016080 et 17000008), EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN (dossiers n° 16000068, 16016080 et 17000008)

ADOPTION

CP 16-592 : Chapitre 933 «Culture, sport et loisirs», politique régionale du livre, code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-008 «Aide au livre et à la lecture» - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre - quatrième affectation

Commission de la culture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Un erratum vous a été diffusé. J'ai une motion de renvoi en commission Front de Gauche et une demande de parole FN.

Motion de renvoi n° 1 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Il s'agit de la politique régionale du livre. Dans ce présent rapport, vous appliquez des baisses à nouveau considérables à l'égard d'un certain nombre de projets. J'en avais parlé quand vous aviez présenté votre communication sur la stratégie en matière de politique culturelle. Je vous avais déjà alertés, à l'époque, sur le fait que vous remplaciez par des Boîtes à Livres du travail qui était plus minutieux, utile et humain, à notre sens, d'accompagnement à la lecture. C'est cette stratégie qui ne nous semble pas du tout convaincante et pertinente en matière culturelle. Vous entendez mettre en place deux nouveaux dispositifs, dont les bons d'achat (dont nous n'avons jamais entendu parler). La Commission permanente vise à statuer sur ce sujet alors que nous n'avons pas de vision précise et discuté dans l'assemblée régionale sur cette nouvelle stratégie à l'égard du livre. C'est pourquoi nous proposons de renvoyer cette question en commission pour que nous puissions avoir un débat sur ce sujet, et que cela ne passe pas par une décision exécutive.

Mme ÉVREN – Je le dis sans aucun esprit polémique : il est assez surprenant de demander le renvoi de ce rapport en commission alors que vous étiez absents lors de la dernière Commission culture. Le groupe n'était pas représenté. Ne le prenez pas personnellement, Madame AUTAIN.

Mme la Présidente – Il s'est peut-être passé des choses intéressantes en commission. C'est ce que veut dire Mme ÉVREN.

Mme ÉVREN – Sur le fond, vous pointez certaines baisses. Elles concernent en fait des structures parisiennes, et surtout un public extrêmement réduit. Comme vous le savez, notre stratégie culturelle vise un renouvellement des bénéficiaires et un maillage territorial. Sur les bons d'achat, ce n'est pas du tout nouveau, puisqu'il s'agit de poursuivre une action qui était initiée en 2012 dans le cadre du prix du livre lycéen. Sur les Boîtes à Livres, je pense vous avoir répondu.

Je voudrais juste noter tous les nouveaux projets que nous finançons, puisque vous m'en donnez l'occasion : le centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis, un projet d'éducation à hauteur de 35 000 euros, la société des gens de lettres, un programme jeune création à 30 000 euros, l'académie hors concours pour 3 000 euros, la Maison des Journalistes, qui est un projet envoyé spécial en direction des lycéens pour 10 000 euros, le Salon du Livre de Boulogne-Billancourt pour 5 000 euros, le Salon du Livre de Châtenay-Malabry pour 5 000 euros, le Salon du Livre de Nemours pour 2 000 euros, Dada pour 5 000 euros et le Club Sandwich pour 2 000 euros. Il y a donc de nouveaux projets que nous finançons. Merci à vous. Je vous propose de retirer votre motion, sans quoi j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – La motion est maintenue. Je la mets aux voix.

Vote de la motion de renvoi n° 1 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du FN.

M. LEGRAND (FN) – Merci Mme la Présidente. Nous voterons pour ce rapport mais là encore, nous demanderons un vote dissocié sur un certain nombre de fiches dont je voudrais m'expliquer ici. En effet, il s'agit de subventions à la diffusion de littérature étrangère, en l'occurrence ici du Maghreb et de l'Afrique, mais la provenance n'est pas la question. Nous pensons qu'en ces temps de repli communautariste et de division profonde de la société française, en plus que de rareté des fonds publics, il convient de privilégier au maximum de nos possibilités la diffusion de la culture nationale et donc de la littérature française, a minima, auprès du plus grand nombre de personnes. Voilà pourquoi nous demanderons son retrait.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – C'est une observation. Dont acte.

Mme la Présidente – Bien entendu. Je mets le rapport CP 16-592 aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-592

POUR : LR, S&R, UDI, FN (sauf dossiers n° 16012942, 16006762 et 16006764), EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN (dossiers n° 16012942, 16006762 et 16006764)

ADOPTION

CP 16-595 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités artistiques et culturelles» - soutien à la permanence artistique et culturelle 1^{ère} convention triennale - 3^{ème} année - 2^{ème} convention triennale - 2^{ème} et 3^{ème} années - 3^{ème} convention triennale - 3^{ème} année - 4^{ème} convention triennale - 2^{ème} année - troisième affectation pour l'année 2016

Commission de la culture : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-595

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-604 : Chapitre 933 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-009 (131009) «Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel», chapitre 903 «Culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture » - aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 4^{ème} affectation 2016 - aide après réalisation - 4^{ème} affectation 2016 - fonds de soutien cinéma et audiovisuel - 4^{ème} affectation 2016 - dispositif d'aide à l'écriture de scénario - 2^{ème} et 3^{ème} affectations 2016 - désaffectation - éducation à l'image - convention de développement CNC - avenant financier 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la culture : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-604

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie vraiment Mme ÉVREN pour son travail. M. CHARTIER vient malheureusement de nous quitter. M. BEAUDET a des amendements, nous passons donc au CP 16-475.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Economie et emploi

CP 16-475 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-006 «Autres actions en faveur du développement économique», action 19100602 «Divers organismes du développement économique» - soutien et adhésion à divers organismes contribuant au développement économique et à l'emploi régional - syndicat mixte de la cité de la gastronomie - cellule économique régionale de la construction - Paris Europlace

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai un amendement 18 du Front de Gauche.

Amendement n° 18 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement concernant la subvention régionale attribuée à l'association Paris Europlace à hauteur de 69 162 euros. C'est un amendement de bataille culturelle et, j'oserai même dire, idéologique. Cela fait déjà plusieurs années que la question de l'adhésion de la région Ile-de-France à l'association Paris Europlace est mise en débat au sein de l'Assemblée régionale. Ce sont des interrogations cohérentes de notre part, puisque cette association a pour rôle de promouvoir la place financière parisienne dans sa concurrence avec celle de Londres, ce qui prend d'autant plus d'acuité suite au Brexit qui s'annonce. Bien évidemment, cette association Paris Europlace s'oppose assez régulièrement à toute véritable mesure de régulation financière. Par exemple, elle a mené une campagne contre l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Nous avons dès 2006 signé une charte de partenariat, qui a priori n'est pas remise en cause par la majorité actuelle. L'intention était de peser sur les orientations. Pourtant, il n'en a rien été. Je me sers donc de cette subvention régionale pour essayer d'avoir un éclaircissement sur le fait de savoir si vous allez revoir la charte de partenariat avec Paris Europlace, et si la nouvelle majorité a toujours l'intention de peser sur les orientations de Paris Europlace, notamment sur la régulation financière. J'aurais aimé avoir des explications de M. CHARTIER, mais peut-être Mme la Présidente pourra-t-elle me les donner directement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Je réponds sur les amendements du Vice-Président. A l'heure du Brexit, il est indispensable pour la région Ile-de-France de s'appuyer sur les acteurs de l'écosystème de la finance pour faire de Paris la nouvelle place financière européenne. Vous le savez, la concurrence est forte au sein même de l'Union européenne, avec Francfort, Dublin ou Luxembourg. La mobilisation est donc générale pour valoriser les atouts de la France et de sa région capitale. A ce titre, les rencontres annuelles de Paris Europlace en juillet dernier ont été l'occasion d'adresser un message fort aux entreprises de la finance installées à Londres. La région travaille ainsi de concert avec la Ville de Paris, Paris Région Entreprises et les représentants du secteur, et notamment Paris Europlace, pour favoriser le rapatriement de ces activités de Londres vers Paris. Le renouvellement de l'adhésion de la Région, membre fondateur de l'association, conforte le partenariat engagé. En conséquence, je demande le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Je mets l'amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 18 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du FN.

M. de SAINT-JUST (FN) – Je souhaite poser une question que j'aurais dû poser en commission. Pourquoi, dans le projet de délibération, est-il écrit à l'article 1 « *décide d'adhérer à l'association Europlace* », alors que je crois que la Région y adhère depuis déjà plusieurs années ?

M. BEAUDET – J'imagine qu'il s'agit de la rédaction annuelle.

Mme la Présidente – Je pense qu'il s'agit effectivement d'une réitération d'une rédaction annuelle. Nous sommes membres de cette association. Je pense que nous devons y réadhérer.
Le rapport 475 est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-475

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 1 et dossier n° 16013022), CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA (article 1 et dossier n° 16013022)

ADOPTION

CP 16-486 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle» - un nouvel engagement pour l'emploi - actions pour l'emploi des publics les plus fragiles 2016 - affectation de subventions chantiers école 2016 - expérimentations en faveur de l'emploi 2016 - passerelles entreprises 2016 - aide transitoire pour les plateformes locales de services à la personne

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-486

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-525 : L'aide au recrutement d'apprentis pour 2016

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-525

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-582 : Chapitre 901, sous-fonction 12 - attributions de subventions d'investissement dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - septième affectation

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-582

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-606 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 12 «Apprentissage», programme «Qualification par l'apprentissage» - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (soldes), formations des personnels de CFA (subventions), subvention à l'ANAF, convention de partenariat pour l'enquête IPA 2017 (insertion professionnelle des apprentis) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-606

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-610 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 12 «Apprentissage» - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage - modification et renouvellement de conventions portant création de CFA - convention avec les structures employeuses des développeurs de l'apprentissage territoriaux, sectoriels et thématiques

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-610

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-621 : Chapitre 931, code fonctionnel 12, programme HP 12-003 (112003), action 11200301, nature 657 - financement des CFA franciliens : solde de la subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 2016 et de la subvention définitive de fonctionnement pour 2015 - modification du coefficient de prise en charge régionale pour le financement des formations de certains CFA - subvention exceptionnelle pour sept CFA - convention avec un organisme de gestionnaire de CFA

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-621

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au CP 16-485.

CP 16-485 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme «Mesures d'insertion professionnelle» - service public régional de formation et d'insertion professionnelles dispositif régional avenir jeunes programme « Pôles de projet professionnel » : programmation 2017

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai une motion de rejet du FN.

Motion de rejet n° 2 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Merci Madame la Présidente. Vous nous proposez un financement de plus de 37 millions d'euros visant à maintenir des dispositifs qui ont démontré leur inefficacité eu égard à leur objet : favoriser l'insertion professionnelle. Bilan : un jeune sur deux retourne en mission locale à l'issue de son parcours, et 6 % seulement trouvent un CDI. Ces dispositifs (Deuxième Chance, Avenir Jeunes, écoles de la deuxième chance, aide au permis de conduire) placent l'insertion sociale devant l'insertion professionnelle. L'ensemble de ces dispositifs se situe dans une logique sociale de volonté de réajustement des inégalités sociales tous azimuts et parfois très éloignée du but présenté comme étant l'insertion professionnelle, comme le montre l'exemple en annexe de l'union pour la promotion des travailleurs français et migrants de Seine-et-Marne. Comment, dans ces conditions, travailler de manière cohérente sur l'insertion professionnelle ? De nombreux EDI mènent ainsi un travail d'insertion sociale avant tout autre considération en se consacrant à des populations spécifiques ; un travail idéologique, donc, sous couvert d'un but légitime, qui concernerait le plus grand nombre. Le raisonnement qui consiste à éparpiller l'argent public pour répondre à une demande sociale immédiate est sans efficacité. Elle est un tonneau des Danaïdes qui fait peut de cas de l'argent public. Elle se pare d'un élan de générosité, en réalité peu soucieux du contribuable ou de l'efficacité, de la bonne gestion ou d'une vision servant l'intérêt général. Il est regrettable que l'exécutif ne remette pas en cause ces dispositifs inopérants mis en place sous la précédente mandature socialiste. Pourtant, une autre politique est possible : celle qui part du besoin du plus grand nombre de jeunes, toutes catégories confondues, sans distinction d'aucune sorte, et qui donne les moyens à ceux qui tiennent les clés de l'emploi et des formations qualifiantes afin de créer un effet d'entraînement propre à impacter l'ensemble des jeunes, même ceux qui se retrouvent en marge. Ici, la solution reprise et inventée par la gauche consiste à partir de la marge, car cela ne suffit pas, à leurs yeux, de régler le problème de l'insertion professionnelle ; il faut en plus rendre la société égalitaire. Il y a une prise en otage des jeunes à des fins idéologiques, et cela nous coûte très cher. Merci.

Mme la Présidente – Bien. La réponse, Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Je réponds avec plus de plaisir en tant qu'élu local ayant participé il y a une quinzaine d'années à la création de certaines écoles de la deuxième chance. L'Ile-de-France est l'une des régions les plus jeunes de métropole, avec un habitant sur trois âgé de moins de 25 ans, dont 22 % possèdent un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac+3, contre 13 % en moyenne nationale. A l'inverse, nous constatons que 18 % des jeunes franciliens, contre 17 % sur le territoire national, quittent le système éducatif sans aucun diplôme. Trouver sa place dans la société avec une certification professionnelle sans réelle adéquation avec les attentes des entreprises ou sans qualification, même de base, n'est pas aisé pour ces jeunes. Or en 2015, 110 000 jeunes sont sortis du système de formation initial sans aucun diplôme. En Ile-de-France, 10,3 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans. Ce constat accablant interpelle chacun des acteurs de l'éducation, de l'insertion et de la formation professionnelle. C'est pourquoi l'insertion et la formation professionnelle des jeunes franciliens sont l'une des priorités de l'exécutif régional pour lutter contre le chômage et favoriser le retour à l'emploi, voire à l'employabilité. Les dispositifs régionaux d'insertion professionnelle dits de deuxième chance (école de la deuxième chance, Avenir Jeunes, etc.) mis en place par la Région répondent aux différents besoins des jeunes franciliens, tant sur la remobilisation de ces publics, la revalorisation en soi, l'acquisition des compétences de base, que sur le travail sur leur projet

professionnel en lien avec les secteurs qui recrutent et les employeurs. L'objectif visé par ces dispositifs étant bien, au final, le retour à l'emploi de ces jeunes en difficulté, je propose bien évidemment le retrait sinon le rejet de cette motion de rejet.

Mme la Présidente – La motion de rejet est maintenue. Je la mets aux voix.

Vote de la motion de rejet n° 2 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 485.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-485

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons au CP 16-359.

CP 16-603 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle» - Encouragement à la validation des acquis de l'expérience - seconde reconduction du programme d'information, d'entretiens conseil et de promotion de la VAE - dispositif chèque unique validation des acquis de l'expérience 2017 - dispositif CAP VAE

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-603

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-613 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-005 (1 11 005) «Mesures d'insertion professionnelle» - dispositif régional cap compétences - programme formations transversales programmation 2017

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-613

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-617 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme «Qualification par la formation continue» - soutien régional à l'organisation de sessions d'examen 2017

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-617

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-635 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 10 «Services communs», programme HP10-002 «Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage», code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP11-006 «Qualification par la formation continue» - convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, le fonds de transition ESS, le règlement des subventions PM'up, TP'up et l'aide aux commerces de proximité en milieu rural

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-635

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-639 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 10 «Services communs», code fonctionnel 12 «Apprentissage», chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales» - affectation d'autorisation d'engagement destinée à assurer la participation de la Région à différentes initiatives et à prolonger le marché du numéro azur - troisième affectation 2016

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-639

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 3), CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA (article 3)

ADOPTION

CP 16-359 : Chapitre 939, code fonctionnel 91, action 491006025, nature 657 du budget 2016 - soutien régional à l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Île-de-France (ARACT IDF) - programme d'activité 2016

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 44 du groupe S&R.

Amendement n° 44 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – La subvention régionale, depuis 2013, est annuellement de 300 000 euros. Aucun motif ne nous est donné pour justifier la baisse de moitié du montant de la subvention régionale pour 2016, alors même que les missions de l'ARACT Ile-de-France n'ont pas perdu en importance ou en actualité. C'est pourquoi l'amendement souhaite revenir au niveau antérieur de subvention.

M. BEAUDET – Cette réduction du montant de la subvention que vous évoquez s'inscrit dans un objectif global de recentrage des financements régionaux sur les compétences prioritaires que sont le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle, évidemment dans un contexte extrêmement contraint. Pour autant, cette baisse ne disparaît pas strictement en économie. Cette subvention est en grande partie reprise dans le cadre des aides directes aux artisans et aux commerçants dans le dispositif TPE. Je demande donc le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu et mis aux voix.

Vote de l'amendement n° 44 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION :

REJET

Mme la Présidente – Le rapport CP 16-359 est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-359

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION :

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-596.

CP 16-472 : Autorisation de mise en œuvre d'une aide économique par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur la gestion des déchets et la réalisation d'une nouvelle plateforme de traitement des déchets verts sur la commune de Bailly (78)

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-472

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-473 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 (191012) «Soutien à l'emploi», action 19101201 «Accompagnement dans l'emploi», programme HP 91-002 (191002) «Appui au développement économique des territoires», action 19100203 «Soutien aux projets de développement économique locaux» - actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-473

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-596 : Grand Paris région up tome 1 - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM-up, INNOV-up et TP-up

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 53 du FN.

Amendement n° 53 (FN)

M. de SAINT-JUST (FN) – Il s'agit d'un rapport qui nous présente les attributions de subventions à des entreprises dans le cadre des dispositifs TP-up, PM-up et INNOV-up. J'ai participé au jury et je retrouve donc, dans ce rapport, les décisions du jury qui doivent être entérinés par la Commission permanente. Nous pensons qu'il est temps que la région Ile-de-France ait la préoccupation de subordonner un certain nombre de ces aides économiques au maintien ou mieux, à la création d'emplois. De même, il serait utile que la Région puisse subordonner ces aides aux entreprises à la réalisation d'actions en faveur de l'environnement et de modalités de livraison plus favorables à l'environnement. Nous pensons que les entreprises doivent absolument être responsabilisées et savoir que la non-tenu de leurs engagements ainsi que l'absence d'explications satisfaisantes peut leur valoir une demande de remboursement en toute ou partie de la subvention versée. La Région est chargée de dynamiser le tissu entrepreneurial francilien, mais la préoccupation majeure doit être le maintien ou la création d'emplois. En outre, la vigilance environnementale ne doit être absente, bien au contraire. A l'occasion de ce rapport, vous proposez, Madame la Présidente, une modification du règlement d'intervention PM-up, que nous avons adopté par une délibération du Conseil régional du 17 juin 2016. J'ai demandé, en commission, si nous pouvions modifier, en Commission permanente, ce règlement d'intervention alors qu'il a été adopté en commission plénière. On m'a répondu que cela était parfaitement possible. Je suis donc recevable et bien-fondé dans mon amendement à présenter d'autres modification de ce règlement d'intervention PM-up.

Mon amendement, qui est assez fourni, est ainsi rédigé : l'article 4 de ce règlement d'intervention est complété par deux critères de sélection supplémentaires que sont l'action en faveur de l'environnement et l'action en faveur des modalités de livraison. L'article 8b, attribution des aides et modification du plan de développement, date de prise en compte des dépenses, est ainsi complété : « *le dossier de candidature précise aussi les informations suivantes : actions menées en faveur de l'environnement, le cas échéant les actions menées en matière de modalités de livraison, le nombre de salariés de l'entreprise, ces indications étant accompagnées de la production du livre des entrées et sorties du personnel de l'entreprise.* » L'article 9 du règlement d'intervention, évaluation et indicateurs, est ainsi rédigé : « *des points d'étape sont organisés chaque année avec l'entreprise par des services de la région. A cette occasion, il est demandé à l'entreprise de fournir les derniers comptes disponibles, un état des aides publiques reçues, l'évolution de ses effectifs, par rapport aux indications données sur les effectifs au moment de la demande et aux indications données dans le dossier remis sur le potentiel de création d'emplois, et le point sur les actions entreprises en faveur de l'environnement et des modalités de livraison. Dans le cas où il est estimé que l'entreprise n'a pas rempli les engagements souscrits au moment de l'attribution de la subvention, le chef d'entreprise est invité à se présenter devant la commission Développement économique et à donner toutes explications. Le cas échéant, l'exécutif présente un rapport à la Commission permanente visant à réclamer le remboursement de tout ou partie de la subvention versée et à l'émission du titre de recette correspondant.* »

En résumé, nous sommes particulièrement favorables à la dynamisation par la région du tissu entrepreneurial francilien, mais nous pensons qu'il faut subordonner un certain nombre de ces aides au maintien et, si cela est possible, à la création d'emplois. Nous pensons que les chefs d'entreprise doivent venir rendre des comptes. J'ai pensé que la commission de Développement économique était l'endroit adéquat pour rendre ces comptes, en présence des services de la Région et d'élus, avant éventuellement un passage devant la Commission permanente. C'est un amendement auquel nous avons particulièrement réfléchi. Je regrette que M. CHARTIER ne soit pas là, parce que j'en ai souvent parlé avec lui et lui ai même donné des indications techniques et juridiques relatives à ces façons de rédiger ce règlement d'intervention. Je n'en demeure pas moins persuadé que vous allez adopter mon amendement. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – A la déception de ne pas avoir M. CHARTIER face à vous, je vais ajouter une seconde déception : j'ai peur que nous n'acceptons pas l'amendement. Vous savez l'impact en termes d'emploi des aides régionales aux entreprises constituée, puisque vous avez débattu, notamment pendant la commission, le socle du soutien de la Région. Le règlement d'intervention PM-up fait ainsi du potentiel de création d'emplois un des principaux critères de sélection des projets soutenus. L'évolution de l'effectif des entreprises fait l'objet d'un suivi précis à travers notamment l'examen des liasses fiscales. La convention type encadrant l'aide prévoit le remboursement de l'aide si l'entreprise ne mobilise pas tous les moyens pour maintenir ses effectifs en Ile-de-France. La transformation écologique des entreprises est également une priorité de la Région. Plutôt que d'imposer cette transformation par une démarche contraignante, ce qui était le cas sous le précédent Exécutif, la Région privilégie une démarche incitative. L'aide peut ainsi être mobilisée pour mener des investissements visant à réduire l'impact environnemental, ou pour mettre en place un système de management environnemental. Les propositions de votre amendement vont par ailleurs à l'encontre de l'objectif de simplification des aides. Je demande donc le retrait de cet amendement ou son rejet.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix.

Vote de l'amendement N° 53 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 596.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-596

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-619 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme 191003 «Economie sociale et solidaire», action 19100301 «Soutien à l'économie sociale et solidaire» - financement de l'économie sociale et solidaire : attribution de subventions dans le cadre de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (ARSIE) - soutien à la filière stratégique insertion par l'activité économique

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 619, j'ai une demande de parole du FN.

M. de SAINT-JUST (FN) – Je ne sais pas si j'arriverai à convaincre, mais devant la commission, j'ai demandé au Vice-Président CHARTIER des explications, notamment en ce qui concerne la page 4 de l'exposé des motifs, le maintien et la création d'emplois. Monsieur BEAUDET, vous n'avez parlé que de maintien d'emploi. Vous dites qu'il faut simplifier les aides ; évidemment, mais il s'agit d'argent public. Il faut protéger cet argent public, que nous donnons par des subventions à des entreprises privées. Il est tout à fait normal que la collectivité territoriale mette au point un certain nombre de dispositifs pour s'assurer que ces deniers publics sont bien utilisés, et notamment pour de la création d'emplois. J'ai posé la question au Vice-Président en ce qui concerne des sanctions éventuelles dans le cadre de ce rapport CP 16-619 vis-à-vis des entreprises, car je crois qu'il ne faut pas de sanctions. J'ai un peu d'expérience ; lorsque vous voyez des chefs d'entreprise et que vous leur demandez des explications sur le fait qu'ils n'aient pas rempli leurs engagements, notamment en matière de création d'emplois, 99 fois sur 100, l'explication est parfaitement plausible. Nous allongeons les délais, et il n'y a aucun problème. Les chefs d'entreprise sont, je l'ai vu, contents de venir devant des élus dans le cadre d'une commission pour s'expliquer, et pas seulement, malgré leur grand talent, devant les services de la Région. Je n'ai pas eu de réponse dans ce rapport 619 sur des sanctions, ou en tout cas des mesures de contrôle éventuelles, et je voulais le faire remarquer, malgré le fait que nous allons voter ce rapport.

Mme la Présidente – Avons-nous une réponse, Monsieur BEAUDET ? Non ? Je mets le rapport CP 16-619 aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-619

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-620 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme 56001 «Aide au développement du territoire numérique», action 456001014 - aide aux projets d'infrastructure haut débit

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-620

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-640 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 – «Technologies de l'information et de la communication», programme 56001 «Aide au développement du territoire numérique», action 15600102 «Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques» - politique régionale en faveur du développement numérique - soutien à l'e-administration

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-640

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-642 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 53 «Espace rural et autres espaces de développement», programme HP 53-001 «Aménagement et équipement de l'espace rural», action «Espaces de travail collaboratifs», chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme : HP 56-001 «Aide au développement du territoire numérique», action 15600105 «Espaces de travail collaboratifs» - politique de soutien à la création de tiers lieux - dispositif espace de travail collaboratif – avenants

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 13 du Front de Gauche.

Amendement n° 13 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Président, Monsieur le Vice-Président, il s'agit d'un amendement pour retirer l'article 2 de la délibération, qui affecte un montant de 1,633 million d'euros au groupe La Poste pour le financement de tiers lieux. Les tiers lieux sont évidemment des outils utiles pour développer et soutenir l'activité économique sur tous les territoires. Toutefois, il nous convient, en tant que collectivité territoriale, de s'interroger sur la nature des porteurs de projets qui peuvent bénéficier d'aides régionales pour la création de tiers lieux. Ici, il s'agit d'aider La Poste à financer des tiers lieux. Or ce groupe La Poste est en train de revisiter à la baisse sa présence postale en fermant chaque année de plus en plus de bureaux de poste, ce dont s'est récemment alarmée l'Association des Maires de France, en expliquant que le bureau de poste devait être maintenus sur les territoires. Ce groupe recourt par ailleurs de façon de plus en plus massive au travail précaire, et a supprimé plusieurs milliers d'emplois ces dernières années, malgré des chiffres d'affaires records. Dernier élément, le groupe La Poste bénéficie du CICE, dont il est l'un des principaux bénéficiaires (299 millions d'euros en 2013, 350 millions d'euros en 2014, 340 millions d'euros en 2015). Il nous apparaît donc que cette subvention n'est pas justifiée. Au mieux, elle aurait dû être conditionnée à des engagements précis en termes de maintien de bureaux de poste et de création d'emplois non précaires. Nous demandons donc le retrait.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – La dévitalisation économique des zones rurales et périurbaines est une réalité contre laquelle la Région souhaite lutter. C'est dans cet esprit que l'exécutif a proposé un pacte rural, afin notamment de développer les tiers lieux en Ile-de-France. Le groupe La Poste, qui je le rappelle, dans 90 % des cas, en province et en zone rurale d'Ile-de-France, est logé dans des bâtiments communaux, a souhaité être acteur de la politique régionale en proposant l'aménagement de bureaux de poste répondant aux objectifs régionaux de soutien à la création d'entreprises innovantes, de développement de télétravail ou encore de désaturation des transports en commun. Nous pourrions également ajouter le développement ou le maintien de commerces de proximité. Le groupe La Poste s'est par ailleurs engagé à mettre en place une politique d'animation dans les tiers lieux financés par la Région, assurant ainsi le maintien

des effectifs. En soutenant ainsi ce groupe, qui s'est profondément modernisé et qui a muté, car les métiers de base qui étaient ceux du groupe La Poste il y a 20 ans ne sont absolument plus les mêmes pour des évolutions technologiques que chacun imagine bien, la Région permet le maintien de bureaux de poste en zone rurale et la création d'emplois, et vient compléter la position d'inquiétude exprimée par l'Association des Maires de France. Au regard de ces éléments, je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Bien. Il est maintenu. Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement N° 13 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-642.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-642

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-643 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation» - soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement des pôles de compétitivité Astech Paris Région, Advancity Paris Région, Cap Digital Paris Région, Cosmetic Valley, Elastopole, Finance Innovation, Systematic Paris Région - 22^{ème} appel à projets du fonds unique interministériel (FUI) Régions

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-643

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf dossiers n° 13012531 et 16015886), CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA (dossiers n° 13012531 et 16015886)

ADOPTION

CP 16-644 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 94 «Industrie, artisanat, commerce et autres services», programme HP 94-001 «Soutien aux filières prioritaires», action 19400103 «Soutien aux entreprises des filières prioritaires» - soutien à la filière aéronautique francilienne dans le cadre du plan interfilières industries automobile, aéronautique et mécanique : salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) Paris-le Bourget 2017

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-644

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA

ADOPTION

CP 16-548 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 94 «Industrie, artisanat, commerce et autres services», programme 194002 «Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art», action 19400202 «Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art», chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 56 «Technologies de l'information et de la communication», programme HP 56001 «Aide au développement numérique des territoires», action 15600104 «Appui aux acteurs de la société d'information et contribution à la réflexion stratégique» - aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales - promotion et développement des métiers d'art et de création

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport CP 16-548, avec une demande de parole du FN. Il y renonce. Je mets donc le rapport aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-548

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-524 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 91 «Interventions économiques transversales», programme 91-002 «Appui au développement économique des territoires » Action 191002-01 « Immobilier d'entreprises» - Financement du pôle d'innovation dédié aux créateurs d'entreprises : le Liberté Living Lab à Paris (75) par la Sas Player in Paris

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Je mets le rapport CP 16-524 aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-524

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-650 : Chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage», Code fonctionnel 11 «Formation professionnelle», programme HP 11-006 (111006) «Qualification par la formation continue», action 111 006 05 «Formations complémentaires», nature 65738 «Subventions» du budget 2016 - Soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournées vers l'emploi appel à projet «Le numérique au service de la formation professionnelle» - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai une motion de rejet FN, une motion de renvoi en commission S&R et un amendement.

Motion de rejet n° 6 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Ces formations très courtes ne vont pas déboucher sur un emploi pour la plupart. Les divers projets présentés ici entrent dans le cadre d'une véritable course à l'échalote pour bénéficier du dispositif « 500 000 formations », dispositif ambitieux mais qui se voit réalisé dans l'urgence pour des raisons électoralistes et ne se soucie pas de bénéficier aux structures en place, même les plus discutables, comme tel est le cas pour Deuxième Chance. Nous assistons là à une multiplication de l'inefficacité, et non pas à une politique d'envergure.

M. BEAUDET – Vous vous doutez que nous ne sommes pas en accord. La Région a souhaité explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques, en lançant en juillet dernier l'appel à projets intitulé « Le numérique au service de la formation professionnelle ». Ce n'est pas un petit sujet, un sujet politicard ou un sujet de calendrier électoral, me semble-t-il. Dans le cadre de cet appel à projets, la Région a souhaité soutenir des projets innovants répondant à l'un des trois axes suivants : les projets mettant en œuvre des modalités d'accompagnement innovantes auprès des demandeurs d'emploi, les projets amenant vers les métiers du numérique des publics qui en sont a priori éloignés, et les projets d'innovation pédagogique en formation professionnelle, en particulier dans le domaine du numérique. Ainsi, cet appel à projets développé dans le cadre du dispositif « Action expérimentale » a pour vocation de repérer et soutenir des actions présentant un caractère innovant en matière de pédagogie, de métiers et de modalités d'accompagnement et de formation, auxquelles la Région n'aurait pas pensé dans ses dispositifs classiques. Au final, si la plus-value de ces actions est confirmée, ce caractère innovant pourra être développé et intégré dans les dispositifs structurels de la Région, compte tenu de ces éléments je propose le retrait de votre amendement, sinon son rejet.

Mme la Présidente – Je mets la motion de rejet aux voix.

Vote de la motion de rejet n°6 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

REJET

Motion de renvoi en commission n°4 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, la commission du Développement économique s'est réunie le mercredi 9 novembre à 15 heures 30. Or le rapport CP 16-650 n'a été mis en ligne qu'à 14 heures et n'a pu être étudié en commission. C'est pourquoi il doit être renvoyé.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Compte tenu du lancement tardif de l'action précitée, de la réception d'un volume important de projets (119), qui ont été référencés, et de la négociation réalisée avec les différents porteurs, les éléments définitifs, reconnaissons-le, ont été connus dernièrement. Cependant, l'envoi de ce rapport a respecté le délai de transmission d'un jour franc minimal avant la séance d'examen de ces rapports en procédure d'urgence. Par conséquent, il est proposé le retrait, sinon le rejet de cette motion de renvoi.

M. de SAINT-JUST (FN) – Je voudrais faire une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous allons voter pour cet amendement, pour montrer notamment que nos conditions de travail dans le cadre de cette Commission permanente ont été extrêmement difficiles.

Mme la Présidente – Nous y veillerons, Monsieur de SAINT-JUST. Nous avons ensuite le vote de la motion de renvoi.

Vote de la motion de renvoi en commission n° 4 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

REJET

Amendement n° 61 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Nous proposons, dans l'article 1, que l'annexe 2 soit modifiée : « *suppression de la subvention accordée à l'association SOS Insertion et Alternatives pour leur projet* ». En effet, la Région compte attribuer 152 000 euros à l'association SOS Insertion et Alternatives pour la création d'une école de pilotage de drones civils, l'objectif étant de promouvoir les métiers du drone auprès des personnes éloignées de l'emploi désirent acquérir de nouvelles compétences professionnelles. La formation proposée s'adresse à des demandeurs d'emploi, mais également à des jeunes sans qualification. Nous apprenons ainsi que SOS Insertion et Alternatives s'occupe de personnes au profil psychologique fragile, telles que des mineurs sous mandat judiciaire ou administratif, des personnes souffrant de troubles de la conduite ou de comportements. L'utilisation de drones est régie par l'article L6113-2 du Code des transports, qui prévoit la responsabilité du télépilotage en cas de dommages causés par son drone ou par les objets qui s'en détachent. L'article L6232-4 du même code porte sur les dispositions pénales liées à l'utilisation de drones en violation des règles de sécurité. La prise de vues aériennes est réglementée par l'article D133-10 du Code de l'aviation civile. Enfin, l'article L226-1 du Code pénal détermine les peines en cas d'atteinte à l'intimité de la vie d'autrui. Force est de constater que ce projet présente des risques évidents quant au respect de la vie privée et à de possibles dommages, spécialement durant la période de formation prévoyant des vols d'entraînement en dehors des simulateurs, c'est-à-dire en extérieur. Proposer un tel projet sans garantie réelle quant au respect de la loi à des personnes présentant des profils psychologiques fragiles, parfois sous mandat judiciaire, semble relever de l'irresponsabilité. L'initiative part pourtant d'une bonne idée de préparer les jeunes à de nouveaux métiers, mais cela ne peut aller sans un encadrement beaucoup plus strict et des garanties sur la pertinence des dossiers sélectionnés. La Région ne peut donc s'engager en l'état.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Dans le cadre de notre projet « Le numérique au service de la formation professionnelle », sur les 119 qui ont été déposés, 19 dossiers innovants ont été retenus, pour un montant total de subventions de presque 2,7 millions d'euros. Le projet déposé par l'association SOS Insertion et AlternativeS répond parfaitement aux critères d'innovation ciblés par l'appel à projets régional, en proposant à des chômeurs de longue durée ou à des jeunes sans qualification une formation complète de pilote de drones civils dans le cadre d'activités professionnelles de prises de vue, d'observation et de toutes missions sur le territoire français utilisant un aéronef téléguidé. L'association a proposé sur ce projet un accompagnement au plus près des personnes formées et l'organisation en promotions de taille humaine (15 stagiaires maximum) afin de délivrer une formation de qualité, et ainsi permettre l'insertion professionnelle des stagiaires concernés par cette action, dans un secteur, chacun le reconnaît, en pleine expansion. Compte tenu de ces éléments, j'appelle évidemment au retrait de cet amendement, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu.

Vote de l'amendement n°61 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-650.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-650

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-651 : Chapitre 939 «Action économique», sous fonction 91 «Interventions économiques transversales», programme HP 91-012 «Soutien à l'Emploi», action 191 012 03 «Fonds de transition» - Un nouvel engagement pour l'emploi affectation de subventions au titre du fonds de transition ESS 2016 avenant à la convention avec l'agence de services et de paiement (ASP) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai une motion de renvoi du groupe S&R.

Motion de renvoi en commission n° 3 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – Les raisons sont les mêmes que pour le rapport précédent.

Mme la Présidente – La réponse est donc la même. Je mets la motion de renvoi aux voix.

Vote de la motion de renvoi en commission n° 3 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole du FN. Le FN y renonce.

Je mets le rapport aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-651

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci à M. BEAUDET, qui donne de sa personne aujourd'hui. Mme CHAIN-LARCHÉ doit nous quitter.

J'en profite pour vous dire que sur les communes d'Ile-de-France dont les majorités affichent une étiquette, nous avons 76 % de communes de droite et 24% de communes de gauche. C'est donc le paysage de l'Ile-de-France aujourd'hui. Les autres sont sans étiquette. C'est injuste, mais c'est comme cela, Monsieur SERNE. Cela s'appelle la démocratie, et peut se refléter dans l'attribution de subventions.

M. de SAINT-JUST (FN) – Je voulais faire une observation en ce qui concerne ces pourcentages de villes de droite et de gauche. Vous avez utilisé tout à l'heure le terme « détenir », en disant : « *la droite détient plus de 60% des communes d'Ile-de-France.* » Je voudrais vous rappeler qu'il ne s'agit pas d'un portefeuille boursier, et que la droite ne « détient » pas de communes, et la gauche non plus. Nous devons faire attention aux termes que nous utilisons.

Mme la Présidente – Vous avez raison. Cela me rappelle que pendant ma campagne électorale, je me promenais dans une ville que je ne citerai pas. Je discutais avec les gens, et il y avait derrière moi des animateurs de la ville qui disaient : « *N'oublie pas qu'ici, c'est un parti politique qui paie.* » Je ne dirai pas lequel. Je me suis retournée et leur ai dit : « *Ne dites pas cela, car cela risque de vous revenir en boomerang.* »

CP 16-602 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - troisième affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole S&R.

Mme SARKISSIAN (S&R) – C'est une nouvelle dotation pour les communes qui ont été sinistrées par les inondations. Nous nous en félicitons, d'autant plus que nous vous avons alertés très tôt. Madame la Présidente, vous avez appelé à une certaine attention lors des précédents débats, et je pensais donc que nous pouvions mériter la même chose pendant notre intervention. Nous nous félicitons donc de cette dotation de 700 000 euros qui sera attribuée aux communes sinistrées. Nous vous avons alertés sur l'insuffisance du fonds d'un million d'euros. La preuve est donc faite que si 700 000 euros sont manquants, il aurait fallu rajouter, comme nous l'avions proposé, un million d'euros à ce fonds pour les communes. Cela n'a manifestement pas été fait ; nous le regrettons. L'occasion a été ratée ; nous avons un budget supplémentaire. L'amendement a été déposé. C'est regrettable. Nous regarderons donc avec attention le compte administratif. Vous nous aviez fait une belle leçon sur le budget, et nous serons donc très attentifs nous aussi et regarderons si cela est parfaitement carré, Monsieur le Vice-Président. Par ailleurs, il y avait une alerte sur l'absence d'équilibre territorial, au détriment de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Quelques arguments nous avaient été apportés. A l'évidence, ils étaient fallacieux, puisque nous observons aujourd'hui que ces départements se voient aussi soutenus. Nous nous en félicitons. Je conclurai en disant que sur la question des inondations, nous avons demandé à ce qu'un vrai travail et un vrai plan soient mis en place. Aujourd'hui, et nous en reparlerons sans doute à l'occasion du soutien aux commerces de proximité, nous voyons que les aides sont là mais que le montage est véritablement bricolé. Il s'agit d'un plan amateur en matière d'inondations.

Mme la Présidente – Je rappelle quand même que la compétence inondations est une compétence métropolitaine. Madame CHAIN-LARCHÉ, voulez-vous répondre à Mme SARKISSIAN ?

Mme CHAIN-LARCHÉ – Bien sûr. Je suis ravie que Mme SARKISSIAN se félicite de toutes ces aides. Effectivement, nous en sommes très heureux, notamment pour ces 66 communes qui ont bénéficié d'avances de trésorerie. Sur le rééquilibrage, nous vous avons demandé d'être patients. Vous voyez que les choses s'équilibrent finalement et reflètent le nombre de communes impactées de la Seine-et-Marne jusqu'aux Yvelines, en passant par les autres départements. Vous critiquez notre gestion. Je peux vous assurer qu'une assemblée qui est aussi réactive qu'a pu être l'assemblée régionale, nous pouvons nous féliciter d'avoir libéré un million d'euros pour des communes, en nous disant que nous ferions le nécessaire pour honorer les autres demandes, s'il y en a.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le CP 16-602.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-602

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-622 : Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux - troisième affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-622

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-626 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 53 «Espace rural et autres espaces de développement», programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action (15300105) «Sauvegarde des commerces de proximité» - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural - premières affectations 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-626
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf dossier n° EX014299), CD, FdG
CONTRE : EELVA (dossier n° EX014299)
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 16-504 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-003 «Actions agriculture et environnement», action 19300204 «Agriculture périurbaine», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-004 «Actions agriculture et environnement», action 19300403 «Agriculture périurbaine» - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture périurbaine - 4^{ème} affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-504
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-605 : Chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP 93003 «Actions agriculture et environnement», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 93 «Agriculture, pêche et agro-industrie», programme HP93-004 «Actions agriculture et environnement», programme HP93-001 «Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire» - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture biologique - agriculture périurbaine - agriculture et filière - 5^{ème} affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai une série d'amendements, qui feront l'objet d'une réponse commune, et les demandes de parole également. Nous passons à l'amendement 54 du FN.

Amendement n° 54 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente. Cet amendement vise à supprimer l'article 2. Bien que la Région ne s'engage à démissionner de l'association Purple qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, nous ne voyons pas l'intérêt de verser 4 000 euros à cette association dans le cadre du versement de cotisations annuelles. Cette somme serait plus utile à d'autres associations dans l'urgence, comme l'UNAF, Association des Apiculteurs français, qui sont des victimes collatérales des lobbies de l'industrie chimique, et qu'il y a une surmortalité de 30 % des abeilles cette année. Je vous remercie.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je réponds à cet amendement qui est différent des autres, pour lesquels il y aura une réponse groupée. Vous avez compris que la Région avait décidé d'informer de son retrait la présidente de ce réseau Purple. Malgré tout, nous devons verser ces 4 000 euros, qui correspondent à notre cotisation annuelle, qui est due pour 2016. J'appellerai donc au retrait de l'amendement.

L'amendement n° 54 (FN) est retiré.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n° 14 du Front de Gauche.

Amendement n° 14 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – En marge de cet amendement, je ferai une demande, qui vaut pour d'autres secteurs et évitera des prises de parole ultérieures. Nous demandons un point sur les consommés de l'année, et cela avant la Commission permanente de décembre et du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire). Cela vaut pour tout ce secteur et le secteur de Mme JOUANNO. Je sais qu'en commission Logement et Politique de la ville, la demande a été faite à M. DIDIER, qui y a répondu favorablement. Je souhaite que nous puissions avoir, en transport également, ces consommés.

Sur le sujet qui nous préoccupe, cet amendement concerne la mise en œuvre du plan Bio et vise à ajouter des subventions sur deux associations : le Champ des Possibles et Terre de Liens Ile-de-France, et à augmenter des subventions déjà prévues pour le réseau AMAP et le GAB, en sachant que ces quatre structures composent le pôle Abiosol, qui propose une offre globale d'accompagnement des porteurs de projets ainsi que des collectivités souhaitant développer des projets d'installation d'agriculture biologique sur le territoire. Ce pôle est soutenu depuis 2009 par la région Ile-de-France à travers le plan Bio. Le développement de l'agriculture biologique représente un enjeu considérable, sur les plans économique, social et environnemental. C'est, je crois, un enjeu d'image et

d'attractivité de notre territoire. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour répondre à la demande des consommateurs ainsi qu'à la volonté d'engagement de producteurs de plus en plus nombreux. Il serait donc dommage que notre collectivité se désengage de la sorte, en mettant par la même occasion les structures concernées et leurs salariés en grande difficulté. Je pense que nous enverrions un message négatif si nous ne retenions pas cet amendement sur la mise en place du plan Bio. Nous voterons bien entendu pour ce rapport, mais nous souhaitons que notre amendement soit entendu. Je vous remercie.

Amendement n° 25 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – L'amendement vise à replacer la subvention du GAB à hauteur de ce qu'elle était avant. Je rappellerai que le Groupement des Agriculteurs Biologiques est une des structures pionnières de l'agriculture biologique en Ile-de-France. Il permet une éducation à ce qu'est l'agriculture biologique, et donc la promotion de l'agriculture biologique dans notre région. Il paraît surréaliste de déposséder les premiers acteurs de la transition écologique de l'agriculture dans notre région des moyens qui sont les leurs pour pouvoir aboutir à une agriculture plus respectueuse des humains et de notre écosystème. Je défendrai nos amendements les uns après les autres, si vous le permettez, et non tous ensemble.

Amendement n° 27 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Le deuxième amendement a vocation à augmenter la subvention du réseau AMAP Ile-de-France. Les AMAP contribuent très fortement à la possibilité pour des agriculteurs de s'installer dans une démarche d'agriculture biologique et paysanne, c'est-à-dire également pourvoyeuse d'emploi. Les AMAP sont des associations de consommateurs qui s'adressent directement à des producteurs et qui passent avec eux des contrats qui permettent par exemple à ces producteurs d'éviter d'être trop susceptibles aux aléas climatiques, comme cela vient d'arriver avec les inondations. Les agriculteurs qui sont en AMAP ont déjà vendu leurs récoltes à des consommateurs, ce qui leur permet de résister mieux que les autres aux difficultés qui vont se présenter dans les années à venir avec le dérèglement climatique, et qui répondent aussi à une forte demande des consommateurs en Ile-de-France. Vous le savez probablement, la plupart des AMAP sont saturés et ont des listes d'attente importantes, en particulier à Paris, où il n'y a plus que 150 maraîchers pour 12 millions d'habitants. Nous sommes, en Ile-de-France, totalement dépendants des importations. Comment ferions-nous en cas de crise, comme avec les volcans islandais, qui empêcherait les trafics aériens ? Nous avons besoin, en Ile-de-France, de développer notre autonomie alimentaire. Les AMAP sont des acteurs essentiels, et il est dommage que la Région se désengage du soutien qu'elle a apporté à ces acteurs.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n° 55 du FN. L'amendement n° 56, doublon, a été retiré.

Amendement n° 55 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente. Nous souhaitons modifier l'alinéa 2 de l'article 3 pour affecter une autorisation d'engagement de 170 000 euros au réseau des AMAP. Les AMAP sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile pour le maintien d'une agriculture paysanne économiquement viables puisqu'elles sont créatrices d'emplois et de dynamique territoriale. Les AMAP ont transformé notre rapport à l'alimentation, et les citoyens retrouvent un lien avec une agriculture équitable et de proximité qui contribue à notre souveraineté alimentaire, favorisant le monde paysan local. Nous considérons qu'il est donc inadmissible de voter une désaffectation d'un montant de 60 000 euros par rapport à l'année 2015. Nous proposons d'autoriser l'affectation initiale de 170 000 euros. Je vous remercie.

Amendement n° 28 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Cette fois-ci, il ne s'agit pas seulement de remonter une subvention qui est largement amputée par la Région, mais de rétablir une subvention que vous supprimez au Champ des Possibles. Peut-être faut-il revenir à ce qu'est le Champ des Possibles et à sa mission. C'est une couveuse d'activités, qui met en lien des acteurs qui ont vocation à s'installer dans l'agriculture (maraîchage, élevage, boulangerie paysanne, arboriculture) et qui les aide à monter leur projet. Aujourd'hui, le fait que vous renonciez à accorder cette subvention au Champ des Possibles peut potentiellement remettre en cause 25 projets en cours, qui concernent pour certains des chômeurs de longue durée qui se réinsèrent par l'intermédiaire de ces structures, dans une logique économique durable mais aussi sur le type d'agriculture privilégié par le Champ des Possibles. Ils ont aussi démontré leur efficacité, puisque depuis 2009, ils sont passés de cinq à 70 acteurs dans l'ensemble de la France, y compris dans les DOM. Ils ont une présence importante dans notre Région. Nous ne comprenons pas pourquoi vous supprimez la subvention du Champ des Possibles, sauf à vouloir privilégier un modèle d'agriculture plutôt qu'un autre et à retirer à ces associations, qui font un travail non seulement pour le développement de l'agriculture biologique, mais pour le développement d'un modèle agricole paysan, ce qui n'est pas la même chose qu'une agriculture industrielle productiviste.

Amendement n° 26 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Cela concerne l'association Terre de Liens. Son travail est d'essayer d'acheter du foncier pour le confier ensuite à des agriculteurs qui ont un projet d'agriculture biologique. Terre de Liens ne revend jamais ce foncier mais le met en bail, afin que la terre soit défendue en tant que bien commun et premier outil de travail, et qu'elle soit d'abord un objet de transmission et non pas d'accaparement. Nous sommes encore ici dans un modèle économique qui est totalement différent de celui de l'agriculture industrielle productiviste. Il s'agit bien de redonner aux individus la possibilité de cultiver et de manger ce qu'ils cultivent. Cela paraît aujourd'hui être une aberration, alors que c'est ce qui a permis la survie de notre humanité. Terre de Liens a porté des projets sur notre territoire depuis 2011. Ils ont racheté cinq fermes. En connaissant la capacité de l'agriculture biologique et paysanne à créer de l'emploi (en moyenne trois emplois par hectare, contre trois emplois pour 110 hectares dans une ferme industrielle), nous nous demandons quel est votre engagement en faveur de l'emploi et du retour à l'emploi des Franciliens, quand vous empêchez que continuent d'exister et qu'éventuellement se développent ces alternatives concrètes qui démontrent leur efficacité. En ce qui concerne Terre de Liens, ce sont, au niveau national, 140 fermes qui fonctionnent aujourd'hui grâce à eux. La terre est notre bien commun. Il n'y a aucune raison de privilégier l'accaparement de la terre par quelques groupes privés en Ile-de-France. Comment se fait-il que vous renonciez à financer cette association qui fait un travail extrêmement utile pour l'ensemble des Franciliens ?

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement S&R n° 35.

Amendement n° 35 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Vous l'avez entendu, Madame la Présidente : il y a un problème à la fois au niveau budgétaire, avec 500 000 euros en moins pour l'agriculture biologique, mais également un problème de clé de répartition. Avec cette enveloppe, nous avons favorisé davantage les chambres d'agriculture et moins les organismes spécialisés. Pour enchaîner sur la présentation de ma collègue sur Terre de Liens et le Champ des Possibles, nous avons fait le calcul. Nous avons observé qu'il restait un reliquat de 65 000 euros. Nous nous sommes dit que deux acteurs fondamentaux que sont Terre de Liens et le Champ des Possibles manquaient, et que nous pouvions affecter 38 000 euros à l'un et 27 000 euros à l'autre. Nous vous demandons d'examiner finement la possibilité d'adopter cet amendement.

Mme la Présidente – Il y a des demandes de parole UDI et CD.

Mme LANIESSE (CD) – Merci Madame la Présidente. Effectivement, nous estimons que du fait de la hausse des subventions pour les chambres d'agriculture et de la baisse pour le pôle Abiosol et de la suppression pour le Champ des Possibles et Terre de Liens qu'il y a un véritable parti pris en matière de politique de développement agricole. En ce qui nous concerne, nous n'avons rien contre les chambres d'agriculture, mais estimons qu'il faut un équilibre, et que cet équilibre n'est pas respecté. Pour autant, nous n'avons aucun intérêt à opposer ces deux types d'agriculture, d'un point de vue idéologique ou même pragmatique. Nous sommes pour soutenir ce qui fonctionne. En l'occurrence, le pôle Abiosol a démontré son efficacité, ne serait-ce qu'en regardant le taux de pérennité des entreprises qui ont été créées grâce à ce dispositif d'accompagnement. Je siège dans la commission Economique, et nous voyons rarement cela. A l'inverse, certaines actions sont menées par les chambres et demeurent assez floues, notamment en matière de résultats. Il y a même peut-être un manquement en matière d'évaluation s'agissant des politiques des chambres d'agriculture.

Nous ne partageons pas ce parti pris. Nous sommes très attachés à l'agriculture biologique et à son développement, et à un équilibre entre les différents modèles agricoles. Nous estimons qu'il serait une erreur que de laisser les chambres mener seules cette politique agricole, d'autant que le pôle Abiosol a toujours joué le jeu du partenariat avec les chambres d'agriculture, et que nous ne sommes pas dans le cadre d'une concurrence qui aurait pu être préjudiciable. Nous verrons en fonction de votre réponse, mais nous voterons a priori pour le rapport, parce qu'il est important que ces subventions soient votées. En revanche, nous nous abstiendrons sur les amendements EELVA et PSR, parce qu'il reste une interrogation. Surtout, nous resterons extrêmement attentifs sur la suite et sur le budget 2017 s'agissant de ces questions.

Mme la Présidente – Monsieur CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Merci. Pour compléter ce que vient de dire ma collègue du Modem, et que je partage, nous voterons le rapport pour les mêmes raisons, parce qu'il ne s'agit pas de bloquer ces subventions. Je profite cependant de l'occasion, et nous aurons l'occasion d'y revenir au moment du débat budgétaire, pour dire que nous sommes, à l'UDI, attachés aux objectifs du plan Bio 2014-2020. Il faudra donc que la Région trouve les moyens de mettre en œuvre ces actions. Nous sommes également attachés à une agriculture périurbaine et à des circuits courts et de proximité, que permettent notamment les AMAP. Je souhaite donc que ce vote positif du groupe UDI soit compris par l'exécutif comme un encouragement à porter une réponse au moment du débat budgétaire pour 2017. Nous nous abstiendrons sur l'ensemble des amendements.

Mme la Présidente – La parole est à Mme CHAIN-LARCHÉ.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je tiens d'abord à préciser que ces sommes qui sont allouées sont en fonctionnement, et que nous avons décidé dès le début de notre mandature de baisser les subventions de fonctionnement. Par contre, les plans d'investissement ne sont pas remis en question. Le plan Bio, notamment, n'est pas remis en cause. Nous soutenons l'agriculture dans toute sa diversité, et le bio en fait partie, je le rappelle. Par ailleurs, nos efforts sont concentrés sur les réseaux les plus structurés au niveau national et au niveau régional. Il s'agit des chambres (régionale, départementale), des AMAP. Je sais, Madame MALAISÉ, à quel point les AMAP rencontrent un vrai succès et une vraie demande en secteur rural. Dans plusieurs départements, les AMAP, les chambres et le GAB ont appris à travailler ensemble, en synergie, pour faire en sorte que ces politiques soient bien représentées et que ces méthodes d'agriculture soient bien honorées. Nous essayons de leur apprendre à travailler plus encore ensemble. Je rappelle que nous avons réuni notre première conférence régionale agricole, pour élaborer le pacte régional agricole, au sein duquel chacun aura sa place. Je reçois prochainement Terre de Liens et le Champ des Possibles. Nous verrons la possibilité pour eux de s'intégrer dans le dispositif et dans ce travail commun que nous organisons.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote sur certains amendements ? Madame MONVILLE-DE CECCO.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Je vais en profiter pour faire une explication de vote sur l'amendement de nos collègues du Parti Socialiste. Evidemment, nous voterons pour. Ce désengagement sur le fonctionnement des associations, pour ce qui concerne Terre de Liens, aboutirait au licenciement de deux personnes dans une structure qui en compte trois et qui fait un travail encore une fois remarquable pour permettre à cette agriculture paysanne de se développer en Ile-de-France en acquérant du foncier et en le mettant à disposition de personnes qui ont des projets agricoles et qui ont fait la démonstration de leur viabilité sur le plan économique, et de leur intérêt sur le plan écologique. Directement, la conséquence de la décision que vous prenez aujourd'hui est de mettre au chômage deux personnes et de rendre absolument inopérant un outil de travail qui fonctionne très bien et en a fait la preuve. Je m'interroge véritablement sur votre engagement à soutenir l'agriculture biologique. Certes, l'enveloppe globale affectée à l'agriculture biologique change peu – elle baisse globalement, il faut quand même le dire -, mais vous réorientez cette enveloppe vers les chambres d'agriculture dont ma collègue du Modem a rappelé un certain nombre de choses qui pourraient nous amener à être plus précautionneux dans le soutien que nous leur apportons. Il ne s'agit pas de remettre en question ce soutien, mais de ne pas encourager un soutien au détriment d'autres acteurs d'une autre forme d'agriculture, qui fait la démonstration de son efficacité et de sa réponse à une demande de nos sociétés. Les gens se rendent en effet compte qu'il faut changer de modèle si nous voulons que nos sociétés soient pérennes. Cette décision est irrationnelle.

Mme la Présidente – Je reviens sur ces subventions, qui correspondent en fonctionnement à ce que nous avons adopté au budget. Mme CHAIN-LARCHÉ se contente de décliner les subventions qui ont été adoptées au budget. Il est évident que nous sommes en train de revoir tout cela dans la perspective du budget 2017. Nous voulons développer le bio en Ile-de-France ; ce n'est pas un sujet pour nous. C'est évidemment indispensable, en parallèle du produire local, qui est le deuxième volet de notre action. Nous voulons faire du bio, et bien le faire. C'est un des axes de la politique du pacte rural que nous vous présenterons. Pour l'instant, ces délibérations sont l'application de ce qui a été au budget. C'est pourquoi je vous demanderai de rejeter ces amendements. S'il y a à revoir la politique d'ensemble et les équilibres financiers entre le bio et le produit local, nous aurons dans un mois la discussion du DOB, qui me paraît être le bon moment pour poser ces questions. Je rappelle que Mme JOUANNO est vice-présidente environnement et qu'elle a participé à l'élaboration du budget.

Nous allons mettre aux voix les amendements. Nous les examinons un par un.

Vote de l'amendement n°14 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR, CD

ABSTENTION : UDI

ABSENT : RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°25 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR

ABSTENTION : UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°27 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR

ABSTENTION : UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°55 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, FDG, RCDE

NPPV : EELVA

REJET

Vote de l'amendement n°28 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR

ABSTENTION : UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°26 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR

ABSTENTION : UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Vote de l'amendement n°35 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FDG

CONTRE : LR

ABSTENTION : UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-605.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-605

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je souhaiterais évidemment que nous fassions le point avec les groupes centristes et avec la Vice-Présidente JOUANNO sur les divergences qui viennent d'apparaître entre la Vice-Présidente environnement et l'exécutif.

M. SATOURI (EELVA) – C'est un exercice de majorité plurielle, et je m'en réjouis.

Mme la Présidente – Je ne critique pas la majorité plurielle. Il s'agit uniquement de la baisse des dotations de fonctionnement qui a été validée et votée au budget. Il n'y a aucune baisse pour les acteurs et les actions en faveur du bio.

M. SATOURI (EELVA) – Si, il y a des baisses. Vous avez augmenté, par votre décision, Madame la Présidente, 300 % des subventions aux chambres, et vous avez baissé de près de 40 % les subventions aux autres acteurs.

Mme la Présidente – Comme vous l'a très bien dit Mme CHAIN-LARCHÉ, les chambres se sont vu déléguer par la Région toute l'instruction du plan Inondation et l'instruction des aides aux filières. De ce point de vue, elles avaient besoin de subventions et de moyens qu'elles n'avaient pas par le passé. J'assume de dire que vous ne travaillez pas main dans la main avec elles par le passé.

Je vous remercie. Nous passons au secteur de M. BEAUDET, les transports.

CP 16-501 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-005 «Liaisons tramways» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 – tramways

*Commission des transports : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai trois demandes de parole : S&R, Front de Gauche et EELVA. Monsieur KIENZLEN.

M. BEAUDET remplace Mme PÉCRESSÉ à la présidence de la séance à 12 heures 35.

M. KIENZLEN (S&R) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, dans ce rapport, il y a notamment la question de l'arlésienne du T1, qui a des retards dus notamment à la mauvaise volonté du maire de Noisy-le-Sec, comme tout le monde le sait. Monsieur le Vice-Président, vous essayer de trouver une solution de consensus, ce qui est tout à votre honneur, en acceptant de nouvelles études, mais comme j'en avais déjà fait la remarque en commission, cela pose la question du calendrier, qui a déjà été considérablement retardé. Quel est exactement le calendrier pour ces études ? Quand arriveront-elles et comment impacteront-elles le calendrier ? Ensuite, il est dommage que la Présidente soit partie, car j'avais une question pour elle. Les élus de Seine-Saint-Denis nous ont interpellés sur le fait que la Présidente ait sous entendu que c'était soit le T1, soit le T Zen 3, ce qui paraît évidemment être un scandale. Je souhaitais que Mme la Présidente puisse démentir cette information, tout en sachant qu'il y a une absence des comités de finances de ces deux lignes depuis le début de l'année, malgré les demandes répétées de Mme VALLS au STIF. Nous aimerions avoir plus d'informations à ce niveau, car ces deux projets sont évidemment nécessaires aux Franciliens et doivent être réalisés sur les calendriers qui sont déjà déterminés. Un comité des financeurs me semble utile. Je vous remercie.

M. BEAUDET – Dois-je répondre prise de parole par prise de parole, ou portent-elles sur le même sujet ?

M. SERNE (EELVA) – Je ne répèterai pas ce qui vient d'être dit, mais nous rappelons notre vigilance forte sur le T1 et sur la question du calendrier de réalisation de ce tramway qui est attendu depuis longtemps. L'autre élément était sur le tramway T10, en demandant un vote dissocié, puisque nous souhaitons continuer à manifester notre opposition à l'emplacement du site de maintenance et de remisage de ce tramway Antony-Clamart qui se situe sur une plateforme de forêt dont nous regrettons la destruction à l'occasion de l'implantation de ce SMR.

M. BEAUDET – Il y avait également une demande de parole du Front de Gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – Elle a été faite tout à l'heure de manière générale. Nous voulons demander un consommé, mais vous vous y êtes déjà engagé en commission des Transports.

M. BEAUDET – Aucun problème. Sur les question du T1 et du T3, arrêtons cette rumeur : il n'y aucune opposition de la Présidente ni de qui que ce soit entre le T1 et le T Zen 3. C'est une vue de l'esprit, je le redis. Le sujet était ouvert en négociation dans le cadre de la revoyure du CPER, mais il n'a jamais été question d'opposer un à l'autre. La question des financements, comme nous le verrons, puisque nous devons passer assez prochainement un accord avec l'État sur la revoyure du CPER, il n'y a pas de difficulté sur le T1 ou sur les autres sujets (je rappelle que pour le T Zen 3, il n'y a pas encore de travaux). Sur le financement du T1, qui n'était pas bouclé avant que nous arrivions et qui ne l'est toujours pas, le sujet est la question du financement du bloc local. Ne nous renvoyons pas une responsabilité qui n'est pas la nôtre. Sur le T1, je m'échine depuis un an à débloquent un sujet qui était bloqué de longue date. J'ai réussi à le faire. Cela nécessite une étude dont je vous ai indiqué que nous aurions les résultats en janvier, sur le passage à une voie sur l'avenue Jaurès, au cœur de Noisy-le-Sec. Il ne s'agit donc pas de savoir si nous continuons à perdre du temps sur le sujet ; nous en perdons depuis très longtemps sur le T1. Ce dossier est aujourd'hui en phase de déblocage, comme le montre cette étude. Il n'y a pas d'opposition entre les deux.

Sur la question de M. SERNE, sur le T10, elle est constante de la part du groupe écologiste. Nous avons déjà répondu au syndicat des Transports d'Ile-de-France sur des mesures de compensation qui nous paraissent nettement supérieures à la perte. Il n'y a donc aucun problème pour accéder à une demande de vote différencié.

M. KIENZLEN (S&R) – Qu'en est-il de la conférence des financeurs ?

M. BEAUDET – Après le CPER, cela viendra vite.

Mme PÉCRESE reprend la présidence de la séance à 12 heures 45.

Mme la Présidente – Y a-t-il une explication de vote sur le rapport ? Allez-y, Madame AZZAZ.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme AZZAZ (S&R) – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur le Vice-Président. Sur la question du T10, nous soutenons la demande de vote dissocié de la part de M. SERNE. Nous soutenons ce projet de T10 qui tend à désenclaver le sud des Hauts-de-Seine, et dont l'ancienne majorité a été à l'initiative. Néanmoins, nous ne pouvons qu'attirer votre attention, bien évidemment, sur la destruction des un à deux hectares d'espace boisé dans la forêt de Verrières, pour mettre un site de maintenance et de remisage. J'entends les compensations qui doivent être faites, mais j'attire aussi votre attention sur l'existence d'un lieu, et les élus locaux de tous bords, avec des associations de riverains et des associations partisanes de maintenir ces espaces boisés, ont également réagi. Il existe un site qui pourrait parfaitement accueillir ce site de remisage, au Plessis Robinson. Il s'agit donc d'une volonté politique de détruire des espaces boisés. Je rappelle que le 92 est un département sururbanisé, où il existe peu d'espaces verts. La vérité est qu'un choix politique a guidé cette volonté. Nous partageons donc la volonté du vote dissocié et nous abstiendrons sur la question du T10.

M. BEAUDET – Une volonté politique de guider un choix, je peux l'entendre, mais pas celle de détruire une forêt. Je rappelle par ailleurs que ce dossier n'a pas été porté au niveau régional par la majorité précédente. Il a été déclaré d'utilité publique il y a un mois. Les mesures de compensation ont été validées en enquête publique. Nous avons déjà débattu de ce sujet au STIF. Vous avez raison de nous alerter ; c'est un sujet sur lequel nous le sommes depuis longtemps, et sur lequel nous avons effectivement fait des choix, mais évitons ce genre de petites phrases, qui ne servent strictement à rien.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je mets le rapport CP 16-501 au vote.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-501

POUR : LR, S&R (sauf dossiers n° 16014459 et 16014458), UDI, FN, EELVA (sauf dossiers n° 16014459 et 16014458), CD, FdG

ABSTENTION : S&R (dossiers n° 16014459 et 16014458), EELVA (dossiers n° 16014459 et 16014458)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-538 : Chapitre 908 «Transports», code Fonctionnel 810 «Services communs», programme HP 810-001 «Accessibilité du réseau» - schéma directeur d'accessibilité - troisième affectation 2016

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole de l'EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Très rapidement, il s'agit du schéma directeur d'accessibilité. C'est la troisième affectation de 2016. Nous souhaitons demander s'il est possible, comme c'était le cas par le passé, d'avoir systématiquement, au moment de ces rapports, l'état de ce qui a été fait à ce moment du schéma, et ce qu'il reste à faire. Les opérateurs ayant par moment tendance à revoir les priorités, il est toujours utile de savoir exactement où nous en sommes dans le SDA et de connaître les gares qui vont être traitées en priorité et celles qui restent à traiter. Comme cela nous est demandé régulièrement par les associations, si nous avons un tableau récapitulatif, à chacun de nos rapports, cela nous aiderait. Il serait bon d'avoir, dans les jours ou semaines à venir, un état de ce qui est en travaux et de ce qui le sera.

M. BEAUDET – Nous allons évidemment accéder à cette demande légitime. Je voudrais simplement dire, car la question que vous posez est intéressante, que nous avons multiplié cette année par 3,5 la dotation appliquée au schéma d'accessibilité par rapport à l'année dernière. Nous étions à 20 millions d'euros, nous avons voté au budget 20 millions d'euros au début de l'année, nous avons financé 20 millions d'euros dans un premier temps, puis nous avons rajouté 35 et 9 millions d'euros, soit 64 millions d'euros. Il s'agit d'une accélération considérable sur un sujet qui nous tient à cœur, et qui nous amène de facto à la fin de la convention de cette partie de financement, ce qui nécessite donc que nous renégociions tout de suite une nouvelle convention. Justement, dans les demandes que j'ai pu faire dans les renégociations de cette convention, il y avait dans la convention précédente une difficulté par capacité pour les opérateurs de fongibilité des financements d'un secteur de travaux à l'autre, et une difficulté pour nous de suivre l'évolution des travaux. C'est le cahier des charges que j'ai soumis dans le cadre de la renégociation de la nouvelle convention.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-538.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-538

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-579 : Chapitre 908 «Transports», code Fonctionnel 821 «Voirie nationale», programme PR 821-001 «Déviations d'agglomération» - déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-579

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-580 : Chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 78 «Autres actions», programme HP 78-001 «Circulations douces», chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 823 «Voirie départementale», programme HP 823-003 «Aménagement des infrastructures de voirie départementale» - requalification de la RD30 entre Plaisir et Élancourt

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Nous indiquons que nous voterons contre la RD30 qui est un aménagement routier de qualification, certes, mais d'augmentation de la capacité routière. Nous demanderons un vote dissocié pour l'itinéraire cyclable que nous souhaitons voter.

M. BEAUDET – Il n'y a pas vraiment de réponse à apporter à cette prise de position, sinon que c'est un projet ancien, qui est déjà en travaux et qui était déjà financé.

Mme la Présidente – Je mets le rapport aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-580

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (volet cyclable), CD, FdG

CONTRE : EELVA (volet routier)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-630.

CP 16-624 : Aménagements de voirie visant à l'amélioration de la sécurité routière et suppression de passages à niveaux préoccupants

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-624

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-630 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PR 812-013 «Lignes à grande vitesse» - ligne nouvelle Paris Normandie : travaux préparatoires dans le cadre du prolongement du RER E à l'ouest

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – EELVA et FN.

M. SERNE (EELVA) – Il s'agit de financements qui sont la partie commune entre la ligne nouvelle Paris-Normandie et les travaux EOLE. Il s'agit d'un sujet éminemment important, qui peut être, à terme, la manière de faire sauter le verrou du Mantois, qui est une catastrophe, à la fois pour les liaisons avec la Normandie en Intercité et pour les liaisons franciliennes. Nous voulons rappeler

l'importance de rechercher le développement économique local dans toute cette mise en œuvre de travaux et des aménagements qui seront faits autour, pour que le prolongement d'EOLE ne soit pas qu'une opération au profit de La Défense, ce qu'il risquerait d'être s'il n'y avait pas de travail à produire contre l'étalement urbain et en développement économique local, le long de cette nouvelle voie.

Mme la Présidente – Cela n'appelle pas de réponse. Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, les travaux consistent à apporter dans cette délibération des compléments à des ouvrages pour le projet LNPN, par ailleurs nécessaire pour l'exploitation du prolongement du RER E à l'ouest. L'objet de cette délibération est donc de réaliser, dans le cadre des travaux EOLE, des travaux préparatoires permettant la réalisation ultérieure du projet LNPN. J'aimerais m'arrêter quelques instants sur ce projet LNPN, et émettre quelques réserves pour l'élaboration du projet *in fine*. Déjà, par rapport à la dette colossale de la SNCF, ce projet pourra-t-il, à terme, être finalisé ? Ne constitue-t-il pas un gouffre financier ? Certains élus de la région mantaise s'interrogent maintenant sur l'opportunité de ce projet LNPN, puisque rien que les études préalables coûteraient près de 100 millions d'euros. Le montant prévisionnel total de la ligne nouvelle Paris-Normandie, présentée anciennement par ex RFF dans son étude d'optimisation la plus récente, en date du 25 avril 2013, est estimé à 11,67 milliards d'euros de travaux toutes gares nouvelles, sections ferrées, raccordements et aménagements inclus hors éventuelle inflation des coûts, imprévisible d'ici 2030, et coûts des futures rames de train.

Nous avons une autre réserve par rapport aux tracés de la ligne ferroviaire LNPN, qui ne font toujours pas l'unanimité. Des voix s'élèvent pour dénoncer les expropriations agricoles, et donc la crainte de voir disparaître des terres agricoles et la mise en faillite d'exploitations agricoles sont donc à prendre en considération. Lors d'une réunion de concertation en décembre 2015, les agriculteurs ont dénoncé la « consommation des terres agricoles » et ont indiqué qu'il était nécessaire de rénover en priorité les voies existantes, dont SNCF Réseau reconnaît d'ailleurs la vétusté. J'aimerais, à terme, que la Région organise une réunion d'information sur le projet LNPN, et si possible connaître l'avis de l'exécutif sur ce projet, puisque j'entends dire que certaines personnes de l'exécutif ne le soutiendraient pas. J'aimerais donc que vous puissiez faire une réunion d'information, qui soit ouverte aux autres élus, puisqu'il s'agit d'un projet majeur, qui va impacter financièrement la Région Ile-de-France. Un autre point : un article de presse est paru suite à l'audition de la SNCF au STIF hier. Mme la Présidente dénonçait les conditions de transport inacceptables du RER C. En effet, il y a des travaux importants sur cette ligne, qui impactent fortement le trafic, puisqu'il y a des suppressions de train aux heures de pointe. C'est un véritable cauchemar pour les usagers. J'irai plus loin que de dénoncer des conditions inacceptables, je dirais que ce sont des conditions particulièrement indignes dans lesquelles les passagers sont transportés. En plus de cela, nous devons subir quotidiennement les incidents sur les voies. Hier, un incident de signalisation a eu lieu. Encore ce matin, en gare de Savigny-sur-Orge, le trafic a été quasiment interrompu à cause d'un problème de signalisation. Je réitère ma demande : soutenir les usagers de la ligne du RER C par un dédommagement. Il faut en effet agir, parce que les usagers de la ligne du RER C attendent un véritable soutien et je pense qu'un dédommagement serait le bienvenue. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Sur le RER C, rapidement, nous ne nous attachons pas à faire que des lettres. Je rappelle que dans la renégociation de contrat avec la SNCF et la RATP, la question des pénalités a été mise en avant pour les services non rendus. Nous avons un sujet sur la ligne C. Nous avons porté des exigences au président de la SNCF, qui ne sont pas tout à fait neutres, sur le schéma de la ligne et sur des services à donner aux usagers en extrême urgence. Je crois savoir que nous sommes très largement sur le sujet. En revanche, la SNCF Réseau a été défaillante sur l'organisation des travaux et les délais de prévention, autant pour l'information des usagers que pour l'information du donneur d'ordres qu'est le STIF, mais il faut aussi que nous fassions attention : nous sommes les premiers à réclamer beaucoup plus d'investissements de la part de SNCF Réseau. Il existe ensuite une difficulté, je vous l'ai déjà dit, sur le montant de 800 millions d'euros à atteindre enfin en régénération du réseau. Aujourd'hui, 50 % des financements de régénération de SNCF Réseau en Ile-de-France sont strictement portés sur la ligne C. Par conséquent, cette accélération considérable de travaux s'accompagne aussi de désagréments. Il y a donc un accompagnement très fort à faire auprès des usagers, mais il faut aussi être capable de faire preuve de la pédagogie nécessaire pour dire que ces travaux sont nécessaires. La plupart des dysfonctionnements que nous avons sur la ligne C sont liés à l'infrastructure, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Je rappelle qu'en Ile-de-France, les raisons des retards se divisent en trois tiers : un tiers sur l'obsolescence de l'infrastructure, un tiers sur l'obsolescence du matériel roulant et un tiers sur l'usage qu'en font les usagers eux-mêmes. Il est bon de se rappeler cela. Cela n'est pas le cas sur la ligne C où, très clairement, l'infrastructure souffre plus qu'ailleurs. Je referme cette parenthèse, car nous pourrions parler de toutes les lignes d'Ile-de-France qui sont en souffrance et sur lesquelles nous portons une attention particulière.

Sur le sujet du LNPN, la Présidente a engagé des discussions avec le Président Morin pour retravailler sur la question de la Vallée de la Seine et sur les projets que nous pouvons soutenir en commun. Il s'agit ici d'un projet qui renforce EOLE ; c'est la raison pour laquelle, quel que soit le futur possible et probable de la LNPN, il faut passer cette délibération. Cette quatrième voie est une absolue nécessité, pour les trains du quotidien qui viennent de la Normandie et évidemment pour le développement, demain, d'EOLE. Le sujet de LNPN est éminemment complexe : pas seulement d'un point de vue financier, mais du simple point de vue de la circulation des trains. Faire croire à la Normandie depuis des années que nous allons faire aboutir 18 trains venant du Havre dans une gare Saint-Lazare qui ne

peut en accueillir que 12 n'est pas seulement un sujet LNPN, mais c'est mal connaître la complexité de ce secteur de la région Ile-de-France.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais apporter à ce stade.

Mme la Présidente – Je vais mettre aux voix ce rapport.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-630

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-631 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme HP 812-010 «Grands pôles intermodaux», chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PJ 812-010 «Grands pôles intermodaux» - clôture d'opérations de transports en commun après réalisation d'audits grands pôles intermodaux

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-631

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENT : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP 16-632.

CP 16-632 : Projet Eurovelo 3 en France - avenant à la convention

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Sur le projet d'Eurovelo route n°3, qui va de Trondheim, en Norvège, à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, ce sujet m'a tenu à cœur pendant quelques années puisque, pour relancer le dossier, j'avais obtenu que la Région Ile-de-France se porte pilote de ce projet. Evidemment, j'ai la satisfaction de voir que suite à un comité de pilotage du 14 septembre, la Région a confirmé sa volonté de rester pilote du dossier et qu'un avenant est passé pour permettre de rallonger la période, ce qui était probable au regard des retards pris à certains endroits. Il est vrai que le changement de gouvernance dans quasiment toutes les collectivités concernées a fait perdre du temps, et il était normal que les nouvelles équipes se mettent en place. J'ai une interrogation : la Région Ile-de-France est, en tant que pilote, réceptacle des versements des autres collectivités, et elle gère le budget de cette affaire. La participation de la Région Ile-de-France prenait jusqu'à présent largement la forme de la mise à disposition d'un emploi. Le salarié de la Région, qui était contractuel, a vu son contrat se terminer. Je souhaite avoir l'assurance qu'il y aura à nouveau un poste. Nous savons que sur ce type de dossier, il faut qu'une personne le suive quasiment au jour le jour pour réactiver les collectivités qui délaissent des réalisations. Je souhaitais m'assurer qu'il y aurait bien un poste dédié, comme la Région s'y était engagée.

M. BEAUDET – Vous pouvez être rassuré.

Mme la Présidente – Je mets le rapport CP 16-632 aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-632

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-633 : Chapitre 908 «Transports», sous-fonction 810 «Services communs», programme HP 810-003 «Etudes et expérimentations», chapitre 938 «Transports», sous-fonction 80 «Services communs», programme HP 80-001 «Etudes générales» - attribution de subvention en faveur de l'écomobilité, de l'innovation et des actions pilote

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 60 du FN.

Amendement n° 60 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, cet amendement vise à modifier l'article 2 comme suit : « *La Région s'engage à introduire les critères nécessaires à l'attribution de marchés publics à des entreprises franciliennes.* » Il est en effet nécessaire de privilégier les TPE et PME franciliennes dans l'accès aux marchés publics, en mettant en place et en soutenant un patriotisme économique régional, à l'image d'ailleurs du *small business act* de M. ESTROSI, qui s'est très largement inspiré du projet économique du FN en PACA. Vous devriez donc peut-être vous inspirer du programme économique que nous avons défendu et présenté pendant la campagne, qui prônait un patriotisme économique régional. A ce titre, la Région Ile-de-France doit veiller à l'intégration de normes environnementales, sociales et sanitaires dans les appels d'offres des marchés publics pour favoriser nos entreprises locales, ce qui constituerait un véritable atout et un levier pour les entreprises qui en ont, je le pense, grand besoin. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Je ne sais pas ce que fait M. ESTROSI à Nice, mais le recours direct ou indirect à des critères de sélection des offres visant à favoriser une entreprise locale est contraire au principe du respect de la concurrence. Cette pratique est considérée comme discriminatoire, prohibée tant par la jurisprudence française que communautaire. Par conséquent, je demande le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Il est mis aux voix.

Vote de l'amendement N° 60 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Le rapport CP 16-633 est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-633

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-634 : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 818 «Autres transports en commun», programme HP 818-014 «Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport» - plan local de déplacements de la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole EELVA.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Ce rapport concerne le plan local de déplacement de la communauté d'agglomérations de Melun Val de Seine. Je voudrais vous poser deux questions. Vous avez fait des déclarations où vous avez dit que vous étiez favorable à la construction d'un pont supplémentaire à Melun, déclarations qui nous inquiètent, car elles vont dans le sens inverse de ce que devrait être un plan local de déplacement aujourd'hui, c'est-à-dire réduire la part de la voiture individuelle et permettre au contraire de développer des moyens de transport qui soient plus écologiques et qui produisent moins de gaz à effet de serre. Une autre question : nous avons localement beaucoup de réserves sur le projet du T Zen. Cette opposition était assez unanime, notamment de la part de l'association représentant le plus de commerçants de la ville, et pas seulement des groupes écologistes. Si ces oppositions avaient des points de vue différents, elles s'accordaient sur une chose : il aurait fallu revoir ce tracé. Or nous venons d'apprendre que le tracé resterait en l'état. Bien sûr, nous sommes favorables à ce que la Région aide la communauté d'agglomérations à mettre en place ce plan local de déplacement, mais nous avons ces deux questions : êtes-vous favorables à la construction de ce pont, et entendez-vous participer au financement des études et autres ? Sur le T Zen, le tracé va-t-il rester en l'état ? Quelles indications avez-vous à donner sur ce plan local de déplacement en tant que contributeur ?

M. BEAUDET – De façon très courte, mais cela montre ce qui nous sépare, notamment dans l'appréhension du plan route que nous souhaitons développer, un pont est un objet. Je pense que votre question aurait du sens si vous nous aviez demandé ce que nous comptons faire passer dessus. Il ne s'agit pas nécessairement de voitures, ni de voitures polluantes. Il peut s'agir de bus ou de vélos. Pardon de vous le dire, mais ce pont, qui est un projet très porté localement par la ville et le département, n'est pas seulement un objet qui développe le trafic de voitures. Pour le T Zen 2, je me suis rendu sur place. J'ai vu les acteurs. Je l'ai fait, évidemment, longtemps après l'élection municipale et l'élection régionale, c'est-à-dire à un moment où les choses s'apaisaient. Je n'ai pas senti une opposition telle que vous venez de la décrire, c'est-à-dire unanime. Loin s'en faut. J'ai plutôt senti des partenaires pressés de voir le projet se réaliser, en complément d'ailleurs d'un comité de pôle sur la gare de Melun qui est particulièrement attendu. A la question qui a été posée, oui, le tracé restera le même.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix le rapport CP 16-634.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-634

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-638 : Code fonctionnel 885 «Liaisons multimodales», programme PR 885-003 «Développement du transport multimodal» - études relatives au Port Seine-Métropole Ouest (CPIER) et à la mise au grand gabarit Bray/Nogent (CPER)

Commission des transports : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole EELVA et FN.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Il y a sur le rapport 638 deux projets : un projet qui concerne les études relatives au port Seine-Métropole Ouest (avec lequel nous n'avons pas de difficulté), et un projet concernant la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. La Région propose ici de contribuer, à hauteur de 1,720 million d'euros, aux études et aux acquisitions foncières qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet. Nous sommes dans une zone, la Bassée, qui est une zone humide, d'intérêt écologique national, qui rend des services à l'ensemble du sud-ouest de notre région, et que nous ne serions pas en mesure de rendre. En France, les zones humides représentent 60 % de la biodiversité. Elles drainent l'eau et nous permettent d'avoir des ressources profondes d'eau de qualité, qui sont évidemment beaucoup moins chères ensuite à dépolluer. Elles ont une fonction dans l'équilibre naturel, qui est absolument indispensable, et qui justifie de les protéger. Or ce projet va détruire la zone humide de la Bassée et il s'inscrit dans une logique économique qui est ultra capitaliste. Cette logique économique applique à la lettre ce qu'Adam Smith écrivait dans La Richesse des nations : la seule limite à l'extension des marchés est en réalité la taille des marchés eux-mêmes. Il faut donc gagner des voies de communication pour pouvoir étendre les marchés. Cette logique économique vise uniquement la maximisation des profits. C'est une logique de court terme, car vous détruisez les territoires qui portent les hommes qui demandent à ce que l'économie existe. Il y a dans le rapport une seule ligne sur l'environnement, ce qui est absolument scandaleux quand on connaît l'importance écologique de la Bassée. Il est noté que « *des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront éventuellement envisagées* », sans autre détail, comme si les espaces naturels étaient interchangeable entre eux et comme si nous pouvions compenser la destruction d'un écosystème en rachetant ailleurs un bout de terre ou de zone humide. C'est une vision totalement mercantile de la nature qui vise à transformer sa destruction en un marché qui permet de gagner des droits à polluer, tout en épuisant nos ressources. C'est une logique vénale et court-termiste mortifère. Ce projet a déjà été abandonné par le Département. Un cahier d'acteurs du département de Seine-et-Marne avait jugé que le projet n'était pas intéressant, qu'il coûtait très cher et qu'il allait détruire un écosystème essentiel pour des activités peu durables, car vous vous adressez essentiellement à de gros céréaliers ou à des entreprises du bâtiment pour déplacer des graviers ou du sable. Ce sont elles qui ont intérêt à faire passer des péniches de 2 500 tonnes, quand aujourd'hui nous pouvons faire passer des péniches de 1 000 tonnes sans difficultés, dans la Bassée, et sans l'abîmer davantage. Quel est votre intérêt pour la nature ? Quel est votre intérêt pour l'écologie ?

Mme la Présidente – Nous avons compris. Il est tout de même 13 heures 10.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – L'importance de la Bassée est bien plus importante que mon appétit et que votre fatigue.

(intervention hors micro)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Jusqu'à preuve du contraire, la démocratie est le dissensus. Ce qui permet qu'aujourd'hui, nous vivions en démocratie en France, c'est que nous puissions nous entendre et nous écouter les uns et les autres, et que nous le fassions sans nous invectiver lorsque nous ne sommes pas d'accord avec le locuteur. Je vous écoute lorsque vous parlez, et Dieu sait

si souvent, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous allez donc m'écouter jusqu'au bout. La Bassée mérite qu'on la défende, croyez-moi. Votre vision utilitariste de la nature mérite d'être relevée et soulignée. Vos engagements écologistes paraissent extrêmement hypocrites.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Je vais tâcher d'être plus court. Ce projet est fortement porté par VNF et par le ministère du Développement durable et, puisque vos propos pourraient laisser croire le contraire, par le Département.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Il est porté par la nouvelle majorité départementale.

M. BEAUDET – Il s'agit du Département. Vous venez d'appeler à l'instant à la politesse dans le cadre des dissensus permis par la démocratie. A ce moment, j'ai la parole donnée par la Présidente, et pas vous. Aujourd'hui, le département de Seine-et-Marne porte profondément ce sujet. Je n'ai pas envie de polémiquer et de répéter la même argumentation. Dans le rapport, il est effectivement indiqué que des préconisations sont prises sur les questions que vous posez. Je me souviens des débats que nous avons pu avoir dans l'Hémicycle, notamment un autour du plan Route. Cela me permet de vous renvoyer aux limites de vos positions et à vos difficultés à les défendre sur l'ensemble des sujets. Lorsque je défendais le plan Route, que ne m'a-t-on pas dit sur le fluvial, sur l'utilisation de la Seine qu'il fallait développer ? Pour le développement céréalier, et la liaison entre notre région et Rouen sur ce sujet en particulier, il y a une attente forte de développement par le fluvial, justement pour faire diminuer le nombre de camions qui viennent vers Paris depuis la ville de Rouen. Cela vous met aussi face à vos contradictions. Il y a en effet des préconisations en matière gouvernementale. Ce n'est pas parce qu'il n'y a qu'une ligne que ce serait scandaleux. Nous n'avons pas besoin d'une intervention de 10 minutes ou de quatre pages pour montrer que nous sommes sérieux sur un sujet. Nous répondons donc à des besoins économiques qui sont ceux de notre population en Ile-de-France, qui, en matière de fret, est évidemment la région qui consomme le plus en France. Dans le même temps, nous défendons les contingences écologiques de ce secteur, évidemment très important.

Mme la Présidente – Je voudrais ajouter deux choses. D'abord, la pollution de l'air tue. Les camions qui sont sur nos routes polluent l'air et sont la principale source de pollution de l'Ile-de-France. Un projet qui permet d'enlever des milliers de camions de nos routes est un bon projet pour les êtres humains de cette région. La protection de l'environnement est très importante. J'ai fait de la restauration de zone humide pendant 12 ans. Je pense donc que la question des zones humides et la biodiversité et l'écologie sont primordiales, mais la santé publique l'est aussi. Nous devons avoir le courage de dire que soit nous voulons du fluvial, soit nous n'en voulons pas. Si nous en voulons, nous devons nous en donner les moyens.

Madame SARKISSIAN, il y a avant vous une prise de parole du FN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Vous venez d'énoncer l'importance de l'environnement. Je voulais énoncer l'étonnement de ne pas avoir vu ce rapport important en commission Environnement, où tous les débats que certains peuvent considérer comme fastidieux auraient dû avoir lieu. Je préconiserai pour mon groupe un vote d'abstention, car j'aurais aimé un renvoi de ce rapport en commission Environnement, pour que nous puissions en parler. Les aspects environnementaux ne sont absolument pas secondaires.

Mme la Présidente – Les aspects environnementaux sont dans le principe même du développement du fluvial, permettez-moi de le dire. Le FN a la parole.

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Tout comme vous, je partage l'idée même de désengorger le réseau routier. Je m'étonne d'ailleurs que Mme MONVILLE-DE CECCO souhaite engorger nos routes en ne soutenant pas ce projet. Je soutiens, dans cette délibération, ces deux projets, et je regrette même que cela n'aille pas plus loin. Je souhaiterais aussi critiquer le désengagement inattendu de la Commission européenne, qui a décidé de se retirer du financement du projet de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine pour se consacrer exclusivement, financièrement, au projet de Canal Seine Nord Europe. Je regrette aussi, et c'est inscrit dans la délibération, que vous preniez simplement acte de la décision de la Commission européenne de se retirer de ce financement, que vous n'ayez pas demandé des comptes à la Commission européenne, et que vous n'ayez pas entamé un véritable bras de fer avec la CE, qui doit s'engager à soutenir l'ensemble de ces projets, puisque le transport fluvial souffre d'un réel manque d'investissements qui aggrave l'obsolescence du réseau navigable.

Mme la Présidente – Merci, nous allons mettre aux voix le rapport.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Nous ferons un vote dissocié, en nous abstenant sur le premier – car comme vient de le rappeler Mme SARKISSIAN, il n'est pas passé en commission Environnement – et en votant contre sur le second. Monsieur BEAUDET, l'écologie n'est pas simple. Défendre une zone humide n'est pas simple. Les solutions simplistes qui consistent à dire que le transport fluvial évitera les camions, lorsque l'on s'adresse à ce type d'entreprises qui ne sont pas durables et qui vont détruire un territoire, n'ont aucun sens.

M. de SAINT-JUST (FN) – Pourrions-nous avoir une réponse sur la question de Mme GUIBERT, au sujet de la Commission européenne ?

Mme la Présidente – Il ne m'avait pas semblé qu'il s'agissait d'une question mais d'une condamnation. Je ne connaissais pas ce retrait de la Commission.

M. BEAUDET – J'ai moi-même critiqué cette position en commission, me semble-t-il. Il est d'ailleurs probable que vous l'ayez appris là. Ces subventions sont portées par l'État. Il y a un choix politique fort sur l'aval plutôt que sur l'amont. Ce débat dépasse la Région. Je me suis, pour ma part, déjà exprimé en désaccord.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport CP 16-638.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-638

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA (article 2)

ABSTENTION : S&R, EELVA (article 1), FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-646 : Déplacements à vélo en Île-de-France - deuxième affectation 2016

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-646

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. BEAUDET. Je vous proposerai, avant le déjeuner, de passer au secteur de Mme VON EUW. Il n'y a qu'une motion de rejet FN. Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Tout cela est formidable. Nous siégeons en CP depuis 4 heures 20. Si j'ai bien compris, nous reprendrons cet après-midi. Il aurait été préférable de nous en prévenir avant. J'espère que vous comptez avoir le quorum cet après-midi.

Mme la Présidente – Il y avait 130 rapports.

M. KIENZLEN (S&R) – Il y a parfois des CP à 50 et parfois des CP à 130 rapports. Si vous ne déchargez pas la séance plénière de toute une série d'éléments, peut-être n'aurions-nous pas 130 rapports à la Commission permanente. Je veux bien que nous empilions les sujets, mais cela n'a aucun sens.

Mme la Présidente – Je suis désolée, Monsieur KIENZLEN, mais nous siégeons cet après-midi. Si vous préférez que nous continuions, je n'ai aucun problème à le faire. Avançons sur le secteur de Mme VON EUW.

M. KIENZLEN (S&R) – Je remarque, Madame la Présidente, que lorsqu'il faut clore la séance à 19 heures pour regarder le débat des Républicains, il n'y a pas de problème.

Mme la Présidente – Ne nous faites pas perdre de temps.

Secteur présenté par Mme VON EUW – Affaires européennes

Mme la Présidente – Nous avons une motion de rejet du FN.

CP 16-553 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 042 «Actions européennes», programme HP042-004 «Actions européennes» - actions européennes – subvention pour l'organisation du 2^{ème} forum des carrières de l'Europe

Commission des affaires européennes : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Motion de rejet n° 3 (FN)

M. de SAINT-JUST (FN) – Sur cette subvention au Café de l'Avenir, nous saluons les activités de cette association visant notamment à encourager les jeunes à trouver un premier emploi, mais nous pensons qu'ils font faire fausse route à ces jeunes, parce qu'ils veulent les lancer dans des carrières qui les placeront dans des situations de conflit avec les intérêts nationaux de la France. Ils vont compromettre leurs chances de réussite futures. Parce que la France pourra bientôt quitter l'Union européenne, l'idée d'encourager des étudiants diplômés à intégrer la bureaucratie européenne pour défendre les intérêts de notre pays se heurte à une réalité trop souvent constatée : ces fonctionnaires en détachement, eux-mêmes délaissés par l'administration française, finissent par délaissés à leur tour, voire combattre nos intérêts nationaux au nom d'intérêts mondialistes, souvent peu en prise avec la réalité et qui cachent des réalités très affirmées de divers lobbies et de groupes d'intérêt puissants peu soucieux du bien commun. Oui à l'association Café de l'Avenir lorsqu'elle encourage les jeunes à trouver un premier emploi, mais pas dans le cadre des institutions européennes actuelles.

Mme la Présidente – Madame VON EUW.

Mme VON EUW – Vous êtes toujours dans votre logique, qui n'évolue pas. Nous sommes animés du sentiment exactement inverse et nous partons du principe que, contrairement aux hypothèses que je qualifierai d'hasardeuses sur l'éventualité d'une sortie de la France de l'Union européenne, nous faisons le choix de renforcer l'influence de la France au sein de ces institutions européennes, car c'est une des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Nous avons de moins en moins de Français à des postes stratégiques, y compris auprès des commissaires ou dans leurs cabinets. J'attire votre attention sur le fait que d'ici les quatre ou cinq années à venir, entre 500 et 700 fonctionnaires français partiront à la retraite. Il est absolument fondamental que nous puissions au minimum maintenir notre influence au sein de ces institutions, et éventuellement la renforcer, d'où cette subvention versée au Café de l'Avenir, association qui a été mandatée par le Secrétariat général aux Affaires européennes, qui est le véritable organisateur de cette manifestation. Compte tenu des enjeux de la région Ile-de-France, je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative, et qu'il est de notre responsabilité d'y participer.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ? Je mets la motion de rejet aux voix.

Vote de la motion de rejet n° 3 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP 16-553.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-553

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-550

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme VON EUW. Sur le secteur de M. SALINI, il n'y a pas de prise de parole. Nous repartirons sur le secteur de Mme ADLANI cet après-midi. Nous avons fait les deux tiers de la séance. Il reste 40 rapports. Je prévois une fin de séance à 17 heures.

La séance est suspendue à 13 heures 25.

La séance reprend à 14 heures 30.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-549 : Chapitre 901 «Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 13 «Formations sanitaires et sociales», programme HP 13-001 «Formations sanitaires», action 11300105 «Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire» - formations sanitaires et sociales : - fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire - révision du programme triennal de qualification par la formation continue et avenant à la convention de partenariat 2016-2017 entre la Région Île-de-France et Pôle Emploi Île-de-France - proposition de désaffectation sur le budget 2014 - remises gracieuses - admissions en non-valeur

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-549

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-557 : Chapitre 904 «Santé et action sociale», sous-fonction 41 «Santé», programme HP 41-002 (141 002) «Renforcement de l'offre de soins», chapitre 934 «Santé et action sociale», sous-fonction 41 «Santé», programme HP 41-001 (141 001) «Prévention et éducation à la santé» - la politique régionale de santé -attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - cinquième affectation - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la santé : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de Farida ADLANI sur le rapport 557. J'ai un amendement n° 50 FN.

Amendement n° 50 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci. Cet amendement vise à supprimer la rallonge de 25 000 euros faite à l'association SAFE qui s'occupe notamment de distribuer des seringues dans les salles de shoot.

Nous ne nions pas que la question des seringues est importante dans la lutte contre les maladies diverses et variées par les consommateurs de drogue, au premier rang desquelles le VIH. Nous ne nions pas que le fait que la consommation de drogue est un problème, mais vous savez notre opposition à cet ensemble de systèmes de salles de shoot. Nous pensons que les consommateurs de drogue doivent être traités dans des milieux hospitaliers et que ces installations ne peuvent être efficaces que si l'ensemble est accompagné d'une politique policière et pénale absolument intransigeante envers le trafic de drogue. Aucun de ces éléments n'étant réuni actuellement, nous pensons qu'il est négatif d'encourager ce genre de choses.

Mme la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci Madame la Présidente. Monsieur LEGRAND, par votre amendement, vous souhaitez ne pas venir en aide à l'association SAFE et ne pas lui octroyer à cette association une subvention de 25 000 euros.

Je vous rappelle que nous avons déjà voté une subvention de 25 000 euros dans la précédente Commission permanente. L'attribution de cette deuxième subvention constitue un effort supplémentaire de l'engagement de la Région dans le prolongement de la délibération pour une Île-de-France sans SIDA que nous avons votée en juin. Il tient compte des difficultés rencontrées par cette association. Je précise également que la structure est consciente de la nécessité de diversifier ses sources de financement pour assurer la continuité de son action. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu ? Qui est favorable à l'amendement 50 FN ? Vous avez une explication de vote, Monsieur TRIGANCE.

EXPLICATION DE VOTE

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, lors de la Commission permanente du 12 octobre, dont j'ai ici le procès-verbal, vous avez cité le Département de la Seine-Saint-Denis concernant l'association SAFE, association reconnue dans ses actions de réduction des risques liés à la consommation de drogue.

Vous avez déclaré, je vous cite : « je souhaiterais que tous les départements d'Île-de-France soient solidaires de notre action et qu'ils se mobilisent tous également. » Je continue à vous citer : « j'ai donc demandé aux autres Départements de se mobiliser. Je remarque que la Ville de Paris se mobilise. Je remarque que la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et l'Essonne sont prêts à se mobiliser. Je remarque aussi que la Seine-Saint-Denis a refusé de le faire. » Une fois de plus Madame la Présidente, vous accusez nommément le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis sans la moindre preuve. C'est d'ailleurs chez vous aujourd'hui une mécanique bien rodée qui vous sert à ne pas assumer vos choix.

Jusqu'à aujourd'hui, SAFE était soutenue par le Conseil Régional dont le désengagement met à mal l'action. Le Département étant déjà engagé dans d'autres programmes n'avait en effet pas vocation jusqu'à présent à subventionner SAFE, et vous le savez très bien Madame la Présidente, la Seine-Saint-Denis quant à elle ne vous a pas attendu pour s'engager dans le soutien aux actions de prévention, en créant notamment la première mission métropolitaine des conduites à risques pilotée conjointement avec la Ville de Paris aujourd'hui, mais aussi avec l' « espace Tête à Tête » à Rosny ou encore en finançant les trois centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue.

Madame la présidente, il serait temps que vous et votre majorité arrêtiez de vous retrancher derrière les autres, et je le dis tranquillement, mais avec conviction, quitte à travestir la vérité. Il serait temps que vous assumiez une bonne fois vos choix politiques qui consistent à ne plus soutenir les actions de prévention des conduites à risques.

Nous nous inquiétons d'ailleurs de la volonté de la région de diviser par deux son soutien aux actions menées par la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. Interpellée par courrier sur cette question, Madame la Présidente, vous avez confirmé au Département de Seine-Saint-Denis votre intention d'amputer de plus de 120 000 euros la subvention régionale, ce qui réduira d'autant les capacités d'action de la mission. Madame la Présidente, à quelques jours de la Conférence régionale sur le SIDA, c'est un signal extrêmement négatif. Il y a toute raison d'ailleurs de croire que cette conférence va être très mal digérée par les acteurs engagés de longue lutte pour la réduction des risques. Madame PÉCRESE, la lutte contre le sida ne se résume pas à la distribution de préservatifs. La lutte contre la toxicomanie ne se résume pas à la distribution de tests salivaires.

Plus grave, et nous vous le disons aussi, très officiellement nous découvrons que la Région a exercé des pressions sur le Département pour qu'il dépose une demande de subvention inférieure aux années précédentes. Il est évident qu'avec cette technique vous escomptez sans doute empêcher de faire savoir que le montant de la subvention a été considérablement réduit. Nous en sommes donc à regretter fortement et à dénoncer aussi ces pratiques qui ne correspondent pas franchement à ce que nous pourrions attendre de votre majorité. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, vous n'êtes plus trop sur l'amendement FN, permettez-moi de vous le dire. C'était un petit peu long. Concernant SAFE, vous avez mêlé SAFE et « Tête à Tête », alors que les deux sujets sont différents.

Au sujet de Tête à Tête je passerai la parole à Farida qui vous expliquera exactement ce qu'il en est. Je rappelle que Tête à Tête recevait chaque année 230 000 euros alors que toutes les autres associations financées sur cette ligne perçoivent en moyenne 24 000 euros. Je sais bien que la Seine-Saint-Denis est le centre du monde et qu'il n'y a que là que nous avons des problèmes sanitaires, mais il me semble qu'il est normal que les enveloppes soient à peu près ramenées à taux égal dans tous les départements. Farida vous expliquera ce que nous pensons de ce point. Je rappelle que nous finançons quatre fois plus que la Ville de Paris, et par exemple cette association. Mais cela concerne Tête à Tête.

Concernant SAFE, Monsieur TRIGANCE, vous m'accusez de travestir la vérité. Je suis désolé, vous avez attaqué Mme ÉVREN pour moins que cela. J'ai vu M. TROUSSEL en tête à tête, comme je vous vois. Je lui ai dit : « Stéphane, accepteriez-vous de financer une partie de SAFE, parce qu'on coupe les vivres à la Région, parce que la compétence sanitaire et sociale n'est pas de sa compétence et parce que j'ai demandé à tous les autres départements, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise (Val-de-Marne, qui n'est pas concerné puisque ce n'est pas SAFE dans ce département ») J'ai demandé à tout le monde de payer.

La Ville de Paris va augmenter sa dotation. J'ai demandé à M. TROUSSEL : « seriez-vous prêts à payer ? » Il m'a répondu non. Ce ne sont pas des « on dit ». Ce ne sont pas des rumeurs. Il me l'a dit en face. Il ne peut pas le nier puisqu'il était là et qu'il y avait 15 témoins. Je suis donc désolé de dire que je le tiens de la bouche du cheval comme l'on dit, si vous me permettez cette expression et sans aucune familiarité de ma part. Voilà pour SAFE. Cela n'empêche pas la Région d'être au rendez-vous, Monsieur TRIGANCE.

Et contrairement à ce que vous avez dit, puisque vous avez dit une contre-vérité, en 2015 notre belle région de gauche n'a voté aucune subvention à SAFE. 0 euro en 2015. Vous n'avez pas à me répondre. Nous mettons aux voix. Monsieur TRIGANCE cela suffit maintenant. Nous ne sommes pas ici dans une tribune politique de Seine-Saint-Denis. Les méthodes s'appliquent dans le respect de la parole et du temps de parole. Si nous continuons ainsi, je vais aussi instaurer des temps régulés à la CP. Oui, cela commence à bien faire. Madame ADLANI, concernant Tête à Tête.

Mme ADLANI – Sans entrer dans la polémique que dénonçait M. TRIGANCE, concernant Tête à Tête, je rappelle que je suis comme vous une élue de la Seine-Saint-Denis. C'est donc un département qui me tient à cœur.

Sur la question de Tête à Tête vous dites des contre-vérités puisque vous expliquez ici que nous avons diminué leur subvention. Or nous avons vraiment maintenu cette subvention, qui était de 110 000 euros l'an dernier. Elle est de 100 000 euros cette année, donc à peu de chose près, il s'agit du même financement. Concernant la mission métropolitaine, il s'agit d'une structure qui fait des études. Nous avons l'équivalence avec un organisme associé qui s'appelle l'ORS et effectivement, nous sommes convaincus que c'est avec des actions que nous serons davantage « proactifs » et que nous serons plus efficaces dans la prévention de la santé des jeunes.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prendra pas au vote ? Je n'ai pas vu vos votes. Votez-vous ou pas ?

Vote de l'amendement n° 50 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 51 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Dans les différentes subventions nous avons trouvé une subvention de 23 000 euros pour soutenir un projet qui s'appelle le « Body Project », directement importé des États-Unis.

C'est un programme de psychologie comportementale qui vise à faire accepter leur corps aux adolescents. Nous avons des réserves sur ce programme puisqu'ici il est bien entendu directement importé de l'étranger et que les logiques comportementales sont évidemment différentes d'une société à l'autre. Nous pensons surtout que l'argent public, rare aujourd'hui, devrait être investi dans d'autres programmes que ce genre de programmes psychosociaux, notamment dans des programmes d'éducation à l'image, dans des programmes d'analyse du bruit médiatique qui visent à lutter contre cet abrutissement médiatique et publicitaire qui va créer des stéréotypes conformes aux desiderata de l'industrie de grande consommation et encourager ce genre de problèmes psychologiques chez les adolescentes en particulier.

Mme la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci Madame la Présidente. Monsieur LEGRAND, vous me parlez d'une association, qui fait effectivement un travail sur l'éducation nutritionnelle, mais qui accompagne également les jeunes dans les problématiques de comportement alimentaire.

Cette association propose un accompagnement pluridisciplinaire de personnes qui souffrent de comportements alimentaires d'obésité, mais également de diabète. C'est une association qui fait un travail conséquent. Il ne s'agit absolument pas d'une approche « cosmétique ». Il s'agit d'un accompagnement qui rend le patient acteur. C'est une initiative sérieuse en partenariat avec l'ARS, le rectorat et des psychologues. C'est une activité qui intègre également différents professionnels que sont les diététiciens, les infirmières et les coachs sportifs. Je voudrais rajouter une chose.

Cette approche pluridisciplinaire largement développée dans l'action de prévention santé est tout à fait innovante pour les troubles alimentaires et les comportements alimentaires. Dans leur action il y a en effet la notion de l'image de soi. Vous savez comme moi que dans une période aussi cruciale que l'adolescence, l'image de soi et l'estime de soi sont des notions extrêmement importantes. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Nous voulons maximiser la protection. C'est un peu différent. Je mets aux voix l'amendement FN. Pardon ? Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Je voudrais simplement faire une explication. Effectivement nous voterons contre cet amendement et en toute honnêteté je ne comprends même pas la finalité de cet amendement.

Cela revient à demander la suppression d'une ligne dans le cadre d'une subvention que nous donnons à une association qui prévient certains risques, et qui fait notamment de la prévention dans tout ce qui est trouble alimentaire, etc. Cela touche un grand nombre de jeunes Franciliens. La finalité de l'amendement me dépasse complètement.

M. de SAINT-JUST (FN) – Madame AZZAZ, ces méthodes américaines sont connues. Faire accepter aux adolescents leur corps tel qu'il est, nous pensons que nous avons raison de dénoncer le fait qu'il s'agit de leur faire accepter de façon linéaire et uniforme la société de consommation et le consumérisme le plus débridé.

C'est la crainte que nous pouvons avoir. C'est la crainte que certains ont eue et ont à l'heure actuelle aux États-Unis. C'est d'ailleurs bien conforme à l'esprit américain et nous pensons que ce n'est pas conforme à l'esprit français que de vouloir ainsi par notre action publique « uniformiser l'adolescent ». Je crois que pour nous cela part plutôt d'un sentiment de liberté vis-à-vis des jeunes dont nous sommes imprégnés.

Mme la Présidente – Je suis moi aussi ici un peu perplexe évidemment, parce que je pense que malheureusement les troubles alimentaires viennent du fait qu'un certain nombre d'adolescents, et surtout d'adolescentes, ne s'acceptent pas telles qu'elles sont, dans le corps qu'elles ont. Je pense justement que si nous travaillons sur la santé mentale de ces adolescents nous travaillons à leur faire accepter leur corps tel qu'il est, et à le voir beau tel qu'il est. Mais je ne sais pas. Je dois avoir raté quelque chose.

Nous mettons aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 51 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 38 (S&R)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement 38 SR. Qui le défend ? Monsieur TRIGANCE ? Non, ce sera Mme AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente. Concernant le « pass contraception », et je ne reviendrai pas ensuite à ce propos liminaire, nous ne pouvons évidemment que regretter la suppression du dispositif pérenne d'accès à la contraception pour les mineurs de manière anonyme et gratuite qu'était antérieurement le Pass contraception, pour en réalité un dispositif de communication.

Néanmoins c'est là votre décision politique et nous en prenons acte. Dans un esprit de responsabilité, nous vous proposons donc différents amendements pour améliorer le dispositif que vous mettez donc en place. Le premier amendement que nous proposons...

Mme la Présidente – Vous les défendez tous ensemble ?

Mme AZZAZ (S&R) – Non. Le premier amendement que nous avons déposé tient en fait à la volonté, par esprit de clarté et pour reprendre également une proposition du Conseil Régional des jeunes qui s'est réuni le 8 septembre dernier, de remplacer en fait le nom de « ipasscontraception » par le nom de « ipsssexualité ».

Dans la mesure où il s'avère que ce site n'est pas un outil de contraception, mais bien un site d'information pour orienter les jeunes vers différents types de structures : contraception, pilule d'urgence, suivi de la grossesse, dépistage des maladies, IVG, conseils en santé, etc. C'est bien ici l'objet du premier amendement.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI : Merci Madame la Présidente. Madame AZZAZ, comment vous dire ? Vous parlez de dispositif pérenne que vous avez mis en place. Permettez-moi de vous dire que 0,1 % d'utilisation d'un dispositif qui a été mis en place sur plusieurs années signifie que vous avez pérennisé un dispositif qui s'est révélé inefficace. C'est la première chose.

Vous parlez d'esprit de clarté. Effectivement nous avons un esprit de clarté et surtout un esprit logique. Nous écoutons, nous associons et nous consultons les jeunes. C'est vraiment la démarche qui a été faite dans le dispositif que nous avons voté en septembre et lancé le 18 octobre. Et j'en suis ravie. Par contre qu'aujourd'hui enfin vous preniez en compte les demandes des jeunes est étonnant.

Vous dites que les jeunes veulent changer le nom de « ipasscontraception » en « ipsssexualité ». Permettez-moi de vous rappeler quand même les choses. Nous avons lancé une concertation. Nous avons consulté les jeunes avec un questionnaire lors des Solidays notamment. Nous les avons consultés, nous les avons réunis, nous les avons écoutés.

Dans cet amendement vous ne dites pas que plusieurs propositions des jeunes ont été respectées, notamment pour la ligne et le tag « information sexualité ». Les jeunes préfèrent l'appeler « lieu conseil santé sexualité ». Les jeunes eux-mêmes ont voulu ajouter la

notion de santé. Je suis donc très étonnée que vous vouliez absolument faire passer ce « ipssexualité ». Preuves à l'appui, puisque vous avez fait une étude du dispositif inefficace tel qu'il était proposé lors de la précédente mandature, je tiens quand même à vous préciser que les jeunes vous ont alerté sur l'échec et la non-utilisation de ces chéquieres. Alors oui il faut écouter les jeunes, mais il fallait aussi les écouter avant. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Bien. Nous mettons au vote l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Pour moi en réalité quand on cherche un contraceptif on tape au clavier « contraception » et pas « sexualité », mais je peux ici aussi me tromper complètement.

Vote de l'amendement n° 38 (S&R)

POUR : S&R EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION :

NPPV :

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 39 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement 39, Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Cet amendement a en fait pour but, dans le cadre du portail de géolocalisation, d'intégrer les référencements des médecins et infirmeries scolaires, des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, des centres de santé universitaire et des distributeurs de préservatifs dans les lycées. Ici encore nous sommes dans un esprit de responsabilité. Ceci a été fait pour compléter le dispositif.

Mme ADLANI – Je tiens à vous rassurer, Madame AZZAZ, sur le fait que nous avons étudié cette question. D'ailleurs j'ai prochainement rendez-vous avec les services universitaires. Nous voulons évidemment référencer ces services universitaires et les centres de santé qui existent, mais sous réserve que ces services accueillent du public. C'est le premier point.

Par contre en ce qui concerne le référencement des lycées pour des accueils par les médecins et les infirmières scolaires ou pour accéder à des distributeurs de préservatifs, permettez-moi de vous dire que c'est quand même difficilement référencable.

Pourquoi ? Pour une simple et bonne raison. Pour prendre l'exemple deux villes, comment voulez-vous qu'une jeune lycéenne qui est à Sarcelles puisse aller dans un lycée de Villepinte, pour ne citer que la ville qui nous concerne ? C'est justement mettre aussi en péril toutes les problématiques de sécurité que nous avons évoquées précédemment avec Agnès ÉVREN.

L'ipasscontraception est un outil qui s'adresse à tout public, et au-delà des jeunes lycéennes, également aux jeunes collégiennes, aux jeunes filles et jeunes hommes collégiens, lycéens, et même les adultes. Nous ne pouvons pas référencer les distributeurs de préservatifs dans l'enceinte des établissements parce que nous ne savons pas encore comment mettre en place leur accès. Nous voulons donc préserver les lycées des demandes extérieures à l'établissement auquel il ne serait pas en mesure de répondre. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement, j'en appellerai sinon à son rejet. En ce qui concerne le fait de référencer les cités universitaires, elles le seront.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Madame AZZAZ, vous le retirez ?

Mme AZZAZ (S&R) – Non je ne le retire pas et je le maintiens. Simplement, Madame ADLANI, vous pointez du doigt en fait la réelle problématique. Effectivement une lycéenne de Villepinte n'a pas à aller à Sarcelles pour avoir accès à ce type de dispositif.

Ce qu'il faudrait tenter de viser, c'est qu'il y ait des moyens de protection des IST dans l'ensemble des lycées et que l'ensemble des lycées soit en fait pourvu d'un distributeur automatique de préservatifs.

Mme la Présidente – Cela relève quand même de la responsabilité du gouvernement, mais au-delà de cela, nous avons un petit souci.

En réalité une des raisons pour lesquelles le Pass contraception n'a pas marché, c'est parce que les jeunes ne veulent pas se déclarer sexuellement actifs dans le cadre de l'enceinte scolaire. Nous avons donc un vrai problème sur ces distributeurs de préservatifs dans les lycées. Il faut les mettre dans des endroits où personne ne les voit, mais en réalité quand on les installe là où personne ne les voit ils

sont souvent vandalisés. Nous avons donc des problèmes avec ces distributeurs. Nous sommes en train de travailler avec les proviseurs pour voir avec eux comment faire, mais ce n'est pas simple.

Par ailleurs, nous n'avions pas envie que des gens cherchant des préservatifs cherchent à rentrer dans des lycées pour aller en trouver. Parce que nous ne nous adressons pas seulement aux lycéens. Nous ne faisons pas un intranet lycéen. C'est un site régional. Nous en parlons donc avec les proviseurs. Farida vous l'a dit. Nous y avons pensé. C'est compliqué. Nous ne sous-estimons pas la difficulté, mais la vérité c'est aussi de dire que les proviseurs nous ont alertés sur le fait que la question des distributeurs de préservatifs dans les établissements scolaires n'est pas résolue. Je ne sais pas quelle est votre expérience.

Il y a un certain nombre d'enseignants dans cette salle. C'est un peu compliqué. Cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas, mais cela dépend aussi un peu des publics. Les publics les plus vulnérables ne sont pas forcément ceux qui oseront y aller. Ici encore nous y travaillons. Nous ne sommes pas fermés. Vous maintenez tout de même l'amendement ? D'accord. Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 39 (S&R)

POUR : S&R EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 40 (S&R)

Mme la Présidente – Amendement 40.

Mme AZZAZ (S&R) – Oui Madame la Présidente. Cet amendement tend en réalité à surfer sur la volonté que vous aviez exprimée lors de notre dernière séance d'octobre. C'était une délibération que nous avons d'ailleurs votée bien volontiers. Elle consistait à lutter contre les violences faites aux femmes.

La Région s'est tout particulièrement engagée contre le cyberharcèlement. Or, nous le savons, internet est aujourd'hui utilisé par des activistes pour lancer des campagnes visant à décourager ou à empêcher les femmes de recourir à l'IVG, de manière extrêmement violente et récurrente. Les femmes démunies et les publics mineurs sont ciblés par ces campagnes et en restreignant l'accès à l'information ou en exerçant des pressions psychologiques sur ces femmes et sur leurs proches c'est le droit à l'IVG que l'on entrave.

Cet amendement que nous proposons vise donc à garantir l'accès des utilisations de l'ipasscontraception, puisque vous avez refusé la proposition du Conseil Régional des Jeunes de l'appeler ipasssexualité. Il s'agit de garantir l'utilisation pour les utilisateurs de l'e-Pass contraception et une information neutre et objective de l'IVG, sans considérations moralisatrices.

Sont ainsi exclus de la politique de partenariats tous les sites qui diffusent des allégations, indications ou présentations faussées de nature à induire intentionnellement en erreur, de dissuader ou d'exercer des pressions psychologiques sur leur femme ou leur entourage et sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une IVG. En réalité cet amendement tend à garantir l'effectivité du droit à l'IVG à travers le dispositif ipasscontraception.

Mme la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci Madame la Présidente. Madame AZZAZ, j'entends votre volonté de garantir le droit des femmes et c'est justement ce que nous garantissons dans l'ipasscontraception.

Vous ne faites pas partie de la commission santé, mais si vous y aviez été vous sauriez que j'ai dit à plusieurs reprises que l'ipasscontraception a été présenté, je le rappelle ici, à la commission famille, à la commission santé et à la commission lycée.

Mais je vous le dis, l'ipasscontraception renvoie vers seulement trois sites internet. Il s'agit de : choisir-sa-contraception.fr, ivg.gouv.fr et Sida Info Service. Parmi ces trois sites, je ne vois pas s'ils sont vraiment anti-IVG. Je ne le pense pas. Un référencement très exhaustif de ces sites a été fait, et je l'ai dit, il y a une volonté de ne pas avoir de conception moralisatrice à l'égard des jeunes filles.

Justement, ces lieux référencés accueillent le public pour une information neutre et respectueuse des choix des personnes qu'ils reçoivent. Nous voulons donner une information claire et éclairée et pour revenir à vos propos, nous ne voulons pas d'avis militant, dans un sens comme dans l'autre. Nous ne voulons ni de discours moralisateurs ni de parti pris, mais une information neutre, libre et éclairée pour les jeunes. Cela s'appelle le libre choix. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu ? Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Oui Madame la Présidente je le maintiens. Dans vos propos en réalité Madame la Vice-Présidente, nous tendons à la même chose.

Ce que le groupe socialiste vous demande aujourd'hui en réalité c'est de prendre position et d'acter politiquement ce que nous vous demandons, à savoir que la Région s'engage à proscrire tout lien avec des sites anti-IVG. Je vous rejoins absolument sur la nécessité que l'information soit objective et neutre et qu'elle soit non militante, mais l'IVG n'est pas un discours militant. L'IVG est un droit.

Mme la Présidente – Tout cela n'est pas seulement un procès d'intention. L'amendement est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 40 (S&R)

POUR : S&R EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 41 (S&R)

Mme la Présidente – Amendement 41. Monsieur le Secrétaire Général, nous avons tous des pouvoirs. Nous votons à nouveau pour cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je suis contre parce que c'est une pétition de principe. Vous nous accusez de choses qui n'ont jamais été dans nos intentions. Nous poursuivons avec l'amendement 41 Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Ici je ne comprends pas du tout la tournure du débat et les déclarations péremptoires. Nous ne vous faisons absolument pas de procès d'intention et pour justement garantir l'effectivité de ce droit nous demandons à la Région de s'engager politiquement.

Mme la Présidente – C'est absolument grotesque. Madame AZZAZ pouvez-vous maintenant défendre l'amendement n° 41 ?

Mme AZZAZ (S&R) – Madame la Présidente, je défends l'amendement 41, mais j'appelle aussi au calme. Encore une fois nous avons fait des amendements qui sont loin d'être polémiques et qui sont responsables.

Je ne comprends pas trop ce ton énervé. Il y a peut-être un problème. Vous n'êtes pas au clair sur la question ? Je ne sais pas. Donc sur l'amendement 41 il s'agit en fait simplement, étant donné que vous aviez fait passer un sous-amendement de l'exécutif lors de la dernière Commission permanente de juillet, sur la question de l'indication du coût de la mise en ligne de toutes ces informations pour communiquer. Ce sont des informations pertinentes et utiles.

Nous étendons donc le dispositif en demandant à ce que soit également inscrite la gratuité de la consultation de l'acte médical. Cela pourrait aussi permettre peut-être de toucher un plus large public.

Mme la Présidente – Nous nous sommes justement interrogés longuement sur cet amendement. Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Je veux juste vous rappeler que nous avons lancé une application fiable et opérationnelle en près de trois mois, grandes vacances incluses. Nous pouvons tolérer qu'il manque quelques informations. Mais je vous rejoins au sujet de l'information sur les coûts des consultations qui figureront à terme, lorsqu'elle sera disponible et diffusable.

Il reste qu'il ne s'agit pas dans un grand nombre de cas d'une information qui est uniforme. Pourquoi ? Parce que les centres d'information sont gratuits, mais les consultations médicales ou encore la délivrance de contraceptifs ont un coût variable qui dépend notamment de l'âge et de la couverture sociale. C'est pourquoi dans un certain nombre de cas il ne sera pas possible de donner une information simple et applicable à tout public. Mais s'agissant des mineurs, nous avons évidemment relayé l'information sur la gratuité du parcours contraceptif pour que chaque jeune puisse en bénéficier.

C'est une version beta et l'indication de la gratuité est envisagée, Madame AZZAZ, dans une deuxième phase du site. Elle pourra être mentionnée après un travail extrêmement fastidieux de collecte des données, tout en vérifiant méticuleusement la véracité de chaque information. Vous conviendrez donc comme moi qu'il est très compliqué de faire cela en trois mois. Nous avons fait une version une première. Nous en ferons une seconde version, avec des améliorations. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Vous voyez que nous avons vraiment essayé de tenir compte de toutes vos remarques Madame AZZAZ.

Vous maintenez l'amendement ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 41 (S&R)

POUR : S&R EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Amendement 52 FN, Monsieur LEGRAND.

Amendement n° 52 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Nous proposons de rajouter dans ce rapport un article 10 où serait ajoutée la création d'un emploi administratif dans les maisons de santé citées dans le rapport.

Nous pourrions envisager ce dispositif via le Contrat de Plan État-Région 2015-2027 qui pourrait permettre la création de postes salariés en contrat à durée déterminée dans les maisons ou pôles de santé érigés par le Pacte territoire santé 2012-2017. Cet emploi administratif viserait à soulager les médecins de l'ensemble des tâches administratives qui sont aujourd'hui citées très largement par la profession comme un de leur principal fardeau, et leur permettre de se concentrer sur l'exercice de leur métier, à savoir la consultation médicale.

Cette incitation, ce petit plus des maisons de santé, particulièrement dans les territoires isolés, pourrait permettre de faciliter ou d'inciter l'installation de médecins dans ces périmètres et ainsi contribuer à réduire les déserts médicaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Monsieur LEGRAND, cette proposition fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance puisqu'elle fait partie de vos propositions dans la niche de votre groupe. Nous pouvons toutefois noter que cet amendement propose d'affecter des agents dans les maisons de santé financées par la Région.

Si je comprends bien, vous proposez un emploi dans chacun des douze centres qui sont aujourd'hui soumis à la Commission permanente. Ce sont donc des centres de santé qui sont dans le rapport santé. Cette mesure est fort peu respectueuse des deniers publics et ne résout pas la problématique de la désertification médicale qui nécessite, je vous le rappelle, une concertation en amont de tous les acteurs. Enfin, vous ne proposez aucune estimation budgétaire sur ces douze postes pour une mesure qui peut s'avérer particulièrement coûteuse et non gagée, en raison de l'inexistence d'une ligne budgétaire spécifique. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Bien. Qui vote cet amendement ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 52 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, CD
ABSTENTION :
NPPV : EELVA, FdG
ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons au vote du rapport 557. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-557

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA CD, FdG
ABSTENTION : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je voudrais surtout remercier Farida parce que cela a été un immense travail, y compris pour aller trouver les pharmacies et les médecins et professionnels de santé.

Je peux vous dire que la Région n'est pas en open data. Quand j'entends l'opposition dire que c'est un travail de communication, je peux vous dire que cela a été un énorme travail de compilation de données et de mise à disposition de données. Cela fait partie de la « Smart Région » et cela fait partie d'un vrai service de qualité que nous pouvons offrir aux jeunes grâce au numérique.

D'ailleurs, je proposerai à l'ARF (Association des Régions de France) de venir s'en inspirer si d'autres Régions veulent que nous leur passions le logiciel. Nous pouvons transmettre le logiciel aux autres régions de France qui voudraient mettre en place le même type de service. Je pense que c'est un travail exemplaire et je pense que cela sera encore mieux dans la version 2, quand nous aurons enfin récupéré les fichiers de généralistes. Il est quand même hallucinant que dans notre pays les fichiers de généralistes soient quasiment le secret le mieux gardé de la République.

La CNAM les a, l'ARS ne les a pas, l'Ordre les a. C'est quelque chose d'hallucinant, mais nous avons fait le travail, et à la fin je pense que nous aurons une vraie application utile pour la santé de tous nos jeunes. Nous pourrons ensuite la compléter avec d'autres volets de prévention d'ailleurs, dans le cadre de la « mission de prévention santé jeunes » que Farida a lancée. Je la remercie vraiment mille fois.

CP 16-566 : Chapitre 934 «Santé et action sociale», sous- fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-003 (142 003) «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales pour les personnes en situation de handicap - appel à projets thématiques 2016 - soutien aux aidants familiaux de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitifs ou de maladies neurodégénératives - cinquième affectation pour 2016

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au rapport 566, j'ai une demande de parole du Front de gauche.

Elle est retirée, c'est génial. Qui vote ce rapport ? Qui ne le vote pas ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-566

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-575 : Chapitre 904 «Santé et action sociale», sous- fonction 42 «Action sociale», programme HP 42-004 (142 004) «Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap», programme HP 42-003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire» - action sociale, handicap et familles -cinquième affectation pour 2016

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Rapport 575, j'ai une demande de parole socialiste et républicaine.

Mme AZZAZ (S&R) – Simplement Madame la Présidente, nous voulions vous faire part de notre étonnement quant à l'existence d'une ligne dédiée aux hébergements des personnes sans abri, des familles demandeuses d'asile et des réfugiés.

C'est une lignée qui existe, avec une disponibilité d'un million d'euros dans le budget dédié à ce dispositif. Puisqu'à plusieurs reprises nous avons attiré votre attention sur l'urgence humanitaire à laquelle l'Île-de-France doit actuellement faire face avec la question des réfugiés et des migrants. Nous avons attiré votre attention par une question orale. Nous avons attiré votre attention par une tribune.

Nous avons attiré votre attention par différentes interventions sur ce sujet et à chaque fois vous nous répondiez que vous n'aviez pas de budget disponible, qu'il n'y avait aucune ligne qui pouvait permettre de pourvoir à cette urgence humanitaire. C'est également la même histoire que vous avez racontée aux associations qui s'intéressent à la question des réfugiés.

Aujourd'hui ce rapport nous permet de mettre en exergue en réalité la volonté politique qui est la vôtre Madame PÉCRESSE, de ne pas vouloir vous impliquer dans un dispositif d'accueil de ces populations en souffrance, puisque les moyens d'agir, sauf à ce que nous ayons totalement mal lu l'article 5 de la délibération. Mais les moyens existent. C'est simplement la volonté politique qui n'existe pas.

Mme la Présidente – Madame ADLANI, vous avez la parole pour répondre sur la volonté politique.

Mme ADLANI – Justement, je ne comprends pas trop votre question, Madame AZZAZ. Vous nous reprochez de donner une subvention pour l'hébergement ? Vous nous reprochez de ne pas agir ou vous nous reprochez d'agir ?

Je ne comprends pas tout à fait le fond de votre pensée, si ce n'est de vouloir nous faire porter les difficultés du gouvernement à assumer ses responsabilités au regard du flux de migrants et l'hébergement de ces personnes aujourd'hui sur notre sol. Pendant le budget je l'ai dit à maintes et maintes reprises, nous avons un million d'euros consacrés à l'hébergement, avec une volonté d'innovation sociale. Il s'agit de le rappeler d'une compétence de l'État. L'hébergement n'est pas une compétence de la Région.

Le Préfet en a convenu lors du CRHH (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement) et les financements régionaux sont ce qu'ils sont. Nous avons une réduction de 140 millions d'euros de dotation de l'État. Donc nous ne pouvons pas faire davantage avec moins, ou alors il faut nous expliquer comment.

Mme la Présidente – Merci Madame ADLANI. Je mets aux voix le rapport 575. Vous avez une explication de vote, Madame AZZAZ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AZZAZ (S&R) – Merci pour vos éléments. En réalité je souhaitais simplement mettre en exergue la désinformation des éléments qui étaient apportés de manière systématique à nos interpellations sur cette question.

Concernant la compétence de la Région, je vous entends. Effectivement il est compliqué de faire plus avec moins, mais ici encore ce sont des choix politiques. La réalité c'est que, sauf à considérer que nous accueillons Beauvau dans nos locaux, la sécurité n'est pas non plus une compétence dédiée de la Région, et pourtant nous multiplions les actions. À tort ou pas, mais en tout cas l'exécutif actuel a choisi de mettre des moyens dans ce domaine. On ne peut donc pas affirmer tout et son contraire.

Nous ne pouvons pas dire ici que certains sujets comme l'accueil des réfugiés ne relèvent pas de notre compétence et que nous ne nous engageons donc pas, Puis dire que d'autres choses telles la sécurité sont des priorités. Alors on s'engage plutôt ici. En tout cas nous faisons le choix politique. Tout est effectivement question de volontarisme.

Sur cette question vous aviez les moyens dédiés, vous avez la ligne budgétaire qui existe, contrairement encore une fois, à ce qui nous a été dit et contrairement à ce qui a été dit aux associations qui s'occupent de l'accueil des réfugiés. Nous voulions simplement en prendre acte ici.

Mme la Présidente – Bien. Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Bien. Il est adopté. Merci Madame ADLANI et bravo pour ce superbe travail.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-575

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-425 : Chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur» - relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année universitaire 2016-2017 : - l'aide au mérite - l'aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires -
PROCÉDURE D'URGENCE

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons à Mme HIDRI avec le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapport n° CP 16-425 avec un amendement n° 46 du groupe FN.

Amendement n° 46 (FN)

Mme TROUSSARD (FN) – Merci Madame la Présidente. Nous proposons de modifier l'article 1 en annexe 2. En effet ? il est totalement injuste d'accorder une prétendue bourse au mérite uniquement sur des critères sociaux, ou alors le mérite n'est plus universel. Tout étudiant obtenant une mention Très Bien est un étudiant qui a donné le meilleur de lui-même pour y parvenir. C'est pourquoi nous proposons de récompenser tous les étudiants qui obtiennent cette mention. Les critères sociaux peuvent s'appliquer en revanche sur le montant de cette récompense, étant donné qu'un étudiant issu d'un milieu social moins favorisé aura obtenu encore davantage de mérite. En pensant à tous les étudiants et non pas seulement à des catégories d'étudiants, la Région peut se féliciter de tirer vers le haut tous ceux qui croient à la valeur du mérite. Cette mesure symbolique ne prend son sens que si elle est étendue à tous. Elle vient également rappeler aux étudiants issus de milieux plus aisés que la Société aura besoin de leur mérite pour prospérer. Il n'est pas digne et salubre qu'une partie des citoyens amenés à prendre des responsabilités futures dans notre pays se croie étrangère à la valeur du mérite et s'habitue à vivre selon le seul repère de l'aisance financière. Par ailleurs, rien n'oblige le Conseil régional à suivre ainsi la circulaire du ministère de l'Éducation Nationale obligeant à aligner les bourses nationales au mérite sur les bourses nationales aux critères sociaux, puisqu'il s'agit d'une aide régionale. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Bien. Madame la Vice-Présidente.

Mme HIDRI – Merci Madame la Présidente. Madame TROUSSARD, le 19 mai dernier en séance plénière nous avons adopté une délibération-cadre qui s'appelait "relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence". Le Conseil Régional avait souhaité récompenser le mérite tout au long des études à travers la création de cette aide régionale réservée aux bacheliers mention Très Bien qui étaient effectivement titulaires d'une bourse. Cette aide au mérite avait pour but de compenser le désengagement de l'État. Je m'étonne aujourd'hui de votre proposition d'étendre le dispositif régional à tous les étudiants obtenant une mention Très Bien. Je parle sous le contrôle de M. de SAINT JUST, vous aviez voté favorablement pour cette délibération. Vous aviez même pris l'exemple de M. BARDELLA qui avait bénéficié de cette aide pour les boursiers avec mention Très Bien. Il aurait ainsi peut-être été préférable et sans doute plus opportun que cette proposition soit déposée et débattue au moment de la création du dispositif, et non aujourd'hui. Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que nous sommes dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, au regard du nombre de bacheliers très élevé ayant eu la mention Très Bien cette année, 11 000 en Ile-de-France. Vous pouvez imaginer que nous ne pouvons pas nous permettre d'étendre cette mesure à l'ensemble des bacheliers, car nous avons déjà 2 600 bacheliers qui bénéficient de la bourse sur critères sociaux. Je me permets également de simplement vous rappeler la définition du mérite. C'est ce qui rend quelqu'un digne d'estime et de récompense eu égard aux difficultés surmontées. Compte tenu de la contrainte budgétaire, vous pouvez comprendre que nous devons faire un choix et que les boursiers sur critères sociaux sont le bon choix. Je vous demande donc le retrait de votre amendement sinon j'appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Êtes-vous convaincue ? Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 46 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour le rapport ? Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous allons procéder à un vote dissocié puisque, contrairement au Front National, nous ne croyons pas au mérite tel qu'il est présenté ici mais bien aux difficultés sociales que rencontrent des jeunes. Je rejoins ici ce que vous avez dit : s'il y a quelque chose d'objectif dans ce que vous proposez, c'est bien l'idée qu'il est plus compliqué pour des jeunes qui rencontrent des difficultés sociales d'obtenir un baccalauréat avec mention Très Bien que pour les autres. Nous voterons donc contre les articles 1 et 2.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Si vous permettez, je ferai aussi un vote dissocié.

Mme la Présidente – Bien. Nous votons le rapport n° CP 16-425. Qui est pour ?

M. MIGNOT (FdG) – Je demande la même chose pour le Front de Gauche.

Mme la Présidente – D'accord. Qui est pour ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-425

POUR : LR, S&R (articles 3 à 5), UDI, FN, (articles 3 à 5), EELVA (articles 3 à 5), FdG (articles 3 à 5),

ABSTENTION : S&R (articles 1 et 2), FN (articles 1 et 2), EELVA (articles 1 et 2), FdG (articles 1 et 2)

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-547 : Budget 2016 - chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation», programme HP92-001 «Soutien à la recherche hors DIM», action 19200103 «Soutien aux équipements de recherche», chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 92 «Recherche et innovation», programme HP92-006 «Soutien aux domaines d'intérêt majeur», action 19200601 «Soutien aux domaines d'intérêt majeur» - 1. Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux équipements scientifiques DIM et SESAME 2016 dont 23^{ème} appel à projets SESAME - 2. Avenant à une convention, DIM antérieure – 3. Evolution du projet GENETHON BIOPROD – 4. Prestation d'accompagnement pour la préparation du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport n° CP 16-547. J'ai deux demandes de parole des groupes EELVA et FN. Non, le FN se retire. Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Il s'agit ici du soutien que vous apportez à la recherche et à l'innovation. Nous avons récemment eu vent d'une décision que vous auriez prise et que vous aviez déjà préalablement en partie annoncée ici, c'est-à-dire votre volonté de ne plus soutenir aucun projet qui porterait sur des études sur le genre. Nous nous inquiétons de cette décision, Madame la Présidente. Je vous disais tout à l'heure qu'il me semblait que dans une démocratie le politique ne dicte pas au monde de la recherche ce sur quoi il doit travailler, mais qu'il incombe bien aux chercheurs de s'évaluer entre pairs et de se prononcer sur ce dont il est juste de travailler ou pas. J'ai l'impression que nous changeons d'époque et cela m'inquiète terriblement. Je voudrais donc bien savoir ce qu'il en est.

Mme la Présidente – Madame Faten HIDRI.

Mme HIDRI – Excusez-moi, mais vous avez dit que vous aviez eu vent du fait que nous avons décidé de ne plus soutenir aucun projet sur le genre. Je ne comprends pas très bien cette intervention. Aucun Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) n'a effectivement candidaté sur le genre. Le Conseil Scientifique Régional (CSR) se réunit au sein du Conseil et nous permet d'avoir une vraie impulsion sur la politique de la recherche. Il se prononce de manière totalement objective donc si vous parlez du genre au niveau des DIM, je tenais simplement à vous préciser que le DIM genre n'a pas candidaté.

Mme la Présidente – En fait, vous confondez deux choses, Madame MONVILLE – DE CECCO. Nous avons un appel à projets DIM. Il y avait un appel à projets de la mandature précédente qui avait donné lieu à une évaluation par le CSR installé par la majorité précédente et dans lequel les DIM étaient répartis en trois catégories. Avons-nous communiqué les évaluations du CSR ? Je crois que nous les avons communiquées aux membres de la commission. En tout cas si vous souhaitez avoir accès à ces évaluations, vous y aurez accès. Après évaluation, il est apparu qu'il y avait trois catégories de DIM. Un premier tiers était très bien évalué par le comité scientifique de Jean-Paul HUCHON. Un deuxième tiers était constitué de ce qu'ils appelaient les DIM à enjeux sociétaux, dont il disait

qu'il en avait une évaluation moyenne et qu'ils n'avaient pas forcément vocation à être reconduits. Puis, il y avait une troisième catégorie de DIM qui était mal évaluée. En tout cas, je peux vous dire que le DIM genre n'était pas dans la première catégorie. Nous avons donc lancé un nouvel appel à projets DIM, puisque c'était ce que nous avions prévu de faire et c'est ce que nous avons voté en séance plénière avec le nouveau CSR. Comme vous l'a dit Faten, dans le cas de ce nouveau projet de recherche DIM, celui sur le genre, discriminations et inégalités n'a pas candidaté. Nous ne pouvons donc pas choisir un DIM qui n'a pas candidaté. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de subvention sur un projet de recherche qui serait intéressant en Ile-de-France. Pour l'instant, le problème est que nous n'avons pas de candidature. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – J'ai quand même du mal à vous suivre parce qu'il y a ce que vous dites en Commission permanente (CP) et puis il y a ce que vous écrivez Madame la Présidente. Vous avez écrit une lettre où vous expliquez que les priorités scientifiques pour le soutien régional ont été revues. J'entends donc cela mais, en même temps, vous dites qu'ils n'ont pas candidaté. Quelle est la réalité ? Je vais vérifier auprès de l'institut Émilie du Châtelet qui pilotait ce DIM. Vous annoncez que nous revoyons les priorités régionales pour le soutien à la recherche scientifique et, dans un même temps, vous expliquez en réalité que ce n'est pas de votre fait mais que c'est le fait de l'institut même qui n'a pas candidaté.

Mme la Présidente – Ici encore je m'excuse mais je pense que je m'exprime mal. Je vais vous expliquer la procédure. C'est la même que sous Jean-Paul HUCHON. Je vous ai parlé des évaluations qui ont eu lieu par le passé. Le DIM n'avait pas été très bien évalué mais peu importe, c'est le passé. Dans le présent, le CSR a relancé un appel à projets DIM et, dans le cadre de cet appel à projets DIM dont nous allons vous dévoiler les résultats dans les prochaines semaines, nous voterons en décembre les nouveaux. Cependant, je peux d'ores et déjà dire – et je l'ai déjà écrit – que, le DIM genre n'ayant pas candidaté, il ne fera pas partie des priorités de la Région. Il n'a pas candidaté, je sais donc déjà qu'il ne sera pas sélectionné. Ici, nous sommes en deuxième phase de sélection des DIM. Nous avons fait des présélections, ils sont en train de faire la dernière réunion de sélection.

Mme HIDRI – De toute façon, c'est le nouveau CSR qui a décidé de cette sélection de DIM. Il se réunit souverainement pour la deuxième fois aujourd'hui dans le cadre d'une deuxième sélection. C'est lui qui décide sur le plan scientifique de l'intérêt des différents projets de DIM. Ce n'est donc pas moi en tant que Vice-Présidente, avec les services et avec la Présidente, qui sélectionne les DIM. C'est le conseil scientifique.

Mme la Présidente – Concernant le processus de sélection, de toute façon, le CSR est en train de délibérer. Quelle était la date limite des dépôts de dossiers ? Début octobre.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, si vous me le permettez, je suis quand même heureuse de vous entendre dire qu'il n'est éventuellement pas question que vous interveniez directement et que vous condamniez un pan d'études plutôt qu'un autre. Je suis donc ravie de vous entendre dire cela.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO, ma position est claire. Dans le domaine de la recherche, il y a ce que nous appelons une évaluation scientifique qui est faite par les pairs. C'est pour cela que j'aimerais bien entendre dans votre bouche ce mot évaluation. Nous ne sommes pas seulement ici pour essayer d'inventer des choses. Nous ne les inventons pas nous-mêmes. Ce sont les chercheurs qui cherchent. Ce n'est pas nous. Nous avons peut-être des intuitions politiques mais cela n'a rien à voir avec de la recherche. Nous votons l'amendement le rapport n° CP 16-547. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-547

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

<p>CP 16-637 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur», programme PR 23-001 «Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur» - Bibliorif : aménagement des espaces de consultation de la bibliothèque de l'université Paris 8 Saint-Denis</p>

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous arrivons au rapport n° CP 16-637. Avec un amendement n° 17 du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

Amendement n° 17 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Oui c'est un article additionnel parce que nous avons été alertés par les organisations étudiantes actuellement mobilisées sur la situation de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Celle-ci vit des heures difficiles puisque je crois que son augmentation de fréquentation est de l'ordre de 60 % sans moyens supplémentaires. Or, aujourd'hui, le fait que ces moyens ne soient pas au niveau entraîne une modification des horaires d'ouverture. La bibliothèque est notamment fermée le samedi, et ce, au moins jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent, compte tenu du rôle joué par la Région depuis de nombreuses années en matière d'aide au développement des bibliothèques universitaires, nous souhaitons qu'elle soit à l'initiative d'une réunion avec les coadministrateurs de cette bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, afin que des pistes de solutions financières soient dégagées et que la bibliothèque qu'elle puisse fonctionner dans des conditions normales.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme HIDRI – Merci Madame la Présidente. Monsieur MIGNOT, je vous avoue que je n'ai pas très bien compris la raison de cet amendement sur ce rapport, puisqu'il n'y a pas vraiment de lien avec l'objet de celui-ci. En effet, il ne s'agit ici que de la rénovation de Paris 8 mais ce n'est pas grave. Le sujet de la saturation des bibliothèques d'études à Paris intra-muros est effectivement un véritable sujet. La Région est bien évidemment attentive aux conditions d'études des étudiants franciliens mais, même si ce problème est très aigu à Paris, il relève avant tout de la responsabilité de l'État. Je pense que je vous invite avant tout à saisir en priorité le secrétaire d'État en charge de l'enseignement supérieur. Je me permettrais simplement de vous apporter une petite précision. En février 2016, un programme bibliothèque ouverte, qui s'appelle « NoctamBU+ », a été initié par le ministère afin d'élargir les horaires d'ouverture. Ce programme aurait pu apporter une réponse aux besoins et aux attentes des étudiants de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne mais il semble qu'il n'ait pas fait partie des lauréats du premier appel à projets lancé par le ministère. En tout cas, de son côté, la Région apporte vraiment une aide et un soutien aux bibliothèques franciliennes en investissements, malgré un budget toujours plus contraint. Je me permets juste de vous rappeler que cette année nous finançons trois bibliothèques. Je mets de côté le présent rapport qui vise à rénover la bibliothèque de Paris 8, nous finançons aussi la bibliothèque Condorcet à hauteur de 75 millions d'euros et nous avons aussi un rapport pour financer la bibliothèque de Paris Censier à hauteur de 20 millions d'euros. Je pense qu'il faudrait donc surtout se rapprocher du secrétaire d'État en charge de l'enseignement supérieur, qui ne m'a malheureusement pas associée dans le cadre de ce nouveau projet de bibliothèque NoctamBU+. Il est le plus à même à pouvoir répondre à vos sollicitations. Je vous remercie. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

M. MIGNOT (FdG) – Si je peux me permettre juste une précision Madame la Présidente. Je ne demande pas forcément à la Région de financer et j'entends ce que vous me dites. Je demande simplement une chose à la Région, étant donné le rôle qu'elle joue depuis de nombreuses années sur cette question du développement des bibliothèques interuniversitaires. D'ailleurs, si vous lisez l'amendement, les premiers nommés sont les services de l'Éducation nationale. Je demande simplement que la Région soit à l'initiative d'une réunion qui permette de dégager des solutions financières. Je ne demande pas forcément que ce soit la Région qui finance. Je dis simplement qu'il serait tout à son honneur de pouvoir provoquer une telle réunion. C'est tout ce que je dis.

Mme HIDRI – Je vous entends bien mais, comme je vous l'ai explicité, lorsqu'en février dernier le projet NoctamBU+ a été initié, la Région n'a pas été associée. Je suis la première à le regretter et j'entends bien ces problématiques.

Mme la Présidente – Merci Monsieur MIGNOT. Nous vous avons entendu. Vous maintenez votre amendement ? Qui est pour ? Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous savons aussi que la situation est catastrophique. Nous pensons que, compte tenu du caractère symbolique de l'amendement, il n'aurait pas été mauvais que la Région l'adopte et le fasse savoir au ministère. Nous allons donc voter cet amendement. C'est presque une question de communication.

Mme la Présidente – Bien, nous allons mettre aux voix cet amendement. Qui pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Ici il faut que nous comptions. Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 17 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix la délibération n° CP 16-637. Qui est pour ? Pardon ? Au moins par douze parce que nous n'avons pas compté les pouvoirs. Mais nous avons beaucoup plus de pouvoirs que vous puisque le FN est quasiment au complet. Comme tout le monde a des pouvoirs, en réalité cela double le nombre de votes et, comme nous avons déjà deux voix d'écart sans les pouvoirs, Mme de la GONTRIE qui est une matheuse comprend qu'elle ne peut pas gagner. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui

s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Je vous remercie. Merci à Faten. Je lui laisse aller voir le conseil scientifique et saluer nos chercheurs.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-637

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

<p>CP 16-541 : Chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur» - CPER 2015-2020 : Construction des nouveaux locaux de l'université Paris 3 - Sorbonne nouvelle sur le site «Picpus - Nation» aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante : rénovation des amphithéâtres de la faculté de droit de Malakoff - PROCÉDURE D'URGENCE</p>

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-541

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENT : CD, RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – logement et politique de la ville

CP 16-625 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville affectations pour l'année 2015 départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de M. DIDIER, logement, politique de la ville et au rapport 625. Nous avons un amendement n° 33 S&R.

Amendement n° 33 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – C'est moi qui vais le présenter. C'est un amendement que nous allons dupliquer puisque j'en aurais deux autres qui seront du même niveau. Nous avons observé que pour ces contrats de ville nous avons une baisse d'environ 35 % des montants de l'enveloppe.

Nous souhaitons donc par ces amendements, réévaluer chacun des montants, parce que nous avons déjà un début de retour de la part des collectivités et des opérateurs et des associations. Je pense qu'il serait intéressant de remonter un peu le niveau. Ce sont véritablement des actions nécessaires.

Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la Présidence.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – Merci Madame la Présidente de séance. S'agissant précisément des montants des subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville, il est vrai, vous le savez tous, que nous sommes confrontés à un contexte budgétaire particulièrement tendu, notamment eu égard à l'héritage financier dû à la dernière mandature, que nous avons évidemment assumé depuis notre arrivée ici.

Nous avons dû effectuer des choix et des arbitrages budgétaires. Nous avons privilégié un souci d'équité en diminuant toutes les subventions de 34 %. Nous avons donc aujourd'hui une solution qui ne satisfait pas forcément tout le monde, mais qui est le résultat d'une contrainte budgétaire et qui s'est effectuée dans un souci d'équité. C'est pour ces deux raisons que cet amendement est effectivement inopérant, puisqu'il revient à ne pas respecter les arbitrages budgétaires qui ont pu être effectués dans le cadre du budget régional. C'est la raison pour laquelle j'appelle au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente : Merci Monsieur le Vice-Président. Voulez-vous répondre, Madame SARKISSIAN, ou passons-nous au vote ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il est inopérant, mais nous le maintiendrons évidemment.

Mme la Présidente – Très bien. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement n° 33 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du Front de gauche. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Oui, merci Madame la Présidente. Je ne reviens pas sur les propos que j'ai tenus ce matin sur la communication des consommés, en termes de crédits. Nous l'avons évoqué tout à l'heure. J'ai une remarque un peu plus générale sur les contrats de ville, concernant les conditions d'attribution des aides aux contrats de ville.

Les critères définis et les délais de paiement sont tels qu'aujourd'hui seules les grosses structures peuvent être candidates. Du fait, beaucoup de petites structures ont renoncé à présenter des dossiers. Monsieur DIDIER, je suis persuadé que vous allez me dire que

c'est un choix de l'ancienne majorité, ce que je ne conteste pas. Mais cela étant quand nous constatons en pratique que c'est objectivement problématique et que de nombreuses villes s'en plaignent, par conséquent cette remarque porte sur le fait qu'il faudrait peut-être revoir ce dispositif. Ce serait bien utile pour tout le monde.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – Je suis sensible à toute proposition à partir du moment où elle n'est pas inscrite dans des postures partisans. Cela ne semble pas être le cas de votre propos. Vous savez que nous avons des critères de sélection qui sont thématiques et qui sont, d'une part le développement économique et d'autre part la réussite éducative et enfin la promotion des valeurs de la République.

J'estime que ces critères sont sains, et ils datent d'ailleurs aussi de la dernière mandature. Ce sont donc des critères sur lesquels nous pouvons nous retrouver. S'agissant des montants des associations : vous savez comment cela fonctionne. Il y a des enveloppes globales. Ensuite il y a des propositions qui sont faites par les mairies et par les EPCI. Il y a des allers-retours et puis ensuite il faut instruire les dossiers. Tout cela prend du temps. Peut-être que dans le cadre d'un autre amendement nous évoquerons aussi le calendrier qui a été le nôtre. Mais j'estime que ce dispositif fonctionne. Il est juste confronté à des contraintes budgétaires nouvelles dont les premiers responsables, malheureusement, concernent plutôt la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment.

Mme la Présidente – Cette réponse vous satisfait, bien sûr. C'est une réponse d'ouverture, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Je la prends ainsi. Ceci étant, ce n'est pas le seul problème des critères. J'évoquais les délais de paiement.

Il y a aussi le fait que des petites structures ne peuvent pas se permettre de candidater parce que les délais de paiement sont trop longs et qu'elles n'ont pas de trésorerie suffisamment solide. C'est un des problèmes soulevés.

M. DIDIER – Concernant les délais de paiement, il est quand même important de souligner et de rappeler les faits. Vous le savez, élections régionales obligent, le budget 2016 a été voté en avril.

Ensuite il y a eu un temps d'instruction incompressible. Je remercie d'ailleurs les services qui se sont mobilisés et qui ont fait preuve de la plus grande vélocité qui soit pour que nous arrivions aujourd'hui à un vote à des subventions en Commission permanente en novembre.

D'avril à novembre, il y a sept mois. Si je compare avec ce qui s'est passé en 2015, donc sous la précédente mandature, le budget de l'année 2015 avait été voté en décembre et les subventions avaient été votées en Commission permanente en octobre, soit dix mois après. En réalité nous n'avons donc fait qu'accélérer le processus et la mise en œuvre de notre politique. J'estime que vous nous rendez ici en réalité un bel hommage.

Mme la Présidente – Et nous ferons encore mieux la prochaine fois. Nous passons donc au vote de ce rapport. Monsieur TRIGANCE.

M. TRIGANCE (S&R) – Merci Madame la Présidente. Concernant ce rapport, puisque nous évoquons la question des contrats de ville et que M. Geoffroy DIDIER se plaint à évoquer les délais temporels, je voudrais simplement lui poser la question suivante, puisque je l'ai interpellé à deux reprises déjà sur la question de la représentation des élus dans les comités de pilotage des contrats de ville.

Vous vous étiez engagé à deux reprises à nous communiquer la situation. Si c'est le cas, il y a peut-être eu des désignations. Si tel est le cas, nous souhaiterions pouvoir disposer des arrêtés régionaux qui nomment les élus référents. En tout cas nous souhaiterions savoir une nouvelle fois où nous en sommes sur ce dossier qui, puisque vous évoquez les délais temporels, commence quand même à compter sur l'échelle du temps. Merci.

Mme la Présidente : Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER : Jamais deux sans trois, Monsieur Yannick TRIGANCE. La promesse a été effectivement tenue puisque les nominations ont été faites par arrêté. En réalité je peux vous fournir la liste. Elle a été mise en œuvre et la promesse que je vous avais faite a été tenue.

Mme la Présidente : Bien. Nous passons donc maintenant au vote du rapport. Vous finirez votre discussion ensemble. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-625

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-627 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville affectations pour l'année 2015 départements : - des Yvelines - des Hauts-de-Seine - du Val-de-Marne - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Rapport suivant : le rapport 627. J'imagine que nous avons un amendement de l'exécutif qui a été remis sur table.

M. DIDIER – C'est en réponse à l'amendement.

Mme la Présidente – Ce n'est pas un amendement, c'est en fait simplement une information qu'il y a un retrait du projet. Cela a été distribué sur table, cela m'évitera de lire le document.

M. DIDIER – Oui sur le rapport d'après concernant Asnières. Oui, il y a effectivement eu des problèmes de transmission d'informations entre les services de la mairie et les services de la Région. En réalité c'est sur le rapport suivant. Nous sommes sur le 627, nous avons donc changé de rapport. Autant pour moi. Vous allez trop vite, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Nous étions bien sur le 627. Ce n'est pas toujours le sentiment que j'ai. Je vous indique que nous avons un retrait du dossier qui concerne Asnières. Il a été retiré du présent rapport.

Nous passons donc à l'amendement n° 32. Qui le présente ? Madame SARKISSIAN.

Amendement n° 32 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – C'est le même esprit que tout à l'heure, évidemment pas convaincu par vos choix budgétaires. Cela concerne le rattrapage de 34 % que nous demandons cette fois pour les trois Départements de ce rapport : Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – Cet amendement ayant précisément le même objet que le précédent, comme vous venez d'ailleurs de le souligner, vous imaginez quelle sera ma réponse. C'est toujours la même. Les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, le souci d'équité qui nous anime et donc évidemment la demande que je vous fais de retirer, sinon de rejeter, cet amendement.

Mme la Présidente – J'imagine que vous le maintenez.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Oui, nous le maintenons et le prochain sera également à la fois présenté et maintenu. Nous gagnerons du temps.

M. DIDIER – Et ma réponse risque d'être similaire.

Mme la Présidente – Très bien. Nous gagnerons donc du temps aussi. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement n° 32 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je passe donc au vote du rapport. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-627

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-628 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 51 «Politique de la ville», programme 51-003 «Actions politique de la ville», action 15100303 «Actions politique de la ville» - soutien aux contrats de ville - affectations pour l'année 2015 - départements de : - Paris - l'Essonne - le Val d'Oise

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Rapport suivant 628, Monsieur le Vice-Président. Il y a donc un amendement n° 31 présenté par Mme SARKISSIAN j'imagine.

Amendement n° 31 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – C'est un amendement par rapport à tout ce qui a été consommé et que les 546 000 euros qui restent disponibles sur la ligne puissent être effectivement affectés en rapport Commission permanente de décembre.

Mme la Présidente : Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – En réalité nous avons pris en compte tous les dossiers qui étaient éligibles. Et si tous les crédits ne sont pas consommés à la fin de cette année, c'est pour une raison simple.

Il y a eu quelques dossiers qui ont malheureusement été, je le regrette d'ailleurs, incomplets ou qui ne correspondaient pas aux critères thématiques. Mais nous avons accueilli et accepté tous les dossiers qui sont arrivés à temps et qui répondaient aux critères de sélection qui étaient les nôtres.

Mme la Présidente – Vous maintenez votre amendement ? Nous passons alors au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement n° 31 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Amendement n° 15 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement n° 15 du Front de gauche. Il y aura un amendement de l'exécutif en réponse qui sera présenté par le Vice-Président.

M. MIGNOT (FdG) – Oui, j'ai lu l'amendement de l'exécutif donc je retire le nôtre, puisqu'il y répond. Ici c'est vous qui nous rendez hommage puisque vous acceptez intégralement la proposition que nous faisons. Je vous en remercie.

L'amendement n° 15 est retiré au profit de l'amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif

M. DIDIER – C'est vraiment l'union nationale. Cela ne durera pas longtemps, je rassure le Front National. Je souligne néanmoins le fait que les dossiers concernant Grigny n'étaient pas forcément toujours arrivés à temps.

Mais n'oublions pas quand même que Grigny est la ville où il y a le taux de pauvreté le plus fort de France. Je crois que nous devons aussi tous ensemble effectuer un effort exceptionnel en acceptant les subventions des quelques projets municipaux de cette ville.

Mme la Présidente – Merci, je soumetts donc cette belle unanimité au vote. Qui est pour cet amendement de l'exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Amendement n° 30 (S&R)

Mme la Présidente – Amendement n° 30, Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il y a un engagement effectivement. Après l'article 2, nous avons le rajout d'un article additionnel. L'article 3 s'engage à présenter lors de la dernière CP... Je crois que c'est celui-ci ?

M. DIDIER – En réalité je vous ai déjà répondu tout à l'heure. En fait vous aviez défendu l'amendement 30 il y a quelques instants.

Mme la Présidente – Vous le maintenez ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il y a une confusion. Je n'ai pas présenté le précédent parce que j'avais dit que nous étions sur trois amendements identiques et je l'ai présenté à cette occasion.

Mme la Présidente – Vous le maintenez donc et nous passons au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement no 30 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Il faut maintenant voter le rapport. Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous en avons donc terminé avec vos rapports, Monsieur le Vice-Président.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-628

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-532 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 54 «Habitat - logement», programme HP 54-002 (154002) «Développement du parc locatif social», action 15400201 «Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires», action 15400202 «Aide à la création de logements locatifs sociaux», action 15400203 «Aide à la création de logements locatifs très sociaux» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - quatrième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-532

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-533 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-005 (154005) «Action en faveur du logement des jeunes», action 15400501 «Logements des étudiants» - aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - quatrième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-533

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-534 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-005 (154005) «Action en faveur du logement des jeunes», action 15400501 «Logements des étudiants» - aide en faveur du logement des étudiants - quatrième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***
*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-534

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-535 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», sous-Fonction 54 «Habitat-logement», programme HP 54-004 (154004) «Aide au parc privé», action 15400403 «Aide aux copropriétés en difficulté» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - quatrième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-535

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-539 : Chapitre 935 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 54 «Habitat-logement», programme 154006 «Autres actions logement», action 15400601 «Divers organismes de logement» - subventions en faveur des associations PACT pour 2016 - première affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-539

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons donc au secteur de Mme CIUNTU, au rapport n° 597. Il y a un additif à ce rapport. Vous souhaitez le présenter Marie-Carole ?

CP 16-597 : Chapitre 930 «Services généraux», code fonctionnel 021 «Conseil régional», programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 16 novembre 2016

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme CIUNTU – Il est sur table.

Mme la Présidente – Il est sur table.

Mme CIUNTU – Effectivement, nous avons pu présenter un certain nombre de déplacements qui étaient envisagés, mais il s'agit d'ajouter encore deux déplacements supplémentaires.

Il s'agit de celui de Stéphanie VON EUW pour des accords de coopération et d'économie collaborative. Il s'agit d'un déplacement dans la journée qui la conduira à Barcelone et Mme HIDRI ira à Bruxelles. Elle fera un aller-retour dans la journée pour les sujets d'enseignement supérieur et recherche. Le reste des déplacements a pu être étudié en commission.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Sur ce rapport j'ai une demande de parole du groupe socialiste. Qui prend la parole ? La demande de parole est retirée. Nous passons donc directement au vote de ce rapport. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-597

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-527 : Chapitre 930/932 - admission en non-valeur et remises gracieuses - secteur ressources humaines

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-527

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 16-552 : Approbation du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au rapport 552. J'ai un amendement du Front de gauche.

Amendement n° 7 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Oui, il s'agit d'ajouter un article additionnel à la délibération pour que la Région s'engage à intégrer dans le plan de titularisation qui est mis en œuvre des agents contractuels.

Cet article concerne tous les agents contractuels qui n'ont pas vu leur contrat être renouvelé et qui ont donc déjà quitté la Région entre la date de parution du décret de titularisation, c'est-à-dire le 11 août 2016, et la date de mise en application, avec ce que nous votons aujourd'hui, donc trois mois plus tard.

J'ai entendu qu'en Comité technique vous vous êtes engagés à envoyer un courrier à l'ensemble de ces contractuels étant dans ce cas afin qu'ils puissent bénéficier du droit à la titularisation. Il me semblait nécessaire que cela soit inscrit dans le cœur même du rapport sur la programmation, donc sur cette nouvelle vague de titularisation pour les agents contractuels.

Mme la Présidente – Merci Madame MALAISÉ. Madame la Vice-Présidente.

Mme CIUNTU – Oui, merci à Mme MALAISÉ d'avoir rappelé qu'effectivement le débat a déjà porté sur cette question en Comité Technique. Cela dit, nous nous sommes engagés et c'est pour cela que je vous répondrais en vous disant que cet ajout n'est pas forcément nécessaire.

Nous nous sommes doublement engagés, dans la mesure où les textes nous y obligent. En effet, concernant les agents ayant quitté la collectivité, comme le prévoient les textes, ils font partie des agents recensés et ils seront contactés au même titre que les agents actuellement en poste au sein de notre administration générale.

C'est pour cette raison que je vous réponds qu'il vaut mieux retirer cet amendement, sinon nous serons amenés à le rejeter alors même que nous vous répondons positivement à une demande légitime, mais déjà prévue par les textes. Notre engagement a été réaffirmé en CT et le CT a d'ailleurs voté sur ces bases à l'unanimité de ses membres.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ vous retirez votre amendement ?

Mme MALAISÉ (FdG) – Non, je le maintiens parce que je pense qu'il est aussi positif que les élus s'intéressent à la question des personnels de la Région. Il y a quand même quelques doutes, puisque la Région n'a ouvert que 29 postes et, par exemple, il y a 84 bénéficiaires potentiels au siège. C'était l'objet même de l'amendement.

Mme CIUNTU – Cette remarque a également été faite en CT. Nous avons observé que dans le bilan que nous avons tiré du Plan Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire pour le parcours de déprécarisation de 2012 à 2016, il y avait des agents éligibles au nombre de 121 pour le siège, et au final et il n'y a eu que 47 agents intéressés.

Pour aller au bout du raisonnement, cela veut donc dire que le nombre de postes ouverts correspond, et couvrira certainement, le nombre d'agents qui pourraient être intéressés. Si vous voulez, je peux vous fournir le bilan, comme je viens de le fournir à certains de vos collègues qui me l'avaient demandé aussi en Commission administration générale.

Il y a un certain nombre d'agents qui ne sont pas intéressés pour des motifs d'âge ou d'écart de rémunération entre leur situation de contractuel et leur situation en cas de recrutement en qualité de fonctionnaire. Les besoins tels qu'ils ont été définis permettront aux agents d'être déprécarisés s'ils sont éligibles.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Vous maintenez donc votre amendement. Je le mets aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement n° 7 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets l'ensemble du rapport aux voix. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-552

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG
ABSTENTION : FN
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-526 : Cotisation en faveur de Régions de France

Commission de l'administration générale : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Le rapport suivant est le rapport 526 avec un amendement de l'exécutif que Mme la Vice-Présidente va présenter.

Amendement de l'exécutif

Mme CIUNTU – Il est proposé d'attribuer un supplément à la subvention du syndicat mixte d'études Paris Métropole. Nous sommes dans une période charnière où ce syndicat se cherche une nouvelle identité, compte tenu de la création de Paris Métropole.

Vous vous souvenez que c'était un syndicat qui a préfiguré à la création de la métropole du Grand Paris et aujourd'hui nous nous rendons compte que si nous nous tenons à l'engagement des 50 000 euros pour l'année 2016, il y aura une difficulté pour le syndicat mixte d'études de Paris Métropole d'aller au bout de sa mission. C'est pour cela que cet amendement est présenté.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Je sou mets donc cet amendement au vote. Qui est pour cet amendement de l'exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Ils ne prennent pas part au vote. M. VIGIER ne prend pas part au vote.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je sou mets donc l'ensemble du rapport 526 au vote. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-526

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-474 : Subventions à divers organismes : soutien aux organisations syndicales - PROCÉDURE D'URGENCE

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Rapport 474, procédure d'urgence, j'ai un amendement du Front National.

M. LEGRAND (FN) – Ce n'est pas un amendement, mais une demande de prise de parole. Nous allons bien entendu être cohérents. Nous avons dit ce matin que nous étions fortement opposés au subventionnement de toute association à caractère politique.

Or il se trouve qu'aujourd'hui le syndicalisme n'a plus grand-chose à voir avec la défense des intérêts des travailleurs, mais bien avec des relais politiques légèrement dévoyés. C'est d'ailleurs pour cela qu'un grand nombre de travailleurs aujourd'hui ne se retrouvent absolument plus dans le syndicalisme et qu'ils sont si peu représentatifs de la réalité du monde du travail. Nous allons donc farouchement nous opposer à ces subventions. C'est aussi en cohérence avec les propositions que nous avons faites pendant l'étude des bleus budgétaires où nous avons rayé cette ligne de subventions.

À titre d'exemple, nous avons calculé qu'avec l'ensemble des subventions que vous donnez aux syndicats ici à la Région Île-de-France, nous pourrions embaucher environ 43 agents, ou 45. Je n'ai plus le chiffre exact en tête. Cela permettrait malgré tout d'équiper trois lycées complets en agents de la Région Île-de-France. C'est ensuite à vous de voir quelles sont les priorités dans l'utilisation des deniers publics.

Mme CIUNTU – Nous pouvons observer que ce rapport a le mérite, en comparaison avec ce qui se passait auparavant, d'avoir voulu proposer des critères objectifs dans la répartition d'une subvention.

Comme l'ensemble des propositions que nous faisons en général sur les subventions, un effort financier est fait, puisqu'une baisse est quand même constatée, mais c'est surtout en fonction des votes qui ont été obtenus par les différents syndicats au niveau de la fonction publique régionale. Nous avons donc objectivé les critères pour que cette subvention globale de 913 000 euros soit répartie, alors qu'auparavant nous n'avions pas pu obtenir de réponses sur les raisons qui conduisaient à la répartition entre les différents syndicats. C'est une première réponse.

Ce n'est pas exactement l'objection que vous faisiez, mais il y a quand même une façon de faire qui consiste à ne pas vouloir favoriser les uns ou les autres, mais à reconnaître que, contrairement au commentaire global que vous avez fait, la représentativité syndicale dans la fonction publique territoriale des syndicats est quand même un fait incontestable. Ce que vous venez de dire est quand même plus vrai dans le secteur privé que dans la fonction publique territoriale, où une représentativité syndicale demeure. Voilà pourquoi ce rapport vous est présenté avec une enveloppe qui se monte effectivement à un niveau certain.

Mme la Présidente – Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente. Je sou mets donc l'ensemble du rapport au vote. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci beaucoup.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-474

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

CONTRE : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-584 : Chapitre 909 «Action économique», code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme», programme HP 95-001 «Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique», action «19500107» «FDTR» - affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du tourisme -attribution de subventions au titre du fonds de développement touristique régional - seconde affectation 2016 - approbation de deux avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de moyens des organismes associés dans le domaine du tourisme

*Commission du tourisme : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Merci. Marie-Carole CIUNTU, nous passons donc au secteur de M. NASROU avec le rapport 584. C'est un erratum. Je ne sais pas si cela mérite une présentation. Ce n'est pas nécessaire.

Nous passons tout de suite à l'amendement n° 22 présenté par le groupe Europe Écologie. Qui le présente ? Je vous en prie.

Amendement n° 22 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Le parc Napoléon est un vaste projet de parc thématique mêlant histoire et attractions et visant à célébrer l'empereur Napoléon 1er lors du bicentenaire de sa mort.

En plus des réserves que j'ai déjà exprimées sur le caractère politique de cette opération qui à mon avis relève d'un révisionnisme historique dangereux, je rappellerai que Napoléon 1er a mené plusieurs campagnes extrêmement meurtrières en Europe. Son souvenir chez nos partenaires européens, en Espagne par exemple, où j'étais cet été, est pour le moins très contesté. Napoléon a rétabli l'esclavage aux Antilles en 1804. Il a pratiqué un népotisme forcené, etc.

En dehors de tout cela, ce projet pharaonique nécessite d'importants investissements pour une finalité très discutable et au détriment de 100 hectares de terres situées en plein milieu des champs de la commune de Marolles-sur-Seine en Seine-et-Marne.

Nous sommes opposés à ce projet depuis le début, comme les associations environnementalistes au premier rang desquelles France Nature Environnement qui a souligné les dégâts que ce parc causerait, pour des bénéfices incertains. Elle a récemment ajouté le parc Napoléon à sa liste de projets destructeurs de la nature.

Il faut savoir aussi que la zone ciblée est en effet classée site Natura 2000 et comprend des biotopes d'espèces protégées. L'avancement de ce projet aurait un effet délétère sur de nombreuses espèces, en particulier ici sur d'espèces d'oiseaux. Voilà il y a donc à la fois ici un révisionnisme historique et un projet antiécologique. Nous sommes donc totalement contre.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

Othman NASROU (LR) – Merci Madame la Présidente. Merci tout d'abord à Mme MONVILLE de ne pas avoir développé outre mesure le côté révisionnisme historique qui ne figure d'ailleurs pas dans l'amendement que vous présentez.

Effectivement nous avons déjà eu ce débat. Nous l'aurons peut-être encore. Vous savez que c'est une grille de lecture que nous ne partageons pas. Sur le fond du sujet, puisque c'est la préoccupation environnementale qui motive votre amendement, elle est tout à fait respectable. Il y a plusieurs inexactitudes dans votre amendement. D'abord, le projet n'a pas lieu sur un site Natura 2000 à proprement parler, mais à proximité. Ici vous avez raison. Mais ce que je souhaite surtout dire, c'est que ce projet est au stade de l'étude.

Donc de deux choses l'une : soit vous avez une position de principe sur tout projet, et à ce moment-là effectivement vous allez maintenir votre amendement et vous êtes parfaitement cohérente, ou alors, étant donné que nous en sommes au stade des études, c'est précisément le moment de s'assurer qu'il y a suffisamment de garanties environnementales. C'est la logique même des choses.

Je suis tout à fait ouvert avec vous et avec les élus du territoire en question qui suivent ce sujet et qui sont très engagés. La subvention à laquelle vous faites référence porte sur 10 % du coût de la dépense subventionnable. Les autres 90 % sont portés par la communauté de communes des Deux Fleuves et par le Département de Seine-et-Marne.

Tout cela pour dire que c'est un projet qui présente aussi beaucoup de qualités sur le plan environnemental avec la création d'une zone de 100 hectares d'espaces naturels, avec la garantie que les services de l'État suivent le dossier point par point. Je crois que sur ce sujet les services décentralisés de l'État ont aussi un avis plutôt favorable.

À ce stade, il n'y a pas de raison de remettre en cause le sujet environnemental qui est visiblement votre préoccupation sur cet amendement. Je vous demande donc de retirer cet amendement pour que nous puissions discuter ensemble de quels aménagements apporter à ce projet. Mais je crois que dans le cahier des charges qui sera imposé au maître d'ouvrage la question environnementale sera tout à fait prise en compte. Si vous le maintenez donc pour des raisons de principe, j'en appellerai au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE, je pense que vous le maintenez.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Nous le maintenons, et pas seulement pour des raisons de principe. Nous avons aujourd'hui toutes les raisons de douter du respect des études et de leurs conclusions.

C'est ce qui se passe avec Notre-Dame des Landes. Nous avons donc toutes les raisons de penser que des études qui concluent à l'inutilité d'un projet sont malheureusement foulées aux pieds par l'État en l'occurrence ici. Nous maintenons donc notre amendement.

Mme la Présidente – Il est donc soumis au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Vote de l'amendement n° 22 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENTS : CD, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets l'ensemble du rapport au vote. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-584

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FN

ABSTENTION : FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-652 : 900 services généraux - programme 04013 solidarité internationales - action 10401303 aide à la reconstruction - aide à la reconstruction des territoires haïtiens sinistres par l'ouragan Matthew - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Le rapport suivant est le n° CP 16-652. J'ai une demande de parole du Front de gauche. Monsieur MIGNOT ou Madame MALAÏSÉ ? Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Cela va devenir suspect, c'est encore pour vous remercier. Non, sérieusement, nous souhaitons effectivement nous féliciter de la prise en compte de notre amendement lors de la dernière Commission permanente (CP) concernant Haïti, avec cette aide régionale supplémentaire ainsi débloquée. Nous voulions donc vous remercier et, notamment, d'avoir retenu le Secours Populaire mis dans la boucle par nos soins. Je retiens de Céline le fait que vous avez aussi bien travaillé avec notre groupe. C'était un satisfecit mais cela ne va pas durer.

Mme la Présidente – Bien, c'est une bonne chose. Après cette prise de parole, nous allons mettre le rapport aux voix. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté et je vais laisser la place à M. NASROU. C'est très gentiment demandé.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-652

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Commission du Grand Paris : **avis favorable**
Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-615

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Mme JOUANNO laisse la Présidence à M. NASROU.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-528 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme PR52-001 «Territoires stratégiques», action 452001086 «Soutien aux dynamiques territoriales» - soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020 : convention-cadre avec le territoire de : Cœur d'Essonne agglomération - affectation de crédits d'études afférant

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Bien, nous passons au secteur de Mme JOUANNO avec le rapport 528. C'est une demande de parole Front de gauche.

M. MIGNOT (FdG) – Je la retire, cela concernait le consommé des crédits. C'est une intervention que j'ai eue ce matin. Je l'ai dit, mais après tout certaines personnes ici n'étaient pas présentes, alors je le répète.

Nous souhaitons avoir le consommé des crédits avant le débat d'orientation budgétaire, mais cela valait pour le transport, le logement et d'autres secteurs comme l'environnement.

M. le Président – Très bien. Je soumetts aux voix le rapport 528. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Vous avez une explication de vote Madame de la GONTRIE ?

EXPLICATION DE VOTE

Mme de la GONTRIE (S&R) – Non. Pour la bonne tenue de la séance, je voudrais simplement souligner auprès de vous le fait qu'étant donné que la séance s'est prolongée cet après-midi, beaucoup de nos collègues sont absents.

Vous n'avez plus de majorité. Les groupes ne lèvent parfois pas la main. Nous sommes donc dans des conditions d'approbation des rapports qui, à mon avis, méritent d'être comptés, et méritent surtout d'être votés. Il faut que les gens lèvent le doigt. Je vous le dis, vous n'avez pas de majorité. J'en suis absolument désolée, mais c'est le Front National qui fait la bascule.

M. le Président – Je vous remercie Madame de la GONTRIE. Si vous comptez l'exécutif, il y a une majorité, mais je vous remercie de votre vigilance sur ce point. Si vous le voulez bien, Madame de la GONTRIE, il faut bien que nous avançons maintenant pour finir cette Commission permanente. J'entends votre remarque. Merci de vous soucier de la majorité.

En l'occurrence, que chacun vote en son âme et conscience ici. C'est ce que je vous propose pour que nous puissions finir, mais je suis comme vous, j'aurais préféré que tous les bancs ici soient davantage fournis.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Il faut simplement que tous les groupes lèvent le doigt. Par exemple, vous venez de faire voter quelque chose, et il y a des groupes qui ne se sont pas exprimés. Je ne sais pas ce qu'ils ont voté.

M. le Président – Je remets le rapport aux voix, y compris le vôtre d'ailleurs, le rapport 528. Qui est pour ? Je demande à tous les groupes de s'exprimer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-528

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-629 : Rapports annuels des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales SEM 92 – SEMAPA – SEM Genopole – SEM énergies Positif – SAERP – exercice 2015

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-629

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-598 : Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires urbains - troisième affectation 2016

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Nous passons au rapport 607 avec un amendement Front National. Toutes mes excuses, nous avons d'abord un amendement de l'exécutif sur table sur le rapport 598 qui précède. Je donne la parole à la Vice-Présidente.

Amendement de l'exécutif

Mme JOUANNO – Merci Monsieur le Président. Pardon pour cette procédure. C'est effectivement un amendement de l'exécutif puisque ce matin vous avez voté le rapport 602 sur les mesures d'urgence.

Dans ce rapport la fiche projet relative à la commune d'Hermeray pour la reprise de fonds d'un montant de subvention de 26 088,44 euros n'avait pas été rattachée. Par conséquent, je m'excuse encore de la procédure, il vous est proposé de l'intégrer dans le rapport 598 et de le voter dans ce cadre.

M. le Président – Avez-vous des explications de vote sur cet amendement de l'exécutif ? Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Comment peut-on amender un rapport qui a déjà été adopté ?

M. le Président – Non Madame SARKISSIAN, il s'agit du rapport 598 pour lequel l'amendement a été mis sur table.

C'est un rapport qui devait normalement faire l'objet de la procédure de vote groupé, et en l'occurrence il y a un amendement de l'exécutif sur ce rapport.

Je vais mettre aux voix d'abord l'amendement de l'exécutif sur le rapport 598. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement de l'exécutif est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

M. le Président – Je soumetts donc aux voix le rapport 598. Madame de la GONTRIE, je vous écoute.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Nous n'avons même pas le temps de lire toutes les choses que vous nous faites voter. Tout cela devient une mascarade.

M. le Président – Madame de la GONTRIE, il s'agit de l'ajout d'une collectivité dans le cadre du fonds d'urgence.

C'est le principe d'un amendement de l'exécutif mis sur table. Je comprends effectivement que vous n'avez pas le temps de lire, mais c'était aussi tout le principe de la discussion avec la Vice-Présidente. C'était une erreur matérielle qui a été rectifiée dans ce rapport. Je vais soumettre aux voix le rapport 598. Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport ainsi amendé est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-598

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-607 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001096 «Aménagement durable et innovation urbaine» - affectations de crédits relatifs aux projets «Nouveaux quartiers urbains»

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Nous pouvons donc passer au rapport 607. Toutes mes excuses. Monsieur LEGRAND pour l'amendement Front National.

Amendement n° 57 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Pas de souci. C'est donc un amendement très simple qui vise à faire rentrer le dispositif des 100 000 stages dans ce rapport où il a été oublié. Il y en a peut-être une raison. Dans ce cas-là, je suis tout ouïe.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Il y a une raison assez simple en fait, c'est que le dispositif des nouveaux quartiers urbain est un dispositif ancien qui était lié au précédent Contrat de Projet État Région 2007-2013. Sur ce rapport nous voyons vraiment les dernières affectations sur ce type de dispositif.

Or l'engagement et la mesure nouvelle sur les 100 000 stages s'appliquent au nouveau dispositif. Elle n'est donc pas applicable à cet ancien dispositif.

M. le Président – Bien. Vous maintenez votre amendement ?

L'amendement n° 57 (FN) est retiré.

M. le Président – Il est retiré. Merci Monsieur LEGRAND. Je soumetts donc aux voix le rapport 607. Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-607

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-608 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001096 «Aménagement durable et innovation urbaine» - première session du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire : désignation des lauréats et affectations de crédits – reconduction du partenariat avec la maison de l'architecture en Île-de-France (MAIDF)

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Amendement n° 1 (FdG)

M. le Président : Nous passons au rapport 608 avec un amendement Front de gauche. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Oui nous sommes têtus, mais on ne se refait pas. Que voulez-vous que je vous dise ? Il s'agit d'un article additionnel qui vise à ce que l'ensemble des groupes politiques républicains composant notre assemblée soit intégré au jury.

Je défends l'amendement suivant aussi. C'est le même pour un autre dispositif. Cela concerne la maison de l'architecture, mais cela vaut aussi pour les 100 quartiers innovants et écologiques. Cela m'évitera de reprendre la parole.

M. le Président – Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Oui je remercie le Front de gauche parce que cela prouve que le dispositif les intéresse. C'est donc une très bonne chose.

C'est plutôt une marque d'intérêt. Nous avons eu cette discussion. Nous n'avons pas retenu cette hypothèse d'avoir un jury où tous les groupes seraient représentés avec au minimum une personne par groupe représenté à la proportionnelle.

Si nous le faisons à la stricte proportionnelle, il faudrait plus de 30 représentants des groupes, ce qui représenterait, à la parité avec les personnalités qualifiées, un jury de 60 personnes. Même si nous faisons une représentation un peu dégradée, il faudrait au minimum quatorze personnes côté politique, donc 28 personnes au total. Cela constituerait vraiment des très gros jurys. Nous avons préféré des jurys plus légers.

Il y a des représentants de l'opposition dans les deux jurys. Ensuite les rapports sont soumis ici à la Commission permanente où vous pouvez tous vous exprimer, mais c'est la raison pour laquelle nous avons déjà émis un avis défavorable à cette demande. Je vous en remercie puisqu'elle prouve l'intérêt du dispositif.

M. le Président – Monsieur MIGNOT concernant cet amendement n° 1, vous le maintenez ? Oui, je le comprends bien. Je le soumetts aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 1 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENTS : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Je soumetts donc aux voix le rapport 608. Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-608

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-609 : Chapitre 905 «Aménagement des territoires», code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme 452001 «Territoires stratégiques», action 452001076 «Cent quartiers innovants et écologiques» - première session des 100 quartiers innovants et écologiques : désignation des lauréats et affectations de crédits

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

M. le Président – Nous passons au rapport 609 avec un amendement n° 34 et les socialistes. Madame SARKISSIAN.

Amendement n° 34 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous avons compris lors de l'examen de la délibération du rapport que des villes s'étaient vues appliquer le dispositif anti-ghetto puisqu'elles avaient 30 % de logement social. Elles ont donc de fait été exclues.

Il s'agit de Vitry-sur-Seine, de L'Île-Saint-Denis, de Montreuil, de Saint-Ouen et de Bagneux. Nous trouvons particulièrement paradoxal que des villes qui concentrent des difficultés avec des quartiers qui mériteraient franchement d'avoir des aménagements innovants et écologiques soient exclues de ce dispositif.

Nous demandons donc par cet amendement ce qu'il y ait une modification de la délibération, action régionale en faveur du logement, dispositif anti-ghetto et qu'on ne l'applique pas aux 100 quartiers innovants.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci. C'est un vrai débat de fond. Vous savez que le dispositif des 100 quartiers accompagne effectivement la création de logements et qu'il est donc cohérent que les dispositifs anti-ghetto votés dans le cadre de la politique du logement soient applicables à ce type de dispositif.

Il n'y a en fait que cinq communes qui n'ont pas été retenues. Saint-Ouen a été "repêché" entre guillemets puisque la direction du logement, sous la présidence de Geoffroy DIDIER regarde effectivement si nous rajoutons du très social là où il y a déjà beaucoup de

très social. Saint-Ouen a donc été repêché, mais il n'est pas question pour l'exécutif de revenir sur le dispositif anti-ghetto. Par conséquent c'est un avis défavorable.

M. le Président – C'est un avis défavorable de l'exécutif. Je soumetts aux voix l'amendement 34. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n° 34 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENTS : CD, RCDE

REJET

Amendement n° 2 (FdG)

M. le Président – Il y avait un amendement n° 2 Front de gauche, mais je crois qu'il a été défendu. Il est maintenu. Même réponse de la Vice-Présidente ? Je le soumetts donc aux voix. Merci pour cette efficacité. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n° 2 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI

ABSENTS : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Je soumetts donc l'ensemble du rapport 609 aux voix. Madame SARKISSIAN, vous avez une explication de vote ?

EXPLICATION DE VOTE

Mme SARKISSIAN (S&R) – J'ai une explication de vote avec deux remarques. Tout d'abord, j'ai une remarque sur l'absence des 100 quartiers en milieu rural.

Nous en avons déjà parlé, mais c'est extrêmement important. Vous avez mis en avant la modification de notre ancien dispositif dans le cadre du CPER en expliquant que le rural serait davantage l'objet d'une attention. Nous attendons. Il y a véritablement un travail à faire.

Par ailleurs sur la question du dispositif anti-ghetto, nous aimerions avoir communication de la liste de toutes les communes qui font l'objet de cette application et qui seront donc de fait exclues des 100 quartiers innovants. Cela leur évitera à mon avis de faire des dépôts de dossiers et nous aimerions véritablement savoir quelles communes en Île-de-France ne peuvent y prétendre.

M. le Président – D'autres explications de vote sur ce rapport 609 ? Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Oui j'ai simplement deux éléments de réponse. Concernant la deuxième partie de votre question, en réalité cela dépend de la composition du projet. Aujourd'hui il y a effectivement des communes qui, par rapport au dispositif anti-ghetto, ont trop de logements sociaux et très sociaux. Mais si le projet qui est présenté permet de rééquilibrer la situation de la commune, il sera retenu.

Le deuxième élément sur les communes en milieu rural, Triel Port a quand même été retenu dans le premier jet de dossiers. C'est un point que nous avons mis en attente puisqu'ici nous sommes très tôt dans le dispositif. Nous avons voté le dispositif juste avant l'été. Il s'agit donc forcément de collectivités qui étaient déjà dans une réflexion très engagée sur les quartiers écologiques et innovants.

Nous aurons donc deux sessions par an, ce qui va maintenant permettre à d'autres communes de candidater et de se préparer. Ensuite, nous avons un dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale. Nous souhaitons bien que ce nouveau dispositif qui est moins critérisé que le précédent et davantage accessible aux différentes collectivités puisse permettre à des communes rurales de candidater.

M. le Président – Merci pour ces explications Madame la Vice-Présidente. Je soumetts aux voix le rapport 609. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-609
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf EPA Paris Saclay), FdG
ABSTENTION : EELVA (EPA Paris Saclay)
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-313 : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau», chapitre 937 «Environnement», sous-fonction 74 «Politique de l'eau» - affectation d'autorisations de programme et d'engagement en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

M. le Président – Nous pouvons donc passer au rapport 313 sur lequel nous avons deux demandes de prise de parole. La première est pour EELVA.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui c'est une demande de prise de parole puisque ce rapport porte sur les milieux aquatiques et humides, ainsi que sur les engagements de la Région, plus généralement en faveur de l'eau.

J'exprime l'inquiétude que nous avons eue en lisant l'exposé des motifs du rapport dans lequel vous disiez que vous alliez remettre en question le soutien de la Région à l'association AQUI'Brie.

AQUI'Brie a une subvention régionale qui représente 20 % de son budget de fonctionnement. La remise en cause de cette subvention aura des conséquences très importantes sur l'association, et des conséquences directes pour les gens qui y travaillent. Cela va représenter pour eux des licenciements.

Vous imaginez bien les effets provoqués en retirant cette subvention sans permettre à l'association d'avoir un temps de transition qui lui permette d'aller chercher l'argent ailleurs, puisque vous enlevez la subvention au prétexte que les compétences sont redéfinies entre les différentes collectivités locales et que ce sont maintenant les EPCI qui auront la compétence eau. Or, la retirer sans accorder le temps à AQUI'Brie de se retourner mettrait en danger plusieurs emplois.

Le travail de protection de la nappe de Champigny que fait AQUI'Brie, dont je rappelle qu'elle concerne un million de Franciliens qui boivent aujourd'hui de l'eau potable grâce à la nappe du Champigny. C'est une nappe qu'il faut préserver des risques de pollution qu'elle rencontre quotidiennement. Je suis au CA d'AQUI'Brie. J'y suis allée, j'étais présente. Cette association fait un travail remarquable auprès des agriculteurs, avec les golfs, avec la SNCF, avec les carrières, avec les exploitants des calcaires pour les alerter sur ce que leurs pratiques peuvent induire comme répercussions pour la nappe de Champigny. J'ai donc une grande inquiétude.

Le travail d'AQUI'Brie est nécessaire pour notre Région. Nous espérons que vous allez leur permettre de prendre ce temps de transition pour que le travail puisse continuer et que vous ne mettiez pas à risque cette association.

M. le Président – Nous pouvons prendre la deuxième demande de prise de parole. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Dans le même sens, ce n'est pas seulement une préoccupation seine-et-marnaise. Je tenais à le souligner. C'est un sujet important.

Il y a aussi quand même un point de méthode. Nous sommes souvent confrontés à des associations et des collectifs qui nous expliquent qu'ils sont devant le fait accompli, qu'il n'y a pas d'échanges préalables avec eux, même pour leur dire dans les yeux que c'est terminé, et qu'en 2017 ils n'auront rien.

Nous espérons que suite à une rencontre qui semble être prévue avec vous, Madame la Vice-Présidente, AQUI'Brie pourra être entendue. Ils ont des arguments solides. Ils remplissent des missions véritables. En lien avec ce que vous mettez en avant, à savoir le transfert de compétences eau aux intercommunalités, il suffit d'être dans les territoires et même de siéger dans les EPCI pour se rendre compte que ces transferts sont en cours et que les budgets ne sont pas encore votés. Ils ne peuvent rien garantir à des associations comme AQUI'Brie.

Nous proposons donc que dans ce rapport vous retiriez la partie suppression de la suite de l'accompagnement d'AQUI'Brie. Il y a d'ailleurs une convention. Je pense qu'il faudrait vraiment vérifier quelles sont les marges possibles pour la Région, mais que ce que tout cela soit mis en suspens. Il faudrait qu'il y ait un véritable travail de concertation avec eux et que nous puissions évaluer si nous ne pouvons pas les accompagner encore quelque temps, pendant une année ou deux. Cela couvrirait le temps que se mette en place un véritable transfert des budgets aux EPCI qui seront en charge de la question de l'eau.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci Monsieur le Président de séance. Je n'ai pas l'habitude de dire : "le Président de séance". J'aime bien dire : "la Présidente". J'apporte deux éléments et vous êtes toutes les deux, membres de la majorité qui a fait voter cette loi qui clarifie les compétences dans le domaine de l'eau. C'est votre majorité qui l'a fait voter.

Les compétences dans le domaine de l'eau relèvent dorénavant des intercommunalités. Tout ce qui est protection de l'eau potable, et notamment des nappes souterraines, est financé par le biais des agences de l'eau. Effectivement nous tirons donc les conséquences de ces lois et nous recentrons notre dispositif sur la protection des milieux humides et sur tout ce qui a un lien avec la politique de biodiversité. Cela a été voté dans le cadre du dernier rapport. Nous sommes fidèles à la politique que nous avons votée dans le cadre du rapport qui concernait l'eau. Ce sera à compter de 2017.

Le troisième élément concerne le financement d'AQUI'Brie. Nous arrêtons nos financements pour l'année 2017. Donc pour l'année 2016 nous avons tenu nos engagements, en tout cas les engagements de nos prédécesseurs. Les agences de l'eau ont vocation à financer ce type de dispositif. Si les agences de l'eau ont parfois des difficultés à financer ce type de dispositif, c'est aussi parce que cette année encore un prélèvement majeur sur le fonds de roulement des agences de l'eau est effectué par l'actuel gouvernement.

Je vous invite donc aussi à vous retourner vers l'actuel gouvernement pour lui demander pourquoi il y a un tel prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau. C'est donc un avis défavorable par rapport aux positions que vous défendez.

M. le Président – C'est un avis sur le fond. Merci Madame la Présidente. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Je soumetts donc le rapport 313 aux voix. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-613

POUR : LR, UDI, FN, FdG

ABSTENTION : S&R, EELVA

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-433 : Chapitres 907 et 937 « Environnement », code fonctionnel, programme 76 « Patrimoine naturel », « Protection des milieux naturels et des paysages » - attributions de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » - affectation de Novembre 2016 - n° 1

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

M. le Président – Nous passons rapport 433 avec un amendement Front National.

Amendement n° 47 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Monsieur le Président. C'est juste un amendement qui vise à augmenter la subvention de l'UNAF, (Union nationale des apiculteurs français), puisque je pense qu'il est inutile de vous rappeler ici la place essentielle que jouent les abeilles dans l'ensemble de l'écosystème, ainsi que la menace particulièrement grave qui pèse sur ces insectes en raison de l'explosion des pesticides et des produits phytosanitaires divers et variés. Je vous remercie.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci. Je partage à 200 % vos préoccupations sur la subvention à l'UNAF de 12 000 euros.

Elle est effectivement moins importante que la subvention de l'année dernière qui était de 14 000 euros, mais c'est après discussion avec l'UNAF puisque les précédentes années ils n'avaient pas consommé l'intégralité des subventions affectées. Cela a donc été fait en accord avec l'UNAF.

M. le Président – Maintenez-vous votre amendement, Monsieur LEGRAND ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'exécutif. Je le soumetts aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n° 47 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, UDI
NPPV : S&R, EELVA, FdG
ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – J'ai une demande de parole EELVA.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui toujours sur le sujet des apiculteurs, nous avons proposé au moment où nous avons voté l'aide exceptionnelle aux agriculteurs à cause des inondations, que les apiculteurs soient également aidés, parce qu'ils avaient eu à souffrir eux aussi des inondations. La question que nous voulions vous poser Madame la Vice-Présidente, est de savoir si vous aviez dialogué avec eux.

Visiblement vous l'avez fait, mais je vais profiter de l'occasion pour dire que ce n'est pas le cas par exemple avec AQUI'Brie et que ce n'est pas le cas non plus avec le réseau Graine Île-de-France. Le fait est que ces associations apprennent de manière assez soudaine les décisions qui les affectent directement.

Concernant AQUI'Brie, si vous avez répondu à une partie de la question qui vous a été posée vous n'avez pas répondu sur l'autre. Qu'entendez-vous faire quand cette association ne pourra plus faire son travail pour protéger la nappe de Champigny ? Parce que ce qu'en finalité il y a leur action. Et c'est une action nécessaire pour l'ensemble des Franciliens.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Vous utilisez un sujet pour remettre sur la table la question d'AQUI'Brie, mais c'est surtout une question que vous devez poser à l'État. C'est surtout une question que vous devez poser aux agences de l'eau.

Je trouve que vous défendez une position avec un aplomb certain, il n'en reste pas moins vrai que c'est votre gouvernement qui a fait voter cette loi. C'est votre gouvernement qui est responsable du financement des agences de l'eau, et par conséquent cette nouvelle répartition des compétences dont nous tirons les conclusions est quand même le fait de votre majorité. Retournez-vous vers le gouvernement pour savoir pourquoi il prélève autant sur le fonds de roulement des agences de l'eau, et ensuite nous commencerons notre discussion.

M. le Président – Je vais soumettre aux voix le rapport 433. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n'ai pas vu les voix de l'opposition. Le rapport est adopté. Je vous remercie.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-433

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-503 : Politique énergie-climat - troisième affectation 2016

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-503

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-521 : Chapitre 937 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 71 «Actions transversales» - convention avec Ecofolio pour l'exemplarité régionale en matière de tri et recyclage des papiers - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (1^{ère} affectation octobre 2016) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission de l'éducation : La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).
Commission des Finances : avis favorable

Vote de l'amendement n° 19 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN
ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Il y a une demande de parole du groupe CD. Elle est retirée. Je vous remercie.

Je soumetts donc aux voix le rapport 521. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-521

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG
ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-560 : Chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», programme HP 71-007 «Soutien aux démarches de développement durable», action 17100701 «Soutien aux démarches de développement durable», chapitre 937 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», programme HP 71-008 «Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable» - action 17100803 «Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement», action 17100802 «Emplois d'insertion en environnement», code fonctionnel 72 «Actions en matière de déchets», programme HP 72-001 «Prévention et gestion des déchets», action 17200107 «Plan régional de prévention» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Jardins solidaires en Île-de-France» (seconde affectation - novembre 2016) - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Soutien aux structures du secteur de l'environnement» (seconde affectation - novembre 2016) - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale «Emplois d'insertion environnement» (troisième affectation - novembre 2016) - versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement (seconde affectation - novembre 2016)

M. le Président – Nous pouvons passer au rapport 560, avec tout d'abord une motion de renvoi en commission du groupe Front national. N° 5, Monsieur LEGRAND.

Motion de renvoi en commission n° 5 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Monsieur le Président. Non, elle n'est pas défendue. Ce serait beaucoup trop simple.

Nous allons nous amuser encore un petit peu. Le dossier n'est donc pas passé à la Commission du développement économique et de l'innovation ni à la Commission de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage alors qu'il présente neuf opérations relatives au soutien à l'insertion par l'activité économique pour un montant de 141 950 euros.

M. le Président – Merci Monsieur LEGRAND. Réponse de la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Ce sont des dossiers dont la dominante est très largement environnementale.

Il est vrai qu'à l'origine ces dossiers avaient été présentés dans les deux Commissions, mais en fait il s'agit ici des subventions pour les deuxième et troisième années. Ce sont des postes d'emploi en insertion environnement qui avaient déjà été précédemment votés. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplicité, cela n'a pas été soumis aux autres Commissions.

M. le Président – Merci Madame la Vice-Présidente. Je soumetts aux voix cette motion de renvoi qui est maintenue, je suppose. Monsieur LEGRAND ? Oui, elle est maintenue.

Qui vote pour cette motion de renvoi ? Qui vote contre la motion de renvoi ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La motion est rejetée.

Vote de la motion de renvoi n° 5 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA
NPPV : FdG
ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Nous pouvons passer aux deux amendements 36 et 20 en réponse commune. Tout d'abord l'amendement 36 du groupe socialiste Madame SARKISSIAN.

Amendement n° 36 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous allons reparler de Graine. Nous en avons parlé ce matin avec M. KARAM. Nous venons de le faire sur la question du recyclage des déchets.

Les réponses nous ont été apportées ce matin par Madame la Présidente, à savoir que les engagements n'étaient pas tenus par le réseau Graine, à savoir l'absence de mutualisation des outils et puis une forme de déficit de coopération avec les associations du réseau.

Sous réserve évidemment de la réalité de tout cela, l'information qui nous remonte de la part du réseau Graine est qu'il n'y a jamais eu de demande formelle de la part des services et de doutes émis concernant ce travail. Nous nous interrogeons donc énormément puisque les rencontres n'ont pas eu lieu, les échanges n'ont pas eu lieu, donc le procès qui leur est fait nous interroge grandement. Dans le détail c'est un amendement qui vise à octroyer 50 000 euros qui nous paraissent restants dans les crédits à affecter à l'attention de ce réseau.

M. le Président – Merci Madame SARKISSIAN. Nous passons à l'amendement n° 20 EELVA. Madame MONVILLE.

Amendement n° 20 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui c'est un amendement qui vise à rétablir une subvention au Graine Île-de-France.

Nous avons eu une discussion ce matin, mais Mme JOUANNO n'était pas là, donc l'inquiétude que nous avons est réelle, parce que ce que nous a dit Mme la Présidente ce matin n'était pas que les dossiers étaient à l'instruction.

Elle nous a plutôt dit que le réseau Graine n'aurait pas donné satisfaction sur le partage des outils élaborés. J'ai pris des notes pendant qu'elle parlait. Il a été dit qu'il y avait un manque de coopération avec les autres associations. Au réseau Graine, ils sont tombés de l'armoire et de leur chaise quand ils ont entendu cela. Ils ne savaient rien des critiques que vous avez émises ce matin.

Cela laisse rêveur sur la manière dont vous fonctionnez. Cela signifie que vous ne les avez vraisemblablement pas rencontrés pour évaluer avec eux le travail qu'ils ont fait. Vous ne leur avez ensuite pas dit de manière directe et franche ce que vous pensiez du travail qu'ils ont fait.

Madame JOUANNO, je profite du fait que vous soyez là cet après-midi pour le dire, ce matin nous avons demandé à Mme la Présidente de bien vouloir auditionner en Commission environnement le Graine Île-de-France, justement sur les points critiques qu'elle nous a rapportés. Ceci de manière à ce que nous puissions vérifier ensemble que ces éléments sont des éléments objectifs et pas seulement nous contenter de votre parole.

M. le Président – Nous allons également prendre en réponse commune toujours l'amendement Front de gauche. Merci Monsieur MIGNOT.

Amendement n° 16 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Je souscris pleinement à mes deux prédécesseurs qui sont intervenues sur le sujet. Nous avons déjà évoqué l'association et le réseau Graine aujourd'hui.

Effectivement, pardonnez-moi l'expression, il faut accorder un peu le violon, parce que ce matin je ne répéterai pas ce qu'a dit Bénédicte, mais Mme PÉCRESSÉ a donné une explication. Vous me dites aujourd'hui que le dossier est en attente d'instruction.

En tout cas toujours est-il que notre amendement vise à ajouter une subvention à l'association Graine. Ils ont été apparemment reçus par les services de la Région. L'information qui nous remonte est que nous leur avons évoqué une baisse de la subvention, mais cela se solde par un retrait total.

Ce n'est donc quand même pas tout à fait la même chose. Enfin, en termes de soutien à l'emploi associatif, disons qu'on peut mieux faire. Je ne reviens donc pas sur tout le débat qui a eu lieu ce matin, mais cela vaudrait quand même le coup d'y regarder à deux fois concernant cette association, puisque les choses sont encore en instruction.

M. le Président – Réponse de la Vice-Présidente sur ces trois amendements.

Mme JOUANNO – Merci Monsieur MIGNOT, sachant que ce n'était pas exactement votre amendement, mais ce n'est pas grave. Je répondrai quand même à votre amendement tout à l'heure.

Il y a trois éléments. Le premier tient dans le fait que quand un exécutif arrive, et en cela je réponds à l'ensemble des membres de l'opposition, comme de la majorité d'ailleurs, il n'y a pas de droits acquis à des subventions. J'entends depuis tout à l'heure dans vos propos que nous les avons toujours subventionnés et que nous allons donc continuer à les subventionner.

Nous avons fait un choix politique qui est un choix assumé et qui de donner la priorité à l'investissement et de réduire le fonctionnement, de limiter l'enveloppe attribuée aux associations à 200 000 euros, en tout cas au titre des têtes de réseau. Il y a effectivement 150 000 euros au titre des têtes de réseau, et vous les avez repérés. Il y a 50 000 euros au titre des cotisations qui ont déjà été engagées. Par exemple ORE, ATEN(Atelier technique des espaces naturels) ou le comité 21.

S'agissant de Graine, elle sollicite plusieurs dispositifs. Elle sollicite un financement de 50 000 euros, par votre voix, au titre des têtes de réseau dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, puisque vous avez évoqué cette question avec Patrick KARAM ce matin, Graine sollicite 20 000 euros au titre des déchets. J'ai répondu tout à l'heure sur les déchets. Au titre des têtes de réseau éducation à l'environnement, comme je vous le disais la dernière fois, ou en commission, mais vous n'étiez pas présents, pour l'éducation à l'environnement nous avons cette année ciblé nos dispositifs sur la qualité de l'air. Nous avons fait un appel à projets spécifique sur la qualité de l'air. Ils en étaient informés. Ils n'ont pas répondu à ce dispositif, donc dans ce cadre-là, nous ne pouvons pas les financer.

Par ailleurs, les services nous ont effectivement dit qu'ils avaient des interrogations parce que toute association subventionnée doit s'engager à partager les outils qu'elle a élaborés à l'aide des subventions régionales. Par ailleurs, nous voudrions avoir un peu de clarifications sur les liens qu'ils entretiennent avec d'autres associations pour vérifier qu'il y ait bien un partage avec ces autres associations. Les services sont en contact avec eux, mais au titre de l'éducation à l'environnement, je vous le dis très clairement, et je le leur avais dit quand je les ai rencontrés, cette année nous ciblons la qualité de l'air et la lutte contre la pollution de l'air. Ils n'ont pas répondu à cet appel à projets. C'est donc un avis défavorable sur ces trois amendements.

M. le Président – Je sou mets successivement aux voix ces trois amendements. Il n'y a pas d'explication de vote sur votre propre amendement, Madame SARKISSIAN. Je vais donc d'abord soumettre aux voix n° 36. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient sur cet amendement ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 36 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Amendement n° 20 EELVA. Il y a une explication de vote. Madame SARKISSIAN.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SARKISSIAN (S&R) – Je vais m'en saisir. Madame la Vice-Présidente, sans remettre en question votre parole, vous avez donc rencontré Graine Île-de-France et vous leur avez clairement dit toutes les exigences qui étaient les vôtres, à savoir l'engagement dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air, le partage des supports livrables et puis la coopération.

Nous nous interrogeons sur cette rencontre physique, parce qu'il nous est rapporté le fait qu'il est très difficile d'obtenir des rendez-vous, mais comme c'est vrai aussi pour de nombreux acteurs, et notamment de l'environnement. Ici il nous est rapporté qu'il n'y a pas eu de rencontre ni d'échanges et qu'on ne leur a pas du tout posé franchement les engagements qu'ils devaient tenir. Ils sont donc surpris.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Madame SARKISSIAN, je vous remercie de vous occuper de mon agenda. Je les ai donc rencontrés.

S'agissant des exigences qui consistent à partager et à publier les outils qui sont financés par des subventions régionales, c'est une exigence commune à toutes les associations, quelles qu'elles soient. Nous n'avons pas besoin de le répéter. Quant aux autres associations, faites-moi la liste. Très honnêtement jusqu'à présent je n'ai pas grand monde en file d'attente.

M. le Président – Je vais soumettre aux voix cet amendement n° 20. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 20 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Amendement n° 16 Front de gauche, que je soumetts aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 16 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : CD, RCDE

REJET

Amendement n° 29 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n° 29 EELVA, Madame MONVILLE je suppose. J'en suis même certain.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Je suis désolée, mais la séance s'est étirée et un certain nombre de locuteurs ne sont plus là et ce n'est pas toujours évident. C'est un amendement émis parce que vous arrêtez de cotiser et donc d'adhérer au Cercle National du Recyclage. C'est un amendement qui vise à empêcher cet arrêt.

M. le Président – Merci de votre brièveté. Réponse de la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Oui effectivement dans la délibération nous finançons pour 2016, mais nous annonçons qu'en 2017 nous nous retirerons de ces différentes structures qui ont des portées nationales.

Cela fait partie de la politique globale que nous avons redéfinie, à savoir que nous préférons financer des actions plutôt que de cotiser et être membres de ces différentes associations. C'est donc un avis défavorable.

M. le Président – Merci Madame la Vice-Présidente. Je soumetts aux voix cet amendement. Est-il maintenu Madame MONVILLE ?

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Il est maintenu et je rappelle qu'ici nous sommes dans le cadre des compétences de la Région.

M. le Président – Oui nous avons bien compris. Il est maintenu. Je le soumetts aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient sur cet amendement ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 29 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : CD, RCDE

REJET

Amendement n° 37 (S&R)

M. le Président – Nous passons au dernier amendement sur ce rapport, le n° 37, Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Vous vous retirez effectivement des cotisations pour trois organismes. J'ai bien compris que c'était l'année Plan air, mais il se trouve quand même que ces organismes ont une certaine importance pour la préparation d'un plan régional des déchets.

C'est quand même un sujet, un point majeur, surtout quand nous constatons les évolutions comme dans le 77, avec des revirements de position du Conseil Départemental. Je trouve que l'appui de ces trois structures en termes de conseil, et que notre présence et notre cotisation sont des actes forts.

Entre nous quand nous parlons de 20 000 euros pour un budget régional, je pense que nous devons pouvoir les trouver. L'amendement vise donc à réintégrer ces 20 000 euros pour ces trois associations via les cotisations.

M. le Président – Merci Madame SARKISSIAN. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Madame SARKISSIAN, chacun défend effectivement une méthode différente. Nous préférons passer par des contrats autour d'actions concrètes.

Vous privilégiez des systèmes de cotisations dans des associations qui relèvent effectivement de notre champ de compétence. Nous n'allons pas cotiser dans toutes les associations qui relèvent de notre champ de compétences.

Par contre par rapport à la nécessité d'avoir un partenariat financier contractualisé, c'est ce que nous allons faire avec les têtes de réseaux avec lesquelles nous nous engageons sur des partenariats dorénavant pluriannuels, pour leur donner de la visibilité. C'est donc un avis défavorable, même si nous retenons l'idée d'un partenariat pluriannuel.

M. le Président – Bien. L'amendement est-il maintenu, Madame SARKISSIAN ? Il est bien sûr maintenu. Il y a une explication de vote de M. LEGRAND.

EXPLICATION DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – J'ai simplement une réaction aux propos de Mme SARKISSIAN qui vient de dire que 20 000 euros ce n'était finalement rien. Cela ne représente pas beaucoup d'argent.

20 000 euros représentent 12 mois de salaire à un peu plus de 1 600 euros. Et surtout n'oubliez jamais que l'intégralité de l'argent que vous redistribuez ici, quel qu'il soit, et même celui qui paie la facture ici, vient des impôts des Français et de leurs entreprises. Merci.

M. le Président – Madame SARKISSIAN, c'est une explication de vote. Vous lui répondrez sur le rapport. Je vais soumettre aux voix cet amendement, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n° 37 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : CD, RCDE

REJET

M. le Président – Je soumetts aux voix le rapport 560 avec une explication de vote, Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN – Je vais me permettre de répondre à mon collègue. Les leçons sur les montants budgétaires et le fait que cela représente quelque chose, pardonnez-moi, mais je pense à peu près savoir ce qui compte pour les Franciliens et quels sont leurs revenus. Je pense qu'il faudrait que vous nous épargniez cette dimension.

Je voulais simplement relativiser. Ce type d'attaques et le rappel aux impôts et au salaire qui relève du populisme, je pense que vous devriez vous en dispenser. Aucune leçon s'il vous plaît sur ce type de rhétorique.

M. le Président – Merci pour cette explication de vote Madame SARKISSIAN. Au sujet de ce rapport que je soumetts donc aux voix, qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté à l'unanimité.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 16-560

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 5 – retrait de la Région des organismes mentionnés), FdG

CONTRE : EELVA (sauf article 5 – retrait de la Région des organismes mentionnés)

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-581 : Chapitre 907, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme HP 72001 (172001) «Prévention et gestion des déchets», action «Optimisation de la gestion des déchets» (17200106), programme PR 72-001 (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention des déchets» (472001053), action «Optimisation de la gestion des déchets» (472001063), chapitre 937, sous-fonction 72 «Actions en matière de déchets», programme PR (472001) «Prévention et gestion des déchets», action «Prévention déchets» (472001053) - attribution de subventions - politique de prévention et de valorisation des déchets - 4^{ème} affectation 2016 - fonds propreté - 1^{ère} affectation 2016 - planification régionale «Déchets et économie circulaire» - proposition de composition de la commission consultative - approbation du «Contrat d'objectifs dynamique régionale déchets et économie circulaire» avec l'ADEME - affectation pour des missions d'assistances - **PROCÉDURE D'URGENCE**

ERRATUM C

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-581
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 2), FdG
ABSTENTION : EELVA (article 2)
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

CP 16-601 : Chapitres 907 et 937 «Environnement», code fonctionnel, programme 76 «Patrimoine naturel» - attribution de subventions dans le cadre de la «Stratégie régionale pour la biodiversité» - affectation novembre 2016 - n° 2 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

M. le Président – Je passe donc au rapport 601 avec une prise de parole EELVA de Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui, à propos du massif de Bréviande, ce rapport prévoit d'aménager des sentiers d'exploitation du massif. Nous avons plusieurs interrogations parce qu'il n'y a rien sur les conditions d'exploitation du bois de Bréviande.

Il n'y a rien sur l'impact que cette exploitation pourra éventuellement avoir sur la fréquentation du public. Je voudrais juste rappeler ici, parce que sans doute que tout le monde ne le sait pas, mais le bois de Bréviande est extrêmement fréquenté, et entre autres par des habitants de quartiers populaires qui sont en lisière du bois de Bréviande, à Melun ou au Mée-sur-Seine. Ce bois est un bien commun, donc rien dans ce rapport ne nous permet aujourd'hui de dire dans quelles conditions le bois sera exploité et si cela n'empêchera pas de continuer à le fréquenter pour les gens qui en ont l'habitude.

M. le Président – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – La vocation première de la politique environnementale, et c'est ce dont nous avons discuté lors de la conférence relative au plan vert, même si ce plan n'est pas encore adopté, c'est justement de donner une accessibilité et un accès à tous à des espaces verts et à des espaces boisés.

Ce serait donc contraire à nos orientations politiques que de prévoir une exploitation d'une forêt qui empêcherait cette accessibilité. En tout cas ce n'est pas du tout dans la politique actuelle.

M. le Président – Je vais donc soumettre aux voix le rapport 601. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Il y a une explication de vote sur le rapport ? Brièvement Madame MONVILLE s'il vous plaît.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MONVILLE-DE CECCO – Nous allons nous abstenir parce que nous n'avons pas de garanties sur Bréviande.

M. le Président – Cela a le mérite d'être très clair. Je soumetts donc aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-601
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA (sauf dossier n°1601288), FdG
ABSTENTION : EELVA (dossier n°1601288)
NPPV : FN
ABSENTS : CD, RCDE
ADOPTION

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

M. le Président – Nous passons au rapport 636, avec toujours une demande parole EELVA. Madame MONVILLE. Effectuez-vous cette prise de parole ?

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Oui. Au sujet de la politique énergie climat et concernant le désengagement de l'APC (Agence Paris Climat) je voulais savoir où nous en étions. Qu'entendez-vous faire ? Ici aussi nous avons beaucoup d'inquiétudes. Nous souhaiterions donc vous entendre.

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci. J'ai effectivement rencontré l'agence parisienne du climat. Nous avons acté le principe de travailler ensemble autour d'actions concrètes.

Cela participe toujours de la même idée selon laquelle tout l'argent public que nous mobilisons, nous devons le mobiliser autour d'actions concrètes. Je les ai donc rencontrés et nous avons convenu de travailler ensemble à l'élaboration d'un plan d'action.

M. le Président – Merci pour cette réponse. Je soumetts aux voix le rapport 636. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je considère qu'il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-636

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

M. le Président – Nous passons rapport 593, avec une demande de prise de parole EELVA. Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Je vous rassure, je finis par me fatiguer moi-même. Un peu d'autodérision ne fait pas mal de temps en temps. Ici encore, sur les PNR (Parc nationale régionaux), il n'y a aucune visibilité sur les contrats de parcs.

On nous avait dit avril, ensuite on nous a dit octobre et ce n'est toujours pas fait. Nous voudrions donc savoir si c'est remis sine die, ou si au contraire vous avez l'intention de prendre ce dossier en main et de faire finalement en sorte que ces contrats adviennent et que nous puissions les lire.

M. le Président – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci. Ici il s'agit des réserves naturelles régionales.

En fait il aurait fallu poser la question ce matin à la Vice-Présidente Anne CHAIN-LARCHÉ qui est en charge de ce sujet, puisqu'en fait les PNR sont rattachées à la ruralité.

M. le Président – Je suis certain que Mme MONVILLE posera la question la prochaine fois. Je soumetts donc aux voix le rapport 593. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-593

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA FdG

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

CP 16-590 : Chapitre 907 «Environnement», sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution», action 17300202 «Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles», chapitre 937 «Environnement» Sous-fonction 73 «Politique de l'air», programme HP 73-002 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique», action 17300203 «Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique» - Evaluation par Bruitparif de l'impact de la fermeture des voies sur berges rive droite sur le bruit - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

M. le Président – Nous passons au rapport 590 avec une motion de renvoi en Commission Front de gauche. Monsieur MIGNOT.

Motion de renvoi en commission n° 6 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Oui nous avons une motion de renvoi à cause des conditions. J'ai eu l'occasion de le dire hier à la Commission environnement, nous avons reçu ce rapport hier. C'est un sujet important, par conséquent et par principe nous souhaitons renvoyer ce rapport en Commission pour pouvoir l'examiner de manière satisfaisante.

Je le dis parce que j'en fais quand même une affaire de principe, parce que ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à ce type de situation où nous sommes pris de court pour examiner un certain nombre de rapports. J'en profite pour souscrire aux propos de Mme SARKISSIAN ce matin sur le rapport qui concernait élargissement d'une voie fluviale.

Alors qu'il y a des questions environnementales et des questions d'aménagement du territoire parce que le fluvial est un élément de l'aménagement du territoire, je trouve dommage que ce rapport n'ait pas pu passer en Commission environnement et aménagement du territoire. Voilà ce que je souhaitais dire sur cette motion de renvoi.

M. le Président – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci beaucoup. Nous avons déjà un peu évoqué ce débat sur les voies sur berges au moment de la question orale qui avait été posée sur ce sujet.

Nous avons donc déjà évoqué notre volonté que les organismes indépendants et reconnus que sont Bruitparif et Airparif puissent par ailleurs effectuer des campagnes de mesures qui soient reconnues par tous. Sachant par ailleurs que c'est vraiment un dispositif qui est partagé avec les autres collectivités impliquées. C'est par conséquent un avis défavorable.

M. le Président – Maintenez-vous cette motion de renvoi, Monsieur MIGNOT ?

M. MIGNOT (FdG) – Oui je la maintiens, mais je peux vous faire une explication de vote sur le rapport en même temps ? Ainsi ce sera fait ? Vous comprenez donc le sens de cette motion de renvoi.

Je comprends bien évidemment l'importance de cette étude. Par conséquent, pour ne pas apparaître trop en contradiction avec moi-même nous allons voter pour ce rapport, mais je voulais marquer le fait que cela n'était pas satisfaisant du point de vue de la méthode. Mais évidemment, vu l'importance du sujet, nous allons voter pour ce rapport.

M. le Président – C'est très clair. Je vous remercie. Je soumetts d'abord aux voix la motion de renvoi puisqu'elle est maintenue. J'ai une explication de vote de Mme de la GONTRIE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme de la GONTRIE (S&R) – Oui. Je voudrais dire au nom du groupe socialiste que nous allons adopter la même attitude de principe que notre collègue, parce que nous travaillons effectivement dans des conditions extrêmement délabrées.

Ici nous sommes dans le contresens total puisque le texte est même arrivé après la date de dépôt des amendements. Je sais bien que tout cela vous est totalement égal puisque nous le répétons séance après séance depuis le début du mandat, mais c'est absolument incroyable en termes de travail.

M. le Président – Merci Madame de la GONTRIE. Je soumetts donc aux voix la motion de renvoi. Qui est pour cette motion de renvoi ? Qui est contre cette motion de renvoi ? On nous demande le décompte, nous allons compter. Je vous confirme que la motion de renvoi est rejetée. Monsieur le Secrétaire général, nous aimerions avoir le décompte s'il vous plaît.

Vote de la motion de renvoi en commission n° 6 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI

ABSENT : CD, RCDE

REJET

Mme de la GONTRIE (S&R) – Non, mais sérieusement, si je comprends bien, dans votre groupe il y a donc quatre voix ?

M. le Président – Il y a neuf élus d'opposition au total et il y a 11 élus de la majorité si vous comptez l'exécutif et le Président de séance, puisque je vote. Nous avons donc 11 votes pour le rejet de cette motion de renvoi et 9 votes en faveur. Je vous remercie.

Je passe au vote du rapport. Y a-t-il d'autres explications de vote sur ce rapport ? Je le soumets aux voix. Qui est pour le rapport ? Je ne vois pas de vote socialiste, Madame de la GONTRIE. Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-590

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA FdG

NPPV : FN

ABSENTS : CD, RCDE

ADOPTION

**VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS
ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL**

Je soumets donc aux voix l'ensemble des rapports dans le cadre de la procédure de vote global. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Je vous souhaite une très bonne soirée à vous tous.

La séance est levée à 16 heures 50.

Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATUM & ADDITIF
- MOTIONS DE RENVOI
- MOTIONS DE REJET
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Secrétariat général

Commission permanente du mercredi 16 novembre 2016

ERRATUM

- **Erratum A sur le rapport CP 16-592**
- **Erratum B sur le rapport CP 16-584**
- **Erratum C sur le rapport CP 16-581**

ADDITIF

- **Additif sur le rapport CP 16-597**

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2016

**RAPPORT N° CP 16-592
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE DU LIVRE**

ERRATUM A

Afin de rectifier une erreur matérielle, il convient de lire sur la couverture du rapport la mention : « Présenté par Valérie Pécresse, Présidente du conseil régional d'Île-de-France. »

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2016

**RAPPORT N° CP 16-584
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE DU TOURISME
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE REGIONAL
SECONDE AFFECTATION 2016
APPROBATION DE DEUX AVENANTS RELATIFS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS DES ORGANISMES ASSOCIES DANS LE DOMAINE DU TOURISME**

ERRATUM B

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier le taux d'intervention et la base subventionnable de la fiche projet n° EX014088 conformément à la nouvelle fiche-projet jointe en annexe, la subvention de 50 000 € restant inchangée.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET D'EXPERTISE DU PROJET DU PARC NAPOLEON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	486 600,00 €	10, 28%	50 000,00 €
Montant Total de la subvention			50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX FLEUVES
Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 24770010700136

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : réalisation des études de maîtrise d'œuvre et d'expertise du projet du Parc Napoléon -

Date prévisionnelle de début de projet : 12 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet porte sur la création d'un parc à thème sur Napoléon (De la révolution française à sa mort) dans le sud seine-et-marnais pour développer une destination touristique internationale de premier rang, combinant culture historique et divertissement. Le Parc Napoléon qui se veut « ludique, écologique et numérique » comportera de nombreux spectacles vivants et animaliers à l'image du Puy du Fou, un spectacle nocturne de premier plan devant servir de produit d'appel. Il fera preuve d'une rigueur historique et aura des vertus éducatives. Il fera appel à des technologies innovantes et numériques, dans les spectacles vivants ou dans des attractions indoor.

Le Parc sera une destination de séjour en lien avec les équipements touristiques du département comme Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte, la Cité médiévale de Provins ou le parc des Félines. L'ouverture du Parc est prévue au printemps 2021, date du bicentenaire de la mort de Napoléon. Il devrait être ouvert de 180 à 190 jours

Description :

Après avoir mené des études de préfiguration en 2013 et de faisabilité en 2015, toutes deux

financées par la Région, la CC des deux fleuves souhaite lancer les études de maîtrise d'œuvre et d'expertise du projet avec les phases suivantes :

- *Définition des missions de la direction de projet*

Elaboration du Dossier Investisseurs, proposition de montages financiers, recherche de partenariats, élaboration de stratégies en matière de développement durable et de numérique.

- *Réalisation d'un master plan de niveau APD (avant-projet détaillé)*

Définition des attractions et spectacles proposés, mode de fonctionnement du parc, évaluation des coûts d'exploitations.

Cette phase d'études permettra de présenter un dossier complet à des investisseurs privés.

Moyens mis en œuvre :

Réalisation des études

Intérêt régional :

1 Développement durable du tourisme

Ce projet constitue un levier fort en termes de développement économique (200 emplois directs en première estimation), notamment pour le sud seine-et-marnais qui connaît un fort taux de chômage. Il se veut exemplaire en termes de développement durable.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination

Il sera créateur d'un site touristique en IDF. Napoléon est une "marque" mondiale de premier rang. Elle peut donc contribuer à renforcer l'image de la Région. Ce projet avec Village Nature est le plus important en Île-de-France mené à ce jour dans le domaine du tourisme.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :

Le Parc s'adressera à tous les publics, des enfants de tous âges aux personnes âgées, en passant par les adolescents. En raison de ses vertus éducatives, le Parc visera également le public scolaire.

Localisation géographique :

- CC DEUX FLEUVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Définition des missions de la direction de projet	263 520,00	54,16%
Réalisation d'un master plan de niveau APD	223 080,00	45,84%
Total	486 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	230 350,00	47,34%
subvention Région	50 000,00	10,28%
subvention dpt 77	206 250,00	42,39%
Total	486 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2016	0,00 €
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	30 000,00 €
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	195 638,80 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 085 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	29 636,00 €
	Montant total	2 340 274,80 €

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-581

**Attributions de subventions dans le cadre de la politique de prévention
et de valorisation des déchets**

**Fonds propreté
Première affectation**

ERRATUM C

Suite à une erreur matérielle, il convient de remplacer dans l'annexe 3 CODREC – CONTRAT D'OBJECTIF de la délibération, les pages 102, 113 et 114 du rapport par celles modifiées par l'ADEME.

Les modifications apportées sont surlignées en jaune.

**ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA CONVENTION N° 1631C0038**

Contrat d'Objectifs Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire (CODREC)

Responsables du suivi de l'opération

- Pour le Conseil Régional Ile-de-France : Mme **Anne-Sophie De Kerangal** (responsable du service Prévention et Gestion des déchets) en attendant la nomination du Chef de projet
- Pour l'ADEME Ile-de-France : Mme **Valérie Jouvin** (référente déchets) et M. Grégory Fauveau (coordinateur du pôle Economie Circulaire et Déchets)

Préambule

Pour l'ADEME,

La loi NOTRe a fait évoluer le contexte de la planification de la prévention et la gestion des déchets. Cette planification est désormais portée pour l'ensemble des catégories de déchets à l'échelle régionale et placée sous la responsabilité des Conseils régionaux. Elle doit aussi intégrer systématiquement un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire (EC). De plus, au-delà d'une obligation de réalisation de ces plans à très court terme (février 2017), les Conseils régionaux, à l'exception de la région d'Ile-de-France (déjà doté d'un SDRIF), des régions d'outre-mer et des collectivités territoriales à statut particulier exerçant les compétences d'une région, doivent en préparer l'absorption dès 2019 dans leurs futurs SRADDET, à l'instar de divers autres plans et schémas régionaux.

De fait, les Conseils Régionaux ont à intégrer cette nouvelle compétence - en même temps que beaucoup d'autres - alors qu'ils ont à gérer, dans de nombreux cas, un exercice inédit en matière de fusion et de réorganisation de leurs services. A travers ce contrat d'objectif, l'ADEME propose de mettre en œuvre un dispositif simple de soutien financier et méthodologique pour accompagner sur 3 ans la montée en puissance des Conseils régionaux dans les domaines déchets et économie circulaire.

Les moyens mis en place dans le cadre de ce nouveau Contrat d'Objectifs doivent permettre, d'une part, de monter en puissance sur la prévention et la gestion des déchets, et d'autre part, d'intégrer plus efficacement l'économie circulaire dans la stratégie régionale. Ces moyens doivent également permettre d'assurer l'animation par le Conseil Régional des acteurs du territoire et la transversalité entre les différentes démarches de planification au niveau régional, de structurer et de s'appuyer sur un observatoire régional.

Pour le Conseil Régional Île-de-France,

Prérequis :

1. l'engagement du CODREC a été précédé ou est accompagné d'une décision formelle du Conseil régional d'engager l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). **Le Conseil Régional du 22 septembre 2016 a adopté le lancement des travaux de la planification « déchets », et de la réalisation de son plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, et a décidé qu'une stratégie régionale d'économie circulaire figurerait clairement au sein du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets, ou PRPGD.**
2. Les objectifs pour les 3 années et les indicateurs correspondants, le programme d'action et les conditions précisées, les partenariats et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat d'objectif repris dans cette annexe technique ont été négociés et validés par les 2 parties.

2. Modalités de la convention

L'élu(e) référent(e) en matière de prévention et de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire est la Vice-Présidente en charge de l'écologie et du développement durable de la Région IDF.

Cette dernière avec l'appui du service prévention et gestion des déchets de la Région :

- assurera l'information et l'échange avec les instances délibératives du Conseil Régional, et avec ses services ;
- veillera aux moyens nécessaires aux missions entrant dans le champ du contrat ;
- s'assurera de la mise en œuvre des conditions requises précisées dans les 4 axes du programme d'action ;
- assurera un suivi du contrat avec l'ADEME.

La Région s'engage à :

- tenir l'ADEME périodiquement informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions du CODREC, au fur et à mesure de son avancement, et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.
- faire état de la présente convention à l'occasion de toute manifestation ou information portant sur tout ou partie des résultats
- renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre des axes du CODREC notamment les moyens humains et les moyens dédiés à la concertation, l'animation et la communication.
- collaborer au partage d'expérience, au suivi et à l'évaluation des projets organisés par l'ADEME et ses partenaires au niveau national ou régional.

Eléments complémentaires : moyens estimatifs à titre indicatif

Pour mener à bien l'élaboration du plan, le service prévention et gestion des déchets mobilisera ses moyens et sera renforcé pendant la durée du CODREC par :

- des moyens humains complémentaires (apprenti et des chargés de missions), dont le cout global est évalué à 287 000 € (salaires bruts chargés à temps plein et frais d'apprentissage) ;
- des moyens dédiés à l'animation, à la concertation et à la communication évalués à 250 000 € sur la durée du CODREC.

Soit un total de 537 000 € de dépenses éligibles. Selon les objectifs du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, du temps passé par des agents d'autres services, pourra être comptabilisé dans les moyens mobilisés.

A noter que l'ADEME apportera, outre les moyens financiers, un appui méthodologique, mais non opérationnel : cet appui pourra notamment comporter un apport en contenu, mais pas dans l'animation de commissions ou de groupes de travail, ni dans la rédaction de documents.

2.1 Modalité de suivi des engagements de moyens et de résultats conditionnant l'attribution des aides financières

Dans le cadre du CODREC,

- une aide forfaitaire est attribuée au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi – évaluation,
- une aide additionnelle est attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs prévus dans la phase de préfiguration.

Comme stipulé à l'annexe financière, le **versement de l'aide est conditionné** au respect des modalités de mise en œuvre convenues, notamment à une activité conforme aux engagements pris pour une **durée de 3 ans**.

- **Fondement de l'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens** : L'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens est fondée sur l'engagement effectif des actions prévues dans le programme avec les conditions requises, sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le Directeur régional de l'ADEME. De plus des indicateurs de moyens sont pris en compte à caractère informatif dans les rapports d'avancement d'activités des années 1 et 2. L'analyse de ces objectifs permettra de suivre le déroulement du contrat et sa mise en œuvre :

- a) Effectif de l'équipe projet du programme

b) Mesurer l'effet levier du soutien financier de l'ADEME

c) Gouvernance et participation

Equipe projet au sein de la collectivité : présence d'un chef de projet et d'un élu référent.

➤ **Conditions au versement de la part variable du contrat en année 3** : La satisfaction à 100% des objectifs 1 et 3 dont le résultat ne peut être que binaire (satisfait ou non satisfait, soit 100% ou 0%) et un niveau d'atteinte des objectifs 2 et 4 d'au moins 60%, au regard des indicateurs définis ci-dessous, est nécessaire pour que le bénéficiaire puisse prétendre au versement de la part variable. Si tel est le cas, le meilleur résultat des indicateurs 2 et 4 sera retenu pour déterminer le montant de la part variable accordée au bénéficiaire.

- **Indicateurs pour l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs 1 et 3** :

- **Objectif 1** – préparer et lancer les travaux d'élaboration du nouveau PRPGD => **Indicateur : 100%**

- **Objectif 3** – observation au service de la planification « déchets » assuré à l'échelle de toute la région et autant que possible articulée avec les autres domaines d'observation régionale => **Indicateur : 100%**

- **Indicateurs pour l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs 2 et 4** :

- **Objectif 2** – Intégration dans le PRPGD d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire régionale dont la finalité est de coordonner les politiques régionales qui œuvrent en faveur de l'économie circulaire => **Indicateur avec niveau d'intégration moyen** : plan d'actions intégrant les 7 piliers de l'économie circulaire, doté d'une animation spécifique vers l'ensemble des acteurs cartographiés sur le territoire régional.

La réalisation et la mise en œuvre d'une stratégie régionale économie circulaire englobant l'ensemble des services de la Région, dépend des orientations des autres politiques régionales mises en œuvre par les services en charge du développement économique, de l'innovation, de la formation professionnelle... Le service en charge de l'élaboration du PRPGD œuvrera à l'application de ce principe dans ses domaines de compétence, et veillera à ce que les autres services de la Région le mettent, eux-aussi, en œuvre, chacun dans ses domaines propres.

- **Objectif 4** - Mise en place d'une dynamique d'animation du territoire, sur la prévention, la gestion des déchets et sur le développement de l'économie circulaire => **Indicateur avec un niveau d'intégration fort** : nombre de réunions et manifestations organisées par le CR (ou délégué par le CR à un relais) supérieur à 5 par an sur le plan et ses thématiques (prévention, gestion, économie circulaire)

La Région s'engage à réaliser **au moins 18 réunions** ou rencontres d'envergure régionale durant les 3 années du CODREC.

Type de reunion	Nombre prévisionnel de réunions / rencontres d'envergure régionale annuelles	Nombre de réunions / rencontres d'envergure régionale sur les 3 ans du CODREC
Groupes de travail thématiques	3 à 5	9 à 15
Réunions d'envergure régionale (1 j ou 1/2j)	1 à 3	3 à 6
TOTAL	6	18

2.2 Modalités générales de suivi du CODREC

Comité technique du projet

Afin de suivre le bon déroulement du projet CODREC, un Comité technique de suivi du CODREC sera créé réunissant notamment :

- Pour le Conseil régional : l'élu référent et le porteur du projet CODREC ;
- Pour l'ADEME : le directeur régional ou son représentant.

ADDITIF

Le tableau annexé à la délibération est complété.

(le tableau modifié est joint au présent additif)

TABLEAU CP DU 16 NOVEMBRE 2016

**MANDATS SPECIAUX
PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE**

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *							
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS		
NASROU	Othman	Madagascar	Antananarivo	Sommet de la francophonie	26-nov	27-nov		x	x	x				
NASROU	Othman	Sénégal	Dakar	Rencontre institutionnelle pour relancer la coopération entre l'Ile-de-France et la Région de Dakar et accompagnement de la délégation du Conseil Départemental des Yvelines	03-déc	05-déc		x	x					
PECRESSE	Valérie	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc	x	x	x					x
NASROU	Othman	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc		x	x					
CHARTIER	Jérôme	Etats-Unis	Las Vegas Memphis	Evaluation des structures économiques Franciliennes	03-janv	07-janv	x	x	x					x
NASROU	Othman	Tunisie	Tunis	Projet de coopération entre la Région Ile-de-France et la Région de Tunis	26-janv	27-janv		x	x					
PECRESSE	Valérie	Suisse	Lausanne	Workshop du CIO dans le cadre de la candidature de Paris 2024	25-nov	25-nov	x	x	x					x
BOURNAZEL	Pierre-Yves	Suisse	Lausanne	Workshop du CIO dans le cadre de la candidature de Paris 2025	25-nov	25-nov		x	x					
ADLANI	Farida	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc	x	x	x					x

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *							
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP & SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS		
PECRESSE	Valérie	Etats-Unis	Las Vegas Memphis	Evaluation des structures économiques Franciliennes	03-janv	07-janv	X	X	X	X	X			X
VON EUW	Stéphanie	Espagne	Barcelone	Accord de coopération - Economie collaborative et tourisme	02-déc	02-déc		X	X					
HIDRI	Faten	Belgique	Bruxelles	Enseignement Supérieur et Recherche	28-nov	28-nov		X	X					X

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

COMMISSION PERMANENTE
DU
MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016



MOTIONS DE REJET
MOTIONS DE RENVOI
AMENDEMENTS

déposés par les groupes

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente
16 novembre 2016**

**Rapport CP 16-591
Programme d'aide à la sécurisation des lycées privés sous contrat
d'association**

MOTION DE REJET

Le rapport n° CP 16-591 est rejeté.

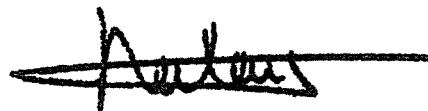
EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considérant que les lycées privés n'ont pas à être financés par les pouvoirs publics, il récusé cette nouvelle attribution consistant à participer à leur sécurisation.

L'égalité de traitement prônée par le nouvel exécutif ne serait fondée que par une non-sélection des élèves et des budgets de fonctionnement comparables. Les lycées privées cumulent au contraire tous les avantages (aides publiques, aides financières des parents, aides de certaines congrégations religieuses...) en participant, qui plus est à une ségrégation scolaire accrue.

Par ailleurs, dans la mesure où la ligne budgétaire « Sécurisation dans les lycées » est entièrement consommée par le rapport CP 16-568 (travaux et sécurisation dans les EPLE) pour lequel il est déjà prévu un transfert de plus de 130 000€, le groupe Front de Gauche s'interroge sur la manière dont vont être financés les 2 millions d'autorisations d'engagement prévus par ce rapport. Nulle information ne figure dans ce rapport. Cela, pour le moins, nous interroge et peut, a fortiori, poser de réels problèmes de légalité.

Pour toutes ces raisons, le groupe Front de gauche rejette ce rapport.



Céline MALAISE

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016**Rapport n° CP 16-485****Service public régional de formation et d'insertion professionnelles
Dispositif régional avenir jeunes
Programme « pôles de projet professionnel » :
Programmation 2017**

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-485 est rejeté.

Exposé des motifs :

Ce financement de plus de 37 millions d'euros vise à maintenir des dispositifs qui ont démontré leur inefficacité eu égard à leur objet : favoriser l'insertion professionnelle. Bilan 1 jeune sur 2 retourne en mission locale à l'issue de leur parcours, 6% trouvent un CDI...

Ces dispositifs – 2^{ème} chance, avenir jeunes (EDI), Ecole de la deuxième chance, aide au permis de conduire -, placent l'insertion sociale devant l'insertion professionnelle, c'est-à-dire que l'ensemble de ces dispositifs se situe dans une logique sociale de volonté de réajustement des inégalités sociales tous azimuts et parfois très éloignée du but présenté comme étant l'insertion professionnelle, comme le montre l'exemple en annexe de l'Union pour la promotion des travailleurs français et migrants de Seine-et-Marne (Upromi).

Comment dans ces conditions travailler de manière cohérente sur l'insertion professionnelle ? De nombreuses EDI mènent ainsi un travail d'insertion sociale avant toutes autres considérations en se consacrant à des populations spécifiques.

Un travail idéologique donc sous couvert d'un but légitime et qui concernerait le plus grand nombre. Le raisonnement qui consiste à éparpiller l'argent public pour répondre à une demande sociale immédiate est sans efficacité. Elle est un tonneau des Danaïdes qui fait peu de cas de l'argent public. Elle se pare d'un élan de générosité en réalité peu soucieux ni du contribuable ni de l'efficacité ni de la bonne gestion ni d'une vision servant l'intérêt général. Il est regrettable que l'exécutif ne remette pas en cause ces dispositifs inopérants mis en place sous la précédente mandature de gauche.

Conseil régional

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Pourtant une autre politique est possible : celle qui part du besoin du plus grand nombre de jeunes toutes catégories confondues sans distinction d'aucune sorte et qui donne les moyens à ceux qui tiennent les clefs de l'emploi et des formations qualifiantes afin de créer un effet d'entraînement propre à impacter l'ensemble des jeunes même ceux qui se situent en marge.

Ici la solution reprise et inventée par la gauche consiste à partir de la marge car cela ne suffit pas à leurs yeux de régler le problème de l'insertion professionnelle : il faut en plus rendre la société égalitaire ! Il y a une prise d'otages des jeunes à des fins idéologiques et ça coûte cher !

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-553

**Actions européennes – subvention pour
l'organisation du 2eme forum des carrières de l'Europe**

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-553 est rejeté.

Exposé des motifs :

Le Groupe FN-IDF salue les activités de l'association « le Café de l'avenir » visant notamment à encourager les jeunes à trouver un premier emploi. Cependant, en l'état actuel des Institutions européennes, totalement déconnectées des préoccupations des pays membres et des citoyens, il recommande instamment aux demandeurs d'emploi de ne pas se lancer dans de telles carrières qui les placeraient dans des situations de conflit avec les intérêts nationaux de la France, et compromettraient leurs chances de réussite future si la France devait quitter prochainement l'Union européenne.

Par ailleurs, l'idée d'encourager des étudiants diplômés à intégrer la bureaucratie européenne pour défendre les intérêts de notre pays se heurte à une réalité trop souvent constatée : ces fonctionnaires en détachement, eux-mêmes délaissés par l'administration française, finissent par délaissier à leur tour, voire combattre, nos intérêts nationaux, au nom d'intérêts mondialistes souvent peu en prise avec la réalité, qui cachent les velléités très affirmées de divers lobbies et groupes d'intérêts privés puissants, peu soucieux du bien commun.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-556

LYCEE HOCHÉ A VERSAILLES - SCULPTURES DE L'ARTISTE PHILOLAOS

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-556 est rejeté.

Exposé des motifs :

Nous rejetons ce rapport car nous considérons que la Région n'a pas à payer, avec les deniers publics, des ayants droit, pour la perte ou le vol de leurs statues.

Cela relève du droit des assurances.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 15-649

**Subvention a la ligue de l'enseignement pour l'organisation
du salon européen de l'éducation 2016**

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-649 est rejeté.

Exposé des motifs :

Nous rejetons ce rapport car la ligue de l'enseignement, association pro-migrants, réclame une politique publique européenne de l'accueil des réfugiés et migrants. Elle propose également que le 21 juin, journée mondiale des réfugiés, soit un moment privilégié pour sensibiliser les populations à l'ensemble des questions migratoires. La présidente de la Région, Valérie Pécresse a déclaré dans une interview sur BFMTV, le 6 novembre 2016 que : « Il y a aussi beaucoup de migrants économiques et là, c'est une question de souveraineté, nous avons le droit de les refuser. Aujourd'hui, les places d'hébergement sont saturées par des déboutés du droit d'asile et par des clandestins. Ceux-ci n'ont pas leur place dans la République, ils sont dans l'illégalité. La République, c'est le respect de la loi, c'est le renvoi des clandestins chez eux. Manuel Valls et le gouvernement doivent s'engager rapidement dans cette politique. » Comment ce projet en contradiction flagrante avec les propos tenus par la présidente de la Région sur BFMTV peut-il exister ? Quelle contradiction accablante entre les paroles et les actes.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-650

**Soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi :
Appel à projet « le numérique au service de la formation professionnelle »**

MOTION DE REJET

Le rapport CP 16-650 est rejeté.

Exposé des motifs :

Ces formations courtes ne vont pas déboucher sur un emploi pour la plupart. Les divers projets présentés ici entrent dans le cadre d'une véritable course à l'échalote pour bénéficier du dispositif "500 000 formations", dispositif ambitieux mais qui se voit réalisé dans l'urgence pour des raisons électoralistes et ne soucie pas de bénéficier aux structures en place même les plus discutables comme c'est le cas pour "2^{ème} chance". On assiste là à une multiplication de l'inefficacité, et non pas à une politique d'envergure.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

MOTION DE RENVOI
N° 000001 -

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-592
Attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique
régionale du livre - quatrième affectation

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION

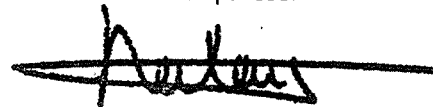
Le rapport CP 16-592 est renvoyé en commission thématique

EXPOSE DES MOTIFS

Une fois encore, le présent rapport applique des baisses considérables à un certain nombre de projets qui sont pourtant essentiels à la politique du livre et plus généralement à la vie littéraire francilienne.

En outre, il entend mettre en place deux nouveaux dispositifs (« *Bons d'achats* » et « *Boîtes à livres* ») qui n'ont jamais fait l'objet de rapport cadre discuté et voté par l'assemblée plénière ; l'un d'entre eux, « *Bons d'achats* », n'ayant jamais été énoncé, ne serait-ce que dans la communication traçant les grandes lignes de la « Stratégie culturelle » de la nouvelle majorité. La commission permanente ne saurait, au travers de deux articles non-étayés, mettre en œuvre des dispositifs censés être les fers de lance d'une politique du livre ambitieuse et à la hauteur des attentes des Francilien.ne.s et des acteurs.trices professionnel.le.s de ce secteur porteur d'avenir et pourvoyeur d'emplois.

Dès lors, le groupe Front de gauche demande que ce rapport soit renvoyé en commission afin que les élu.e.s régionaux.ales puissent discuter sur la base d'un rapport cadre sérieux avec des objectifs politiques précis et non sur la base d'une vague communication et de déclarations à la presse.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-618
«Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat» -
troisième affectation 2016 - jeunesse, citoyenneté, vie associative

Motion de renvoi en commission

Le rapport CP 16-618 est renvoyé en commission

EXPOSE DES MOTIFS :

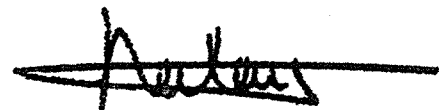
Le groupe Front de gauche considère que ce rapport pose plusieurs problèmes et s'oppose à l'esprit et la lettre de la politique en faveur de l'engagement citoyen qu'il est censé appuyer, loin de considérations politiques partisans.

En premier lieu, nous refusons les baisses drastiques que subissent certaines associations qui œuvrent réellement pour le développement de la participation citoyenne en Île-de-France. De plus, nous tenons à mettre en garde à propos de nouvelles attributions à des associations prônant le développement d'une vie associative communautaire dont les prises de positions peuvent aller à l'encontre des dispositions constantes de la diplomatie française et à propos desquelles il est légitime de s'interroger sur le soutien que nous devrions leur porter du point de vue de l'intérêt général et régional.

Sans compter la Fondation Espérance Banlieue, une fondation (établissement hors contrat) qui entend remplacer l'Education nationale dans les quartiers populaires dont les principes éducatifs se fondent sur le port de l'uniforme, le lever des couleurs par les élèves les plus méritants, la présence du drapeau français dans chaque classe... ; le tout sous l'autorité du directeur de la fondation, Albéric de Serrant, proche de la Manif pour tous.

Enfin, l'augmentation considérable de la subvention à la LICRA nous paraît devoir être questionnée compte tenu de ses prises de positions vis-à-vis du racisme envers les musulmans, c'est-à-dire de l'islamophobie, que cette association refuse de considérer comme une réalité. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur le choix par la majorité de faire de cette association l'un des deux fers de lance de la campagne régionale en faveur de la laïcité, des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Pour toute ces raisons, nous demandons que l'ensemble de ce rapport fasse l'objet d'une nouvelle et réelle discussion pour que soient définies les priorités régionales et que l'attribution de subventions se fassent au nom de l'intérêt général et régional.



Céline MALAÏSÉ



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

**RAPPORT CP 16-651
UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI AFFECTATION DE SUBVENTIONS AU
TITRE DU FONDS DE TRANSITION ESS 2016 AVENANT A LA CONVENTION AVEC
L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)**

MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-651 est renvoyé en commission

Exposé des motifs :

La commission du Développement économique s'est réunie le mercredi 9 novembre à 15h30. Or le rapport CP 16-651 n'a été publié en ligne que le lendemain et n'a donc pas pu être étudié en commission, c'est pourquoi il doit être renvoyé.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

MOTION DE RENVOI

N° 000004 -



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-650

**SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS EXPERIMENTALES DE SECURISATION DE
PARCOURS DE FORMATION TOURNES VERS L'EMPLOI APPEL A PROJET «LE
NUMERIQUE AU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE»**

MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-650 est renvoyé en commission

Exposé des motifs :

La commission du Développement économique s'est réunie le mercredi 9 novembre à 15h30. Or le rapport CP 16-650 n'a été publié en ligne qu'à 14h et n'a donc pas pu être étudié en commission, c'est pourquoi il doit être renvoyé.

Carlos Da Silva

Commission Permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-560

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale « jardins solidaires en Ile de France » (seconde affectation novembre 2016)

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale « soutien aux structures du secteur de l'environnement » (seconde affectation novembre 2016)

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale « Emplois d'insertion environnement (Troisième affectation novembre 2016)

Versement de cotisations annuelles a divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement (seconde affectation novembre 2016)

MOTION DE RENVOI

Exposé des motifs :

Le dossier n'est pas passé à la commission du développement économique et de l'innovation ni à la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage alors que le dossier présente 9 opérations relatives au soutien à l'insertion par l'activité économique pour un montant de 141 950 euros.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

COMMISSION PERMANENTE
DU
MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016



MOTION DE RENVOI N° 6
sur le rapport CP 16-590

déposée par le groupe FdG

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

MOTION DE RENVOI

N° 000006 -

COMMISSION PERMANENTE

16 novembre 2016

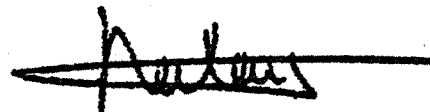
Rapport CP 16-590

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION

Le rapport CP 16-590 est renvoyé en commissions thématiques.

EXPOSE DES MOTIFS

Compte tenu d'une mise en ligne très tardive (à la veille de la commission permanente) et de délais ne permettant pas l'examen du rapport dans des conditions satisfaisantes, le groupe Front de gauche souhaite que ce rapport soit renvoyé en commissions thématiques.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente

16 novembre 2016

Rapport CP 16-608

**Première session du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Désignations des lauréats et affectation de crédits / Reconduction du partenariat
avec la Maison de l'architecture en Île-de-France (MAIDF)**

AMENDEMENT

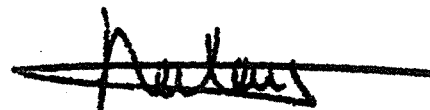
Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« S'engage, dans les plus brefs délais et dans un souci de respect de la pluralité politique de l'Assemblée régionale, à ouvrir le jury « soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » à l'ensemble des groupes politiques qui la composent.

Les membres seront désignés à la proportionnelle des groupes lors d'une prochaine séance plénière. »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche continue de considérer que la composition de ce type de jury doit être enrichie de manière à respecter la représentativité des groupes politiques républicains composant l'Assemblée plénière.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-609
PREMIERE SESSION DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES :
DESIGNATION DES LAUREATS ET AFFECTATIONS DE CREDITS

AMENDEMENT

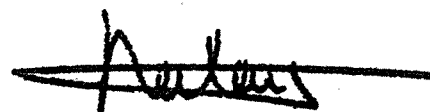
Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« S'engage, dans les plus brefs délais et dans un souci de respect de la pluralité politique de l'Assemblée régionale, à ouvrir le jury « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES » à l'ensemble des groupes politiques qui la composent.

Les membres seront désignés à la proportionnelle des groupes lors d'une prochaine séance plénière. »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche continue de considérer que la composition de ce type de jury doit être enrichie de manière à respecter la représentativité des groupes politiques républicains composant l'Assemblée plénière.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000003

**Commission permanente
16 novembre 2016**

Rapport CP 16-578

**Attribution d'une subvention au comité local école entreprise de Rambouillet
(78) - attribution d'une subvention à l'association C.GENIAL**

AMENDEMENT

A l'annexe 2 de la délibération, le projet suivant est retiré :

La fiche projet n°16016608 - *PROFESSEURS EN ENTREPRISE - PROGRAMME ECOLE - ENTREPRISE* présentée par la *Fondation C.GENIAL*.

L'autorisation d'engagement affectée à l'article 1 est baissée en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS

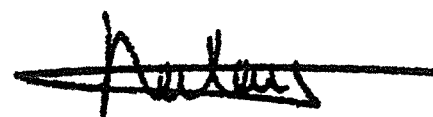
C'est le projet proposé par la Fondation C.Génial que le groupe Front de gauche tient à dénoncer. Une fois encore, cette volonté de l'exécutif de vouloir « immerger les professeurs en entreprises » va à l'encontre de la loi. Seule l'Education nationale est en droit de définir les tâches et compétences des personnels enseignants. Par ailleurs, cessons de prétendre que les enseignant.e.s. seraient déconnecté.e.s du monde du travail qui ne se borne d'ailleurs pas aux seules très grosses entreprises privées mais aussi aux TPE/PME ainsi qu'à la fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale.

Ensuite, la composition du Conseil d'administration de cette fondation nous alerte : Nicolas SEYDOUX (président de Gaumont), Yves MOREL (expert de Schlumberger), Camille OTTON (AREVA), Pierre GATTAZ (MEDEF), Didier LOMBARD (ex Président de France Telecom) y siègent... Comment permettre à ces structures de bénéficier d'une dotation publique régionale alors que ces mêmes personnalités passent leur temps à critiquer des pouvoirs publics trop forts et revendiquent une réduction de la dépense publique ?

Enfin, le groupe Front de gauche tient à rappeler que C.Génial est une fondation et non une association. Or, si la capacité juridique des fondations ne diffère pas notablement de celle des associations en terme de ressources, elle est en revanche élargie et plus attractive au plan patrimonial et au niveau de la gestion. Cette différence est suffisamment importante à nos yeux pour que les fondations ne soient pas traitées de la même manière que les associations.

Sans compter que cette structure bénéficiera d'une autre subvention de 25 000€ lors de cette même commission permanente sur le dispositif OLYMPE soit au total 45 000€ pour cette structure.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait de cette fiche projet.



Céline MALAISE

Commission permanente

16 novembre 2016

Rapport CP 16-583

**Lutte contre le décrochage scolaire - «Dispositif phénix»
deuxième affectation pour l'année scolaire 2016-2017 - affectation relative au
marché d'appels téléphoniques**

AMENDEMENT

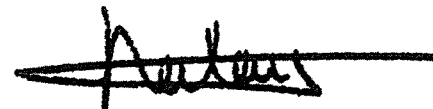
L'article 2 est ainsi modifié :

« Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 240 000 € disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - Programme HP28-005 (128005) « Schéma des Formations » - Action « Réussite des élèves », 12800501 Code fonctionnel 28 – Autres services périscolaires et annexes du budget régional 2016 aux Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs afin de lancer une large prospection téléphonique et prise de rendez-vous pour les jeunes repérés en situation de décrochage scolaire en Ile-de-France. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Lors de la discussion sur le rapport « Lutte contre le décrochage scolaire » (CR 82-16), le groupe Front de gauche refusait l'option « prestataire » qui était proposée et demandait à ce que les missions visant à mieux identifier et à mieux prendre en charge les jeunes en situation de décrochage, relève directement de la compétences des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Le travail de relance téléphonique auprès de ces jeunes n'est pas anodin et doit être effectué par des personnels formés et en capacité d'identifier les problèmes que soulèveraient les échanges afin d'adapter au mieux leurs besoins et de faire évoluer le dispositif dans le bon sens.

Le groupe Front de gauche considère qu'il est en effet indispensable que le premier contact avec les jeunes en situation de décrochage soit réalisé dans les meilleures conditions, et propose en conséquence de renforcer les moyens matériels et financiers des PSAD et les formations des personnels qui seront en contact avec ces jeunes.



Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-585

Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 2ème affectation 2016 - soutien aux établissements engagés dans une convention «Education prioritaire» avec l'institut d'études politiques de Paris - soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - 2ème affectation 2016

AMENDEMENT

A l'annexe 2 de la délibération, les projets suivants sont retirés :

- La fiche projet n°16016343 présentée par Le lycée Le Rebours (Paris 13e)
- La fiche projet n°16016605 présentée par C.Génial - Fondation pour la culture scientifique et technique

Les autorisations d'engagement affectées aux articles 1 et 3 sont baissées en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS :

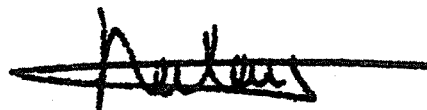
Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privées que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement ou dans le cadre des projets mis en place par les professeurs et élèves, il souhaite que les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées privés sous contrat ne bénéficient pas du dispositif Ouverture sociale - Cordées de la réussite.

Par ailleurs, nous souhaitons retirer la fiche présentée par la fondation C.Génial. La difficulté porte non sur pas la nature du projet mais sur le porteur. En effet, il s'agit d'une fondation dont la composition du Conseil d'administration nous alerte : Nicolas SEYDOUX (président de Gaumont), Yves MOREL (expert de Schlumberger), Camille OTTON (AREVA), Pierre GATTAZ (MEDEF), Didier LOMBARD (ex Président de France Telecom) y siègent... Comment permettre à ces structures de bénéficier d'une dotation publique régionale alors que ces mêmes personnalités passent leur temps à critiquer des pouvoirs publics trop forts et revendiquent une réduction de la dépense publique ?

De plus, il s'agit d'une fondation et non d'une association. Or, si la capacité juridique des fondations ne diffère pas notablement de celle des associations en terme de ressources, elle est en revanche élargie et plus attractive au plan patrimonial et au niveau de la gestion. Cette différence est suffisamment importante à nos yeux pour que les fondations ne soient pas traitées de la même manière que les associations.

Sans compter que cette structure bénéficiera d'une autre subvention de 20 000€ proposée lors de cette même commission permanente sur le dispositif professeurs en entreprise soit au total 45 000 € pour cette structure.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait de cette fiche projet



Céline MALAISE

**Commission permanente
16 novembre 2016**

**Rapport CP 16-568
Travaux et sécurisation dans les EPLE de la Région Île-de-France - 8ème
rapport de l'année 2016**

Amendement

L'article 7 est ainsi rédigé :

« Affecte, conformément au tableau joint en annexe 1 de la délibération un montant d'autorisations de programme 195.000,00 € sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP27-001 (127001) « Travaux de sécurité dans les lycées », action (12700103) « Subventions pour la sécurité dans les EPLE » du budget 2016.

Les autorisations de programme disponibles sur le programme HP27-001 « Sécurité dans les lycées », action 12700103 « Subventions pour la sécurité aux EPLE » étant insuffisantes pour assurer les affectations du présent rapport, il a été procédé au transfert d'un montant de 130.688,00 € d'autorisations de programme disponibles sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale du budget 2016. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que l'enveloppe « grosses réparations dans les lycées publics » n'a pas à être réduite compte tenu des besoins des EPLE sur notre territoire. Il est inconséquent de financer les travaux de sécurité dans les lycées au dépend des grosses réparations dans les lycées : les deux sont essentiels au bon fonctionnement d'un EPLE.

En nette baisse par rapport au budget 2015 (pourtant bien supérieure au consommé réel : - 10M€), l'exécutif actuel doit tout mettre en œuvre afin que l'enveloppe « grosses réparations » qui répond à un véritable besoin de nos lycées publics soient intégralement consommée.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Front de gauche souhaite changer le gage pour sécuriser les lycées en choisissant de transférer 130 688 € de « Routes et voiries », budget qui a nettement progressé en 2016.



Céline MALAISE

**Commission permanente
16 novembre 2016**

**Rapport CP 16-552
Approbation du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les
années 2016 à 2018**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

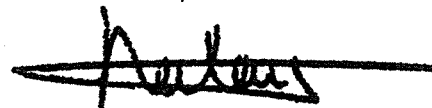
*« S'engage à intégrer dans le plan de titularisation les agents contractuels, qui le souhaitent, dont le contrat n'aurait pas été renouvelé et qui auraient quitté la région entre la date de parution du décret d'application et la mise en œuvre effective par la région.
Les agents devront pouvoir bénéficier d'une préparation à l'entretien avec le jury. »*

EXPOSE DES MOTIFS

Longtemps attendu par les agent.e.s et les organisations syndicales, ce plan de titularisation a tardé à se faire connaître. Il ne permet donc pas, en l'état, d'y intégrer les contractuel.le.s qui ont du quitter la Région faute du non-renouvellement de leur contrat depuis le début du mandat de l'actuel exécutif, soit décembre 2015.

Le groupe Front de Gauche regrette que la Région ait attendu la parution du décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale, et la date légale limite, soit 3 mois après parution du décret, pour présenter ce plan aux agent.e.s.

Par ailleurs, le groupe Front de gauche juge insuffisant le nombre de postes ouverts à la titularisation.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000008

Commission permanente

16 novembre 2016

Rapport CP 16-570

Aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées :
ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à l'équipement - aide régionale à la demi-pension et tarification au quotient familial

Amendement

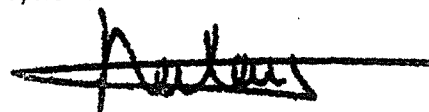
A l'annexe II de la délibération « Aide régionale manuels scolaires ajustements au titre de l'année scolaire 2016-2017 », le projet suivant est retiré :

0911264E / LPO PR / OPTOMETRIE (D') / 134 ROUTE DE CHARTRES / 91440 / BURES SUR YVETTE / 1 304 €

L'autorisation d'engagement affectée à l'article 2 est baissée en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privées que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement ou dans le cadre des projets mis en place par les professeurs et élèves, il souhaite que les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées privés sous contrat ne bénéficient pas du dispositif « Aides régionales aux élèves de second cycle ».



Céline MALAÏS

**Commission permanente
16 novembre 2016**

**Rapport CP 16-555
Fabriques de culture - troisième affectation 2016 - affectations au titre du
soutien au fonctionnement de fabriques de culture**

AMENDEMENT

A l'annexe 2 de la délibération, les fiches projet suivantes sont abondées des sommes suivantes :

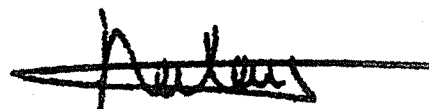
- 5 000€ pour le dossier n° 16015739 porté par SYNESTHESIE
- 15 000€ pour le dossier n° 16015317 porté par V3M
- 15 400€ pour le dossier n° 16015437 porté par Théâtre du soleil
- 20 000€ pour le dossier n° 16015318 porté par 6 bis Fabrik
- 40 000 € pour le dossier n° 16017484 porté par le 6B

L'autorisation d'engagement affectée à l'article 1 est baissée en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS

Les conséquences immédiates de la baisse considérable de l'aide régionale dont font l'objet certaines associations culturelles de ce rapport vont mettre en péril le fonctionnement immédiat de ces structures, y compris en terme salarial.

Le groupe Front de gauche considère donc que tant que le dispositif n'aura pas fait l'objet d'une évaluation publique qui devra être débattue avec l'ensemble des élu.e.s concerné.e.s, les dotations régionales aux associations culturelles ne devront pas être baissées ou supprimées. Il en va en effet de la survie d'un tissu associatif vital pour nos territoires.



Céline MALAISIÉ

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-588

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs (cinquième affectation pour 2016) : - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens affectation pour Avignon 2017

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté. Il est ainsi rédigé :

« s'engage à fournir, dès la prochaine commission permanente, un état détaillé des aides reconduites, supprimées ou abaissées sur l'ensemble des dispositifs impactés par ce rapport »

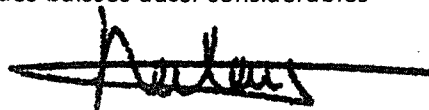
EXPOSE DES MOTIFS

Les rapports présentés en commission permanente et ayant un impact sur la politique régionale du spectacle vivant et en particulier les musiques actuelles, se succèdent en enchainant un grand nombre de baisses et de suppressions d'aides régionales.

Il devient indispensable qu'un état des lieux précis de l'attribution des aides soit communiqué aux élu.e.s régionaux.ales dans un souci de transparence et afin de comprendre pleinement la nouvelle politique régionale en la matière.

Dans la mesure où la majorité actuelle n'a présenté aucun rapport cadre redéfinissant ses priorités, aucune délibération donc n'est venue contredire la politique menée par la majorité précédente. Cette étude devient aujourd'hui urgente.

Enfin, compte tenu des taux très bas d'exécution du chapitre « Culture » en fonctionnement que nous ne connaissons pas précisément, il semble sidérant d'appliquer des baisses aussi considérables à nombre d'associations.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
16 novembre 2016

Rapport CP 16-477
Soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse - premières affectations
pour 2016

Amendement

A l'annexe 2 de la délibération, les projet suivants sont abondés des sommes suivantes :

- 5 000€ pour le dossier n°16014734 - Actions socio-éducatives de l'Union porté par l'URHAJ IDF
- 5 000€ pour le dossier n°16014740 - Projet Jeunesse porté par la Ligue de l'enseignement IDF.
- 60 000€ pour le dossier n°16014764 - Actions du réseau à destination des jeunes porté par l'Union francilienne des fédérations des centres sociaux et socio-culturelles
- 10 000€ pour le dossier n°16014805 - Projet régional / programme biennal (année 1) porté par Fédération régionale des MJC en IDF
- 10 000€ pour le dossier n°16014807 - Projet Jeunesse porté par UNION REGIONALE DES FRANCAS IDF
- 2 800 € pour le dossier n°16014864 – Actions Jeunes en milieu rural porté par la CNFR

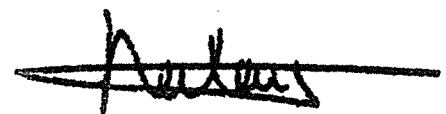
A l'annexe 2 de la délibération, le projet suivant est retiré :

- le dossier n°16014867 – Actions jeunesse porté par l'IFAC

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le groupe Front de gauche, le soutien aux têtes de réseaux prônant le développement de la vie associative et de l'éducation populaire doit passer par des associations participant à un véritable maillage local et valorisant les initiatives de terrain, et ce à toutes les échelles infra-régionales. Des acteurs sont, en ce sens, incontournables et nous estimons que le soutien régional doit être affirmé avec une aide régionale à même hauteur.

Les choix de la nouvelle majorité, en dehors du fait de valoriser un mode de gestion des personnels prônant le moins-disant social, nous semblent participer à la déconnexion des acteurs associatifs du terrain.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente

16 novembre 2016

Rapport CP 16-571

**Attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique
régionale du sport en Île-de-France**

**dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements
sportifs liés aux lycées - dispositif équipements sportifs d'intérêt régional modification de
la convention tripartite type pour le dispositif d'aide à la construction, reconstruction,
extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées approbation de l'avenant n° 2
à la convention 15011363 signée entre la Région Île-de-France et la fédération française de
handball**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté. Il est ainsi rédigé :

*« s'engage à fournir, dès la prochaine commission permanente, l'ensemble des demandes de
subventions déposées par les collectivités territoriales franciliennes pour l'année 2016. »*

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux propos tenus par le Vice-président Karam en commission *Sport Vie associative et Jeunesse* du 10 novembre 2016 affirmant qu'aucune commune n'appartenant pas aux sensibilités politiques de la majorité n'avait déposé de demande, le groupe Front de Gauche souhaite qu'un état détaillé des demandes de subventions déposées par l'ensemble des collectivités territoriales depuis le début du mandat soit rendu public. Les critères ayant concouru aux sélections présentées en commission permanente devront y être explicités. C'est une demande récurrente du groupe Front de gauche et les arguments des dossiers en haut de pile ou du rééquilibrage ne peuvent guère tenir longtemps. Pour une pleine transparence, nous souhaitons donc que ces informations soient transmises aux élus régionaux.



Céline MALAÏSÉ

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 novembre 2016

**RAPPORT CP 16-642
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA CREATION DE TIERS LIEUX
DISPOSITIF ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF
AVENANTS**

Amendement

L'article 2 de la délibération est supprimé.

Exposé des motifs :

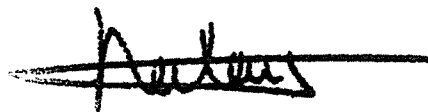
La présente délibération propose d'attribuer un montant de 1 633 105 € au groupe La Poste pour le financement de tiers lieux.

Si les tiers lieux sont en effet des outils utiles pour développer et soutenir l'activité économique sur nos territoires, il convient cependant de s'interroger sur la nature des porteurs de projets pouvant bénéficier d'aides régionales en ce domaine.

Une telle interrogation devrait en particulier porter sur le groupe La Poste. Ce dernier, au mépris des besoins des usagers et de sa mission de service public, choisit de fermer chaque année davantage de bureaux de poste (ce dont s'est alarmée récemment l'Association des maires de France), recourt massivement au travail précaire, a supprimé plusieurs milliers d'emplois ces dernières années malgré des chiffres d'affaire records en 2013 et 2014, tout en figurant parmi les principaux bénéficiaires du CICE (297 millions d'euros en 2013, 350 millions en 2014, 340 millions en 2015).

Au regard de ces éléments, la subvention proposée ici pour le groupe La Poste n'apparaît pas justifiée.

A tout le moins, celle-ci aurait dû être conditionnée à des engagements précis en termes de maintien de bureaux de poste et de créations d'emplois.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 novembre 2016

**RAPPORT CP 16-605
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE
POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE:
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE AGRICULTURE ET FILIERE**

Amendement

A l'article 3 de la délibération, concernant l'action 19300304 –Agriculture biologique , Mise en œuvre du Plan bio 2014-2020, sont ajoutées les subvention suivantes :

- Le Champ des possibles : 170 000€
- Terre de liens IDF : 130 515 €

Sur cette même action, sont augmentés les montants des subventions suivantes :

- Réseau AMAP IDF : 170 000€ (au lieu 110 200€ prévus dans la délibération)
- GAB IDF : 470 000 € (au lieu de 330 000€ prévus dans la délibération)

Ces ajouts et modifications de montants sont en partie assurés par un réajustement des moyens alloués aux Chambres d'agriculture 77 et IDF Ouest au niveau de 2015.

Exposé des motifs

La Région Ile-de-France s'est engagée aux côtés de l'État en 2014 pour la réalisation d'un Plan bio 2014-2020, succédant au Plan bio 2009-2013.

Le développement de l'agriculture biologique, en particulier dans une grande région agricole comme l'Ile-de-France, est aujourd'hui un enjeu économique, social et environnemental majeur.

Nos concitoyens sont aujourd'hui de plus en plus en demande d'une alimentation produite dans des conditions respectueuses de l'environnement et de leur santé, comme de celle des producteurs. Le succès des produits bio va croissant, de même que le nombre de producteurs qui, chaque année, se convertissent à l'agriculture biologique.

Beaucoup reste donc à faire en ce domaine, tant pour répondre à la demande des consommateurs qu'à la volonté d'engagement des producteurs.

La Région Ile-de-France doit, plus que jamais, être en pointe sur ces questions. Ceci en apportant, entre autres, un soutien fort aux acteurs qui contribuent à la mise en place du Plan bio.

Le Pôle Abiosol notamment, rassemble le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France, Terre de Liens Île-de-France, le Réseau des AMAP d'Île-de-France et les Champs des Possibles. Il propose une offre globale d'accompagnement des porteurs de projet ainsi que des collectivités souhaitant développer des projets d'installation en agriculture biologique sur le territoire francilien. Il intervient auprès d'acteurs multiples tels que les agriculteurs, les porteurs de projet, les élus, les techniciens des collectivités territoriales, les propriétaires fonciers et les citoyens, dans un souci constant de dialogue territorial entre chaque partie.

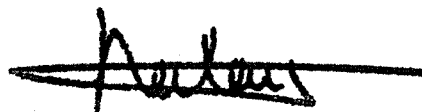
Il est soutenu depuis 2009 par la Région Île-de-France à travers le Plan bio.

Cependant, pour cette année 2016, le financement par la Région des différentes structures constituant le Pole Abiosol n'a pas été, loin de là, à la hauteur des engagements passés.

Étant donné l'enjeu majeur représenté par le Plan bio, il serait extrêmement préjudiciable que notre collectivité se désengage de la sorte, en mettant par la même occasion les structures concernées et leurs salariés en grandes difficultés. Ce désengagement ne peut en outre être réalisé au profit des Chambres d'agriculture.

Plus largement, ces réorientations seraient un message extrêmement négatif donné à nos concitoyens, ainsi qu'aux agriculteurs engagés pour une agriculture durable, concernant l'action future de la Région en faveur de l'agriculture biologique.

C'est pourquoi il est ici proposé que la Région maintienne un niveau de financement ambitieux pour le Plan bio, et pour les structures qui ont ces dernières années largement contribué à sa mise en œuvre.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
Du 16 novembre 2016**Rapport n° CP 16-628**
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE AFFECTATIONS
POUR L'ANNEE 2016 - DEPARTEMENTS DE :
- PARIS
- L'ESSONNE
- VAL D'OISE**AMENDEMENT**

Aux projets inscrits en annexe de la délibération, sont ajoutés les projets suivants concernant la ville de Grigny (Essonne). Le montant total de l'autorisation d'engagement inscrite à l'article 1 est modifié en conséquence :

PROJETS MUNICIPAUX

- **1°) OSE** : Orchestre Symphonique des Enfants, pédagogie de la musique exigeante, basée sur l'apprentissage collectif, la gratuité et le partage d'un idéal artistique commun dès le plus jeune âge.
- Montant de la subvention régionale : 14 092,00 €
-
- **2°) Pôle Santé CCAS** : renforcer l'information et l'éducation à la santé et au bien être par des interventions thématiques.
- Montant de la subvention régionale : 25 000,00 €

PROJET ASSOCIATIF

- **La Récré** : cette association met depuis plusieurs années à la disposition des familles et des assistantes maternelles un lieu d'échanges et de rencontre pour favoriser l'éveil et la socialisation du tout petit, avant ou à l'école maternelle. Ce travail de prévention primaire mené auprès de familles s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans inclus. Par cette action, l'association contribue :
 - ☞ au soutien de la parentalité en confortant les parents dans leur rôle,
 - ☞ au renforcement du lien social en accueillant les langues familiales dans leur diversité tout en soutenant l'utilisation de la langue française.
- Montant de la subvention régionale : 10 000,00 €

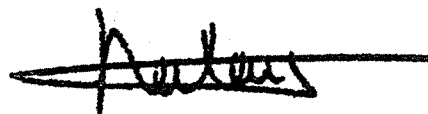
Exposé des motifs :

La ville de Grigny a déposé, auprès des services régionaux, les demandes de subventions au titre du soutien aux contrats de ville 2016 concernant les projets énoncés ci-dessus. Ces projets ne figurent pas dans la délibération.

Il serait cependant peu compréhensible que cette ville ne bénéficie d'aucune aide régionale dans ce cadre. Grigny est en effet la ville qui connaît le taux de pauvreté le plus élevé de France, et ses besoins en matière d'accès à l'emploi, à la culture, à l'éducation, et à la santé sont par là-même considérables.

Les projets proposés par les différentes structures dans ces domaines sont des outils précieux pour apporter des réponses concrètes à ces besoins, et lutter au quotidien comme sur la durée contre les inégalités.

C'est pourquoi il est proposé ici que ces projets soient intégrés à la présente délibération.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 novembre 2016

RAPPORT CP 16-560
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE «JARDINS
SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE»
(SECONDE AFFECTATION -NOVEMBRE 2016)
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
«SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT»
(SECONDE AFFECTATION -NOVEMBRE 2016)

Amendement

Est ajoutée, dans les projets figurant en annexe à la délibération, une subvention à l'association suivante :

- Association GRAINE ILE-DE-FRANCE.

Montant : 20 000€ d'autorisation d'engagements, prélevés sur le programme 171007 - Soutien aux démarches de développement durable, Action 17100701 - Soutien aux démarches de développement durable.

L'article 2 de la délibération est modifié en conséquence.

Exposé des motifs

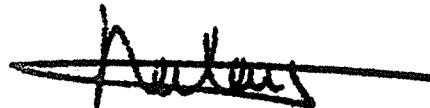
L'association GRAINE poursuit de longue date une action de coordination et de formation auprès des acteurs franciliens de l'éducation à l'environnement. Elle est de ce fait un acteur important de la politique environnementale sur le territoire francilien, un rôle que la Région a reconnu en nouant depuis de nombreuses années plusieurs partenariats fructueux avec cette association.

La Région se doit en outre, dans le contexte économique actuel, de soutenir l'emploi sur tout son territoire. Le soutien à l'emploi associatif notamment, est essentiel en raison du rôle clé rempli par les associations dans la cohésion sociale et territoriale.

L'association GRAINE a déposé en avril 2016 auprès des services de la Région un dossier pour une demande de subvention de 20 000€ concernant la prévention des déchets, qui est pour l'heure restée sans réponse.

Du fait du devoir de notre collectivité à soutenir à la fois l'éducation à l'environnement, et plus largement l'action associative avec des moyens humains conséquents, il serait très dommageable que cette demande, inscrite dans le cadre d'un partenariat de longue date, fasse l'objet d'une réponse défavorable.

Il est donc proposé que ces éléments soient pris en considération, et que la demande de l'association soit réexaminée dans la perspective d'une réponse favorable.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 novembre 2016

RAPPORT CP 16-637
BIBLIORIF:
AMENAGEMENT DES ESPACES DE CONSULTATION DE
LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8 SAINT-DENIS

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de prendre contact avec les services de l'Éducation nationale, de la Ville de Paris, et des universités co-administratrices de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), afin de renforcer le service et les moyens de cette dernière, notamment en élargissant ses horaires d'ouverture, en développant ses moyens humains et en améliorant le renouvellement de son fonds. Ceci pour répondre de façon adéquate au nombre croissant d'étudiants fréquentant cet équipement. »

Exposé des motifs

Depuis sa réouverture en 2013, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) a vu sa fréquentation augmenter de 60%, sans que ses moyens humains et financiers augmentent en conséquence.

Ce gel des moyens a contraint la BIS à réduire ses horaires, ainsi que le renouvellement de son fonds.

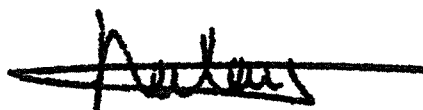
Cette bibliothèque est ainsi contrainte actuellement de fermer ses portes tous les samedis jusqu'en décembre, pénalisant de nombreux d'étudiants, en particulier les plus précaires qui cumulent emploi salarié et études en semaine, ou qui ne disposent pas d'espace et de moyens suffisants à domicile pour travailler.

Cette situation n'est pas digne d'un service public qui se doit de contribuer à l'égalité d'accès aux savoirs, et à l'égalité des chances de réussite des étudiants.

Les organisations étudiantes sont actuellement mobilisées pour que soient réattribués à la BIS des moyens à la hauteur des besoins. Elles doivent être entendues.

La Région Ile-de-France, étant donnée l'action qui a été la sienne depuis de nombreuses années en matière d'aide au développement des bibliothèques universitaires, ne peut rester passive sur cette question.

C'est pourquoi il est proposé qu'elle prenne sans tarder contact avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, afin que soit trouvée une solution financière dans les meilleurs délais.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
DU 16 novembre 2016

RAPPORT CP 16-475
SOUTIEN ET ADHESION A DIVERS ORGANISMES
CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI REGIONAL
- Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie
- Paris Europlace

Amendement

Dans l'article 3 de la délibération, l'alinéa suivant est supprimé :

« - à l'association Paris Europlace, 69 162,28 € »

Les éléments concernant la cotisation à Paris Europlace figurant dans l'annexe à la délibération sont, en conséquence, également supprimés.

Exposé des motifs :

Depuis maintenant plusieurs années la question de l'adhésion de la Région à l'association Paris Europlace est mise en débat au sein de l'assemblée régionale.

Les interrogations portent en particulier sur la cohérence entre, d'une part, le rôle de cette association, qui consiste à promouvoir la place financière parisienne dans sa concurrence avec celle de Londres, en s'opposant à toute véritable mesure de régulation financière ; et d'autre part le rôle qui devrait être celui de notre collectivité, à savoir contribuer à la construction d'un nouveau modèle de développement économique, plus solidaire et durable, au service du plus grand nombre.

Notre collectivité a, en 2006, signé une charte de partenariat avec Paris Europlace, dans l'intention de peser sur ses orientations. Pourtant, malgré l'ampleur de la crise financière qui a depuis 2008 considérablement dégradé nos modèles sociaux et l'environnement, et hormis quelques recommandations cosmétiques et une communication sur la « finance durable », les positions de cette association n'ont guère évolué. Comme en témoigne sa campagne contre l'instauration d'une taxe sur les transactions financières.

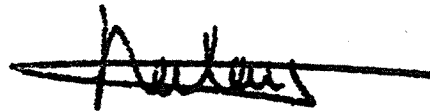
De telles positions ne peuvent être cautionnées, et encore moins encouragées par notre collectivité. Elles doivent au contraire être combattues.

Il en va de l'intérêt des populations franciliennes, en particulier des plus démunies, qui ne tirent aucun profit de l'action d'une telle association, administrée par les représentants de L'Oréal, JP Morgan, Vivendi, Sanofi, Total, Société Générale, Michelin, AXA, BNP, LVMH, etc. – autant d'acteurs qui ne se sont jamais illustrés par leurs efforts pour rendre l'économie financière plus transparente et profitable à tous.

Les 69 162,28 € de cotisation de la Région à Paris Europlace seraient bien mieux employés s'ils étaient redéployés vers l'aide à des associations citoyennes agissant clairement contre la dérégulation financière.

Pour ces raisons, il est proposé de mettre fin dès à présent à l'adhésion de la Région Ile-de-France à l'association Paris Europlace.

C'est l'objectif visé par cet amendement.



Céline MALAISE

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**N° 000019****AMENDEMENT****Rapport n° CP 16-521****CONVENTION AVEC ECOFOLIO POUR L'EXEMPLARITE REGIONALE EN MATIERE DE TRI ET
RECYCLAGE DES PAPIERS****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (AFFECTATION NOVEMBRE 2016)****L'article 2 de la délibération est complété de ces alinéas :**

Décide de participer, au titre du dispositif « Education à l'environnement vers un développement durable », au financement d'un projet supplémentaire, au bénéfice du réseau francilien Graine IDF, pour un montant de 20 000 €.

Les montants indiqués et les annexes afférentes sont complétés en conséquence.

Exposé des motifs :

Le réseau francilien GRAINE Île-de-France (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Île-de-France) regroupe 117 structures adhérentes franciliennes de l'éducation à l'environnement. Association loi 1901, ce réseau est reconnu d'intérêt général, agréé « Jeunesse et Education populaire et rassemble, depuis 1985, un réseau de bénévoles et de professionnels investis dans la promotion, la reconnaissance et l'essor de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) sur le territoire francilien.

Cette structure a déposé un dossier auprès de la Région au mois d'avril 2016 pour une demande de soutien d'un montant de 20 000 € dans le cadre de la prévention des déchets, pour poursuivre le développement d'actions éducatives concrètes relatives à la prévention des déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire francilien.

En tant que tête de réseau francilienne sur les questions environnementales, cette structure a toute sa place dans cette délibération. Moteur des progrès pédagogiques autour des questions environnementales par sa capacité à regrouper les acteurs autour des sujets environnementaux mis en réflexion, par les formations qu'il propose tant à ses adhérents qu'aux autres acteurs éducatifs, par les ressources pédagogiques qu'il met à disposition, ce réseau développe d'importants partenariats, avec des entreprises, avec des collectivités territoriales, avec des intercommunalités, avec des établissements publics de l'état, aussi bien qu'avec les plus petites associations et plus petites communes d'Île-de-France.

Un désengagement de la Région envers cette structure serait vu par l'ensemble des réseaux associatifs de l'environnement franciliens comme un coup porté aux bénévoles et aux

professionnels franciliens de la protection environnementale. Le refus de financement de la Région à plusieurs niveaux – comme cela leur a été notifié par les services régionaux – aurait un impact dramatique qui diviserait par deux les ressources humaines de la structure, autant que sa capacité d'action.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**N° 000020****AMENDEMENT****Rapport n° CP 16-560**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « JARDINS SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE » (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT » (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT » (TROISIEME AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

VERSEMENT DE COTISATIONS ANNUELLES A DIVERS ORGANISMES AGISSANT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

L'article 2 de la délibération est complété comme suit :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux structures dans le secteur de l'environnement » au financement d'un second projet, par l'attribution de subventions d'un montant de 50 000 €, au bénéfice de l'association Graine IDF

Affecte une autorisation d'engagement de 50 000 €, disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » action 17100803 « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement », du budget régional 2016.

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 € à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 16-404 de la Commission permanente du 21 septembre 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Les annexes sont complétées en conséquence.

Exposé des motifs :


Le réseau francilien GRAINE Île-de-France (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Île-de-France) regroupe 117 structures adhérentes franciliennes de l'éducation à l'environnement. Association loi 1901, ce réseau est reconnu d'intérêt général, agréé « Jeunesse et Education populaire et rassemble, depuis 1985, un réseau de bénévoles et de professionnels investis dans la promotion, la reconnaissance et l'essor de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) sur le territoire francilien.

Cette structure a déposé un dossier auprès de la Région au mois de mai 2016 pour une demande de soutien pluriannuel ». Les objectifs du projet sont ainsi décrits :

- Développer et proposer une offre de formation répondant aux besoins et enjeux contextuels des professionnels du secteur. Typiquement le catalogue 2016 propose un module de formation spécifique aux personnes encadrant des activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.
- Travailler en concertation avec les acteurs de terrain : en allant à la rencontre de nos adhérents sur leurs lieux d'activités pour comprendre leur réalité ; en animant des commissions de travail thématiques intégrant nos adhérents comme parties prenantes dans l'élaboration de certains supports d'animation (bulletin d'information la Plume, catalogue de formation, dynamique sortir, en proposant différents temps d'échanges ouverts à tous (causées, rencontres avec auteurs, journées d'échanges) confrontant thématiques, problématiques et parfois la notion même de territoire.
- Communiquer, informer et orienter sur l'EEDD auprès de tous les franciliens grâce, notamment, à l'édition de newsletters ; sur les compétences de terrain présentes au sein de notre vivier de membres auprès des partenaires au travers de la newsletter @ctugraine.

En tant que tête de réseau francilienne sur les questions environnementales, cette structure a toute sa place dans cette délibération. Moteur des progrès pédagogiques autour des questions environnementales par sa capacité à regrouper les acteurs autour des sujets environnementaux mis en réflexion, par les formations qu'il propose tant à ses adhérents qu'aux autres acteurs éducatifs, par les ressources pédagogiques qu'il met à disposition, ce réseau développe d'importants partenariats, avec des entreprises, avec des collectivités territoriales, avec des intercommunalités, avec des établissements publics de l'état, aussi bien qu'avec les plus petites associations et plus petites communes d'Île-de-France.

Un désengagement de la Région envers cette structure serait vu par l'ensemble des réseaux associatifs de l'environnement franciliens comme un coup porté aux bénévoles et aux professionnels franciliens de la protection environnementale. Le refus de financement de la Région à plusieurs niveaux – comme cela leur a été notifié par les services régionaux – aura un impact dramatique qui divisera par deux les ressources humaines de la structure, autant que sa capacité d'action.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**N° 000021****AMENDEMENT****Rapport n° CP 16-618**

TROISIEME AFFECTATION 2016

JEUNESSE, CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE

Ajoute les paragraphes suivants à l'article 3 de la délibération :

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat », au financement d'un onzième projet, par l'attribution de subventions d'un montant de 29 000 €, au bénéfice de l'association « Graine IDF ».

Subordonne le versement de cette subvention dont le projets est détaillé dans le dossier transmis aux services de la Région à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 14-456 du 18 juin 2014, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions dont le projet est détaillé dans le dossier transmis aux services de la Région à la signature d'avenants conformes à l'avenant type adoptée par délibération n° CP 09-388 du 9 avril 2009 et modifiée par les dispositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 fevrier 2016 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 29 000 € disponible sur le chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 040 « Services communs », programme HP 40-001 « Développement de la vie associative », action 14000101 « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » du budget 2016.

Les annexes sont complétées en conséquence.

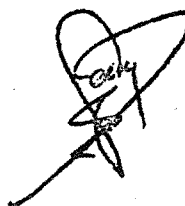
Exposé des motifs :

Le réseau francilien GRAINE Île-de-France (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Île-de-France) regroupe 117 structures adhérentes franciliennes de l'éducation à l'environnement. Association loi 1901, ce réseau est reconnu d'intérêt général, agréé « Jeunesse et Education populaire et rassemble, depuis 1985, un réseau de bénévoles et de professionnels investis dans la promotion, la reconnaissance et l'essor de l'éducation à l'environnement vers un développement durable sur le territoire francilien.

Cette structure a déposé un dossier auprès de la Région au mois août 2016 pour une demande de soutien pluriannuel sur « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat ».

En tant que tête de réseau francilienne sur les questions environnementales, cette structure a toute sa place dans cette délibération. Moteur des progrès pédagogiques autour des questions environnementales par sa capacité à regrouper les acteurs autour des sujets environnementaux mis en réflexion, par les formations qu'il propose tant à ses adhérents qu'aux autres acteurs éducatifs, par les ressources pédagogiques qu'il met à disposition, ce réseau développe d'importants partenariats, avec des entreprises, avec des collectivités territoriales, avec des intercommunalité, avec des établissements publics de l'état, aussi bien qu'avec les plus petites associations et plus petites communes d'Île-de-France.

Un désengagement de la Région envers cette structure serait vu par l'ensemble des réseaux associatifs de l'environnement franciliens comme un coup porté aux bénévoles et aux professionnels franciliens de la protection environnementale. Le refus de financement de la Région à plusieurs niveaux – comme cela leur a été notifié par les services régionaux – aura un impact dramatique qui divisera par deux les ressources humaines de la structure, autant que sa capacité d'action.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CP 16-584**

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE DU TOURISME
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
REGIONAL
SECONDE AFFECTATION 2016
APPROBATION DE DEUX AVENANTS RELATIFS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS DES ORGANISMES ASSOCIES DANS LE DOMAINE DU TOURISME

Décide de supprimer le financement de la fiche-projet EX014088 - REALISATION DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET D'EXPERTISE DU PROJET DU PARC NAPOLEON détaillée en annexe n°2 à la délibération.

Le montant de l'autorisation de programme affectée dans l'article 1 est modifié en conséquence.

Exposé des motifs :

Le Parc Napoléon est un vaste projet de parc thématique, mêlant histoire et attractions, visant à célébrer l'Empereur Napoléon Ier lors du bicentenaire de sa mort.

Il s'agit là d'un vaste projet touristique et de loisirs qui, au-delà du récit de la légende napoléonienne qu'il essaie de véhiculer, constitue un choix en termes de vision et d'aménagement du territoire que les écologistes contestent.

Ce projet pharaonique nécessite en effet d'importants investissements (environ 250 millions d'euros) pour une finalité discutable et au détriment de près de 100 hectares de terres situées en plein milieu des champs de la commune de Marolles-sur-Seine, en Seine-et-Marne.

Opposée à ce projet depuis le début, l'association de protection de la nature France Nature Environnement a souligné les dégâts que celui-ci causerait pour des bénéfices incertains et a récemment ajouté le parc Napoléon à sa liste de « projets destructeurs de la nature ». La zone ciblée est en effet classée site Natura 2000 et comprend des biotopes d'espèces protégées, l'avancement de ce projet pourrait notamment compromettre la conservation de certaines espèces d'oiseaux.

Il convient de privilégier une vision durable du territoire francilien et seine-et-marnais, en soutenant les initiatives positives et innovantes sans sacrifier des terres précieuses au profit d'intérêts privés.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CP 16-591
PROGRAMME D'AIDE A LA SECURISATION DES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION

La convention-Type de l'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

L'ARTICLE 5 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES est modifié comme suit :

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date de la Commission permanente ayant voté la subvention et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant au règlement budgétaire et financier régional (voir article 3 supra).

Cependant, en 2016 uniquement, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier de la région, il a été autorisé que l'attribution de la subvention puisse être postérieure au commencement d'exécution de l'opération subventionnée, **dans la mesure où les travaux ne sont pas terminés et ont été décidés après le 1^{er} janvier 2016.**

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à garantir que les deniers publics ne servent pas à financer des opérations qui ont déjà été effectuées et/ou déjà financées par l'établissement privé.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CP 16-591
PROGRAMME D'AIDE A LA SECURISATION DES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION

La convention-Type de l'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION - GARANTIES

Après le paragraphe suivant :

« La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.»

Est ajouté celui ci :

« La région se réserve le droit d'exiger la restitution d'une partie ou de l'intégralité de la subvention versée si le bénéficiaire a distribué des dividendes à ses actionnaires, supérieurs ou égaux à la subvention régionale, sur les 3 exercices comptables à compter de la date d'attribution.»

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à ce que les deniers publics ne servent pas de manière indirecte à abonder les dividendes des éventuels actionnaires des lycées privés sous contrat.

Les 3 exercices sont fixés en fonction de la règle de caducité de 3 ans de l'article 3.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CP 16-605

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE
PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE
AGRICULTURE ET FILIERE
5EME AFFECTATION 2016**

Le « tiret » de l'article 3 est modifié comme suit :

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en œuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement du projet du GAB IdF figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **470 000,00 €** disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93- 003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de la subvention au GAB IdF à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

Les sommes de la participation régionale relatives au projet « GAB IdF » sont portées à 470 000€.

Tous les articles, annexes et tableaux de la délibération sont modifiés en conséquence.

Exposé des motifs :

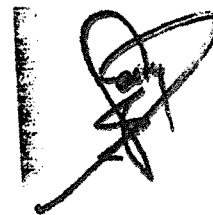
Les années précédentes un appel à projet à destination des structures désirant participer à la mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020 était disponible dès le mois de juin de l'année. Cela n'a pas été le cas en 2016.

Le Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés rappelle que le Plan Bio 2014-2020 est ouvert à toutes les structures actrices en ce domaine. Le « GAB Île-de-France » fait partie du « Pôle Abiosol » qui est lui même dans la gouvernance du suivi de la mise en œuvre du Plan Bio Régional.

L'ensemble des actions portées par l'association porte une ambition pour l'agriculture citoyenne et biologique. Alors que les subventions pour le Plan Bio 2014-2020 aux Chambres d'Agricultures ont été multipliées par 3,5 il est incompréhensible que celle proposée pour le GAB Île-de-France sont en baisse de 30% alors même que leurs objectifs sont en croissance et qu'ils portent bien plus d'expertise et d'expérience sur l'Agriculture Biologique Locale que quiconque sur le territoire.

Ils travaillent d'ailleurs en partenariat avec les Chambres d'Agricultures Franciliennes sur ces questions.

Il convient que la Région Île-de-France valorise les expertises et s'appuie sur un partenaire d'excellence pour développer l'Agriculture Biologique et Locale sur le territoire Francilien.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CP 16-605

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE
PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE
AGRICULTURE ET FILIERE
5EME AFFECTATION 2016**

Ajoute à l'article 3 les paragraphes suivants :

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en œuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement du projet de « Terre de Liens » figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de 130 515,00 € disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93- 003 (193003) « Actions agro-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de la subvention à Terre de Liens à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

Toutes les sommes dans la délibération et ses annexes sont modifiées en conséquence

Dans l'annexe 1, un tableau récapitulatif est ajouté en conséquence.

Dans l'annexe 2 une fiche projet est ajoutée :

Les objectifs et actions du projet seront détaillés en accord avec la structure et répondront aux objectifs de mise en œuvre du Plan Bio dans la continuité de son projet déposé en octobre 2015 (CP 15-700).

Exposé des motifs :

Les années précédentes, un appel à projet à destination des structures désirant participer à la mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020 était disponible dès le mois de juin de l'année. Cela n'a pas été le cas en 2016 et malgré les sollicitations des responsables « Terre de Liens Ile-de-France », il ne leur a pas été permis de déposer un dossier.

Le Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés rappelle que le Plan Bio 2014-2020 est ouvert à toutes les structures actrices en ce domaine.

La pression foncière sur les terres agricoles et naturelles est un enjeu majeur pour la Région Île-de-France et le contexte foncier rend difficile l'accès aux terres agricoles pour des personnes désireuses de s'installer en agriculture et non issues du monde agricole.

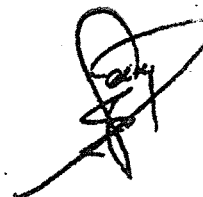
Terre de Liens Ile-de-France accompagne depuis 2011 ces porteurs de projets dans leurs recherches et accès au foncier, sensibilise et accompagne les collectivités désireuses de mener à bien des projets d'installations et mobilise et implique les citoyens franciliens au sujet de l'accès à la terre, enfin l'association porte des campagnes de collecte destinées exclusivement à l'investissement pour des acquisitions de biens agricoles. En effet,

par l'intermédiaire de deux structures -la Foncière et la Fondation Terre de Liens - l'association francilienne travaille à l'instruction de projets d'acquisitions de biens agricoles afin qu'ils soient **mis à bail** à de nouveaux agriculteurs. Ces acquisitions peuvent se faire grâce à de l'épargne solidaire dans le cadre de la Foncière et grâce à des dons et subventions d'investissement dans le cadre de la Fondation reconnue d'utilité publique.

L'absence de financement de Terre de Liens par la Région pour la mise en œuvre du plan Bio 2014-2020 serait incompréhensible alors que l'association fait parti du « Pôle Abiosol » qui est lui même dans la gouvernance du suivi de la mise en œuvre du Plan Bio Régional. De plus, l'association et elle même co-animatrice aux côtés de la SAFER IdF du groupe de travail Foncier-Installation-Transmission dans le cadre du dispositif Plan bio, elle siège ainsi au comité technique de ce dernier. Cette animation a permis de faire se rencontrer et de mener une réflexion avec l'ensemble des partenaires agricoles notamment sur le sujet de la transmission et sur les pratiques de suivi des candidats à l'installation

Durant les dernières années, l'association a construit un réseau de 600 adhérents, 1300 épargnants solidaires et de 1000 donateurs franciliens. Depuis 2011, 5 fermes ont été acquises en Ile-de-France. Elles ont permis l'installation et/ou la confortation de 8 projets agricoles dont un site de test d'activités agricoles.

Il est donc essentiel que cette structure puisse continuer à bénéficier du soutien de la Région Île-de-France à l'heure pour contribuer à l'augmentation de l'Agriculture en Biologique sur le territoire.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CP 16-605

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE
AGRICULTURE ET FILIERE
5EME AFFECTATION 2016

Le « tiret » de l'article 3 est modifié comme suit :

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en œuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement du projet du Réseau des AMAP figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **170 000,00 €** disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93- 003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de la subvention au Réseau des AMAP à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

Les sommes de la participation régionale relatives au projet « Réseau AMAP » sont portées à 170 000€.

Tous les articles, annexes et tableaux du rapport sont modifiés en conséquence.

Exposé des motifs :

Les années précédentes, un appel à projet à destination des structures désirant participer à la mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020 était disponible dès le mois de juin de l'année. Cela n'a pas été le cas en 2016 et malgré les sollicitations des responsables du « Réseau des AMAP », il ne leur a pas été permis de déposer un dossier.

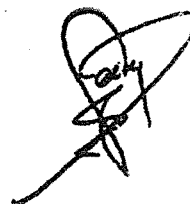
Le Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés rappelle que le Plan Bio 2014-2020 est ouvert à toutes les structures actrices en ce domaine. Le « Réseau des AMAP » fait partie du « Pôle Abiosol » qui est lui même dans la gouvernance du suivi de la mise en œuvre du Plan Bio Régional.

L'ensemble des actions portées par l'association porte une ambition pour l'agriculture citoyenne et biologique. Alors que l'ensemble des subventions pour le Plan Bio 2014-2020 aux Chambres d'Agricultures ont été multipliées par 3,5 il est incompréhensible que celle portée par les structures citoyennes soient en forte baisse.

L'agriculture citoyenne à travers les AMAPs, permet aux Paysans de sortir de leur dépendance aux marchés et aux fluctuations des cours des matières.

Les relations entre les adhérents des AMAP et les paysans ne sont pas de celles de clients à fournisseurs mais reposent sur un partenariat gagnant-gagnant. Elles garantissent aux paysans un salaire décent pour l'année, quels que soient les aléas météo et l'engagement des paysans de garantir aux AMAPien-nes un partage de récolte équitable.

Ce modèle alternatif à la main mise des impératifs économiques sur les agriculteurs doit être considéré comme une voie d'avenir porteuse de lien social, de maintien en activité de nombreux paysans et de qualité environnementale de par le développement de l'agriculture biologique qu'il encourage.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 Novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CP 16-605

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE :

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

AGRICULTURE PERIURBAINE

AGRICULTURE ET FILIERE

5EME AFFECTATION 2016

Ajoute à l'article 3 les paragraphes suivants :

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en œuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement du projet « Les Champs des Possibles » figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de 170 000,00 € disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agro-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de la subvention aux Champs des Possibles à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

Toutes les sommes dans la délibération et ses annexes sont modifiées en conséquence

Dans l'annexe 1, un tableau récapitulatif est ajouté en conséquence.

Dans l'annexe 2 une fiche projet est ajoutée :

Les objectifs et actions du projet seront détaillés en accord avec la structure et répondront aux objectifs de mise en œuvre du Plan Bio dans la continuité de son projet déposé en octobre 2015 (CP 15-700).

Exposé des motifs :

Les années précédentes un appel à projet à destination des structures désirant participer à la mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020 était disponible dès le mois de juin de l'année. Cela n'a pas été le cas en 2016 et malgré les sollicitations des responsables des « Champs des Possibles », il ne leur a pas été proposé de déposer un dossier pour les actions 2017.

Le Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés rappelle que le Plan Bio 2014-2020 est ouvert à toutes les structures actrices en ce domaine.

« Les Champs des Possibles » est acteur de la mise en œuvre du Plan Bio Régional depuis l'origine du premier Plan Bio 2009-2013. Ses actions de terrain en matière de formation et d'installation agricole, en particulier au travers de la mise en œuvre d'un ambitieux dispositif régional de couvées d'activités agricoles, ont largement contribué à dynamiser l'installation agricole dans notre région. L'efficacité et la pertinence de ses actions sont d'ailleurs reconnues et appréciées tant par les candidat-es s à l'installation que par les institutions

agricoles.

Durant ces dernières années, les Champs des Possibles ont ainsi directement contribué à la formation et à l'installation de nombreux agriculteurs biologiques sur le territoire francilien. La structure travaille au quotidien en relation étroite avec les différents acteurs des secteurs de la formation et de l'installation agricole dont la plupart des Organisations Professionnelles Agricoles concernées. Partenaire des Point Accueil Installation (PAI), Les Champs des Possibles accompagnent ainsi les candidats du parcours aidé (PPP) conjointement avec la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

Parce que ses résultats ne sont remis en question par personne, que les partenariats sur le terrain sont opérationnels et parce que – très concrètement – la structure héberge fin 2016 l'activité de plus d'une vingtaine d'agriculteurs bio (élevage, maraichage, arboriculture, polyculture) dont elle constitue l'unique cadre légal d'exercice de l'activité, il est donc essentiel que cette structure puisse continuer à bénéficier du soutien de la Région Île-de-France pour accompagner ceux et celles qui aspirent à créer leur activité en agriculture biologique sur ce territoire et des emplois non délocalisables.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CP 16-560

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « JARDINS SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE » (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT » (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE « EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT » (TROISIEME AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)
VERSEMENT DE COTISATIONS ANNUELLES A DIVERS ORGANISMES AGISSANT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

L'article 5 de la délibération est modifié comme suit :

Décide du versement de la cotisation 2016 aux organismes Orée, ACR+ et Cercle National de recyclage.

Affecte une autorisation d'engagement de 19 229,00 € sur le chapitre 937 « Environnement », du budget 2016, à raison de :

- 7 500,00 € sur la sous-fonction 71 « Actions transversales »

Programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » ;

Action 17100803 – Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement

- 11 729,00 € sur la sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets » Programme HP 72-001 « Programme prévention et gestion des déchets » Action 17200107 – Plan régional de prévention.

~~Décide du retrait de la Région de ces organismes.~~

Exposé des motifs :

La loi NOTRe transfère l'ensemble des compétences de planification de la politique de prévention et de gestion des déchets à la Région. Par ce transfert, cette dernière devient, avec les intercommunalités, l'échelon privilégié où se décide la politique territoriale de gestion des déchets. En ce sens, il ne paraît pas compréhensible que la Région se retire de ces trois structures, pleinement en phase avec ses compétences, à un niveau régional. Un tel désengagement ne saurait être compris que comme une forme de retrait de la région de ses responsabilités en la matière.



Mourir SATOURI



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-628
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016
DEPARTEMENTS DE :
- PARIS
- L'ESSONNE
- LE VAL D'OISE

AMENDEMENT

Après l'article 2 est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

Article 3

S'engage à présenter lors de la prochaine et dernière commission permanente de l'année 2016 un nouveau rapport de soutien aux contrats de ville permettant d'affecter les 546 023 € encore non exécuté sur la ligne budgétaire dédiée.

Exposé des motifs :

Alors le rapport précise que « *en 2016, une baisse de 34,35% a été appliquée à toutes les dotations, afin de respecter le montant des autorisations d'engagement votées pour l'année.* », le total affecté à l'occasion de cette séance sur la ligne budgétaire dédiée aux contrats de ville est seulement de 2 353 977 € sur un budget de 2,9 M€.

Cela équivaut à une sous-exécution de 546 023 €, soit près de 20 % de cette action budgétaire.

Ce choix politique apparaît périlleux alors que le tissu associatif est un des relais essentiels de l'action régionale sur le territoire francilien.

Cet amendement propose donc, a minima, que l'exécutif s'engage à consommer entièrement, avant la fin de l'année 2016, la ligne budgétaire dédiée au contrat de ville que la majorité régionale a elle-même votée en avril dernier.

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-628
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016

DEPARTEMENTS DE :

- PARIS
- L'ESSONNE
- LE VAL D'OISE

AMENDEMENTL'article 1 est modifié comme suit :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 112 016€**.

(...)

Affecte une autorisation d'engagement de **1 112 016€** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 **et modifié en conséquence.**

Exposé des motifs :

Il s'agit de la première affectation de l'année en politique de la ville s'agissant du fonctionnement.

Ces subventions correspondent à la participation de la Région aux contrats de ville pilotés par les intercommunalités. Le contenu des opérations financées fait l'objet d'une concertation entre toutes les parties prenantes des contrats de ville à travers un comité de pilotage. Les opérations sont ensuite fléchées pour chaque financeur. Ainsi, les rapports dressent la liste pour chaque intercommunalité des opérations subventionnées par la Région.

Or le rapport précise que « *en 2016, une baisse de 34,35% a été appliquée à toutes les dotations, afin de respecter le montant des autorisations d'engagement votées pour l'année.* » Cette baisse va donc se traduire soit par des subventions moindres soit par des suppressions pures et simples pour des associations.

Ce choix politique apparaît périlleux alors que le tissu associatif est un des relais essentiels de l'action régionale sur le territoire francilien.

Pour cette raison, cet amendement propose de relever le montant des crédits affectés au soutien des contrats de ville à hauteur de ce qu'ils étaient en 2015.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-627
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016
DEPARTEMENTS :
- DES YVELINES
- DES HAUTS-DE-SEINE
- DU VAL-DE-MARNE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **695 160€**.

(...)

Affecte une autorisation d'engagement de **695 160€** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 **et modifié en conséquence**.

Exposé des motifs :

Il s'agit de la première affectation de l'année en politique de la ville s'agissant du fonctionnement.

Ces subventions correspondent à la participation de la Région aux contrats de ville pilotés par les intercommunalités. Le contenu des opérations financées fait l'objet d'une concertation entre toutes les parties prenantes des contrats de ville à travers un comité de pilotage. Les opérations sont ensuite fléchées pour chaque financeur. Ainsi, les rapports dressent la liste pour chaque intercommunalité des opérations subventionnées par la Région.

Or le rapport précise que « *en 2016, une baisse de 34,35% a été appliquée à toutes les dotations, afin de respecter le montant des autorisations d'engagement votées pour l'année.* » Cette baisse va donc se traduire soit par des subventions moindres soit par des suppressions pures et simples pour des associations.

Ce choix politique apparaît périlleux alors que le tissu associatif est un des relais essentiels de l'action régionale sur le territoire francilien.

Pour cette raison, cet amendement propose de relever le montant des crédits affectés au soutien des contrats de ville à hauteur de ce qu'ils étaient en 2015.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-625
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016
DEPARTEMENTS DE LA SEINE-ET-MARNE
ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AMENDEMENTL'article 1 est modifié comme suit :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 355 391€**.

(...)

Affecte une autorisation d'engagement de **1 355 391€** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 **et modifié en conséquence.**

Exposé des motifs :

Il s'agit de la première affectation de l'année en politique de la ville s'agissant du fonctionnement.

Ces subventions correspondent à la participation de la Région aux contrats de ville pilotés par les intercommunalités. Le contenu des opérations financées fait l'objet d'une concertation entre toutes les parties prenantes des contrats de ville à travers un comité de pilotage. Les opérations sont ensuite fléchées pour chaque financeur. Ainsi, les rapports dressent la liste pour chaque intercommunalité des opérations subventionnées par la Région.

Or le rapport précise que « *en 2016, une baisse de 34,35% a été appliquée à toutes les dotations, afin de respecter le montant des autorisations d'engagement votées pour l'année.* » Cette baisse va donc se traduire soit par des subventions moindres soit par des suppressions pures et simples pour des associations.

Ce choix politique apparaît périlleux alors que le tissu associatif est un des relais essentiels de l'action régionale sur le territoire francilien.

Pour cette raison, cet amendement propose de relever le montant des crédits affectés au soutien des contrats de ville à hauteur de ce qu'ils étaient en 2015.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-609
PREMIERE SESSION DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES :
DESIGNATION DES LAUREATS ET AFFECTATIONS DE CREDITS

AMENDEMENT

Après l'article 7 est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

Article 8

S'engage à proposer lors de la prochaine séance une modification de la délibération CR 39-16 « *Action régionale en faveur du logement - dispositif anti-ghettos* » en introduisant dans son article 4, qui concerne les exceptions à ce dispositif, les projet subventionnés dans le cadre de l'aide régionale « *100 quartiers innovants et écologiques* ».

Exposé des motifs :

Plusieurs projets déposés par des communes et comprenant la construction de logements ont été rejetés par la Région au motif que ces villes dépassaient le seuil de 30% de logements sociaux (PLAI et PLUS) tel que spécifié par la délibération CR 39-16 « *Action régionale en faveur du logement - dispositif anti-ghettos* ».

Il s'agit en l'espèce de Vitry-sur-Seine, l'Ile-Saint-Denis, Montreuil, Saint-Ouen, et Bagneux.

Cette décision est pour le moins paradoxale puisqu'elle empêche des quartiers en difficulté de pouvoir accéder à des projets d'aménagement innovants et écologiques visant à améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

Cet amendement vise à y remédier en introduisant, dans les exceptions à ce dispositif, les projet subventionnés dans le cadre de l'aide régionale « *100 quartiers innovants et écologiques* ».

Carlos Da Silva



Rapport CP 16-605
MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE
DURABLE ET DE PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE
AGRICULTURE ET FILIERE
5EME AFFECTATION 2016

AMENDEMENT

A l'article 3, deux alinéas supplémentaires sont ajoutés, rédigés comme suit :

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en oeuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement des « *Champs des possibles* » et ajoute une fiche-projet rédigée en conséquence à l'annexe n° de la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de 38 218,92 € disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et modifie l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération en conséquence.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

- Décide de participer, au titre du dispositif « Mise en oeuvre du PLAN BIO 2014-2020 », au financement de « *Terre de Liens Ile-de-France* » et ajoute une fiche-projet rédigée en conséquence à l'annexe n° de la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de 27 036,38 € disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et modifie l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération en conséquence.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

Exposé des motifs :

Conjointement à la baisse budgétaire sur la ligne « agriculture biologique » de 1,650 à 1,150 M € en 2016, l'exécutif a fait le choix de modifier considérablement la clé de répartition des subventions dans le cadre du plan bio au profit des chambres d'agriculture et au détriment des organismes spécialisés dans ce domaine. Ainsi les AMAP voient leurs subventions réduites de 50 000 euros, tandis que la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles et l'association Terre de Liens Ile de France voient leurs subventions purement et simplement supprimées. Il s'agit là d'une posture idéologique stérile de la part de l'exécutif au détriment de l'efficacité des actions mises en œuvre pour soutenir l'agriculture biologique francilienne.

Au total, 1 084 744,7 auront par ailleurs été affectés au titre de l'action budgétaire « agriculture biologique » en 2016. Il reste donc 65 255,30 € sur l'enveloppe votée par la majorité régionale en avril dernier.

Il apparaît donc judicieux de compléter les subventions affectées sur cette ligne afin de garantir sa consommation pleine et entière tout en permettant la survie de structures qui font un travail conséquent et reconnu en faveur de l'installation agricole et du développement de l'agriculture biologique dans notre région.

Il est proposé la ventilation suivante :

38 218, 92 € pour la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles correspondant à 50 % d'un budget de 76 437,84 € relatif à son action d'hébergement (juridique, social, comptable, fiscal) et d'accompagnement économique et entrepreneurial des candidats à l'installation réalisant un test d'activité au sein du dispositif régional de couveuse d'activité agricole en 2017.

27 036,38 € pour l'association Terre de Liens Ile de France correspondant à 50% d'un budget de 54 072,76 € relatif à :

- l'accompagnement des collectivités avec lesquelles un travail partenarial est engagé,
- la poursuite de la collecte d'épargne solidaire pour l'acquisition d'une ferme,
- la formation et l'accompagnement des candidats à l'installation pour leurs recherches et accès au foncier
- la mise en place de formations dédiées aux adhérents-épargnants-donateurs

Pour les deux structures, ces affectations correspondront à seulement 10 % de leurs budgets globaux pourtant entièrement dédiés à l'accompagnement des candidats à l'installation et au développement de l'agriculture biologique en Ile de France.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-560

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« JARDINS SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE »
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT »
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE «
EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT »
(TROISIEME AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

VERSEMENT DE COTISATIONS ANNUELLES A DIVERS ORGANISMES AGISSANT
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)

AMENDEMENT

L'article 2 est modifié comme suit :

Le chiffre « **40 000** » est remplacé par le chiffre « **90 000** ».

L'état récapitulatif joint en annexe 1 est modifié pour intégrer une subvention à l'association « GRAINE Île-de-France » au titre de l'action 17100803 « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement » d'un montant de 50 000 €.

Exposé des motifs :

L'action 17100803 « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement » est passée de 2,2 M€ à 200 000 euros en 2016.

D'une part, cette somme est nettement insuffisante pour financer les têtes de réseaux dans le secteur de environnement, d'autant plus que l'exécutif avait annoncé vouloir se concentrer sur ces associations agissant à l'échelle régionale.

D'autre part, il semble que le montant voté par la majorité régionale sur cette ligne lors du budget ne sera pas totalement consommé :

En effet, au total, après deux affectations, seul 150 000 euros auront été affecté en 2016 :

- 40 000 euros pour LPO (Ligue pour les Oiseaux)
- 50 000 euros pour FNE (France Nature Environnement)
- 20 000 euros pour le CLER (national)
- 40 000 euros pour Energie partagée (national)

Alors que la ligne n'est pas épuisée en 2016, des demandes d'associations correspondant parfaitement à l'objet de cette action budgétaire sont restées sans réponse de la part de l'exécutif et des services. C'est le cas par exemple de l'association « Graine IDF ».

Pour cette association, l'aide du conseil régional passerait de 100 000 € en 2015 à 0 € en 2016 alors que le GRAINE Île-de-France, dès l'installation du nouvel exécutif régional, a rencontré la vice-présidente en charge de l'environnement dans un dialogue constructif qui laissait penser que la collaboration avec le conseil régional se poursuivrait. Depuis, l'exécutif régional ne répond plus aux sollicitations du GRAINE Île-de-France, oublie souvent de l'inviter dans des instances où il a toujours été un partenaire actif, a rompu unilatéralement tout dialogue sans qu'aucune raison objective n'ait pu être avancée.

Les conséquences sont claires : la disparition de deux postes de professionnels sur les cinq que comptait encore le GRAINE Île-de-France en août va fortement diminuer la capacité du GRAINE Île-de-France à dynamiser l'éducation à l'environnement francilienne : moins de projets développés, moins de formations, moins de capacité à accompagner et à participer aux politiques publiques.

Il apparaît donc judicieux de compléter les subventions affectées sur cette ligne afin de garantir sa consommation pleine et entière tout en permettant la survie d'une association qui fait un travail conséquent et reconnu en matière de formation à l'éducation à l'environnement.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000037



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-560

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« JARDINS SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE »
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT »
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE «
EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT »
(TROISIEME AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**VERSEMENT DE COTISATIONS ANNUELLES A DIVERS ORGANISMES AGISSANT
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

AMENDEMENT

L'article 5 est modifié comme suit :

La mention :

« *Décide du retrait de la Région de ces organismes.* »

est remplacée par :

« *Décide de travailler à un partenariat financier contractualisé avec ces organismes permettant d'inscrire le soutien de la Région à ces derniers dans la durée.* »

Exposé des motifs :

Il est paradoxal de voir l'exécutif économiser moins de 20 000 euros sur le budget d'associations qui font un travail remarquable et précieux sur les territoires en matière de gestion de déchets alors que la Région vient de lancer dans le même temps sa réflexion pour construire son futur plan déchet.

Il est donc proposé de pérenniser ce financement plutôt que de le supprimer à partir de 2017.

Carlos Da Silva

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-557
LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION REGIONALE DANS
LE DOMAINE DE LA SANTE
CINQUIEME AFFECTATION

AMENDEMENT

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 8 :

« Le nom du site mobile « *iPass contraception* » est remplacé par le nom « *iPass sexualité* »

Exposé des motifs :

Le projet de site « *iPass contraception* » a fait l'objet d'une présentation au Conseil régional des jeunes (CRJ) le 8 septembre dernier. À cette occasion, les représentants des futurs usagers du site, les jeunes, ont émis le vœu de rebaptiser le nom du site internet en « *iPass sexualité* » pour mieux couvrir les différents champs de la vie affective et sexuelle.

En effet, il s'avère que le site mobile n'est pas un outil de contraception mais un site d'information pour orienter les jeunes vers différents types de structures : contraception, pilule d'urgence, suivi de la grossesse, dépistage des maladies, IVG, conseils en santé et sexualité.

L'objet de cet amendement est de suivre cette recommandation formulée par les premiers concernés.

Carlos Da Silva



Rapport CP 16-557
LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION REGIONALE DANS
LE DOMAINE DE LA SANTE
CINQUIEME AFFECTATION

AMENDEMENT

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 8 :

« **Le portail de géolocalisation du site mobile intègre le référencement :**

- **des médecines et infirmeries scolaires**
- **des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé**
- **des centres de santé universitaires**
- **des distributeurs de préservatif dans les lycées »**

Exposé des motifs :

Alors qu'elles sont des lieux de prévention, d'écoute et d'information, les infirmeries et médecines scolaires et universitaires ne sont pas référencées sur le portail de géolocalisation du site internet. Ce sont pourtant des structures de proximité dédiées à l'accueil et à la santé des élèves et des étudiants.

Ainsi, l'article L. 831-1 du Code de l'éducation dispose que des services de médecine préventive et de promotion de la santé sont mis à la disposition des usagers des établissements d'enseignement supérieur. En outre, lorsqu'ils sont autorisés à dispenser des soins en tant que centres de santé, ils contribuent à l'accès aux soins de premier recours, notamment des étudiants de l'établissement auquel ils sont rattachés. Ils peuvent à ce titre dispenser des consultations gynécologiques. Rappelons aussi que Valérie Pécresse était tout de même Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lorsqu'a été signé le décret du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions de services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

L'ensemble des services mentionnés dans cet amendement assure dans des conditions simplifiées depuis 2016 la délivrance de médicaments ayant pour but la contraception d'urgence auprès des collégiennes, des lycéennes et des étudiantes.

Enfin, l'Ecole facilitant l'accès des lycéens aux moyens de protection des IST, tous les lycées doivent être équipés d'au moins un distributeur automatique de préservatifs.

Carlos Da Silva





Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-557
LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION REGIONALE DANS
LE DOMAINE DE LA SANTE
CINQUIEME AFFECTATION

AMENDEMENT

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 8 :

« Dans sa politique de partenariat, de promotion et de référencement du site mobile « iPass contraception », la Région s'engage à proscrire tout lien avec des sites anti-IVG ».

Exposé des motifs :

La Région a réaffirmé en octobre sa volonté de lutter contre les violences faites aux femmes, en s'engageant tout particulièrement contre le cyber harcèlement.

Or, internet est aujourd'hui utilisé par des activistes pour lancer des campagnes visant à décourager, voire à empêcher les femmes, de recourir à l'IVG. Les femmes démunies et les publics mineurs sont particulièrement ciblés par ces campagnes, en restreignant l'accès à l'information ou en exerçant des pressions psychologiques sur ces femmes et sur leurs proches.

Cet amendement vise donc à garantir l'accès des utilisateurs de l'iPass contraception à une information neutre et objective sur l'IVG, sans considération moralisatrice.

Sont ainsi exclus de la politique de partenariat, les sites diffusants des allégations, indications ou présentations faussées de nature à induire intentionnellement en erreur, de dissuader, d'exercer des pressions psychologiques sur les femmes ou leur entourage, et sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une IVG.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000041



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-557
LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION REGIONALE DANS
LE DOMAINE DE LA SANTE
CINQUIEME AFFECTATION

AMENDEMENT

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 8 :

« Lorsque la consultation ou l'acte médical est gratuit, cette gratuité est systématiquement mentionnée sur la fiche de présentation de la structure géolocalisée »

Exposé des motifs :

Le projet de site « iPass contraception » a fait l'objet d'une présentation au Conseil régional des jeunes (CRJ) le 8 septembre dernier. À cette occasion, les représentants des futurs usagers du site, les jeunes, ont demandé aux services de la Région d'identifier dès que possible la gratuité des consultations et des actes.

Lors de la Commission permanente du 8 juillet 2016, l'exécutif avait déposé un sous-amendement, en réponse à un amendement du groupe Socialiste & Républicain, au rapport CP 16-283 indiquant que concernant l'iPass contraception : « Le coût pourra être indiqué, en respectant les règles régissant la mise en ligne de ces informations et en s'attachant à communiquer des informations pertinentes, utiles et lisibles par les jeunes ».

Il s'avère qu'indiquer *a minima* les cas de gratuité relève d'une information pertinente et utile par les jeunes, tout en respectant les règles régissant la mise en ligne de ces informations. La gratuité étant de droit sur certains actes et consultations, la collectivité a donc le devoir de la communiquer aux bénéficiaires potentiels.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000042



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-477
SOUTIEN AUX FEDERATIONS ET TETES DE RESEAUX JEUNESSE
PREMIERES AFFECTATIONS POUR 2016

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Le chiffre « 300 000 » est remplacé par le chiffre « 360 000 ».

Les annexes 1 et 2 sont modifiées pour permettre le financement de l'UFFCS à hauteur de 110 000 €.

Exposé des motifs :

L'UFFCS (Union Francilienne Fédérations Centres Sociaux et Socioculturels) est une tête de réseau associative très importante pour les actions en faveur des jeunes notamment dans le champ de la politique de la ville.

Pourtant sa subvention passe de 110 000 les années précédentes au titre du FRDVA à 50 000 euros cette année.

Par ailleurs, 582 800 euros auront au total été affectés au titre du FRDVA en 2016 sur une ligne budgétaire très importante pour les associations qui est passée dans le budget 2016 de 2,150M€ à 750 000€.

Alors même que l'enveloppe du FRDVA a fondu au 2/3 entre 2015 et 2016, il semble donc que la majorité régionale n'entende pas même exécuter l'intégralité de la ligne budgétaire qu'elle a elle-même votée. Les 170 000 euros non affectés au titre du FRDVA ressemblent fortement à une pratique de gel budgétaire pourtant vivement critiquée par le nouvel exécutif.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'adopter cet amendement prévoyant de financer l'UFFCS à hauteur du montant affecté en 2015.

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-477
SOUTIEN AUX FEDERATIONS ET TETES DE RESEAUX JEUNESSE
PREMIERES AFFECTATIONS POUR 2016

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Le chiffre « 300 000 » est remplacé par le chiffre « 410 000 ».

Les annexes 1 et 2 sont modifiées pour permettre le financement des trois centres de ressource franciliens à hauteur de 35 000 € chacun.

Exposé des motifs :

M. Geoffroy Didier s'est ainsi exprimé lors de la dernière séance budgétaire selon le PV : « *Par ailleurs, certaines dépenses, comme celles liées au financement des centres de ressources, ont budgétairement migré vers d'autres délégations, en l'occurrence celle de M. KARAM.* »

Or, au terme de l'année 2016, les trois centres de ressource franciliens ne seront pas financés par la Région Île-de-France ainsi que M. Karam l'a confirmé lors de la dernière commission thématique en charge de ce secteur.

L'année 2015 avait pourtant vu le renouvellement pour un an des conventions d'objectifs et de moyens établies avec les trois centres de ressources Politique de la ville associatifs franciliens :

- Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE) ;
- Profession Banlieue (Seine-Saint-Denis) ;
- Pôle de Ressources Ville et Développement Social du Val-d'Oise.

Ce désengagement régional risque de compromettre gravement les actions engagées par ces structures sur les territoires.

Par ailleurs, 582 800 euros auront au total été affectés au titre du FRDVA en 2016 sur une ligne budgétaire très importante pour les associations qui est passée dans le budget 2016 de 2,150M€ à 750 000€.

Alors même que l'enveloppe du FRDVA a fondu au 2/3 entre 2015 et 2016, il semble donc que la majorité régionale n'entende pas même exécuter l'intégralité de la ligne budgétaire qu'elle a elle-même votée. Les 170 000 euros non affectés au titre du FRDVA ressemblent fortement à une pratique de gel budgétaire pourtant vivement critiquée par le nouvel exécutif.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'adopter cet amendement prévoyant de financer les trois centres de ressource franciliens à hauteur de 35 000 € chacun, correspondant au montant qui leur a été affecté en 2015.

Carlos Da Silva





Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-359
SOUTIEN REGIONAL A L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'AMELIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL EN ILE-DE-FRANCE (ARACT IDF) PROGRAMME
D'ACTIVITE 2016

AMENDEMENT

Les paragraphes 1 et 3 de l'article unique sont modifiés comme suit :

« Décide de participer au financement de l'activité de l'ARACT IDF en 2016, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **300 000 €**. Ce soutien contribue à la mise en œuvre du programme d'activité 2016 présenté en annexe n°3 à la délibération. »

« Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** prélevée sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 491006 « Appui à l'attractivité et au développement économique franciliens », Action 491006025 « Divers organismes de développement économique », code nature 657 du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°2 à la délibération. »

Exposé des motifs :

La subvention régionale, depuis 2013, est annuellement de 300 000€. Aucun motif n'est donné pour justifier la baisse à moitié du montant de la subvention régionale pour 2016, alors même que les missions de l'ARACT IDF n'ont pas perdu en importance ni en actualité. C'est pourquoi l'amendement souhaite revenir au niveau antérieur de subvention.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000045



Conseil régional

Commission permanente du 16 novembre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-531
Soutien à la permanence artistique et culturelle
Evaluation des conventions triennales de permanence
artistique et culturelle conclues en novembre 2013
Affectations au titre d'une convention annuelle – 4^{ème} affectation pour l'année 2016

AMENDEMENT

Modifie l'article unique :

« Décide de participer au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 414 290 euros**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par chaque organisme d'une convention conforme à la convention exceptionnelle d'un an approuvée par délibération CP 16-221 du 12 juillet du 2016 et autorise la Présidente de la Région à signer ces conventions.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 414 290 euros** disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2016.

Exposé des motifs :

L'exposé des motifs du présent rapport indique que sur 30 dossiers de demande de renouvellement de convention triennale de permanence artistique et culturelle, 3 font l'objet d'un avis défavorable avec sortie progressive du dispositif sur trois ans.

- *Les Mistons*, qui voit sa subvention passer de 20 000 à 15 000 euros entre 2015 et 2016 (montant demandé : 37 000)

- *Kialucera*, qui voit sa subvention passer de 20 000 à 15 000 euros entre 2015 et 2016 (demande déposée : 35 000)

- *La française des comptages*, qui voit sa subvention passer de 35 000 à 30 000 euros entre 2015 et 2016 (demande déposée : 50 000)

Aucun argument n'est avancé dans les mêmes fiches projet annexées au rapport pour le non renouvellement de la convention et la sortie du dispositif. En l'absence de motivation et d'explications cet amendement vise à rétablir le montant des subventions au niveau de ceux alloués l'an passé.

Le montant global des subventions attribuées est donc augmenté de **15 000 euros**.

Carlos Da Silva

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-425

**Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence,
année universitaire 2016-2017**

AMENDEMENT

A l'Article 1, en Annexe 2 à la délibération, le préambule de la Convention de Partenariat entre l'IDF et le CROUS est remplacé par le suivant :

« Par la délibération n° CR 16-96 du 19 mai 2016, la Région affirme sa volonté d'accompagner les étudiants franciliens les plus méritants et les plus modestes dans leur cursus d'enseignement supérieur en créant le dispositif de l'aide régionale au mérite.

L'aide régionale, d'un montant minimal de 300€, s'adresse à tous les étudiants ayant obtenu une mention « Très bien » à la dernière session du baccalauréat français (année de référence 2016), habitant en Ile-de-France, et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien. Pour les étudiants bénéficiaires de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens, le montant de cette aide est de 900€, soit une majoration de 600€ par rapport aux étudiants non-boursiers.

L'aide régionale au mérite peut venir en complément de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens ».

Exposé des motifs :

Il est totalement injuste d'accorder une prétendue « bourse au mérite » uniquement sur des critères sociaux. Ou alors le mérite n'est plus universel ! Tout étudiant obtenant une mention « très bien » est un étudiant qui a donné le meilleur de lui-même pour y parvenir. C'est pourquoi nous proposons de récompenser tous les étudiants qui obtiennent cette mention. Les critères sociaux peuvent s'appliquer en revanche sur le montant de cette récompense, étant donné qu'un étudiant issu d'un milieu social moins favorisé aura obtenu encore davantage de mérite.

En pensant à tous les étudiants, et non pas seulement à des catégories d'étudiants, la Région peut se féliciter de tirer vers le haut tous ceux qui croient à la valeur du mérite. Cette mesure symbolique ne

Conseil régional

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

prend son sens que si elle est étendue à tous. Elle vient également rappeler aux étudiants issus de milieux plus aisés que la société aura besoin de leur mérite pour prospérer. Il n'est pas digne et salubre en effet qu'une partie des citoyens amenés à prendre des responsabilités futures dans notre pays se croit étrangère à la valeur du mérite et s'habitue à vivre selon le seul repère de l'aisance financière.

Par ailleurs, rien n'oblige le Conseil régional à suivre la circulaire du Ministère de l'Education nationale obligeant à aligner les bourses nationales au mérite sur les bourses nationales aux critères sociaux puisqu'il s'agit d'une aide régionale.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-433

Attribution de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité »
Affectation de novembre 2016-N°1

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié ainsi :

« Décide de participer au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Autorise une affectation complémentaire de 4000 euros en faveur de l'UNAF.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention biodiversité type approuvée par délibération n° CP16-157 du 15 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer »

Exposé des motifs :

Nous souhaitons proposer une subvention plus importante en faveur de l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française) car le programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement est essentielle dans la protection des abeilles pollinisatrice. Cette année 2016 a été catastrophique pour les apiculteurs et les abeilles toujours moins nombreuses en raison des pesticides et de son prédateur le frelon asiatique et des conditions climatiques.

Pour cela, nous demandons à la présidente d'autoriser une affectation complémentaire de 4000 euros -si le budget le permet- pour un total de 16 000 euros comme l'ont fait les régions PACA et Languedoc Roussillon.

Il paraît essentiel et vitale de faire le maximum dans les subventions accordées à l'UNAF.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016**Rapport n° CP 16-477****Soutien aux fédérations et têtes de réseaux jeunesse premières affectations pour 2016**

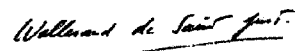
Amendement

L'article 1 est modifié ainsi :

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de développement de la vie associative », au financement de ~~10~~ 9 associations agréées d'éducation populaire dont les programmes sont détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 300 000 €.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons supprimer la subvention à l'association **La ligue de l'enseignement**, car cette association est **pro-migrants**, elle réclame une politique publique européenne de l'accueil des réfugiés et migrants. Elle propose également que le 21 juin, journée mondiale des réfugiés, soit un moment privilégié pour sensibiliser les populations à l'ensemble des questions migratoires. La présidente de la Région, Valérie Pécresse a déclaré dans une interview sur BFMTV, le 6 novembre 2016 que : « *Il y a aussi beaucoup de migrants économiques et là, c'est une question de souveraineté, nous avons le droit de les refuser. Aujourd'hui, les places d'hébergement sont saturées par des déboutés du droit d'asile et par des clandestins. Ceux-ci n'ont pas leur place dans la République, ils sont dans l'illégalité. La République, c'est le respect de la loi, c'est le renvoi des clandestins chez eux. Manuel Valls et le gouvernement doivent s'engager rapidement dans cette politique.* » Madame Pécresse refuse les migrants mais veut financer des associations pro-migrants. Comment ce projet en contradiction flagrante avec les propos tenus par la présidente de la Région sur BFMTV peut-il exister ? Quelle contradiction accablante entre les paroles et les actes.

**Wallerand de Saint Just**

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-554

SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS - CANDIDATURE JOP PARIS 2024

AMENDEMENT

L'article 5 est supprimé.

Exposé des motifs :

L'affectation complémentaire de 150 000 € au bénéfice de la Fédération Française de Hockey-sur-Glace n'est pas justifiée dans ce rapport. Or, nous pensons qu'un tel montant mérite une explication.

Il nous a été répondu en commission que cette subvention était prévue en 2017 et que le calendrier avait été avancé, sans autre explication.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-557

La politique régionale de santé

AMENDEMENT 1

L'article 2 : Dispositif « Accès aux soins des publics spécifiques », est supprimé, ainsi que la ligne budgétaire s'y référant en Annexe 1 à la délibération (Dispositif n°00000797 - Aide aux établissements de prise en charge des addictions).

Exposé des motifs :

Il s'agit en réalité d'une aide de 25 000€ à l'association SAFE qui installe notamment des distributeurs de seringues dans des salles de shoot. Le projet de l'association SAFE viserait à « favoriser la réduction des risques de contamination par le VIH et le VHC chez les usagers de drogues par voie intraveineuse ».

Ce n'est pas en encourageant la consommation de stupéfiants que l'on réduira les risques de contamination. Cette argumentation fallacieuse entend nous faire avaler le principe inadmissible de la banalisation de l'usage de la drogue. Or il est bien clair que les trafiquants doivent être sévèrement réprimés et les personnes présentant une addiction à la drogue prises en charge à l'hôpital. Ni l'Etat ni aucune collectivité ne doit utiliser l'argent public en vue de la consommation de drogue.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-557

La politique régionale de santé

AMENDEMENT 2

A l'Article 6, l'Annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

Suppression du projet de subvention de 23 000 € destiné à l'Association ENDAT (Dispositif 00000782, dossier 16015550).

Exposé des motifs :

Le « Body Project » de cette association est directement importé des Etats-Unis et vise à faire accepter aux adolescents « leur corps tel qu'il est », selon la logique de la psychologie comportementale.

Outre le fait que les logiques comportementales sont rigoureusement différentes d'une société à l'autre, il est important que les pouvoirs publics cessent de s'ingérer dans la vie privée des citoyens de façon à fabriquer des consommateurs dont le « comportement » lifté pourra satisfaire les critères de l'économie ultralibérale.

Ainsi, au lieu de mener des actions « psychosociales » luttant contre « l'internalisation de l'idéal de minceur, l'insatisfaction corporelle, une mauvaise estime de soi et des affects négatifs », les pouvoirs publics feraient mieux de lutter contre l'abrutissement médiatique et publicitaire qui crée des stéréotypes conformes aux desiderata de l'industrie de consommation, et encourage ce genre de résignation dans la population adolescente, notamment en suscitant le désir d'imitation et la convoitise.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-557

La politique régionale de santé

AMENDEMENT 3

Un article 10 est ajouté :

« Création d'un emploi administratif dans les maisons de santé citées par le rapport ».

Exposé des motifs :

Le contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-20207 pourrait permettre d'envisager la création de postes de salariés en contrat à durée déterminée dans les maisons ou pôles de santé érigées par les Pactes territoire santé (2012-2017).

L'objectif consiste à créer des postes salariés temporaires (médicaux, paramédicaux et administratifs) avec une rémunération suffisamment attractive pour séduire les profils recherchés. Le principe est celui d'une activité limitée dans le temps permettant de profiter d'une rémunération élevée en contrepartie d'une installation dans les déserts médicaux. La question de la productivité est importante pour les médecins, et si celle-ci n'est pas garantie, il convient alors d'inclure une clause d'intéressement à la productivité dans leurs contrats.

Une telle expérience d'immersion incitera ces professionnels de santé séduits par la qualité de vie rurale à franchir le pas de l'installation libérale. Ceux-ci pourront alors rester dans la maison de santé, mais avec un statut de libéral, et continuer à bénéficier gratuitement des infrastructures. Cette action pourra aussi s'appuyer sur le référent installation de l'ARS Île-de-France

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-596

**Grand Paris Région UP, attribution de subventions
dans le cadre des dispositifs PM'UP, INNOV'UP, TP-UP****AMENDEMENT**

L'article 4 du règlement d'intervention PM'UP adopté par délibération N° CR 105-16 du 17/06/2016 est complété par les deux critères de sélection supplémentaires suivants :

- actions en faveur de l'environnement,
- actions en faveur des modalités de livraison.

Dans le cas où il est estimé que l'entreprise n'a pas rempli les engagements par elle souscrits au moment de l'attribution de la subvention, le chef d'entreprise est invité à se présenter devant la commission développement économique et à donner toutes explications. Le cas échéant, l'exécutif présente un rapport à la commission permanente visant à réclamer le remboursement de tout ou partie de la subvention versée et à l'émission du titre de recette correspondant.

L'article 8 du règlement d'intervention, petit b, « attribution des aides et modification du plan de développement, date de prise en compte des dépenses », est ainsi complété :

Le dossier de candidature précise aussi les informations suivantes :

- les actions menées en faveur de l'environnement.
- Le cas échéant les actions menées en faveur des modalités de livraison.
- Le nombre de salariés de l'entreprise, ces indications étant accompagnées de la production du livre des entrées et sorties du personnel de l'entreprise.

L'article 9 du règlement d'intervention « évaluations et indicateurs » est ainsi rédigé :

Des points d'étape sont organisés chaque année avec l'entreprise par les services de la Région.
À cette occasion, il est demandé à l'entreprise de fournir :

- les derniers comptes disponibles,
- un état des aides publiques perçues,
- l'évolution de ses effectifs, par rapport aux indications données sur les effectifs au moment de la demande et aux indications données dans le dossier remis sur le potentiel de création d'emplois.
- un point sur les actions d'entreprises en faveur de l'environnement et en faveur des modalités de livraison.

Exposé des motifs :

Il est temps que la Région Île-de-France ait la préoccupation de subordonner un certain nombre de ses aides économiques au maintien, ou mieux, à la création d'emplois.

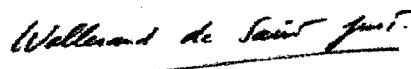
De même, il est utile que la Région puisse subordonner ses aides à la réalisation d'actions en faveur de l'environnement et des modalités de livraisons plus favorables à l'environnement.

En outre, les entreprises doivent être responsabilisées et doivent savoir que la non tenue de leurs engagements ainsi que l'absence d'explications satisfaisantes, peuvent leur valoir une demande de remboursement en tout ou partie de la subvention versée.

La Région est chargée de dynamiser le tissu entrepreneurial francilien, mais la préoccupation majeure doit être le maintien ou la création d'emplois. En outre la vigilance environnementale ne doit pas être absente, bien au contraire. La Région peut et doit améliorer ses critères de sélectivité et ses contrôles pour privilégier les entreprises citoyennes et protéger l'argent du contribuable.

À l'occasion du rapport 16-596 Grand Paris Région UP, attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM'UP, INNOV'UP, TP-UP, l'exécutif propose, page 47, une modification du règlement d'intervention PM'UP adopté par délibération N° CR 105-16 du 17/06/2016.

Dans les perspectives ci-dessus visées, Il est utile d'apporter de nouvelles modifications à ce règlement d'intervention.



Wallerand de Saint Just

Commission Permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-605

Mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité :

Programme de développement rural (FEADER)

Agriculture Biologique

Agriculture périurbaine

Agriculture et filière

AMENDEMENT 1

L'article 2 est supprimé :

Exposé des motifs :

Bien que la région ne s'engage à démissionner de l'association PURPLE qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, nous ne voyons pas l'intérêt de verser 4.000 euros à cette association dans le cadre de versement des cotisations annuelles. Cette somme serait plus utile à d'autres associations dans l'urgence comme pour l'UNAF- Association des apiculteurs français.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-605
Mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité :
Programme de développement rural (FEADER)
Agriculture Biologique
Agriculture périurbaine
Agriculture et filière

AMENDEMENT 2

Article 3 : Agriculture Biologique

Annexe n°2 à la délibération : Fiches Projets

Fiche projet du dossier n° 16016099

Mise en œuvre du plan bio au titre de l'année 2017-Réseau des AMAP en Ile- de -France

Article 3 alinéa 2 du projet de délibération est modifié comme suit :

« Affecte une autorisation d'engagement de 170 000 euros.....au réseau des AMAP..... »

Exposé des motifs :

Les AMAP sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile pour le maintien d'une agriculture paysanne, économiquement viable puisqu'elles sont créatrices d'emplois et de dynamique territoriale.

Les AMAP ont transformé notre rapport à l'alimentation et les citoyens retrouvent un lien avec une agriculture équitable et de proximité qui contribue à notre souveraineté alimentaire favorisant le monde paysan local.

Nous considérons qu'il est inadmissible de voter une désaffectation d'un montant de 60 000 euros par rapport à l'année 2015. Nous proposons donc d'autoriser l'affectation initiale de 170 000 euros.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-605
Mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité :
Programme de développement rural (FEADER)
Agriculture Biologique
Agriculture périurbaine
Agriculture et filière

AMENDEMENT 3

Article 3 : Agriculture Biologique

Annexe n°2 à la délibération : Fiches Projets

Fiche projet du dossier n° 16016099

Mise en œuvre du plan bio au titre de l'année 2017-Réseau des AMAP en Ile- de -France

Article 3 alinéa 2 du projet de délibération est modifié comme suit :

« Affecte une autorisation d'engagement de 170 000 euros.....au réseau des AMAP..... »

Exposé des motifs :

Les AMAP sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile pour le maintien d'une agriculture paysanne, économiquement viable puisqu'elles sont créatrices d'emplois et de dynamique territoriale.

Les AMAP ont transformé notre rapport à l'alimentation et les citoyens retrouvent un lien avec une agriculture équitable et de proximité qui contribue à notre souveraineté alimentaire favorisant le monde paysan local.

Nous considérons qu'il est inadmissible de voter une désaffectation d'un montant de 60 000 euros par rapport à l'année 2015. Nous proposons donc d'autoriser l'affectation initiale de 170 000 euros.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission permanente 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-607

Affectations de crédits relatifs aux projets "Nouveaux quartiers urbains »

AMENDEMENT

Un article 5 additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

« Article 5 : **MESURE 100 000 nouveaux stages** :

Ce rapport met en œuvre pour les structures subventionnées l'obligation d'accueillir au moins un stagiaire, pour une durée de deux mois minimum, créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 (100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens). »

Exposé des motifs :

Compte tenu de la délibération CR 08-16 du 18 février 2016, il ne serait pas anormal que les entreprises subventionnées en 2016 appliquent cette mesure et accueillent au moins un stagiaire pendant une période de deux mois.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-618

TROISIEME AFFECTATION 2016 JEUNESSE, CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié ainsi :

Décide de participer au titre du dispositif « Partenariats renforcés pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité et dans la prévention de la radicalisation », au financement de ~~2 associations~~-l'association, CNLAPS et LICRA, dont les projets ~~sont est~~ détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de ~~147 500~~ €-72 500,00 €.

Exposé des motifs :

Le Front National s'est toujours positionné pour la défense des valeurs de la République, pour le principe de laïcité et la prévention de la radicalisation. Mais comment est-il encore possible de subventionner la LICRA, une association politisée et sectaire ?

En outre, la LICRA a fait réaliser et diffuser en 2012, en pleine campagne présidentielle, un clip contre un candidat officiel à l'élection présidentielle, en l'occurrence Madame Marine Le Pen, sans que cela ne soulève d'indignation particulière ni aucune sanction de la part du CSA.

Il n'est pas du ressort de la Région de subventionner des mouvements politiques, ni de privilégier des associations partisans et éloigné de l'intérêt général.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-618

TROISIEME AFFECTATION 2016 JEUNESSE, CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié ainsi :

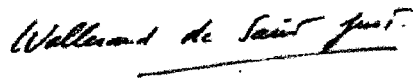
Décide de participer au titre du dispositif « Partenariats renforcés pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité et dans la prévention de la radicalisation », au financement de ~~2 associations~~ l'association, CNLAPS et LICRA, dont les projets ~~sont~~ est détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de ~~147 500~~ €-72 500,00 €.

Exposé des motifs :

Le Front National s'est toujours positionné pour la défense des valeurs de la République, pour le principe de laïcité et la prévention de la radicalisation. Mais comment est-il encore possible de subventionner la LICRA, une association politisée et sectaire ?

En outre, la LICRA a fait réaliser et diffuser en 2012, en pleine campagne présidentielle, un clip contre un candidat officiel à l'élection présidentielle, en l'occurrence Madame Marine Le Pen, sans que cela ne soulève d'indignation particulière ni aucune sanction de la part du CSA.

Il n'est pas du ressort de la Région de subventionner des mouvements politiques, ni de privilégier des associations partisans et éloignées de l'intérêt général.



Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-633

Attribution de subventions en faveur de l'écomobilité,
de l'innovation et des actions pilotes

AMENDEMENT

L'article 2 est modifié comme suit :

La région s'engage à introduire les critères nécessaires à l'attribution de marchés publics à des entreprises franciliennes.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à promouvoir un patriotisme économique régional en favorisant la proximité des entreprises déjà localisées en Ile-de-France.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 14/11/2016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Rapport n° CP 16-650

Soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi :
Appel à projet « le numérique au service de la formation professionnelle »

AMENDEMENT

A l'article 1, l'Annexe 2 est modifiée comme suit :

Suppression de la subvention accordée à l'Association SOS INSERTION ET ALTERNATIVES pour le projet N° 16015702.

Exposé des motifs :

La Région compte attribuer 152 000 € à l'Association SOS INSERTION ET ALTERNATIVES pour la création d'une école de pilotage de drones civils, l'objectif étant de « *Promouvoir les métiers du drone auprès des personnes éloignées de l'emploi désirant acquérir de nouvelles compétences professionnelles* » (cf : Fiche projet N° 16015702, mention Objectifs). La formation proposée s'adresse à des demandeurs d'emploi mais également à des jeunes sans qualification. Nous apprenons ainsi par ailleurs (cf : site internet de l'association, page d'accueil) que SOS INSERTION ET ALTERNATIVES s'occupe de personnes au profil psychologique fragile :

- des mineurs sous mandat judiciaire (c'est-à-dire soit en danger soit délinquants) ou administratif ;
- des personnes souffrant de troubles de la conduite et du comportement.

L'utilisation de drones est régie par la loi : l'article L.6113-2 du Code des transports prévoit la responsabilité du télépilote en cas de dommages causés par son drone ou par les objets qui s'en détachent ; l'article L.6232-4 du même code porte sur les dispositions pénales liées à l'utilisation du drone en violation des règles de sécurité ; la prise de vue aérienne est réglementée par l'article D133-10 du Code de l'aviation civile ; enfin, l'article L226-1 du Code pénal détermine les peines en cas d'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui.

Conseil régional

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Force est de constater que ce projet présente des risques évidents quant au respect de la vie privée et à de possibles dommages, spécialement durant la période de formation prévoyant des vols d'entraînement en dehors des simulateurs, c'est-à-dire en extérieur. Proposer un tel projet, sans garantie réelle quant au respect de la loi, à des personnes présentant des profils psychologiques fragiles parfois sous mandat judiciaire, semble relever de l'irresponsabilité. L'initiative part d'une bonne idée de préparer des jeunes aux nouveaux métiers, mais cela ne peut aller sans un encadrement beaucoup plus strict et des garanties sur la pertinence des dossiers sélectionnés. La Région ne peut s'engager en l'état.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N°15 PRESENTE PAR LE GROUPE FDG

Il est ajouté à la délibération l'article suivant :

Article 3

Décide de participer, au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville » et du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne, au financement des actions suivantes :

- « Orchestre symphonique des enfants », par l'attribution à la commune de Grigny d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 14 092 €, représentant un taux d'intervention de 38,50 % maximum ;
- « Pôle santé », par l'attribution au CCAS de Grigny d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 25 000 €, représentant un taux d'intervention de 50 % maximum ;
- « Lieu d'accueil Parent Enfant », par l'attribution à l'association La Récré d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 10 000 €, représentant un taux d'intervention de 9,56 % maximum.

Autorise, les actions en objet se déroulant sur l'année civile, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1^{er} janvier 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Subordonne le versement des subventions :

- supérieures à 23 000 €, à la signature avec les organismes bénéficiaires de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.
- inférieures ou égales à 23 000 €, à l'envoi de l'annexe financière type approuvée par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Subordonne le versement des subventions à l'engagement des bénéficiaires à recruter cinq stagiaires, soit quatre pour la commune de Grigny et un pour l'association La Récré.

Affecte l'affectation d'une autorisation d'engagement de 49 092 € disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'annonce de la reconduction du soutien régional aux contrats de ville est parvenue tardivement à certains territoires concernés, notamment en raison de difficultés d'organisation institutionnelle et opérationnelle de ces territoires à la suite de la refonte de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2016.

Consciente de cet état de fait, la Région ne souhaite pas pénaliser les porteurs de projet ayant transmis leur demande de subvention, certes au-delà des délais préalablement fixés par les services à des fins d'instruction, mais antérieurement à la réunion de la présente commission permanente.

Il vous est ainsi proposé une affectation supplémentaire de **49 092 €** disponible sur cette ligne au budget 2016, au profit du territoire de la commune de Grigny, membre de l'ex-communauté d'agglomération (CA) Les Portes de l'Essonne, aujourd'hui rattaché à la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

La délibération est modifiée comme suit :

L'article unique devient article 1.

Il est ajouté un article 2 rédigé comme suit :

Article 2 :

Décide d'attribuer un complément de 150 000,00 € au syndicat mixte d'études Paris Métropole au titre de la cotisation régionale pour l'année 2016.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 150 000,00 €, disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 50 "Services communs", Programme HP50-008 "Stratégies métropolitaines et métropole francilienne" – Action 15000801 « Stratégies métropolitaines » du budget 2016, au bénéfice du syndicat mixte Paris Métropole au titre de la contribution de la Région à son fonctionnement pour l'année 2016.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Commission permanente du Conseil régional a affecté, par délibération n°16-218 du 15 juin 2016, une première autorisation d'engagement de 50 000 € pour honorer la cotisation de la Région au syndicat mixte Paris Métropole au titre de l'année 2016.

Comme précisé lors du vote de cette première affectation, l'année 2016 est une année charnière pour le syndicat mixte, ayant conduit la Région à réinterroger le montant de la cotisation qu'elle verse annuellement en tant que membre.

La naissance de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016 et, en conséquence, la disparition programmée au 30 juin 2016 de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, signifient, en effet, un changement profond pour le syndicat Paris Métropole et l'obligation de s'interroger sur son identité et son objet.

Le syndicat ayant, dès l'été, lancé une réflexion sur son devenir à travers la mise en place d'un groupe de travail dédié et de la recherche d'une nouvelle identité et de nouveaux partenariats, la Région souhaite soutenir cette démarche en complétant sa cotisation pour 2016.

Compte tenu de l'insuffisance des autorisations d'engagement, il est proposé d'effectuer un transfert d'autorisations d'engagement d'un montant de 59 000 € du programme 50-001 « SDRIF », action 15000101 « SDRIF, études et prospectives », code fonctionnel 50 « Services communs », vers le programme HP50-008 « Stratégies métropolitaines et métropole francilienne », action 15000801 « Stratégies métropolitaines », code fonctionnel 50 "Services communs" du budget 2016.

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2016

RAPPORT N° CP 16-598

Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires urbains - troisième affectation 2016

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Un visa est ajouté à la délibération :

VU La délibération n°CR153-16 du 16 juin 2016 relative au fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016

Un article 9 est ajouté à la délibération :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds d'urgence à destination des communes franciliennes ou de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 » au financement de l'opération suivante, telle que détaillée dans la fiche projet ajoutée en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable du projet :

	COMMUNE D'HERMERAY	26 088,44
	REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016	26 088,44

Un article 10 est ajouté à la délibération :

Affecte une autorisation de programme de 26 088,44 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300103 « Fonds d'Intervention, aménagement et équipement rural », du budget 2016.

L'état récapitulatif en annexe 1 à la délibération est modifié en conséquence.

Il est ajouté dans la partie 78 du tableau de l'article 8 de la délibération la ligne suivante :

78	COMMUNE D'HERMERAY	EX014940	REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016	26/05/2016
----	--------------------	----------	----------------------------------------	------------

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite à une erreur matérielle, la fiche projet relative à la commune d'Hermeray pour la reprise de ponts d'un montant de subvention de 26 088,44€, n'a pas été rattachée à la Commission permanente du 16 novembre et n'apparaissait pas dans le rapport CP 16-602 présenté ce matin.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014940

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	37 269,20 €	70,00 %	26 088,44 €
	Montant Total de la subvention		26 088,44 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HERMERAY
Adresse administrative : 4 RUE DE LA MAIRIE
78125 HERMERAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean OUBA, Maire

N° SIRET : 21780307100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention au titre du fond de solidarité des catastrophes naturelles pour les dégâts de la commune d' Hermeray suite aux inondations du 28 mai 2016 au 04 juin 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :

Suite aux pluies exceptionnelles et aux inondations survenues fin mai/début juin 2016, la commune de Hermeray a connu de nombreux dommages sur des voiries et espaces publics communaux.

Description :

Parmi, les travaux et dépenses envisagés dans le cadre du Fonds d'urgence inondation, il s'agira de reprendre la maçonnerie et les tabliers des différents ponts de la commune.

Localisation géographique :

- HERMERAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REPRISE DE PONTS	37 269,20	100,00%
Total	37 269,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	26 088,44	70,00%
COMMUNE	11 180,76	30,00%
Total	37 269,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	26 088,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	81 000,00 €
2015	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €